Mondes Contemporains

L'ordre européen du XVI^e au XX^e siècle

Textes réunis par Georges-Henri Soutou et Jean Bérenger

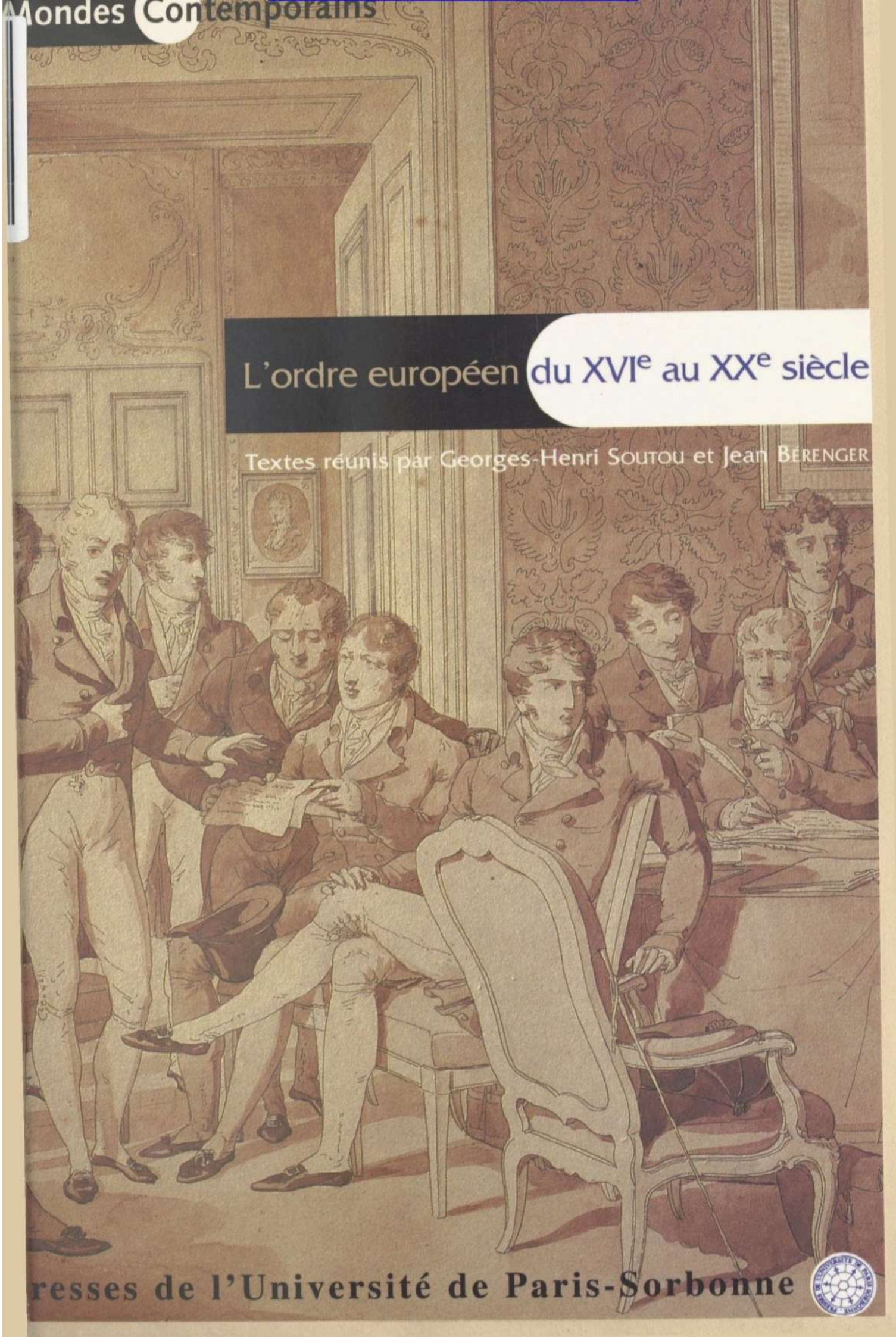

Presses de l'Université de Paris-Sorbonne

L'ORDRE EUROPÉEN DU XVI^{e} AU XX^{e} SIÈCLE

inv 11264
940.2
BER
930
(082.2)
ORD

MONDES CONTEMPORAINS

PPN 006457579

L'ORDRE EUROPÉEN DU XVI^e AU XX^e SIÈCLE

Sous la direction
de Jean Bérenger et Georges-Henri Soutou

Actes du colloque de l'Institut des Recherches
sur les Civilisations de l'Occident Moderne
15-16 mars 1996

Publié avec le concours de l'École doctorale Mondes contemporains

BH 16771

AUP 146158

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS-SORBONNE

Dans la même collection :

— *Les Arabes et l'histoire créatrice.*
— *Recherches sur la France et le problème des Nationalités pendant la Première Guerre mondiale (Pologne – Lithuanie – Ukraine).*

Légende de couverture :

Le Congrès de Vienne, 1815, aquarelle par Jean-Baptiste Isabey, Paris, Musée du Louvre, Lauros-Giraudon.

Célébrations de la chute du mur de Berlin devant la porte de Brandenburg, 3 octobre 1990. Photo de Thomas Hoepker, Agence Magnum.

© Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, mai, 1998
ISSN : 1269-8482
ISBN : 2-84050-107-4

Jean Bérenger
Université de Paris IV-Sorbonne

Introduction

Au moment où les différents États européens semblent vouloir unir leur destin et enterrer une fois pour toutes la hache de guerre, il nous a paru intéressant de jeter un regard rétrospectif sur leurs relations au cours de la période moderne, pour tenter de comprendre à quels principes ont obéi leurs relations, fort conflictuelles au demeurant. Certes l'Europe a toujours constitué une grande famille et qui plus est une grande famille chrétienne, dont les luttes n'étaient cependant pas exclues. C'est pourquoi nous avons réuni un certain nombre d'historiens des relations internationales pour essayer de dégager une logique de cette série de conflits, plus ou moins violents, plus ou moins continus, plus ou moins acharnés, qui ont toujours semblé être l'*ultima ratio regum* et trop souvent un passe-temps favori de ces mêmes « rois de guerre ».

L'Europe s'est organisée autour de plusieurs principes : d'abord celui hérité de la Chrétienté médiévale et par delà de l'Empire romain constantinien, un principe d'unité dont elle a toujours eu la nostalgie; ensuite elle a tenté de trouver l'unité perdue en réalisant la Monarchie universelle au profit, il est vrai, de la maison d'Autriche, et au détriment de plusieurs dynasties nationales. Contesté en particulier par la monarchie française, qui depuis le XIII[e] siècle refusait de se soumettre à une quelconque autorité extérieure, qu'elle fût spirituelle (le pape) ou temporelle (l'empereur), l'idéal de monarchie universelle fut plutôt un argument de propagande pour contester les tentatives d'hégémonie espagnole durant le règne de Philippe II, voire d'hégémonie française dans la brève période où celle-ci fut bien près d'être réalisée (1660-1680). Enfin ce système a fait place, pour deux siècles, à une autre conception, celle de l'équilibre européen, souhaité et réalisé par la Grande-Bretagne, qui ne se sentait pas assez forte pour imposer sa prépondérance sur le continent, mais voulait sauvegarder sa sécurité et son indépendance.

Si la notion d'équilibre était suffisante pour préserver l'existence des États européens, elle ne l'était pas pour garantir une paix perpétuelle car l'évolu-

tion interne de certaines puissances et les appétits de certaines autres remettaient perpétuellement en question l'équilibre, de sorte que le XVIII[e] siècle, qui ne connut pas de conflits majeurs, fut néanmoins sans cesse agité par des guerres; si elles ne remettaient pas en jeu l'essentiel, du moins à l'Ouest, elles tendaient à réajuster des situations et à défendre des intérêts, sans parler des manifestations d'impérialisme à la périphérie orientale du continent, au détriment de puissances affaiblies, la Pologne et l'Empire ottoman. C'est seulement au XX[e] siècle qu'apparaît une troisième conception de l'Europe, celle d'une fédération, plus ou moins inspirée du modèle américain, qui d'ailleurs ne tient pas compte des réalités européennes, les nations, qui existent depuis le Moyen Âge et dont les antagonismes n'ont cessé de s'exacerber.

Denis Crouzet montre bien que la notion d'Europe, encore occultée par le mythe de la Chrétienté, demeure très floue pour les élites du XVI[e] siècle. Celles-ci, à l'instar des responsables politiques, vivent très mal la première division de la Chrétienté, provoquée par la réforme protestante, tandis que, face au péril ottoman, les peuples sont frappés d'une véritable terreur panique, annonciatrice du Jugement dernier. On note cependant une évolution dans la seconde moitié du siècle car l'Europe est déjà une réalité pour François de La Noue ou pour Montaigne. Si chez Montaigne la notion d'Europe est désacralisée, elle inclut aussi tous les chrétiens, y compris les orthodoxes de Moscovie, parce qu'ils sont, eux aussi, menacés par les Turcs. François de La Noue, dans ses *Discours politiques et militaires*, reprend un des thèmes chers au jeune Charles Quint et fait de la guerre contre le Turc, qui incarne la barbarie, un mythe salvateur pour la Chrétienté : le roi d'Espagne mobiliserait toutes les forces navales de l'Europe méditerranéenne contre l'Empire ottoman, tandis que l'empereur prendrait la tête des forces terrestres de l'Europe continentale. Le calviniste La Noue renouvelle le mythe de la croisade et celui de la *respublica christiana*; cette guerre préventive sauverait la civilisation chrétienne du péril ottoman, dont la puissance militaire est redoutable et peut-être même à cette date exagérée. La fraternité d'armes contre l'ennemi musulman, dont le joug est insupportable partout où il s'exerce, permettrait la réconciliation entre catholiques et protestants et contribuerait à surmonter cette première division de l'Europe.

Klaus Malettke montre que les traités de Westphalie ont tenté, après la Guerre de trente ans, de créer, pour la première fois, un ordre européen différent de la Chrétienté traditionnelle, dont il fallut bien constater la disparition, au grand scandale du Saint-Siège. Certes il fallut admettre dans le Saint-Empire l'existence de trois confessions, mais le règlement a permis la coexistence pacifique des chrétiens allemands, au prix de quelques sacrifices, comme l'exil de certains sujets appartenant à une confession minoritaire afin

de respecter le principe d'unité religieuse dans chaque principauté. La preuve que les traités ont été une réussite fut qu'ils constituèrent jusqu'à la révolution française une référence constante lors de toute négociation diplomatique. Les traités qui mirent fin à une longue guerre établirent pour la première fois un concert des nations, une véritable république des puissances et puisque le pape y fut présent en la personne du médiateur le nonce Fabio Chigi, on peut parler d'une véritable *pax christiana*. Elle consacra la division des deux branches de la Maison d'Autriche, empêcha la transformation de l'Allemagne en un État centralisé et catholique au profit de la même Maison d'Autriche et permit aux princes d'Empire d'être des partenaires diplomatiques.

Jean Bérenger estime que l'on a peut-être attribué un peu vite à Louis XIV une prépondérance française qui aurait pris la suite d'une prépondérance espagnole, ayant dominé l'Europe de l'abdication de Charles-Quint à la signature du traité des Pyrénées, en 1659. En réalité, si Louis XIV a abandonné, dans la première partie de son règne, la philosophie politique de Richelieu, qui voulait faire du Roi Très Chrétien l'arbitre de l'Europe et le garant de la paix, sa politique de conquête qui connaît son apogée avec la paix de Nimègue et la politique des Réunions évolue considérablement. Elle est arrêtée par la défaite ottomane devant Vienne et l'affirmation de la puissance autrichienne, bientôt relayée par les Puissances maritimes. Guillaume III d'Orange et Léopold I[er] imposent une première fois à Louis XIV leur conception de l'équilibre européen lors des négociations de Ryswyck, que confirmeront les traités d'Utrecht et de Rastadt. Ainsi les années 1680 constituent un tournant dans la conception de l'Europe et la fin d'une direction revendiquée par un seul potentat, que ce soit l'Empereur, héritier de l'empereur romain, le roi d'Espagne ou le roi de France.

Jean-François Labourdette nous rappelle que Vergennes a durant toute son action à la tête des Affaires étrangères défendu l'équilibre européen et le respect des traités et ce n'est que pour défendre l'équilibre européen qu'il a engagé la France aux côtés des Insurgents américains, afin d'empêcher la Grande Bretagne d'acquérir définitivement à moyen terme la prépondérance basée sur son commerce, sa marine et ses colonies; en la privant de ses colonies nord-américaines, Vergennes s'imaginait l'affaiblir définitivement et faire du Roi Très Chrétien l'arbitre de l'Europe. Comme il refusait toute conquête et toute acquisition territoriale au profit de la France, il condamnait la politique expansionniste brouillonne de son « allié » Joseph II, tout comme il souhaitait le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman, refusant d'annexer l'Égypte au cas où l'Autriche et la Russie se partageraient les Balkans.

Les guerres de la révolution et de l'Empire représentent à ce sujet une parenthèse instructive. Elles ont pour prétexte, outre des motivations impé-

rialistes (que ce soit du côté français ou du côté autrichien), des programmes idéologiques révolutionnaires ou contre-révolutionnaires; elles se transformèrent bientôt avec le Directoire, puis avec Napoléon en une entreprise hégémonique, inacceptable pour le reste de l'Europe, qui eût abouti à une hégémonie française, obtenue par la conquête et appuyée sur l'idéologie révolutionnaire. Cette tentative, qui a laissé beaucoup de ruines et accumulé beaucoup de haines, a cependant répandu le principe d'une autre organisation de l'Europe, celle de l'État-nation, qui devenait la finalité de tous les pays européens, mais dont la réalisation fut heureusement stoppée par le Congrès de Vienne, qui rétablit la pentarchie et réorganisa l'Europe pour un siècle. L'idéal jacobin de l'État national n'était en effet réalisable que dans quelques cas particuliers, la France, l'Italie ou l'Allemagne; pour le Royaume-Uni ou l'Espagne, il faisait déjà bon marché de nombreux particularismes périphériques (Écosse, Irlande, Pays de Galles pour le Royaume-Uni, Pays basque et Catalogne pour l'Espagne); à moyen terme il signifiait l'éclatement de l'empire russe, de l'empire ottoman et de la monarchie autrichienne.

Malgré cette dangereuse idéologie, génératrice de conflits, qui intoxiqua peu à peu les élites européennes après 1815, le concert des nations fonctionna assez bien au XIX[e] siècle et assura un siècle de paix relative à l'Europe, la guerre franco-autrichienne de 1859 et la guerre austro-prussienne de 1866 ayant permis, au détriment de la monarchie autrichienne, la réalisation de l'unité italienne et de l'unité allemande.

Le concert des nations sagement rétabli par le Congrès de Vienne a relativement bien fonctionné en multipliant les congrès dont l'efficacité avait été éprouvée au siècle précédent, mais aucune puissance n'a songé à aliéner son indépendance au profit d'un quelconque organisme supranational; dans l'intervalle, les services diplomatiques connaissent probablement leur apogée. Lucien Bély nous montre comment la diplomatie s'organise à la fin du XVII[e] siècle comme facteur d'un ordre européen avec son personnel, ses règles qui respectent la souveraineté et cherchent à créer sinon l'harmonie, du moins l'équilibre. Dans une vaste fresque, allant du Congrès de Vienne au pacte de Locarno, Georges-Henri Soutou montre bien qu'il ne s'agit pas seulement comme le pensait le doyen Renouvin, d'une nouvelle méthode diplomatique, mais bien « d'une conception nouvelle des relations internationales ». Le concert européen, qui laisse subsister la pleine souveraineté des grandes puissances, est une réaction contre les excès de la politique des cabinets qui s'était développée dans la partie orientale de l'Europe après 1750 aussi bien que contre les excès idéologiques de la période révolutionnaire. La Grande-Bretagne, qui avait inventé la notion de « *balance of power* » l'a fait respecter au XIX[e] siècle. L'Acte final du Congrès de Vienne impliquait une garantie de

l'ordre européen, comme les garanties française et suédoises avaient en 1648 transformé la paix allemande en paix européenne. Le concert européen a fonctionné à deux niveaux, le niveau général mais aussi le maintien de l'équilibre tant aux Pays-Bas que dans les Balkans. Après la réalisation de l'unité italienne et de l'unité allemande le concert européen a encore permis de mettre fin à de nombreuses crises et au pire à localiser des conflits. Aussi la première guerre mondiale marque-t-elle la fin de l'ordre européen, qui avait duré deux siècles et pour tout dire la fin d'un monde.

La reconstruction de l'Europe s'est effectuée sur d'autres principes; d'abord l'application du principe des nationalités. L'exclusion de l'Allemagne et de la Russie, l'incapacité de la France et de la Grande-Bretagne à maintenir le nouvel équilibre ont provoqué des tentatives d'hégémonie à coloration idéologique, d'abord celle de l'Allemagne nazie, puis après l'effondrement de cette dernière, celle de la Russie soviétique, qui sous couleur de constituer un glacis a tenté d'étendre sa domination sur le continent européen. Ce danger, perçu par l'Europe occidentale à l'égal de ce que fut le péril ottoman au XVI[e] siècle, a entraîné la constitution d'une autre Europe, qui dépassait le système du concert des nations pour créer des institutions communes de caractère fédéral ou confédéral, où chaque puissance abandonnait une part de sa souveraineté. Jusqu'où le processus d'intégration peut-il aller après l'effondrement de l'empire soviétique? Philippe Moreau Desfarges pose la question de savoir après la fin de la guerre froide et la victoire du monde occidental, quels sont les éléments clés de la problématique de l'ordre européen? L'Europe étant à la recherche d'un ordre, quels sont, en cette période d'incertitudes, les ordres possibles?

Denis Crouzet
Université de Paris IV-Sorbonne

Chrétienté et Europe : aperçus sur une sourde interrogation du XVI^e^ siècle

Il peut apparaître trop ambitieux de vouloir traiter du phénomène de glissement de la logique identitaire collective du concept de Chrétienté à celui d'Europe au XVI^e^ siècle, pour deux raisons.

La première tient, comme on le verra, à ce que la perception de l'Europe comme dimension d'unité est très limitée, n'émergeant que très ponctuellement du fait même de la force et de l'irrédentisme du mythe de la *Christianitas*. Par-delà l'évidence de la division religieuse qui est vécue par les chrétiens, par-delà la territorialisation confessionnelle, par-delà encore la genèse accélérée, dans certains États, d'une pré-conscience nationale et d'un affermissement du pouvoir temporel, la Chrétienté demeure la figure unitaire.

La seconde est plus marquante et explique la première : Chrétienté et Europe appartiennent à deux univers signifiants qui sont en apparence antithétiques, relevant de catégories et de connotations que rien ne semble pouvoir rapprocher.

L'idée d'Europe, lorsqu'elle apparaît dans le cours même du XVI^e^ siècle, est avant tout associée à une représentation qui, si elle s'articule de manière relative à des implications physiques et morales, transcende le religieux dans le sens d'une définition d'abord spatiale et donc statique de l'unité. A cette définition statique et spatiale s'ajoute une corrélation qualitative inspirée de Strabon : l'Europe est un continent pourvu d'avantages, en habitants, fruits de la terre, métaux, troupeaux [1] ; c'est le cosmographe André Thevet qui ainsi parle

1. Jean Céard, « L'image de l'Europe dans la littérature cosmographique de la Renaissance », in *La conscience européenne au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. Actes du Colloque internationale organisé à l'École Normale supérieure de Jeunes Filles (30 septembre-3 octobre 1980)*, Nicole Cazauran-Françoise Autrand éd., Paris, 1982, p. 49-63.

de « nostre riche et populeuse » Europe et qui souligne que l'« Europe estant la plus belle, principalle, et mieux renommeée de toutes les parties du monde, quoy qu'elle soit plus petite en estendue que les autres, si est-ce qu'elle est plus habitée et fertille, et a des hommes plus accorts et de meilleur esprit, comme j'ay aperceu l'ayant visitée, qu'en tout le reste des autres trois parties ». L'Europe est avant tout une unité de richesse dans la pensée de la Renaissance, a noté Jean Céard, et de diversité, à quoi s'ajoute l'unité de la prudence de ses habitants. De là, découle qu'elle ne se voit pas attribuer véritablement de centralité par les cosmographes. Lorsqu'elle acquiert, dans une figuration corporaliste qui relève d'un autre système de représentations, une image, il arrive qu'elle prenne alors un sens politique et qu'elle traduise la volonté hégémonique d'une puissance, en l'occurrence l'Espagne au temps de Charles-Quint. D'où une méfiance possible des autres États européens face à cette reconstruction qui va jusqu'à parfois poser un principe implicite d'interchangeabilité d'Europe et de la *respublica christiana* et qui donne à l'Empereur, dont les royaumes d'Espagne sont comme la tête d'un corps européen, la responsabilité historique de faire face aux Ottomans.

Mais, à ces définitions essentiellement positives et qui font partie de l'ordre général des stéréotypes qui traversent tout le XVI[e] siècle, il faut ajouter certains thèmes de la réflexion humaniste : penser l'Europe à la Renaissance, c'est aussi penser historiquement l'espace, penser l'espace en terme de durée. Une variable approfondie de cette approche se trouve dans la réflexion de Jean Lemaire de Belges, pour qui les peuples de l'Europe ont une consanguinité commune qui leur vient de Japhet. Les Princes, qui les gouvernent, ont en eux le même « sang herculien », et qui a transité par la noble cité de Troie et d'où provient un génie particulier qui repose sur la foi en Jésus-Christ et sur les vertus d'honneur, de « prudhommie », de fidélité, de courage; l'Europe, alors, comme l'a noté Arlette Jouanna, n'est « plus tout à fait la Chrétienté », parce qu'elle est avant tout une histoire s'enracinant dans un passé plus ancien que le christianisme, et surtout, elle perd, dans le rêve qui est suggéré par sa conscience mythique même, ses limites géographiques : elle devrait partir à la recherche de son histoire, partir, conduite par ses Princes et guidée par sa noblesse, vers la Grèce, Constantinople, l'Anatolie. Son destin est de se prolonger vers les terres orientales sans lesquelles elle ne serait pas parachevée spirituellement [2]. Et, ainsi, le statisme géographique, dans l'unité de cette recherche des origines, se trouve relativisé. Il faut encore tenir compte d'une figuration limitative, qui approche l'Europe linguistiquement

2. Arlette Jouanna, « Images de l'Europe chez les historiens et les théoriciens de la société en France au XVI[e] siècle », in *La conscience..., op. cit.*, p. 188-205.

tout en ne la faisant pas, à proprement parler, coïncider avec l'entité géographique continentale. Pour Laurent Valla, l'Europe est en effet une unité qui se détecte dans la possession d'un héritage commun qui est celui de Rome et qui se cerne par le maintien de la langue latine; cet héritage est conservé et préservé par la communauté spirituelle des humanistes. L'Europe est donc une mémoire commune, qui détermine l'assurance d'une supériorité et qui est entretenue par des hommes qui se vouent à ne pas laisser le passé se perdre : « ce fut la langue de Rome qui apprit les arts libéraux à tous les peuples; ce fut elle qui leur enseigna les bonnes lois et qui ouvrit le chemin à toutes les formes de savoir. Ce fut elle qui les libéra de la barbarie… Sainte, grandement sainte est donc la langue latine, grande est sa divine puissance, pieusement et religieusement gardée pendant des siècles… » Il y a pour Valla, à l'origine, une communauté de culture qu'il faut retrouver. Mais il faut aussi relever que l'humanisme, dans sa grande expression érasmienne, ignore l'Europe comme lieu référentiel : Erasme se veut d'abord un *mundus civis* et la *respublica* des Lettres opère un travail en langue latine qui doit permettre à la Chrétienté d'aller dans le sens d'une bonification.

L'appréhension de l'unité à travers le concept de Chrétienté, à l'opposé, superpose deux perspectives : d'une part, une perspective corporaliste. La Chrétienté est le corps du Christ, présent en ses membres dans tout l'ordre de la Création, par-delà les limites et les contingences spatiales mêmes et surtout par-delà le temps présent. Elle est un corps présent, passé, futur dont le centre demeure, malgré la tension romaine de *translatio*, une cité qui symbolise cette indissociation des temps et qui est aux mains des infidèles, Jérusalem. La Chrétienté, en fonction de cette localisation primordiale, est vivante, elle est en tension d'aller hors d'elle même. Elle est à la fois un passé, un présent et un futur, et, comme tout corps, elle est animée de mouvements, dont celui qui, à partir de 1492, l'a entraînée au-delà des océans, vers des peuples en attente de l'Évangile. D'autre part et en continuité, elle est en tension eschatologique, ou plus précisément messianique : la Chrétienté, parce qu'elle est l'ordre même de la totalité de la durée, est pensée comme une puissance de dynamisme temporel, l'événement qui, au terme des Temps, doit triompher sous le règne même du Christ, quand il n'y aura plus qu'« un seul troupeau et un seul berger ». C'est-à-dire qu'elle est autant une instance d'unité qu'une puissance d'unité. Même assiégée et menacée par le Turc, l'Europe n'est donc qu'un lieu temporaire, provisoire, de la Chrétienté, « corps globalisant, dans une totalité à la fois panique et spirituelle, le double exister, physique et surnaturel, de ce monde dont la grâce d'élection est, puisqu'il procède de Dieu comme son nom l'indique, l'unité [3] ».

3. Alphonse Dupront, « Réforme » et « modernité », in *A.E.S.C.*, n° 4, 1984, p. 747-767.

L'écart entre l'Europe et la Chrétienté est donc patent, même s'il advient que des cas de superpositions sémantiques se produisent et même si certains cosmographes insisteront, dans le dernier tiers du XVI[e] siècle, sur le fait que l'Europe a été le lieu du destin providentiel de la Chrétienté et qu'Ortelius a pu écrire que c'est « la partie du Monde, que nous appellons pour le présent la Christienté : combien qu'en aucuns endroicts d'icelle, la foy Chrestienne… a esté abolie ». Il y a un point de rencontre. Pour Ortelius, le fait que, malgré les multiples royaumes et empires qui dominent le continent, la foi chrétienne y a son siège, fait que le Sauveur du monde a étendu sa grâce sur l'Europe.

Le problème qu'il faut toutefois aborder ici est le suivant : le XVI[e] siècle a-t-il été le siècle d'une mutation des certitudes, liée à la fois à la division et aux conflits de la Chrétienté, à son expansion dans d'autres mondes, et aussi à la progression turque ? Y a-t-il eu déperdition d'un sens, glissement de sens substituant à une certitude unitaire axée sur l'eschatologie les prémisses d'une identité de refus de l'eschatologie ? L'analyse montrera, après avoir insisté sur une reviviscence du mythe sur la fin du XV[e] siècle et au début du XVI[e] siècle, que la Chrétienté, même culpabilisée, scindée, niée, combattue, même dénoncée dans sa malédiction et son impossibilité, subsiste en tant que référent parce que la conception dominante de la durée porte vers un imaginaire de fin des Temps. Elle posera l'hypothèse selon laquelle, à la Renaissance, la condition même d'émergence timide d'une ébauche alternative de conscience européenne passait par un mouvement intellectuel à contre-courant d'un mouvement dominant qui impliquait une puissance de l'eschatologie messianique ou panique.

De manière préliminaire, il faut cependant dire que l'exposé qui suit ne s'attache qu'à des exemples ponctuels, la plupart relatifs à la France et qu'il ne cherche qu'à poser des hypothèses.

Un point d'origine : la vitalité du mythe de la Chrétienté

Il est possible, sur ce point, de partir des rêves de la fin du XV[e] siècle et du début du XVI[e] siècle. Il y a, et on ne peut qu'être frappé par ce phénomène, une manière de redynamisation du mythe messianique de la Chrétienté, durant ces décennies charnières qui suivent le choc de 1453, et ceci malgré les supputations astrologiques qui, à partir de 1480, annoncent un châtiment imminent sur le monde chrétien, voire, quand les quinze cents années après la naissance ou la mort du Christ seront passées, l'événement de la Parousie. Tout se passe comme si, alors que la Chrétienté est sur la défensive désormais

dans son espace même et aussi dans son imaginaire, il lui était donné d'être désormais au seuil même de sa plénitude. Son imaginaire procède d'une « unité vécue dans le temps historique » qui « n'est qu'annonce et figure d'un accomplissement, celui du retour glorieux [4] ». Outre les cas de Mathias Corvin ou de Maximilien Ier [5], plusieurs exemples peuvent être cités, qui offrent des systèmes de représentations variables de l'imminence des temps de l'unité.

Il y aurait l'exemple vénitien, tout d'abord, qui a donné lieu à une excellente étude et qui cerne le triomphe de la Chrétienté sous l'angle d'un mouvement de conversion par le fait de la parole. La Chrétienté est l'ordre d'un triomphe imminent à travers des prophéties de la conversion du Turc et à travers le symbolisme des cycles peints par Carpaccio. Le devenir des temps est dans l'imminence de s'ouvrir pour mille ans par la puissance même de la parole. Guy Le Thiec a montré qu'entre 1495 et 1520, ce sont trois scènes de prédication en terre musulmane qui ont été commandées par des confréries vénitiennes : la prédication de saint Marc à Alexandrie des frères Bellini, la Présentation de saint Marc de Lattanzio da Rimini et la Prédication de saint Etienne à Jérusalem de Carpaccio. Les hommes auxquels parlent les saints sont des Turcs, et ces tableaux, pour Guy Le Thiec, font autant référence à un événement passé qu'à un instant téléologique qui est en tension d'advenir : c'est le mouvement de l'histoire proche qui est ici dépeint, ou, plutôt, c'est une action qui est comme anticipée et appelée, par l'art même de figurations dont le propre est d'être pensées comme ce par quoi il peut y avoir

4. *Ibid.*, p. 748.

5. Sous une forme différente, socialement plus apaisée, ce messianisme se retrouve chez Sébastien Brant, dans des *Flugblätter* contemporaines de la parution de la *Nef des Fous* (1494), qui montrent que, si la coupure de 1500 n'est pas pressentie comme décisive, de part et d'autre de cette année là, l'humanité est mise en représentation comme entrée dans des jours instables, durant lesquels les forces eschatologiques sont en action. Dès 1492, Brant dédie à l'empereur Maximilien « Von dem donerstein gefallen im xcij. iar : vor Ensisheim » qui analyse la chute d'un météorite comme l'annonce d'une victoire impériale sur les Français. Puis, jusqu'en 1504, Brant publie des feuilles volantes traitant de la naissance d'un enfant au double corps soudé par le front en 1495, d'un porc monstrueux en 1496, d'une oie à deux corps et d'un porc à six pieds en 1496. Ces merveilles annoncent la volonté divine qui est celle d'une réalisation imminente de la réunion dans la personne impériale du glaive temporel et du glaive spirituel et, par la reconstitution d'un pouvoir constantinien, une abolition des dissentions dans la chrétienté : la domination universelle du saint Empire romain germanique est dans l'ordre de la providence et elle est ainsi annoncée par des merveilles qui n'ont jamais été vues par les hommes depuis la création du monde et qui incitent à la libération des lieux saints par une grande croisade chrétienne. Ce messianisme, qui fait de l'empereur Maximilien le prince de l'unité retrouvée du monde n'exclut pas, à partir de 1497, une inflexion dans la pensée de Sébastien Brant vers une conscience plus pessimiste de la multiplication des guerres et de la fin du monde.

passage d'un signifiant à un signifié, à se réaliser : « les représentations de celles-ci (les conversions déjà obtenues), tout à la fois, montrent leur réalisation et ancrent la certitude de nouveaux ralliements à la foi chrétienne, dans l'insistant présent d'une image, issue du passé de l'hagiographie et préfigurant l'avenir d'une foi musulmane ayant perdu ses sectateurs [6] ». Nommer ou représenter, c'est déjà à la Renaissance impliquer une réalité. Guy Le Thiec parle encore d'une pression prophétique à Venise qui fonctionne sur le mythe d'une conversion. La finalité historique de la Chrétienté, dans l'imaginaire vénitien, n'est pas la croisade et donc l'action de violence, elle tient dans l'exercice d'une parole dont la force providentielle autorisera l'unité des hommes dans la volonté divine.

L'analyse fine du cycle de la Scuola de Saint-Georges des Esclavons, avec son élément central qu'est saint Georges occidant le dragon (1502-1507), certifie une symbolique vénitienne de la conversion eschatologique. Le dragon est ici une allégorie de l'Islam, et le cycle figure la lutte entre la Chrétienté et le monde musulman, mais pas seulement en une vision immédiate : le dragon n'est, dans cette perspective, que l'erreur, la mise en représentation monstrueuse d'un principe religieux dont la défaite doit permettre, dans la continuité de la *Légende dorée*, la conversion de la princesse des Sélénites et le baptême de tous les siens. Le combat entre le chevalier et le dragon est une allégorie de la victoire de la Vérité sur l'erreur. Il ne parle pas de croisade, mais de conversion par la parole et donc d'une dilatation eschatologique de la Chrétienté.

Il est certain que les Espagnes ne sont guère éloignées, avant et durant le mouvement de découverte puis de *conquista*, de cette assurance de l'imminence de la forclusion des Temps dans la conversion. Penser la Chrétienté est penser une force, mais dont la particularité est, au sein même de l'espace chrétien, d'être animée dans son mouvement même par un des peuples chrétiens, un peuple élu pour être l'agent de l'histoire parce qu'il a préservé sa pureté. Est certaine la dimension messianique de la prise de Grenade et du décret d'expulsion des Juifs qui, le 31 mars 1492, vise à faire des vieux chrétiens d'Espagne le peuple vétéro-testamentaire de l'Alliance, le peuple à qui sa pureté, selon l'analyse de Pierre Chaunu, permettra d'atteindre Jérusalem et de promouvoir, par la libération des Lieux Saints et de la Terre promise, le triomphe de la Chrétienté [7]. Le rêve qui, au seuil du basculement de 1500,

---

6. Guy Le Thiec, *« Et il y aura un seul troupeau… ». L'imaginaire de la confrontation entre Chrétiens et Turcs dans l'art figuratif en France et en Italie, de 1453 aux années 1620*, Thèse de doctorat nouveau régime sous la direction du professeur Arlette Jouanna, 5 vol, Université de Montpellier-Paul Valéry, t. I, p. 76.

7. Pierre Chaunu, *Colomb ou la logique de l'imprévisible*, Paris, 1993, p. 104-106.

anime Colomb, rêve de reconquête de la Terre sainte et d'approche du paradis terrestre, rêve sous-tendu certainement par les réminiscences de lectures de Joachim de Flore et par le mythe du royaume chrétien du Prêtre Jean [8], fonctionne en continuité. La découverte des Nouveaux mondes est inséparables d'un imaginaire de l'évangélisation universelle qui précédera la fin des Temps et on sait que Colomb, dans le *Livre des Prophéties*, en s'appuyant sur des passages biaisés de l'Écriture Sainte, affirme que c'est à partir de l'Espagne que le saint Nom de Dieu sera publié. Il se veut lui-même à la fois un autre Moïse mettant en mouvement, pour toute la Chrétienté, un peuple élu et aussi le *Christo ferens*, celui qui porte Christ comme Jacob. Ce système de représentations, entre autres multiples données, est aussi actif chez les franciscains picards qui partent pour le Nouveau monde en mission de conversion, surtout en 1516 et 1519.

Cette dimension messianique, on le sait, est ensuite recomposée à travers l'érasmisme actif de l'entourage de Charles-Quint qui voit en l'Empereur le prince de la paix universelle entre États de la Chrétienté et de la libération des terres occupées par le Turc, dont Jérusalem. Augustin Redondo a porté significativement l'attention sur un des intellectuels castillans érasmiens ou parasmiens qui entouraient Charles-Quint et Gattinara, Alfonso de Valdez ; ce dernier affirme avec force, en 1525, après Pavie, la mission providentielle de l'Empereur. C'est Dieu qui a octroyé à Charles-Quint la mission de faire régner la paix dans la Chrétienté et qui lui a donné la victoire pour que cessent les dissensions entre princes chrétiens, pour qu'il puisse combattre les Ottomans, prendre Jérusalem et que règne universellement la foi du Christ. Ainsi sera réalisée la prophétie évangélique : *Fiet unum ovile et unus pastor* [9]. Et Augustin Redondo a observé que, jusqu'en 1545, les humanistes érasmiens espagnols rêvaient encore d'un retour à l'unité de l'*Universitas christiana*, « une Europe unie forgée par un idéal humaniste de paix et de fraternité entre les hommes, sous le signe d'un authentique évangélisme », un idéal historiquement contradictoire d'une tension nationaliste de différenciation de l'imaginaire espagnol par rapport aux autres peuples de la Chrétienté.

Ce qui assure que, même après l'appréhension de la donnée fondamentale de la rupture luthérienne, la vitalité de l'idée messianique de Chrétienté demeure pleinement d'actualité ; peut-être parce qu'elle permet de contourner ou d'occulter les angoisses eschatologiques articulées à l'appréhension du

8. Voir John Leddy Phelan, *The Millenial Kingdom of the Franciscans in the New World. A Study of the Writings of Geronimo de Mendieta (1525-1604)*, Berkeley, 1956.

9. A. Redondo, « Les Espagnols et la conscience européenne à l'époque de Charles-Quint », in *La conscience...*, *op. cit.*, p. 366-377.

châtiment divin qu'est le surgissement et le maintien de l'hérésie, de demeurer dans l'espérance d'une reviviscence proche de l'unité chrétienne grâce à l'immense évidence qui serait donnée, sous peu, aux chrétiens dans l'accomplissement de l'unité du monde par la geste impériale.

L'imaginaire français identifie aussi la Chrétienté en terme de force d'amplification, mais selon un axe quelque peu différencié. Le voyage de Charles VIII vers Naples, c'est chose connue et c'est ce que la propagande française veut faire savoir, est un mouvement de croisade, accompli par un roi français au nom de toute la Chrétienté avec laquelle il a fait l'effort de mettre son royaume en paix avant de s'engager dans son opération militaire. Là encore, les temps sont venus d'une geste providentielle qui sera celle de l'accomplissement de la Chrétienté dans un monde terrestre qui s'identifiera enfin dans sa totalité au corps du Christ. Tout s'accélère dans la construction de cette mythique au début de la décennie 1490. L'ermite François de Paule, qui était venu de Calabre à l'invitation de Louis XI, et qui possédait un don de prophétie, en 1492, à la nouvelle de la naissance imminente d'un fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, adresse au roi une missive pour lui conseiller d'appeler son fils Orlandus. Selon Simone Labande-Maillefert, le choix du prénom avait été conseillé par l'ermite parce que le neveu de Charlemagne était considéré dans un des légendaires de la Chrétienté comme un saint, le chevalier incarnant une chevalerie pure dans un temps d'unification impériale. Il s'agissait de rattacher l'héritier du trône à la mythique de Charlemagne, parce que les temps étaient venus d'un recommencement dont l'ermite avait eu la vision, un temps qui verrait la conquête de Jérusalem et la fin des infidèles. Le choix du prénom de Charles-Orland se référait aussi, selon S. Labande-Maillefert, à un épisode du legendaire carolingien, dit la légende d'Aspromonte, qui aurait vu Charlemagne et son neveu descendre dans le sud de l'Italie, lutter dans ce massif dit de l'Aspromonte contre des ennemis, puis partir vers Jérusalem.

Et, si le voyage d'Italie se place idéologiquement dans une aspiration carolingienne et hiérusalémite tout à la fois, il possède parallèlement une dimension eschatologique qui dépasse cette seule aspiration. Dans le fait d'une représentation millénariste, il est pensé comme le préliminaire d'une croisade qui est dans l'accomplissement de la prophétie des trois couronnes et qui va emmener Charles VIII, une fois roi de Naples, vers la possession de la troisième couronne, celle de Jérusalem et donc vers une geste prophétique dévolue au roi d'un peuple élu dépositaire d'une véritable *translatio* biblique et qui le verra déposer sa couronne et laisser pour mille ans le monde unifié dans une Chrétienté totalisante être gouverné par le Christ. C'est un grand rêve messianique qui est mis en œuvre.

Il n'y a pas que l'ermite calabrais à développer la mythique d'un univers prophétique d'unité et de concorde du monde par l'action royale. Tout un entourage d'astrologues dresse des horoscopes : maître Guilloche de Bordeaux, et le médecin Jehan Michiel, que l'on voit commander probablement à Florence une *Profezia di santa Brigida*, à partir de 1492, lient étroitement le devenir de la monarchie française aux prophéties des sibylles, de sainte Brigitte et de Joachim de Flore : l'annonce que du Nord viendra en Italie un prince dont Dieu a voulu qu'il soit un réformateur de l'Église corrompue, qui sera proclamé empereur de la croisade et qui, ayant vaincu les Turcs, ira déposer sa couronne sur le tombeau du Christ. Maître Guilloche révèle qu'après de nombreuses batailles le roi soumettrait l'Italie, obtiendrait la couronne impériale, mettrait à mort le mauvais clerc et irait jusqu'en Orient au Mont des Oliviers. Le temps des Mille ans pourrait alors commencer.

Plusieurs mises en scène reflètent, durant le voyage de Naples, cet imaginaire du basculement dans l'accomplissement unitaire de la Chrétienté après que cette dernière ait été comme purgée de ses péchés et dissensions. Ainsi, la rencontre avec Savonarole est symbolique de cette quête. Savonarole, jusqu'en 1492, semble avoir été marqué par une eschatologie du Jugement dernier imminent; puis, il s'oriente vers une vision plus joachimite du renouvellement des temps, voyant dans Charles VIII l'envoyé prophétique de Dieu qui va abattre le glaive divin sur l'Italie impure et dans Florence, la ville dont l'amendement va faire la Nouvelle Jérusalem. Il approprie à son système visionnaire l'image d'un nouveau Charlemagne qui courait dans le discours prophétique contemporain. La dernière rénovation, pour lui, se réalise et c'est pour cela qu'il appelle le roi de France à se faire le glaive de Dieu. Alors, d'autre part, qu'il a quitté Rome et se trouve dans la ville de Ferrentino, le 4 février 1495, Charles VIII accepte d'être le parrain d'un juif qui se convertit à l'occasion de sa venue, geste symbolique et annonciateur d'un monde humain qui va se fondre dans le corps mystique du Christ, d'un monde au sein duquel même ceux qui appartiennent au peuple qui a fait crucifier le Christ vont rejoindre le Christ. Une semaine après, Charles VIII prend la figure d'un nouvel envoyé de Dieu, quand les habitants de la ville de San Germano l'accueillent en portant des rameaux d'olivier et en chantant *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Malgré les doutes que certains historiens ont émis, l'Entrée du roi dans Naples est une entrée impériale, signifiant la volonté du Prince d'opérer la *restitutio* de l'Empire d'Orient. La noblesse française vit dans cet imaginaire, car son idéal de guerre est un idéal de guerre sacrée, de sacrifice christique qui l'engage à combattre pour l'honneur au mépris de la mort, dans la recherche d'une rencontre avec Dieu.

Et il ne faut pas envisager la suite de l'histoire française en discontinuité, même si la contrepartie des guerres contre l'Empereur est l'exacerbation de certains traits naturels de l'adversaire espagnol comme la félonie et la cruauté et donc de son ambition responsable des divisions de la Chrétienté. Cette dimension messianique est encore présente chez François Ier, dont la royauté imaginaire demeure celle d'une entrée de la Chrétienté dans une temporalité nouvelle. Le roi se met en représentation, dès 1515-1518, comme le roi prédestiné de toute éternité à la réalisation d'une triple *renovatio*, de l'Empire, de l'Église et des bonnes Lettres. Dans cette optique, il se montre lui-même à des ambassadeurs anglais reçus en 1518 à la Bastille comme une figure terrestre du Christ, un Christ vivant : il apparaît les cheveux défaits, vêtu d'une robe blanche, sur laquelle sont brodés des compas et des horloges pour signifier une maîtrise du temps et de l'espace.

S'il y a donc une forme spécifique de messianisme politico-religieux qui fait du roi un souverain providentiel, et de l'histoire immédiate le temps d'un accomplissement d'une humanité bonifiée par la vertu, c'est à partir du royaume de France, royaume très chrétien voué à façonner, par l'action de son roi, une alliance resserrée avec Dieu, que la dynamique de la Chrétienté prendrait son essor. Et il faut voir que l'échec de la candidature impériale de 1519 ne met pas fin à ce rêve providentialiste. En 1522, intervient la publication du *Mirabilis Liber* qui prophétise à François Ier que, contre Charles-Quint, il est appelé de toute éternité à être celui qui jettera à terre les tyrans de l'Église, et établira la paix par un règne impérial [10]. Et peut-être faudrait-il opérer une révision de la problématique de l'alliance turque voulue par François Ier ? Certes, cette alliance, dénoncée dans la Chrétienté, est destinée à prendre à revers la puissance impériale, mais on sait aussi que circulent, en Europe et en France, des prophéties et des opuscules de grande circulation qui laissent entendre que la conversion du Turc est proche, que le monde Ottoman le suivra vite dans la foi chrétienne et que les nouveaux chrétiens seront plus chrétiens que les chrétiens. Sous cet angle, la politique du roi de France prend à nouveau une dimension de préparation messianique.

Et il faut rappeler que, dans ces années, une prescience saisit aussi certains humanistes, prescience d'être dans une situation de seuil, tant la redécouverte du sens même des Écritures les portait à appréhender l'imminence d'un Avènement, d'une Chrétienté qui serait en mouvement vers sa finalité absolue. Jacques Lefèvre d'Etaples, on le sait, était parcouru, du fait de l'intelligence christologique des Écritures qu'il vivait et voulait faire vivre à ses contempo-

10. *Mirabilis Liber : qui Prophetias : Revelationes que nec non res mirandasi preteritas : presentes : et futuras aperte demonstrat…*, ab Engelberto et Joanne de Marnef, 1522.

rains en leur donnant accès en traduction à la Parole, par une forme de messianisme, surtout après 1520. Et l'on peut présumer que ce messianisme, par l'intermédiaire des liens de Lefèvre d'Etaples à Briçonnet et de Briçonnet à Marguerite d'Alençon, n'est pas étranger au support donné par François Ier aux Bibliens puis aux Évangéliques, dont l'action ne pourrait se comprendre que dans le cadre d'une attente du Christ et d'une volonté de mettre le royaume et les fidèles sujet du roi en attente du Christ.

> « Plût à Dieu que nous demandions à l'Église primitive le secret de sa foi, nous verrions bien vite refleurir, comme jadis, l'Évangile éternel du Christ. Mais les temps sont accomplis, Jésus se réveille. L'Évangile renaît avec le siècle. Puisse le Christ être annoncé ainsi dans tout pays, purement, sincèrement. Puisse bientôt être accomplie cette parole : O Dieu que toute la terre t'adore dans le culte de l'Évangile, en esprit et en vérité [11]. »

Et cette situation d'attente, au fur à mesure que les années passent, devient plus certaine. En 1526, Lefèvre publie ses *Commentarii initiatorii in quatuor evangelia* dans lesquels il traite de la purgation de l'âme, de l'accession à la vie en conformité au Christ : une vie de mort en Christ pour ressusciter en Christ [12]. Il est marqué par une image de césure dans l'ordre des temps. Pour lui, le temps est venu d'un temps qui se substitue à un autre, avec la métaphore de la lumière se substituant aux ténèbres dans un éveil du Christ dans les hommes. Dans les *Epistres et evangiles pour les cinquante et deux sepmaines... à l'usage du diocèse de Meaux*, Lefèvre avait auparavant donné une analyse de l'Epître aux Romains, chapitre XIII, qui cernait l'approche du « jour de grâce » : il était temps de « soy lever de somne », de sortir de l'ordre de la mort pour aller vers la vie dans la certitude du pardon. Et la marque origénienne était distinctible dans l'authentification du libre arbitre restauré par la grâce et permettant aux hommes de se glisser dans une ère d'accomplissement.

Le temps est venu, déclarait Lefèvre, pour tous de faire ce à quoi l'apôtre Paul a admonesté chaque fidèle, de s'élever dans la foi et l'espérance vers Dieu, « tous enflammez et embrasez de son amour et armez de toutes ses graces [13] ». Un temps d'union spirituelle qui est la réalisation même de la parole paulinienne, et Jean Dagens a bien montré que Lefèvre pense qu'il vit lui-même dans un temps qui, outre la restitution de la Parole, porte en lui

---

11. Paul Imbart de La Tour, *Les origines de la Réforme*, Paris, 1914, t. III, p. 158.

12. Voir l'analyse de Jean Dagens, « Humanisme et évangélisme chez Lefèvre d'Etaples », in *Courants religieux et humanisme à la fin du XVe et au début du XVIe siècle, Colloque de Strasbourg 9-11 mai 1957*, Paris, 1959, p. 121-134.

13. Cité in Denis Crouzet, *La genèse de la Réforme française*, Paris, 1996, p. 158-159.

une perspective d'évangélisation universelle, une dilatation de la Chrétienté qui est un signe de la fin des Temps. Les *Commentarii*, dans leur volonté pédagogique, ne se comprennent pas hors d'une conscience d'imminence eschatologique : ils cernent la proximité du troisième reniement, de l'approche de l'Antéchrist. Lefèvre, avant Rabelais, condamne les conjectures astrologiques mais n'en accepte pas moins les signes de l'imminence de la colère divine : pour lui, la première Bête est déjà venue en la personne de Mahomet dont la chute est cependant imminente. Il faut donc attendre l'apostasie et la chute de la monarchie romaine pour que vienne la seconde Bête possédant la puissance des signes. Alors connaîtront la félicité ceux qui auront été *in fide Christi tam vita quam confessione*. L'Évangile, dans cette imminence, doit être prêchée partout, à commencer dans les Nouveaux mondes dont la découverte dit le Jugement proche, parce que Dieu opère dans ceux qui ont connaissance de la Vérité et de la foi, don de Dieu. Et pour les bons, le règne du Christ sera la récompense.

Cette théologie de l'espérance en le parachèvement eschatologique de la Chrétienté se retrouve, différentiellement, chez Charles Fontaine, dans un poème probablement de la fin de l'année 1534, dédié à Marguerite de Navarre : appel à persévérer dans l'espérance, « l'espoir », que la foi génère dans les cœurs des chrétiens et qui porte fermement à savoir « que tost de Jesuschrist le regne » sera vu par les justes : ce règne sera le règne de la « parole forte » par laquelle le « monstre qui des petits avorte » sera tué…

Ce qui apparaît donc certain, c'est qu'avant et après 1517, il y a une séquence d'exacerbation dynamique du mythe de la Chrétienté : cette exacerbation est indissociable de l'appréhension d'une situation liminaire dans l'ordre des temps, de la proximité d'une ouverture millénariste de l'ordre des temps que les États de la Renaissance cherchent à capter à leur profit. Il ne faut pas oublier que l'approche de l'année 1533 est appréhendée dans l'angoisse : quinze cents ans après la Passion, le Christ peut faire retour… La posture d'espérance n'a rien d'étonnant, si l'on se réfère à un cas italien un peu antérieur. Donald Veinstein a cité le prophète florentin Francesco da Meleto et son *Convivio de secreti della scriptura sancta*, écrit juste avant 1513. Le premier des trois châtiments universels a selon lui commencé en 1484 avec la persécution des Juifs dans la péninsule hispanique, début de la réunion du monde *in unum ovile*. La conversion des Juifs serait réalisée en 1517 et aurait pour conséquence la révélation des mystères par un homme de peu d'instruction et de peu de renom, homme simple élu par Dieu pour écrire un livre décrivant tous les mystères de l'Écriture et pour « vivre de l'Esprit Saint ». Peu après Francesco da Meleto publie un *Quadrivium temporum prophetarum* qui place la conversion des musulmans entre 1530

et 1540 et l'avènement du messie, dans une durée de conversion universelle [14].

Chrétienté signifie donc attente et espérance, et il faut partir en conséquence d'une situation de puissance de l'imaginaire de la Chrétienté sur la fin du XV^e^ siècle et durant les premières décennies du XVI^e^ siècle. Et, malgré tout, l'espérance ouvre sur une désespérance.

Une représentation ascendante : l'image alternative d'une Chrétienté impossible

A cette indissociation du concept de Chrétienté et de la vision millénariste se surimpose synchroniquement une autre représentation ; ou plutôt, pourrait-on dire, une autre représentation qui, en une séquence complémentaire, devient dominante en conséquence de la rupture même de l'unité chrétienne d'après 1517. À l'image d'une Chrétienté dont le propre est d'être en instance de retrouver les bénédictions divines dans l'instant proche de sa dilatation à l'ensemble du monde, s'ajoute la figuration d'une Chrétienté de la malédiction divine, attirant sur l'humanité entière la colère de Dieu et donc appelée à être le lieu où va débuter le châtiment eschatologique. La Chrétienté devient une puissance d'angoisse parce que saturée de péchés, parce qu'impossible dans le présent. Elle tend à se faire désespérance.

On sait ainsi, pour prendre l'exemple de la péninsule italienne de la fin du XV^e^ siècle, qu'au moment de la descente de Charles IX vers Naples, il y a un phénomène d'invasion de multiples prophéties imprimées, par exemple celles de sainte Brigitte dont on connaît au moins une douzaine d'éditions éditées entre 1478 et 1525 [15]. Il y a également, parallèlement à une parole mendiante qui apostrophe une humanité qu'elle dit parvenue à un paroxysme de péché, une prédication due à des ermites gyrovagues qui, spontanément, vont et viennent. En 1491, un de ces ermites, présent à Rome, annonce des calamités terribles dont le commencement aurait lieu à Rome même, et ceci parce que Rome. Il parle, sans doute dans un substrat joachimite, de l'apparition d'un pasteur angélique dont la venue suivra la ruine totale de la puissance temporelle de l'Église. Durant l'hiver 1492-1493, Jacques Lefèvre d'Etaples, de passage à Bologne, voit un homme vêtu d'un sac, pieds nus, portant une ceinture de joncs et prêchant la pénitence et la conversion. Avant et après 1500, sans cesse les diaires ou les mémoires rela-

14. Donald Veinstein, *Savonarole et Florence*, Paris, 1973, p. 355-368.
15. Ottavia Niccoli, *Profeti e popolo nell'Italia del Rinascimento*, Rome-Bari, 1987, p. 16.

tent comment apparaissent des hommes qui prophétisent le châtiment. Encore en 1532, on verra en juin, à Modène, un prédicateur panique annoncer de grandes tribulations [16].

À ces paroles s'ajoutent des imprimés comme celui qui raconte le déluge d'eau subi par la ville de Rome le 4 décembre 1495 et qui décrit la grande crue du Tibre comme un ultime avertissement de Dieu, un ultime appel à la pénitence. Une prophétie attribuée à l'archevêque de Tarente, saint Cataldus, est redécouverte, prédisant une guerre entre croyants et incroyants et toutefois, après cette phase de violences et de désastres, l'instauration d'un renouvellement universel des temps en 1510 [17]. Ces indices répétés permettent à Ottavia Niccoli de dire que l'attente des calamités apocalyptiques ou d'un renouvellement du monde n'était pas limité à des cercles ésotériques restreints, mais qu'elle touchait en Italie toutes les couches sociales.

Après la mort de Savonarole, si Florence continue, semble-t-il, à jouer un rôle catalyseur dans l'eschatologisme péninsulaire par l'impression de traductions de prophéties anciennes, si en 1513 Fra Francesco de Montepulciano y prêche durant l'Avent les tribulations imminentes qui précèderont la venue de l'Antéchrist, d'Enoch et d'Elias, il faut dire que c'est Venise qui devient le pôle principal de l'eschatologie, avec des publications dramatisant le devenir qui sont diffusées dans toute l'Italie. Mais la cité lagunaire connaît aussi une prédication pénitentielle qui dénonce les blasphémateurs comme les sodomites et menace la ville d'engloutissement. Les Juifs sont souvent les cibles de ces prédicateurs, avec des appels réitérés à l'expulsion voire à la violence. Ils sont rendus responsables des infortunes que la cité a connues depuis la catastrophe de la défaite sanglante d'Agnadello. C'est dans ce contexte qu'advient la création du Ghetto, en 1516, pensé par l'État vénitien comme une mesure destinée à protéger les Juifs de la ville et de la Terre ferme, mais aussi visant, par le fait même de l'enfermement, à assoupir une angoisse collective [18]. Et ceci, peut-être parce que l'humanité est entrée dans une séquence inquiétante que la cité elle-même tente de s'imposer un ordre pénitent.

Il semble difficile, au sein de ces paroles prophétiques, d'isoler une date à forte tension eschatologique, par laquelle l'imaginaire italien cernerait l'accomplissement des malédictions qui planent sur une Chrétienté séparée de Dieu. Cependant on peut dire qu'en Italie l'année 1513 paraît avoir consti-

16. O. Niccoli, *op. cit.*, p. 131.
17. D. Veinstein, *op. cit.*, p. 71.
18. Élisabeth Crouzet-Pavan, « Venice between Jerusalem, Byzantium, and Divine Retribution : the Origins of the Ghetto », in *Jews, Christian, and Muslims in the Mediterranean World after 1492*, Alisa Meyuhas Ginio éd., Londres, 1992, p. 162-179.

tué comme un seuil, à partir des calculs proposés par Joachim de Flore dans son *Concordia Novi et Veteris Testamenti* : cinquante et une générations de 30 années y marquaient l'accession de l'humanité au seuil effrayant de 1530, à quoi il fallait soustraire dix-sept années de schisme et de souffrances : c'est ainsi que le prédicateur Girolamo de Vérone, s'appuyant sur saint Mathieu, chapitre 24, 34, annonçait que cette génération dernière verrait, à partir de 1513 « grandissime cosé in Italia [19] ». Pour d'autres prédicateurs paniques, le Turc est l'Antéchrist, tandis que Rome est sous la menace du jugement divin.

L'astrologie intervient aussi et permet d'isoler les années 1524-1525 avec ce qu'Ottavia Niccoli appelle « un cas de panique collectif », quand le déluge est attendu dans toute l'Italie et en Sicile, et que sont nombreux ceux qui murent les portes et les fenêtres de leurs maisons [20]; en Frioul et autour de Vicence, des gens des villes et des campagnes se sont construit des maisons de bois sur les montagnes avec des provisions alimentaires. La fixation est probablement d'origine allemande, inspirée par l'astrologue Johannes Lichtenberger [21]. Mais dès 1499, c'est l'astrologue de Tubingen Johann Stoeffler qui avait réattiré l'attention sur les menaces dont cette année est chargée. Puis la fixation a dépassé le cadre allemand et s'est sans doute avec prédilection étendue à l'Italie, puisqu'ont été dénombrés au moins 56 auteurs de prédictions ou pronostications en 133 ouvrages et en six langues différentes. Un chiffre que l'historienne Paola Zambelli a récemment porté jusqu'à 160 ouvrages. En 1523-1524, le paroxysme est atteint, avec 51 ouvrages : et il est évident qu'une actualité des enjeux religieux perçait, puisque nombre de pronostications italiennes, dans la continuité de Lichtenberger, annonçaient une destruction de l'Église. La conjonction de février 1524, à laquelle participaient les deux planètes supérieures Saturne et Jupiter, très rare, ne pouvait que produire des effets radicaux, tant pour les États que pour l'Église et la Chrétienté : au déluge s'ajouteraient les faux prophètes, les maladies et la mort, une révolte des pauvres, la guerre. C'était le temps du châtiment divin, dont le non-accomplissement ne diminue pas la dynamique. Car le sac de Rome de 1527, on le sait, intervient dans ce contexte même de prophéties qui décrivaient qu'avec la cinquante et unième génération depuis la naissance du Christ, l'Église serait ruinée. Il y a à proprement parler une culture visionnaire enclenchée sur cette approche eschatologique et même l'Arétin publie en 1526 un livret de pronostication pour 1527 qui contient une prémonition

19. O. Niccoli, *op. cit.*, p. 135.
20. O. Niccoli, *op. cit.*, p. 191.
21. D. Kurze, *Johannes Lichtenberger. Eine Studie zur Geschichte der Prophetie und Astrologie*, Lübeck, 1910.

de la chute de Rome. Pour Ottavia Niccoli toujours, le prophétisme du châtiment décline à partir de 1530 avec la fin des libertés italiennes, mais l'on peut se demander si l'outrepassement historique du seuil de 1533 n'est pas à l'origine d'une relative dédramatisation du devenir.

En France, la perspective apocalyptique semble faible jusque vers 1525. Elle surgit seulement chez certains prédicateurs comme Olivier Maillard – Larissa Taylor pense qu'il s'agit d'artifices discursifs destinés à imposer aux fidèles l'impact d'une pastorale de l'amendement et de la conversion; elle apparaît dans des éditions à part de l'*Apocalypse* de Jean et surtout dans l'impression par Armand Vérard, en 1492 d'un *Traité de l'Avènement de l'Antéchrist*. Il faudrait cependant dissocier ce qui est de l'ordre de la littéralité de ce qui est symbolique. Jean-Marie Le Gall pense, en effet, qu'il ne faut pas séparer la quête monastique et conventuelle d'un état de perfection, qui s'exprime dans le mouvement de réforme des établissements réguliers qui s'amplifie vers 1480, d'une angoisse eschatologique : les réformateurs, comme Jean Raulin, rêvaient de créer ainsi des lieux d'attente de Dieu, les lieux du temps de l'Esprit précédant le Jugement dernier et ils faisaient ainsi de la France le lieu d'attente, entre tous, au sein d'une Chrétienté coupable d'infidélité, mais dans des espaces de pénitence particularisés qui rendaient compte de ce qu'ils ne croyaient plus en une Chrétienté dynamique. Leur Chrétienté est au contraire statique, plus enfermée dans couvents et monastères qu'ouverte au monde.

Dans les terres d'Empire, l'image d'une Chrétienté coupable, en perte d'elle-même et donc en attente de la violence divine, est très forte. Il semble que, là, le biais majeur de diffusion d'une latence eschatologique a été la culture astrologique : dès les années 1480, c'est la mise en circulation des pronostications imprimées, dont, précisément, le *Pronosticon* de Johannes Lichtenberger, qui est édité au moins dix fois entre 1480 et 1490, avant d'être réimprimé encore à de nombreuses reprises jusque vers 1530. Il s'agit d'un texte qui porte essentiellement sur les effets néfastes d'une grande conjonction planétaire de Saturne et Jupiter en 1484 et d'une éclipse du soleil en 1485 prédisant pour plusieurs décennies guerres, ruines et jours courts de la Chrétienté et du monde; également, Johannes Lichtenberger avait le pressentiment d'une grande conjonction au signe des *pisces* pour l'année 1524, qui verrait un second déluge s'abattre sur les terres et villes de la chrétienté, en châtiment des péchés des hommes dont les corps et les maisons seront engloutis.

Des États entiers seront submergés et des villes disparaîtront complètement. On peut se demander si la valorisation de ce seuil, sans cesse redit par d'autres libelles astrologiques dans les années qui suivent et par des opuscules

de grande circulation décrivant les signes « *erschrockenlichen* » qui surgissent dans le monde, trois soleils, brandons au ciel, *defectio solis* etc., n'est pas à l'origine de la fixation, en 1486, par le *Malleus Maleficarum* des dominicains Spenger et Institoris, d'une Chrétienté travaillée par les sorciers et sorcières qui participent certainement dans leur multiplication d'une imminence de la chronologie johannique : si la perversion sorcellaire, qui est perçue comme une perversion hérétique, a surgi dans le monde, c'est parce que le monde est sur son déclin et qu'en conséquence la malice des hommes qui vivent dans la Chrétienté augmente. On peut juste encore rappeler, à ce propos, que c'est aussi en 1498 que Dürer grave l'*Apocalypse* tandis que la venue de l'Antéchrist est, entre autres, actualisée par les quinze signes décrits dans un livre appelé *Der Entchrist*, objet de multiples rééditions.

L'astrologie recroise toujours et encore le prophétisme, par exemple dans les *Practica von dem Entchrist* qui sont composés vers 1510 par Hans Virdung. C'est parce que tout le monde parmi ses contemporains parle de l'Antéchrist et de sa venue, voire écrit à ce propos, et qu'il est continuellement interrogé pour donner la date de cette venue, que Virdung dit avoir pris la plume ; il affirme que les possibilités sont nombreuses selon ce qu'il lit et entend : suivant Méthode, certains croient que ce serait entre 1300 et 1569 que cette apparition devrait avoir lieu, d'autres ont prédit des années telles que 1484 ou 1503, ou annoncé que Gog est né en 1501 et demeurera caché pour quinze années, jusqu'en 1516-1517 où commencera son bref règne. Même si Virdung, lui-même, recule cette venue antéchristique jusqu'aux années 1600-1700, il atteste d'une angoisse prégnante qui est celle du Jugement imminent et qui rend compte de ce que la partie du monde qui a reçu les bienfaits de la vraie foi ne vit pas selon les exigences de Dieu, qu'elle est en rupture par ses péchés innombrables avec Dieu [22]. Là encore, cette angoisse peut parfois, malgré tout, se réarticuler à un messianisme, entre 1518 et 1530, par des éditions successives de prophéties eschatologiques des sibylles, de Brigitte, Cyril, Joachim, Méthode et de frère Reinhart : car ces *Practica ausgezogen von Sybilla, Brigitta*... annoncent la venue d'un saint homme réformateur de l'Église...

Cette angoisse est en continuité présente en Alsace, comme en témoigne l'incitation lancée par le prédicateur de la cathédrale de Strasbourg en 1508. Il s'agit de l'attitude pessimiste d'un homme qui constate devant son auditoire que la Chrétienté est plus corrompue que jamais, et que donc la fin du monde ne peut qu'approcher, venant au moment où elle ne sera pas attendue

22. Voir Robert W. Scribner, *For the Sake of Simple Folk. Popular Propaganda for the German Reformation*, Cambridge, p. 184.

mais venant sans rémission : « ce qu'il y a de mieux à faire, c'est se tenir en son coin, dit Geiler, et se fourrer la tête dans un trou en s'attachant à suivre les commandements de Dieu et à pratiquer le bien pour gagner le salut éternel. » L'Alsace, pour continuer dans le sens d'une étude de cas qui pourrait être élargie certainement au reste des terres d'Empire d'autant que la menace du Turc y est ressentie de manière plus dramatique que dans les autres terres de la chrétienté, est plongée dans une atmosphère inquiète.

L'angoisse eschatologique se couple à un messianisme et débouche aussi sur une espérance dans un texte dit le *Livre des cent chapitres*, ou *Manuscrit de l'Oberrheinischer Revolutionär*, dont Francis Rapp pense qu'il a été composé entre Vosges et Rhin vers 1500 [23]. On sait que de nombreuses copies circulèrent, outre celle qui a été retrouvée à la bibliothèque de Colmar. Des huit periodes que comporte l'histoire des hommes, la septième touche à sa fin et le début de la dernière est imminent. Si les souverains ne prennent pas en charge d'établir un ordre social harmonieux, le Seigneur lâchera la bride aux pauvres qui seront les instruments de sa colère. Des calamités s'approchent, sang et violences à l'issue desquelles une société nouvelle viendra, sans prêtres, mais une société de réconciliation et d'Alliance des hommes avec Dieu ; et ce règne de la justice, le mouvement des astres le laisse prévoir. Il découle de ce prophétisme qu'il y a comme un clivage dans l'imaginaire : la Chrétienté n'existe pas telle qu'elle est, elle est pensée comme une illusion, elle est niée dans l'imaginaire d'accomplissement qui lui était corrélatif, imaginaire d'expansion et de tension. C'est par la destruction, de l'intérieur, de l'illusion, qu'une vraie Chrétienté pourra renaître, au terme d'un cycle de violences.

Luther, conséquemment à cette obsession de l'illusion d'une Chrétienté qui se serait comme mise hors d'elle-même, développe une théologie de l'ambiguïté qui reflète de façon certaine une situation de crise des représentations : il se veut seulement un homme qui a restitué au peuple chrétien le pur Évangile, pur comme au temps des apôtres, mais cette restitution est comme un témoignage de ce que les derniers Temps sont proches, dans la mesure où elle sécrète une action violente de la part de ceux qui vivent dans les filets de Satan, signe de ce que les temps sont courts. Parce qu'il se pense un successeur des apôtres, il est impossible de parler de « réformation », car seul Dieu est en mesure de la réaliser. L'être humain en est incapable. L'unique Réforme sera donnée par Dieu au jour du Jugement dernier. Il a, dans l'imaginaire du docteur de Wittenberg, la certitude de ce que la réaction du diable à la resti-

23. Francis Rapp, « La prise de conscience d'un christianisme allemand : vers une *ecclesia germanica* », in *La conscience..., op. cit.*, p. 344-365.

tution de l'Évangile va déclencher une contre-réformation qui ouvrira sur le temps ultime de la colère de Dieu dont en définitive Luther n'est pas loin de souhaiter qu'elle s'abatte vite sur l'humanité et qu'il puisse lui-même en être le témoin. La « captivité », à ses yeux, ne s'achèvera en effet qu'à la fin des Temps.

L'expérience luthérienne est celle d'une attente de la *furor finalis dei*, et donc d'une angoisse certaine face à cette attente, une angoisse qui fait voir le diable partout en action dans le monde, et plus en action que jamais il ne l'a été. C'est Heiko Obermann qui a écrit que l'historien peut être assuré que s'il laisse de côté l'apocalyptisme de Luther, il ne comprendra rien à sa théologie [24]. Il ne faut pas, comme l'ont fait certains analystes, ajoute-t-il, neutraliser cet apocalyptisme qui fonde l'imaginaire luthérien : si Satan travaille le monde chrétien et non chrétien comme jamais, en inspirant des adversaires acharnés contre la Parole de Dieu, en donnant à la chair les attraits les plus divers, c'est parce que s'accomplissent les prophéties de saint Jean. Et l'Antéchrist est présent au temps où l'Empire romain se meurt et où donc le dernier sceau de l'Apocalypse est en train, écrit-il, de se briser : c'est le Turc. La fin des Temps peut advenir de façon immédiate ou peut-être seulement dans cent ans et c'est donc l'image d'une Chrétienté qui est à la fois éloignée de Dieu et captive des ennemis de Dieu que Luther compose.

Au centre de l'illusion qui éloigne la Chrétienté de Dieu et qui implique la chronologie d'imminence eschatologique, il y la « différence » artificiellement établie par la Babylone romaine entre les prêtres et laïcs. La Chrétienté, pour être réelle et non pas fausse et maudite de Dieu, doit être le fait d'hommes qui sont tous également prêtres, serviteurs du Christ et administrateurs de l'Évangile : « mais cette administration est devenue une domination et un gouvernement si mondain, si extérieur, si pompeux, si terrible que la puissance temporelle ne l'égale pas, comme si les laïques ne faisaient plus partie de la Chrétienté [25]. » Il faut engager un effort immense de reconstitution d'une Chrétienté authentique, par le biais d'une « *Besserung* » de l'Église qui se traduira par ce qu'Alphonse Dupront a appelé la « décomposition de la catégorie d'universel en unités individuelles », un transfert fondamental d'énergies [26], mais Luther sait par avance que ce projet est, dans son accomplissement, un projet impossible, intrinsèquement. La Chrétienté des prélats maudits qui ont laissé publier la Bulle d'anathème est une anti-Chrétienté,

---

24. Heiko A. Obermann, *The Reformation. Roots and Ramification*, Grand Rapids-Edimbourg, 1994, p. 62 et suiv.

25. « Luther, De la liberté chrétienne », in Maurice Goguel, *Luther*, Paris, s.d., p. 67.

26. A. Dupront, art. cit., p. 754.

qui fait encourir aux Chrétiens la menace de châtiment divin, et, jusqu'à sa mort, Luther conservera la vision première d'une Chrétienté en miettes, qui ne peut pas exister dans les temps présents, ou qui ne peut exister que dans la dissémination au sein même d'un espace qui se veut chrétien. La vie terrestre est marquée par la méchanceté qui fait que sur mille hommes, « c'est à peine s'il y a un vrai chrétien ». Être chrétien, être un membre du vrai corps spirituel de la Chrétienté qu'est le corps du Christ, c'est être au milieu des « non-chrétiens », des méchants. La Chrétienté en devenir est simultanément partout et nulle part... D'où le fait que le docteur de Wittenberg, en définitive, préfère s'adresser à l'« homme chrétien » justifié et sauvé par la Foi, au « chrétien riche et rassasié ». La Chrétienté existe et n'existe pas tout à la fois, et, de ce paradoxe, il découle qu'elle est, dans le présent, impossible. Comme l'a écrit Alphonse Dupront, « il y a aussi, donnée existentielle fondamentale, la présence inébranlée de l'adversaire [27] ».

Son apocalyptisme n'empêche pas Luther d'être, par son primat donné à la Parole de Dieu, en retrait par rapport au fatalisme astrologique et à la vague d'angoisse déclenchée par le *Pronosticon* de Lichtenberger. Son apocalyptisme est primordialement scripturaire. Luther, bien que pour ses contemporains il accomplisse lui-même les prophéties de Lichtenberger en la personne d'un homme de foi né en 1484, l'année de la grande conjonction, et se levant contre l'Église corrompue, pense que les astrologues sont suscités par Satan. Il n'y a qu'une cause aux choses qui se déroulent dans le monde humain : Dieu. « Car celuy qui cherchera la majesté de Dieu sera opprimé de sa gloire ». Et l'astrologie fait partie des constructions rationnelles humaines par lesquelles l'homme ignore la corruption du péché originel. Avec son gendre Peucer, Melanchton, au contraire, incarne une perspective astrologique de l'angoisse eschatologique luthérienne. Melanchton rédige ainsi une lettre à Simon Grynaeus pour introduire une édition du *Spherae Tractatus* de Sacrobosco (1531), qui est une défense de l'astrologie et un éloge de la renaissance de la culture astrologique réalisée en Allemagne grâce à Peurbach et Regiomontanus : les corps inférieurs obéissent selon lui au corps supérieurs, et les étoiles, par les significations de leurs mouvements, doivent être l'objet d'études. En liaison avec cette science astrologique, Melanchton peut recroiser, voire accentuer, alors l'apocalyptisme de Luther : le retour du Christ est imminent, après que soit advenue la destruction de l'Empire [28]. À saint Jean

27. *Ibid.*, p. 758.

28. Cité in J. Delumeau, *La peur en Occident (XIVe-XVIIIe siècles) – Une cité assiégée*, Paris, 1978, p. 216.

se rajoutent, dans son système de représentations, le Livre de Daniel et la seconde Épître aux Thessaloniciens.

Il ressort que l'on ne peut pas isoler la Réforme luthérienne d'un apocalyptisme fondateur qui structure bien souvent le message par lequel elle entend répandre la nouvelle de la restitution de la Parole de Dieu ; un apocalyptisme qui est anti-millénarisme et qui fait de la Chrétienté un futur du monde chrétien auquel seule une volonté quotidienne de chaque chrétien d'illustrer en sa vie la gloire de Dieu pourra lui permettre de prendre part : c'est ainsi que, dès le mois de mai 1521, Lucas Cranach fait publier le *Passional Christi und Antichristi*, composé de trente-six gravures sur bois commentées par Melanchton. Cranach, reprenant le motif du *Passional* qui était un petit livre dépeignant les scènes de la vie du Christ ou des saints, l'adapte en juxtaposant aux images de la vie du Christ les représentations de celle de l'Antéchrist, qui est le pape : un des arguments développés est que l'Antéchrist trône dans le temple de Dieu et se fait adorer comme Dieu. Comme il a été prédit, il a altéré toutes les divines ordonnances, aboli les Écritures… Les vertus d'humilités et de simplicités sont subverties dans l'orgueil et la pompe mondaine. Et l'Antéchrist finira précipité vers les Enfers quand tombera Babylone. Robert W. Scribner a démontré que cette iconographie apocalyptique a influencé énormément la propagande luthérienne, appelant ainsi à un Jugement divin sur Rome.

Cranach encore, en septembre 1522, illustre par des gravures sur bois la traduction donnée par Luther du *Nouveau Testament*, publiée à Wittenberg. Les illustrations de l'Apocalypse, chapitre XI, 1-8, représentent soit la Bête, dont la tête est couronnée d'une triple tiare évoquant directement la papauté et donc définissant une similitude du présent par rapport à la chronologie johannique, soit avec ses sept têtes monstrueuses. Cranach, également, identifie Rome avec la prostituée de Babylone, motif qui est repris dans les illustrations donnée en 1523 par Hans Holbein le Jeune d'une édition du *Nouveau Testament* publiée à Bâle par Thomas Wolf : image de la grande prostituée chevauchant le dragon par exemple. On dispose encore de la représentation donnée par Melchior Lorch et dédiée à Luther : le pape, pourvu d'une queue et d'autres attributs diaboliques, est figuré sous la forme d'un homme sauvage, dont la bouche projette des grenouilles mêlées de reptiles divers qui évoquent la description de l'Antéchrist contenue dans l'*Apocalypse*, chapitre XVI, 13. Et ce n'est pas uniquement par le biais de l'image que cette chronologie de fin est donnée à lire : en 1527, c'est Andreas Osiander qui publie un corpus prophétique appliqué à la papauté, *San Hildegardten Weissagung*, par lequel il peut affirmer que l'« *erfullung zu unser zeytten* » a commencé [29].

29. Pour toutes ces référence, R. W. Scribner, *op. cit.*, p. 149-188.

Face à cette Chrétienté immédiatement impossible dans ses possibles mêmes, la réplique des premiers défenseurs de l'Église romaine est focalisée sur la figuration d'une chrétienté meurtrie, blessée, violentée, mais qui se trouve, par le fait même du surgissement hérétique, au cœur d'une chronologie de drame apocalyptique. Prédicateurs et polémistes de l'Église romaine insistent sur le basculement du monde humain dans une eschatologie qui est celle de la fin des Temps et du Jugement dernier. Les « faux prophètes », auxquels s'ajoutent de multiples signes apocalyptiques, sont énoncés présents et s'intègrent dans une chronologie d'agression par le mal. La Chrétienté n'est donc plus pensée primordialement et immédiatement comme une puissance d'expansion et d'unification des hommes, elles est imaginée comme une cible de Satan, en voie au contraire de rétractation, attaquée intérieurement par le Mal. Les membres du corps du Christ, menacés de partout par les langues perverses et diaboliques des séducteurs du peuple, vivent une agression qui a débuté par la progression du Turc en Orient et dans les Balkans, puis par l'apparition des avant-coureurs de l'Antéchrist qu'ont été Luther, ses disciples, les multiples « sectes » qu'ils ont fondées, et enfin Calvin. Le mythe de la croisade hiérusalémite s'estomperait, ou plutôt tendrait à s'intérioriser, puisque le mal est représenté comme immédiat parmi les chrétiens eux-mêmes ; immédiat dans des êtres d'illusion qui se donnent l'apparence d'être des chrétiens, mais qui ne sont que des hypocrites et qui portent en eux l'accomplissement du Jugement dernier.

À la figuration d'une Chrétienté qui est le Corps glorieux du Christ, se substitue celle d'une Chrétienté souffrante, malade, dont certains des membres sont en voie de pourrissement et qu'il serait nécessaire de sectionner pour empêcher qu'ils ne contaminent ceux qui demeurent sains, afin encore que ceux qui demeurent sains puissent affronter sereinement la venue proche du Christ tenant dans sa bouche l'épée de feu du Jugement. La rupture avec l'Église ancienne est ainsi définie comme une rupture avec Dieu et ne peut qu'attirer la colère de Dieu sur celui qui Lui est infidèle. Dans l'Empire, c'est tôt que Luther est identifié à un des faux prêcheurs dont la surrection présage la fin des temps, voire même à l'Antéchrist. En Lorraine, l'humaniste Nicolas Volcyr s'inspire à la fois de cette identification et des supputations astrologiques ainsi que des prophéties, pour signifier, à l'occasion de la guerre des rustauds d'Alsace, que le monde est en train de basculer dans le temps du Jugement dernier. Il débute sa démonstration sur la Seconde épître aux Thessaloniciens en disant que l'homme d'iniquité s'est révélé et que le temps de la séduction diabolique a commencé avec Luther. Le docteur de Wittenberg est la Bête de l'Apocalypse et l'abomination de la désolation s'approche des hommes. Il cite, outre sainte Hildegarde, saint Vincent Fer-

rier, saint Cyrille, sainte Brigitte pour évoquer l'accomplissement d'un temps qui doit voir l'Église persécutée. Les six mille ans du monde, ajoute-t-il, sont achevés, et sous peu les églises risquent d'être brûlées et les prêtres entreront en tribulation s'il n'y a pas amendement et lutte contre l'hérésie. Pour l'instant le monde est à l'envers et Dieu ne donnera son pardon que si les justes agissent par la violence contre les faux prophètes et leurs disciples.

En France, les fidèles de la religion traditionnelle se mobilisent dans le même sens d'une mise en situation apocalyptique de Luther. Un discours authentiquement panique est mis en forme par des polémistes ou des prédicateurs qui élaborent une culture défensive et reprennent sans cesse le thème de Luther séducteur des derniers Temps : c'est par exemple l'impression du *Sermon de charité avec les probations des erreurs de Luther* du cordelier Thomas Illyricus, un texte d'inspiration joachimite qui annonce, dès 1524, que Luther vient en châtiment des péchés des hommes, que l'Église est sur le point de connaître une punition effrayante et que le temps de la venue d'un pape angélique verra une vraie réformation de l'Église. Pour l'instant, c'est, pour la Chrétienté toute entière, le temps de la « bastonnade divine » et de ses manifestations : guerres, fièvres, famines, « infinis maulx [30] ». Il y a le « glaive de fureur » et viendra le temps où les mères diront aux montagnes de tomber sur elles et leurs enfants, ce qui est une référence au chapitre VI, 9-16 de l'*Apocalypse*. Le temps eschatologique qui a débuté est celui d'hommes qui parlent en tant que prophètes envoyés par Dieu à la fois pour dénoncer les péchés de la Chrétienté et les tentations dont Luther est le faux précheur : c'est ce que dit Thomas Illyricus encore en 1526 à Bordeaux où il prophétise l'embrasement des campagnes et des églises. Dans ce système de représentations, la Chrétienté en mouvement vers sa fin suprême est une Chrétienté dont les membres sont peu nombreux au milieu de tous ceux qui se sont donnés à Satan, hérétiques, sorciers, blasphémateurs et autres criminels.

Et c'est selon un rythme régulier que, sans cesse, reviennent les images et les mots qui évoquent le Jugement imminent, à l'approche de l'année 1533 : c'est le bourgeois anonyme de Paris qui note dans son livre de raison, à propos d'une grande crue du Tibre à Rome qui a atteint un niveau jamais atteint, « qu'il y eust aucuns astrologues à Rome qui avoient auparavant predict le Jugement advenir [31] ». Nombreux sont aussi les occasionnels de grande circulation, qui à propos de tel prodige, tremblement de terre, inondations, signes

30. Voir, sur cette prédication, *Livre de raison de Durot de Capdebose (1522-1675)*, Ph. Tamizey de Laroque éd., Paris, 1891.

31. *Le Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536)*, V. L. Bourilly éd., Paris, 1910, p. 347.

au ciel, disent la malédiction divine en instance de s'abattre sur un peuple infidèle parce qu'il s'est laissé aller à écouter l'hérésiarque Luther et parce que les prophéties bibliques s'accomplissent. En 1530, circule l'image d'un enfant né l'année précédente par la volonté de Dieu en Frise, adressée « à tous bons chrestiens et chrestiennes »; y est relaté comment une femme, infectée de l'hérésie malgré les avertissements du curé de sa paroisse, accoucha d'un enfant monstrueux dont la tête regardait vers le dos. Preuve est ainsi donnée du terrible jugement de Dieu qui guette « les mauldictz et abhominables chiens Leutheriens [32] ». Ce sont, en 1531, trois soleils relatés avoir été vus dans le ciel au-dessus du royaume de Naples, deux comètes, une vieille femme de quatre-vingt-quatorze ans qui accouche d'un bébé, « une jeune fille de sept ans laquelle jecte eaue claire par les mamelles [33] ». La hantise de la destruction est omniprésente, et parfois l'imaginaire catholique la met en représentation telle un signe annonciateur d'une destruction totale qui va venir si le peuple chrétien ne s'amende pas et ne se détourne pas de ses erreurs.

Dieu, dans son insigne miséricorde, désigne encore l'erreur par un signe merveilleux aperçu dans le ciel, au-dessus de Paris, dès l'année 1530, en l'occurrence un « espoventable dragon » dépeint dans une vignette placée sous le titre de l'imprimé avec une bouche qui jette feu et flammes. C'est au son du tonnerre et dans une grande clarté que le monstre a été vu pour la première fois au-dessus de Saint-Denis par des témoins dont le récit cherche à transmettre au lecteur la réaction paniquée : « que chascun que le veoit estoit moult esbay et ni avoit si hardi que les cheveux dressent sur la teste ». Sa course dans le ciel n'est pas le fait du hasard, elle le mène au-dessus du sanctuaire évangélique de Meaux, puis le dirige vers l'est, en direction des pays infectés d'hérésie, comme si Dieu voulait désigner ce qui suscite sa colère. « Et dict on que cest signe est pour les hereticques pour leure sus la terre en plusieurs contrées et principallement aux allemaine ». Le dragon est un signe de violence, qui fait prendre conscience de l'imaginaire d'une violence de Dieu en suspens. Il dit, en s'abattant sur une maison située tout près de Meaux, implicitement celle d'un hérétique, que la violence va s'abattre sur tous ceux qui peuvent être tentés de délaisser la foi catholique, et, ainsi, la

32. « Le grant miracle Dung enfant ne Par la voulente de Dieu en la ville de Norden au pays de Frise en Allemaigne A La confusion de lheresie de Martin Leuther » [Bibliographie d'un amateur. Description et analyse de livres anciens rares et curieux], in *Bulletin du bibliophile*, 1890, p. 201-208.

33. *Les nouvelles et merveilleux signes advenuz au Royaulme de Naples de trois soleil qui se sont apparuz environ. IX. heures du matin. Et aussi une femmes agée de IIII. XX. et XIIII ans, laquelle a eu enfant. Ainsi une jeune fille de sept ans laquelle gecte eaue claire par les mamelles*, s.l., s.d., n. p.

Chrétienté apparaît sous le signe du châtiment : « Et dict celuy homme que ledict serpent estoit gros en la manière dung cheval et le tempetoit moult et fort et cheut ledict serpent en une maison [...] et la maison fut brulée et ravie pour la grande ardeur de feu que jetoit ledict serpent [34] ».

Par là même, ce qui était auparavant l'antinomie de la Chrétienté, en l'occurrence la barbarie, tend à s'intégrer dans la proximité des hommes. Le barbare était jusque là synonyme de païen, de non-chrétien, et la barbarie était extérieure à la Chrétienté, ce par quoi cette dernière se reconnaissait l'identité d'une grâce divine. Or, surtout, avec le début des guerres de Religion, la Chrétienté elle-même, dans la représentation qui est donnée par l'imaginaire exclusiviste, s'emplit de cette extériorité : c'est le prêtre Claude Haton qui écrit vers 1562 que les huguenots exercèrent des « tourmens aultant et plus cruels que jamais firent Turcs ni barbares à chrestiens » ou encore que « les barbares, juifz, Turcz, sarasins et infidèles n'eussent su faire plus de mal au peuple que lesdits gens de guerre français au pauvre peuple ». Il n'est plus question d'une Chrétienté projetée dans une dynamique d'amplification temporelle, il n'est plus question que d'une Chrétienté discontinue, césurée, partout victime de violences horribles, inouïes. La notion d'outrepassement de la cruauté par ceux qui sont définis comme des créatures mortes à Dieu, revenues à l'état de bêtes dépourvues d'entendement, est même valorisée. Mais il est aussi question de réunion, dans ce monde brisé, des vrais Chrétiens, dans une croisade de l'intérieur contre les faux prophètes et autres séducteurs du peuple. La Chrétienté peut se retrouver elle-même dans la violence, exercée sur un mode biblique et dans une mimétique de la croisade albigeoise. Elle peut se retrouver dans une grande vague purificatrice, et c'est ce qui se passera après 1584-1585, dans la constitution d'une « Union catholique » vouée à la manutention de la religion romaine et à l'éradication de l'erreur calviniste. Le feu et le sang doivent être les instruments d'une lustration de la Chrétienté par elle-même, au point que certains des apologistes de la Saint-Barthélemy décriront le massacre d'août 1572 comme une grande « lessive » par laquelle les Chrétiens se sont fondus dans le Christ, ont fait vivre en eux-mêmes le corps du Christ.

Jusqu'à la fin des conflits religieux, les mots reviendront sans cesse pour disqualifier l'hérétique et pour dire que sa mort seule est la condition de la survie de la Chrétienté : meurtres de prêtres et statues de saints abattues,

---

34. *La terrible et Merveilleux signe qui a este veu sur la ville de Paris, avecque vent grand clarte et lumiere, tempeste et fouldre et aultre signe, lesquez ont este veu p. plusieurs lieux. Et principallement en la ville de Paris et a este veu p. plusieurs gens : et estoit sur leure de dix heure devant minuict et fust le XXI jour de Jânvier. Mil cinq cens trente*, n. p.

églises incendiées ou transformées en écuries, excréments déposés dans les fonts baptismaux signalent la fin des Temps, et leurs acteurs sont comparés à des « daemons ». En 1594, par exemple, le libelliste Saint-Germain d'Apchon dira que la barbarie est naturelle à l'hérétique et à l'hérésie et que seuls demeureront aux côtés du Christ en son jugement ceux qui auront résisté sans accorder de répit à cette barbarie :

> « lisez l'histoire des tyrans de la Grèce, feuilletez toutes les histoires des ethniques, qui se discourent des Tyrans, et les conférés avec celles de nostre Temps, vous trouverez combien les anciens sont plus doux en leurs cruautés que ces nouveaux reformateurs. Tout ce que les fables de poetes rapportent de barbare, d'inhumain, sont en eux; la cruauté la plus barbare et la barbarie la plus cruelle est empreinte au cœur de ces tygres... »

Une autre image surgit, par exemple vers 1550 dans un opuscule du prêtre Artus Désiré, qui traduit bien le changement de significations qui est en œuvre, la transition d'une image positive liée à la certitude millénariste à celle d'une Chrétienté assiégée, repliée défensivement sur elle-même dans une chronologie de signes anticipateurs du Jugement dernier : c'est la représentation d'une cité de Dieu entourée par des troupes guerrières parmi lesquelles se distinguent celles de Luther. Significativement, cette cité chrétienne est moins pensée en terme d'espace qu'en terme de symbole; ce qui est comme une reconnaissance de ce que la Chrétienté, désormais, a perdu son unité spatiale, qu'elle est un non-lieu, située dans chaque chrétien plutôt et qu'elle ne peut revivre que par un travail militant de chaque chrétien. Les murailles de la Cité sont les vertus de Chasteté, Humilité et de Patience, tandis que ses tours d'angle sont les évangiles de Jean, Mathieu, Marc et Luc. Au centre de l'édifice urbain siège la tour de Charité. La Chrétienté est en soi, œuvre individuelle de chaque chrétien qui doit participer à sa défense de toutes ses forces [35]. L'autre, même s'il est du même sang que soi, du même peuple que soi, n'est plus chrétien, n'appartient plus à la Chrétienté désormais déchirée, et il est pire en sa foi dévoyée que les pires infidèles. Car il aabandonné Dieu et est allé volontairement vers Satan, alors que, si les infidèles méconnaissent Dieu, c'est en toute logique : ils n'ont pas eu la faculté de connaître la Vérité parce qu'ils vivent dans un monde d'ignorance. Leur éloignement de Dieu n'est pas volontaire et consciemment délibéré, alors que celui des Luthériens ou Calvinistes l'est. À l'origine de l'hérésie, il y a la décision de l'homme du retuer le Christ. Et c'est la figure certes d'une Chrétienté

35. Voir Artus Désiré, *Description de la Cité de Dieu. Figurée à nostre mere saincte eglise...*, A Rouen, Par Robert et Jehan Dugort, 1550.

souffrante et déchirée, vivant comme une Passion, qui est mise en valeur, mais aussi d'une Chrétienté coupable : cette souffrance et cette déchirure relèvent, dans l'imaginaire, d'une punition de Dieu, elles ne cesseront que lorsque Dieu constatera une authentique tension d'amendement et de pénitence parmi son peuple.

On est passé d'un imaginaire à un autre imaginaire, même si l'ancienne structure de représentations subsiste ponctuellement, par exemple lors du mariage de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche : alors, est remémorée une prophétie disant que de l'union de l'aigle et du coq naîtra le Prince de l'unité retrouvée du monde, le Prince impérial du Millenium ou de l'âge d'or. Mais il faut sans doute deviner dans ces jaillissements ponctuels, déjà présents sous Henri II et ensuite sous Henri III, des instrumentations défensives d'une monarchie confrontée au drame de la division religieuse de ses sujets et cherchant à se replacer dans une centralité unifiante.

Il faut donc parler dans ce système réactif, et c'est une évidence, non pas de crise de l'imaginaire de la Chrétienté, mais de sa réorientation dans une eschatologie panique, du moins dans le cas de la France. Même si, avant et après 1517, la constatation unanime ou presque est celle d'une Chrétienté qui se nie elle-même, qui relève, par ses péchés ou par les pécheurs qui sont en elle, d'une illusion et d'une impossibilité douloureuses à penser, il n'en est pas moins vrai que, dans l'ordre des représentations, la Chrétienté vit avec une force extrême, qu'elle est ce vers quoi doivent tendre tous les efforts, toutes les paroles, toutes les violences des hommes.

Il n'en est pas moins vrai que l'on peut discerner un phénomène de crise du mythe, de perte des repères sous plusieurs angles exemplaires qui témoignent d'un travail empirique de rejet.

Quelques expressions, entre autres, d'une perte des repères

S'il y a crise, elle apparaît hors des enjeux mêmes du discours papiste engagé dans la défense de l'unité religieuse. Elle apparaît dans un travail pluriel de l'imaginaire, entre 1527 et 1600, un travail qui a été initié auparavant, ainsi dès 1516 par Thomas More dans son *De optima reipublicae statu deque nova insula Utopia* qui supporte, dans la procédure d'allégorisation même qui caractérise l'écriture, une critique référentielle indirecte non seulement de la société et de l'État du début du XVI[e] siècle, mais d'une Chrétienté qui ne vit pas réellement sur des principes chrétiens.

Trois d'entre eux sont ici d'abord proposés à l'analyse : un grand rhétoriqueur inconnu, Laurent Pillard, un prophète, Guillaume Postel, un des fon-

dateurs de la pensée politique moderne, Jean Bodin. Puis, le cas spécifique de deux aventures évangéliques est à décrire rapidement. Et, enfin, il faut ensuite s'attarder sur les modes de représentations protestants.

On pourrait ici, à titre de premier exemple, citer un manuscrit de la *British Library* qui est une déploration de la mort du Connétable de Bourbon et qui est dédié à sa sœur la duchesse de Lorraine par un des derniers grands rhétoriqueurs, le chanoine de Saint-Dié Nicolas Pillard. Il s'agit d'un récit, inspiré directement par Virgile, d'un voyage accompli par le Connétable après sa mort qui le mène d'abord aux enfers puis pour l'éternité aux Iles Fortunées. Ce qui est intéressant est que, dans ces îles, l'instance d'unité n'est plus religieuse, qu'elle est celle de la *Fama* acquise par les hommes et les femmes depuis les débuts du monde et que par là même le référent de l'unité est l'Universel. Tout se passe comme si certains humanistes, dès la décennie 1520, avaient eu le pressentiment de ce que les catégories traditionnelles s'avéraient anomiques dans un monde chrétien brisé, et qu'il était nécessaire de restituer une dynamique désacralisée de l'unité, ou du moins de fonder l'unité sur une autre sacralité : ici celle de la gloire et de l'honneur qui permet de réunir dans l'Au-delà tous ceux qui ont vécu dans la vertu, une sacralité de l'éthique.

> « Et, sur plusieurs aultres matieres plaisantes et habilités en toutes honnestes facultés, estoient occupés plusieurs seigneurs et dames la conversans ; aussy estoyent en aultres vacations et desduyt, aucuns juans aux eschecz et Roynette, semblablement en aultres jeux honnestes ; mais, de vouloir referer tout le noble demaine et exercitation dicelle glorieuse compaignie, trop seroie prolixe et, daultre part, ne seroit possible selon la tenuité de ma petite capacité ; car tant estoit mon esprit ravys, contemplant par admiration contemplative limmortalité de tant dexcellantz personnaiges, que jestoye comme en extase contemplans tant de peuples congregés et assemblés par leur vertus et segregés de toutes nations, comme Persiens, Medeyens, Mesopotamiens, Arabiens, Indiens, Capadocyens, Macedoniens, Babyloniens, Sytiens, Bactriens, Scythiens, Lybiens, Affricquans, Mauritains, Ethiopiens, Sciciliens, Ortaniens, Cypriens, Northobelandoys, Panphiliens, Escoussoys, Rommains, Francoys, Anglois, Flammens, Hanuyers, Brabancoys, Austryois, Austraisiens, Lorrains, Aluetiens, Nyvernois, Albaniens, Iberiens, Armeniens, Bretons, Normans, Poitevins, Cornvalloys, Lysternois, Saxoniens, Navarriens, Portugallois, Arragonnois, Castiliens, Gascons, Celtiberins, Poloniens, Hongres, Rosciens, Germaniens, Italiens, Lombars, Adriacitiens, Candiens, Cretenciens, Caloidoniens, Thessaliens, Achayens, Lacedemoniens, Atheniens, Frigiens, Parthes, Tartarins, Barbarins, Juifz, Palestins, Philistins, Amoreyens, Jebuseyens, Anthiochiens, Dancoys, Dannoys, Dalmatiens, Frisons, Peloponenses, et tant daultres que le nombre est infinys ; parquoy je fus tant recreé perfaictement, contemplans tant de merveille que pas neusse voulu estre a repasser par la porte de mortelle extinction. »

Il est plausible que, dans un autre axe, la réflexion de Guillaume Postel recoupe quelque peu cette définition d'une crise du concept de Chré[illegible]enté,

lorsque l'humaniste hébraïsant propose la *concordia mundi* et lorsqu'il critique surtout la conceptualisation de la Chrétienté en tant qu'*ecclesia specialis* telle qu'il la voit dessinée à l'occasion du concile de Trente. Il faut ici s'appuyer sur la traduction de l'épître que Postel adresse dans le *De nativitatis mediatoris ultima* aux Pères tridentins : il leur expose le reproche de ne représenter que l'Italie, l'Espagne et la France, et non pas les innombrables provinces du monde : au moins, ajoute Postel, il aurait été nécessaire d'assembler des délégués de « Moscovie, Grece, Armenie, Georgie, Ethiopie ». Et il termine en regrettant que ce ne soit pas une *congregatio generalis humani generis per suos delectos coalescentis* qui ait été réunie.

Le fait important est que Postel, parce qu'il est porté en avant par un idéal de concorde du monde, a une conception de la Chrétienté qui dépasse la seule Chrétienté et qui est marquée par un universalisme. La Chrétienté, en ce sens, se tient aussi au milieu des peuples non chrétiens, comme l'a analysé William Bouwsma dans le chapitre qu'il a consacré au rapport entre l'Église et le monde dans l'œuvre de Postel. Cette Chrétienté, invisible si l'on veut, est celle de l'*ecclesia generalis* qui est formée de membres extérieurs à l'*ecclesia specialis* regroupant ceux qui ont reçu la révélation directe du Christ et qui la répandent par le monde. Malgré sa méconnaissance de la révélation, la Chrétienté de l'*ecclesia generalis* a reçu une large part de grâce et de révélation générale : ainsi, dans le passé, il y eut la révélation donnée jadis aux peuples non chrétiens par les sibylles et les prophètes. Se détecte une volonté postéllienne d'oblitération, selon l'analyse de William Bouwsma, de la distinction entre les deux églises, il y a universalisme : tous les hommes ont un accès égal à la grâce de Dieu, toute créature a été faite par Dieu avec la capacité de faire le bien et d'aller vers le souverain bien. Est incluse la capacité au salut. Postel a écrit : « *laetemur itaque, o Filii, Fratres, Patres, Filiae, sorores, matres, in hoc uno, quod Turchae, Iudaei, Christiani, Haeretici, Pagani, et universae gentes mundi et Deum esse credunt, et IESUM omnes aut habent, aut quaerunt* ». 1547 (pandenosia). Les grandes vérité de la foi sont contenues dans les différentes religions du monde. Et c'est ce que Postel avance dans le *De orbis terrae concordiae* de 1544, lorsqu'il reconnaît la foi dans une série d'exigences générales : c'est-à-dire que Dieu soit accepté comme le Créateur, que les propriétés religieuses soient sacrées, etc. Cet universalisme, il faut le noter, le porte à comparer le protestantisme à l'Islam, mais positivement et négativement tout à la fois ; et aussi il le porte à implorer les Pères de Trente de laisser chaque Église se donner ses propres rites, dans l'attente de ce que le Christ vienne unifier le monde : « *permittite intervos, ut, unusquisque pro suo ritu vivat, donec omnes uniat Christus, semotis illis dissidiis, quae in sacro ritu versari solent* ». Ce qu'il reproche alors aux protestants, c'est moins leur particu-

larités dogmatiques que leur intolérance. Il exalte l'Église d'Éthiopie, pour la pureté de sa doctrine. Il considère Mahomet comme un prophète placé entre Joachim et sainte Catherine, il estime que le *Coran* doit être respecté comme une *lex media* entre le Vieux et le Nouveau Testaments. La seule exception à son universalisme concerne les Juifs, qu'il considère comme un peuple condamné, mais dont il dit que c'est par eux que le Saint-Esprit a fait avancer la Vérité au temps des soixante-douze anciens d'Israël [36]. Pour ce qui est des paganismes, ils ne l'inquiètent pas : ils relèvent de l'*ecclesia generalis*. On le voit donc, le concept de Chrétienté se trouve ici complètement subverti, d'autant que Postel, également, isole une Europe perdue qui fut celle des Gaulois et que les gentilshommes Français devraient reconstituer autour d'une capitale, Paris.

Une troisième variable peut être proposée à titre d'exemple, dans le cadre de cet effilochage des certitudes ou des stéréotypes. Elle concerne, cette fois-ci, non plus une obsolescence du mythe de la Chrétienté, mais une remise en question de l'image virtuellement alternative d'Europe. À ce propos, on peut prendre appui sur une démonstration de Frank Lestringant, qui assure que Jean Bodin, tout en s'inspirant de la théorie aristotélicienne des climats, réaménage complètement les représentations au sens d'un émiettement et donc d'une relative destruction de l'identité : à une cosmographie axée sur une Hellade intermédiaire entre deux masses continentales cohérentes européennes et asiatiques, Bodin substitue une conception complexe, élaborant « la disparition de l'Europe en tant qu'entité climatique simple ». Il refuse les clichés identitaires hérités de Strabon que les cosmographes du XVI[e] siècle appliquent à l'Europe, rude et vaillante, face à une Asie riche et molle et à une Afrique remplie de monstres. Jusque-là, les continents impliquaient des caractères : c'est Jean de Léry, à titre d'exemple, qui parlait des « vaillans Européens, effeminez Afriquains, mols Asiatiques ».

Avec Bodin, l'Europe est divisée, voire éclatée en trois unités climatiques, la méridionale, la tempérée qui se trouve entre le 40[e] et le 50[e] degré, et la septentrionale : « l'Europe bodinienne n'a plus de contours, puisque traversée dans toute son étendue par les trois climats qui se poursuivent ailleurs et dont aucun ne saurait la définir totalement ni exclusivement ». Et ce repositionnement des identités ne s'accompagne pas, affirme Lestringant, d'une glorification de l'Europe : c'est l'Asie qui est célébrée comme surpassant toutes les autres parties du monde par ses richesses, ses hommes, ses animaux. L'Europe, faite donc de « lambeaux étirés », associe des peuples que rien ne relie,

36. William J. Bouwsma, *Concordia mundi. The Career and Thought of Guillaume Postel (1510-1581)*, Harward, 1957, p. 172-212.

les Italiens vindicatifs et cruels, les Allemands ivrognes et guerriers… On peut donc dire qu'au moment où le mythe de Chrétienté se trouve contesté dans ses données structurelles traditionnelles, même si se soupçonne aussi, dans *Les six Livres de la République*, un primat donné à la fois aux valeurs chrétiennes et à l'héritage du droit romain érigeant l'Europe en modèle « pour le monde entier [37] », le mythe de l'Europe, du moins chez Bodin, n'en implose pas moins alors qu'on s'attendrait à le voir conquérir une manière de plénitude [38].

Mais il faut bien voir que cette perte des repères, qui montre que toutes les certitudes vacillent, est beaucoup plus large que ce que ces quelques exemples laissent envisager. Il suffira ici d'évoquer l'abbaye de Thélème pour voir la déconstruction référentielle portée à son plus haut sens : l'instance d'unité est certes spatiale, dépeinte en des bâtiments magnifiques ouverts sur la nature et le monde, mais elle se trouve réduite en une *forma* de cité idéale qui, comme l'île d'Utopie de Thomas More, se tient autant au bord de la Loire que nulle part, et est, peut-être un reflet d'un ordre intérieur réconcilié avec Dieu, l'ordre de l'homme qui a mis toute sa foi formée de charité en Dieu. Dans le « manoir » de Thélème, il n'est plus question de Chrétienté. Seule compte la liberté des hommes et des femmes de faire la volonté de Dieu, d'être intérieurement dans la sphère de la souveraineté de Dieu. Signe d'un déplacement signifiant, le temps, qui se par quoi la Chrétienté allait vers sa finalité, n'existe plus, ou plutôt il n'est plus que l'expression du « fais ce que voudras » :

> « Et parce que ès religions de ce monde tout est compassé, limité et réglé par heures, fut décrété que là ne seroit horologe ni cadran aucun. Mais selon les occasions et opportuniés seraient toutes les œuvres dispensées. Car (disait Gargantua) la plus vraie perte du temps qu'il sût était de compter les heures – quel bien en vient-il? -, et la plus grande rêverie du monde était soi gouverner au son d'une cloche, et non au dicté de bon sens et entendement ».

L'évangélisme, en prônant le primat de la quête individuelle, et tout en refusant la pression de l'eschatologie, ignore ou occulte précisément la Chrétienté parce que les temps sont advenus qui doivent voir la « parole sainte » venir en chacun et en tous. L'eschatologie est réduite à une prise de possession christique et la vraie Chrétienté n'est donc plus un espace de foi

37. Albert Cremer, « La genèse du droit des gens moderne et la conscience européenne : Francisco de Vitoria et Jean Bodin », in *La conscience…*, *op. cit.*, p. 88-101.

38. Frank Lestringant, « Europe et théorie des climats dans la seconde moitié du XVI[e] siècle », in *La conscience…*, *op. cit.*, p. 206-225.

en mouvement, mais le Verbe en action immédiate dans un petit nombre d'élus persécutés. Le mieux est de laisser saint Paul, ajoute Marguerite de Navarre, glorifier les jugements insondables de Dieu et de versifier le chapitre XI de l'Épître aux Romains (32-36), qui est un hymne à la sagesse divine inappréhensible par les hommes, et qui suit une évocation du « mystère » divin : dans la dernière scansion du *Miroir*, se devine l'annonce paulinienne prophétique de ce qu'après le temps de l'endurcissement du peuple d'Israël, viendra le temps de la conversion des païens et d'une salvation d'Israël. La miséricorde viendra, mais le mystère est là : Dieu est « source de toute sapience » et son « secret » demeure secret. C'est, de toute évidence, une théologie de l'espérance qui se dégage du *Miroir*, une théologie qui, hors des contraintes traditionnelles du concept de Chrétienté et de ses implications soit conquérantes soit paniques, est encore réaffirmée à partir du chapitre II, 9 de la Première Épître aux Corinthiens.

> « Oncques nul œil d'homme mortel ne veit,
> Ny oreille ne sceut iamais entendre,
> Ne dens le cueur, tant soit il bon, descendre
> Ce que Dieu a preparé, et promis
> À la parfin à tous ses bons amys ».

Certes Dieu peut venir et, si Marguerite de Navarre rédige le *Miroir*, c'est parce qu'elle sait que cette venue est proche dans la mesure où l'amour de Dieu qui est en elle est un amour qui doit être révélé à tous les hommes de la terre et qui est en voie de révélation, mais l'âme doit se détourner de la pensée de cet événement qui peut être proche, mais que seule la sagesse de Dieu connaît. L'important, par-delà le concept de Chrétienté qui semble obsolète dans l'amour mystique de la créature pour un Créateur qui lui a tout pardonné et qui est pure dilection, est l'espérance que la foi fonde en l'homme, puisqu'elle engendre la charité et que la charité est Dieu vivant en l'homme : « si en nous est, Dieu aussi nous avons ». Avoir la foi, don gratuit, c'est avoir Dieu en soi, présence indicible et mystérieuse, mais qui unit pour tous les siècles à Dieu ceux qui ainsi glorifient Dieu. Le *Miroir* livre donc une théologie du dépassement eschatologique et de la secondarisation du concept de Chrétienté, dans le sens où il donne la clef à chacun et à tous d'un avènement christique en soi, dans une durée qui peut être une durée de persécutions et de souffrances, et par-delà le mystère des Temps dont seul Dieu est le connaisseur. Cette certitude ouvre à la conscience de ce que chacun est en mesure d'assumer le don de Dieu qu'est la foi et de mettre toute son espérance dans Dieu. C'est donc un temps que veut ouvrir Marguerite par le biais du *Miroir* : non pas le temps du retour

du Christ prophétisé par saint Jean, mais celui de chrétiens reposant individuellement dans le Christ.

C'est toutefois à partir du moment où en France les persécutions sont agies contre les calvinistes qu'un discours nouveau est mis en place, qui s'en prend moins au concept de Chrétienté que curieusement à celui d'Europe. Comme s'il fallait résister à une tentation de renoncement! Les calvinistes, dans certains textes ne parlent plus de Chrétienté, mais le référent qu'il propose intervient, dans une certaine mesure, par défaut.

Sil y a en effet crise du concept de Chrétienté, celle-ci est surtout détectable dans le discours de ceux que l'Église traditionnelle a placés hors du corps du Christ, en raison de leur hérésie, qu'elle figure comme des destructeurs de la Chrétienté, les huguenots. Tout se passe, quatrième modalité d'une perte des repères, comme si les réformés français, en tant que disciples du Christ, avaient progressivement cherché à reconstruire un cadre identitaire différencié. Le mot « Europe » est beaucoup plus présent dans leur discours que chez les catholiques. Son usage vise à désigner, précisément, l'espace de référence dans lequel une histoire, commune à ceux qui participent de la restitution de l'Évangile, se déroule. Europe prend la figure d'une terre commune d'historicisation de la volonté divine, dans laquelle les frontières étatiques sont transcendées par la lutte qui oppose les ténèbres à la lumière évangélique. Elle est l'Europe non pas d'une entité géographique continentale, mais d'un lieu où sont éparpillés des disciples souffrants du Christ.

Dès 1562, les penseurs huguenots posent ainsi qu'il ne peut être que le fait de la providence divine, qu'une religion honnie, méprisée, martyrisée « n'a laissé pourtant en peu d'années de gaigner toute l'Europe et à vaincre et surmonter les armes, la force, la violence des Empereurs, et Roys... ». Cette instrumentation d'Europe n'exclut pas toutefois, il faut le noter, le recours à la Chrétienté lorsqu'il faut évoquer, tactiquement, un « projet général » unissant catholiques et protestants contre un ennemi commun, l'Espagne [39].

C'est après le massacre de la Saint-Barthélemy que la conscience de la barbarie subie par les vrais disciples du Christ amène l'écriture protestante à rompre plus radicalement encore avec le référent Chrétienté et à lui substituer souvent l'entité géographique qu'est l'Europe.

Dans le « Vœu pour les martyrs de ce temps », qui ouvre le Martyrologe

39. Sur ce point, il suffit de considérer le discours que rédigea en 1572 Philippe du Plessis Mornay pour justifier la guerre contre l'Espagne, pour voir qu'il est encore question de « projet general de la chrestienté » (« Discours au roi Charles IX pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol es Païs Bas »), cité in Denis Crouzet, « Sur le concept de barbarie au XVI[e] siècle », in *La conscience..., op. cit.*, p. 103-126.

de Jean Crespin, les rivages écossais sont le « refuge et sejour de la Troupe/Des serviteurs du Christ deschassés de l'Europe [40] ». Après 1572, il faut désormais raconter l'histoire en faisant « l'estat des Églises du Seigneur en divers endroits de l'Europe ». L'ordre suivi sera tel que « commençant par l'Escosse nous viendrons en Angleterre, puis traverserons la mer, entrerons en Pays bas, de là en France et pays voisins jusques en Hongrie, conséquemment viendront en Italie et finirons en Espagne [41] ». L'Europe de Crespin n'est pas l'Europe des cosmographes; car, d'ailleurs logiquement, elle exclut les régions d'Europe se trouvant sous la domination turque, ainsi que la Moscovie. Le tour d'Europe qui est donc proposé au lecteur est un tour de Chrétienté qui ne peut plus se dire Chrétienté puisque les disciples du Christ y sont terriblement martyrisés. Il est un voyage en terre barbare, en un lieu géographique qui ne peut plus être dit de Christ.

Plus significatif encore est le « Discours du gouvernement et estat de la vraye Église escrit en l'an 1573 par L. M. S. » qui se trouve dans la grande compilation historique de Simon Goulart. Cinq occurrences d'Europe y sont repérables et c'est ouvertement un blocage à définir comme Chrétienté une terre de barbaries qui transparaît. Europe, si elle est mise en scène par le discours, l'est parce qu'elle évoque l'abandon des hommes à une violence impie et inhumaine, en une terre d'exil et de souffrances infinies. L'instrumentation du référent Europe permet de dénier toute sacralité aux cruautés qui oppriment les martyrs de Dieu, de dénier toute appartenance à Dieu de ceux qui tuent les vrais fidèles. Et Europe est personnalisée, elle est la figure diabolique, l'actrice d'un drame épouvantable. Il n'y a pas, en conséquence, chez les huguenots et par-delà leur internationalisme même, une conscience positive d'appartenance à l'Europe, leur conscience, bien au contraire, est répulsive, souffrante, et cette figure de rejet est à articuler certainement avec les rêves de refuge au Brésil ou en Floride.

> « L'injuste Babylon, sous qui ta chère troupe
> Par soixante et dix ans beut l'ire de ta coupe
> Seroit juste aujourd'huy, s'on pesoit ses forfaits
> Avec les maulx qu'Europe et ses tyrans ont fait?
> Égypte tant cruelle ores seroit contraincte
> De pleurer chaudement, si seulement depainte
> La face elle voyait des martyrs valeureux
> Qui par tant de tourmens sont entrez dans les cieux…
> …L'Europe en maint endroict, par inquisitions,
> Conseils, edicts, efforts, troubles, seditions,
> Monstre ses mains encor au sang du juste taintes… »

40. Jean Crespin, *Histoire des martyrs, persecutez et mis à mort pour la vérité de l'Évangile…, 1597*, « Vœu… », n.p.

41. *Ibid.*, p. 725.

«... Quand je pense aux pays parmy l'Europe espars » annonce une énumération des souffrances des fidèles et la description de horreurs que l'idolâtrie papale fait endurer à ceux qui sont captifs : à la France, le poète consacre quelques lignes horrifiées qui soulignent qu'elle a absolument rompu avec Dieu :

> «... Jusques au fond de son cœur enchanté
> Par l'Athée et l'inique a son glaive planté
> Ayant sous le manteau de paix et mariage
> Caché le Feu et l'Eau, la fureur et la rage,
> Qu'elle a dardé et darde en cens mille façons
> À travers l'estomac de ses beaux nourissons... [42] »

Pour comprendre donc l'émergence de la conscience d'unité qui est en la conscience de l'Europe, il faut savoir qu'il y a, en arrière-plan de l'énonciation, l'idée douloureuse de la barbarie chrétienne. Une terre de barbarie ne peut plus s'appeler Chrétienté, elle devient Europe dans l'actualité du « carnage tant horrible ». Monstrueusement personnalisée, avec des mains teintes du sang des fidèles de Dieu, dans une représentation physique qui fait de chacun des pays le membre tortionnaire d'un corps diabolique, l'Europe, création huguenote, est une image de mal et de malheur, d'outrepassement du mal et du malheur. Elle est une manière de terre cannibale, qui se nourrit du sang des siens, et il n'y a rien d'étonnant qu'il revienne à un ministre calviniste, Jean de Léry, d'avoir introduit, en fonction des horreurs françaises, une vision relativiste de la cruauté des « sauvages Anthropophages » et donc de l'Amérique Inde occidentale.

Cette identification de l'Europe douloureuse et maléficiente est cependant limitée au sens d'une incapacité à discourir de la Chrétienté. Elle est le signe d'une crise et d'un refus, mais elle ne produit pas à proprement parler un déplacement de sens. Europe surgit en quelque sorte par défaut, et ceux qui l'utilisent comme référent d'appartenance se définissent eux-mêmes comme hors d'elle. L'Europe est monstrueuse, et, sous la plume de certains polémistes de l'après Saint-Barthélemy, il ressort qu'elle n'a bien souvent que peu de spécificité par rapport à l'altérité traditionnelle : la cruauté du massacre de la Saint-Barthélemy, ainsi, est pensée comme inspirée du conseil du Turc dans un pamphlet. L'Europe est même au-delà de l'altérité, quand certains libellistes rappellent que la barbarie papiste dépasse en horreur la barbarie turque voire cannibale. Elle permet de dire une désorientation face à la perte du référent.

---

42. « Discours du gouvernement et estat de la vraye Église escrit en l'an 1573 par L. M. S. », in Simon Goulart, *Mémoires de l'estat de France sous Charles neusiesme contenant...*, Par Heinrich Wolf, Meidelbourg, 1578, t. I, p. 427-429.

En manière de conclusion, deux inventions de l'Europe?

Il n'en est pas moins vrai que l'on ne peut en rester sur un échec dans cette quête d'une véritable mutation dans les représentations. Deux indices très ponctuels, avant celui, plus tardif, du problématique *Grand dessein* d'Henri IV ou de Sully, peuvent laisser envisager qu'une instrumentation plus positive fut découverte, qu'il y eut comme le début d'un cheminement signifiant, voire d'une invention relative de l'Europe.

Il faut s'arrêter tout d'abord sur l'œuvre de François de La Noue, qui incarne une dimension politique de la réforme française. Dans leur composition, les *Discours politiques et militaires* de François de la Noue sont une réflexion sur les causes, les expressions de la crise française de la seconde moitié du siècle, ainsi que sur les remèdes qui pourraient l'atténuer ou contribuer à sa résorption. La Noue se montre hanté par une grande angoisse, la mort de l'État, d'une France qui se perd progressivement dans le vice et la violence. Un « grand saut » est en préparation, et une thérapie est nécessaire avant qu'il ne soit trop tard. Il faut penser la restructuration de l'État. C'est dans cette perspective médicale que les discours XX à XXII sont à resituer, perspective qui entraîne le capitaine huguenot à réactualiser le thème de la guerre extérieure en tant que vecteur de restauration de la paix et concorde entre Français. Mais le projet dont les grandes lignes sont dessinées rompt avec le schéma traditionnel sur lequel jusqu'à présent les protestants s'étaient appuyés. Il n'envisage pas, comme Coligny peu auparavant, de reporter contre l'Espagne la guerre. Là est sa nouveauté, qui dérive d'abord d'une éthique de la guerre : entre Chrétiens, les conflits sont pour La Noue injustifiables et toujours injustifiés.

Aussi fait-il d'une guerre contre le Turc un mythe salvateur, qui permet de penser la guerre hors d'une conscience culpabilisée et de critiquer la violence à laquelle recourent en son temps les hommes. La barbarie s'impose comme fin de la guerre chrétienne [43]. La stratégie d'écriture n'implique donc pas qu'il renoue avec le millénarisme du début du siècle.

De politique et éthique, le discours devient ensuite militaire, avec l'exposition du grand dessein de La Noue, détaillant les opérations de guerre contre le barbare sur quatre ans, année par année. Le roi d'Espagne, le pape, les princes italiens constitueraient une flotte forte de trois cents galères destinées à la destruction de la puissance maritime turque en mer Méditerranée, tandis que l'Empereur, à la tête des forces militaires de la Germanie, des Pays-

43. François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, Basle, de l'imprimerie de François Forest, 1587, *E. 830, p. 378.

Bas, de Suède, Danemark, Bohême, Hongrie et Pologne, recevrait des renforts de France, Angleterre, Écosse et Suisse pour aller « attaquer les barbares » sur le continent [44]. C'est à un renouveau de la croisade et de la *respublica christiana* que La Noue semble appeler ses contemporains dans l'élaboration d'un mythe libérateur des forces destructrices externes, qui ferait revivre à tous une authenticité de vertus, aujourd'hui décadentes ou perdues, par l'exaltation pathétique d'un passé de gloire et d'union dans la violence : « nos ancêtres ont eu le courage assez grand d'aller assaillir leurs grands pères jusques en leurs propres citez et campagnes ». Mais en réalité, c'est sur d'autres fondements que le mythe traditionnel de la croisade, le mythe d'une Chrétienté en voie d'accomplissement messianique, que La Noue construit son rêve qui pourtant s'articule à une union des forces chrétiennes.

D'une part, pour justifier l'union des forces chrétiennes et la mobilisation contre les Ottomans, La Noue en revient à privilégier l'image effrayante du Turc et même à la renforcer, allant en cela contre un certain courant intellectuel contemporain, mais pas totalement d'ailleurs [45]. L'altérité signifie barbarie pour lui, par un retour à une conceptualisation traditionnelle : les Turcs sont premièrement barbares parce qu'infidèles, « ennemis irreconciliables du nom chrestien [46] » ; leur but unique est d'assurer le triomphe de Mahomet, et ils sont donc un danger qui ne doit pas être négligé. L'acception religieuse de la barbarie glisse aussitôt vers des acceptions morales et politiques qui montrent les Turcs vivant dans un anti-monde : ils sont barbares parce que cruels, par de « terribles comportemens [47] », des « maux et ignominies [48] », « perfidie et cruauté [49] ». Enfin, ils sont encore barbares parce qu'ils font régner l'injustice et la tyrannie partout où ils établissent leur domination. Leur système politique est celui du « tyrannique et impitoyable empire Turquesque », dont « l'insupportable joug » légitime à lui tout seul la guerre imaginaire, parce qu'opprimant sous la « servitude de ces barbares » des peuples chrétiens.

Mais c'est surtout la formidable armée turque, aspect positif d'une barbarie parfois ambiguë, qui fixe l'attention. La barbarie n'est pas une entité figée et immobile, bien au contraire, elle est dynamique ; elle est menace d'in-

44. *Ibid.*, p. 416-418.

45. Car il concède une positivité certaine aux Turcs, qui n'ont pas que la cruauté en eux, mais qui font preuve aussi de « bonnes qualités » (p. 404). Exaltation de l'armée turque, armée modèle.

46. *Ibid.*, p. 377.

47. *Ibid.*, p. 365.

48. *Ibid.*, p. 385.

49. *Ibid.*, p. 377.

vasion indéniablement inquiétante, dont il faut prendre conscience avant qu'il ne soit trop tard. Depuis sa fondation, le « mal » n'a connu que la croissance, et il va toujours « en s'approchant de nous [50] ». Remémorant le siège de Vienne, La Noue estime que, sans difficultés majeures, la « guerre turquesque » pourrait être transportée sur les bords du Rhin et jusqu'en Italie, les Turcs disposant, du fait de leur présence en Europe, de nombreuses têtes de pont.

C'est une guerre préventive qui doit être pensée et menée par les souverains chrétiens, une guerre qui défendrait leur foi, mais, « davantage » et peut-être prioritairement, une civilisation commune à l'Europe, « pour la conservation des loix, de l'honnesteté, de la vertu, de sciences et disciplines, que la rage de ces barbares pretend ensevelir pour establir au lieu d'icelles l'impiété, les vices, l'ignorance et les brigandages [51] ». La guerre a pour objectif défini de restaurer une individualité européenne d'origine, et, pour cette raison, il est fondamental de voir qu'elle n'ira pas dans sa première séquence au delà de l'Europe (« et adjousteray encores ce mot que nul acte ne peut estre plus juste que de pourchasser en ceste partie d'Europe subjuguée le redressement de l'ordre politique, qui comprend en soy toutes espèces de justice, tant publiques que particulières »). L'expédition devrait, selon la planification de La Noue, s'achever triomphalement par la prise de Constantinople, après un long siège héroïque auquel participeraient « tous les estats d'Europe [52] ». La conceptualisation d'une Europe unie contre le Turc implique une déseschatologisation effective du mythe de l'unité, dans la mesure où Jérusalem n'est pas le but de l'engagement collectif et où il ne s'agit pas pour les parties-prenantes de se préparer au face-à-face des derniers temps.

Il s'agit donc d'une guerre européenne, qui traduit peut-être la conscience irénique d'une nouvelle unité qui se substitue à la Chrétienté dans le concept de fraternité; La Noue parle d'une unité de « condition » qui est de fraternité avant tout : catholiques et protestants, dans l'expédition vers Constantinople et dans leurs combats, manifesteraient la réalité d'être frères, « entez sur un mesme tronc, qui est Jésus-Christ [53] » : perce même, de temps à autre, l'idée d'une tolérance à l'égard de toute l'humanité, contre les zélés et les zélateurs qui se persuadent…

> « que ceux, dont ils ont reprouvé en eux mesmes la religion, ne doyvent estre reputez leurs prochains non plus que les Turcs, ou les Tartares : en quoy ils faillent lourdement. Et s'ils estoyent aussi diligens de lire les Escritures, que d'adherer à la

50. *Ibid.*, p. 387-388.
51. *Ibid.*, p. 385-386.
52. *Ibid.*, p. 416.
53. F de La Noue, *Discours…*, *op. cit.*, p. 455-456.

promptitude de leur passion, ils changeroyent d'avis. Car ils verroyent que le mot de prochain s'estend indifferemment à tous hommes, pourceque le genre humain est conjoint ensemble d'un lien sacré de communauté, afin que par ceste alliance les hommes soyent incitez à s'entr'aimer. Il suffit donc, à ce que quelqu'un soit nostre prochain qu'il soit homme : d'autant que ce n'est pas à nous, d'effacer la nature commune. Et qui est celui, tant barbare puisse il estre, qui ne porte en son âme, l'image de Dieu emprainte, bien qu'elle soit quasi effacée? Aussi par ce regard doit on, parmi tant de souilleures qu'on void en une si noble créature, y considerer tousjours la marque excellente que Dieu y a apposée, afin de n'avoir abominable ce que luy mesmes peut couronner de sa grace [54] ».

Un deuxième indice d'une mutation dans les représentations fonctionnerait avec Montaigne, mais de manière totalement différente : il faut, à ce propos, se référer initialement à une étude de Claude Blum. La mutation a lieu, sans qu'il y ait changement de vocable. Tout commence par le fait que, dans la pensée de Montaigne, est opérée une multiplication des sens de Chrétienté : la Chrétienté a d'abord une signification géographique, dans la mesure où elle est dite être un ensemble de nations, Portugal, Russie, Écosse..., et donc un ensemble de nations unissant christianisme romain réformé et orthodoxe. À cette perception première, vient s'ajouter le trait d'union d'une « mentalité et d'habitudes culturelles fondées sur la foi », le trait donc d'une civilisation commune. C'est-à-dire, pourrait-on ajouter à la démonstration de Claude Blum, que Montaigne procède à une déseschatologisation de la Chrétienté : elle n'existe pas en tension d'accomplissement : elle est un état de fait, une manière de vivre. Les chrétiens sont ceux qui possèdent une nature essentielle dans laquelle il y a le don de la foi et de la grâce, alors que les peuple non chrétiens n'ont pas cette possession. « On voit que l'anthropologie qui nourrit les *Essais* inclut une division du genre humain en deux grandes catégories, les Chrestiens (et le terme a une signification à la fois spirituelle et géographique), qui possèdent l'ensemble des facultés possibles à l'Homme et sont virtuellement des créatures accomplies, et ceux qui ne le sont pas ». L'important est que Montaigne, s'il emploie le mot de Chrétienté, l'emploie au sens d'un espace de non altérité, rengeant donc la Moscovie dans la Chrétienté puisque menacée par le Turc [55]. Cela ne l'empêche pas, parallèlement, de désacraliser la Chrétienté, en démontrant que la violence anthro-

54. *Ibid.*, p. 72.

55. Claude Blum, « Des *Essais* au *Journal de Voyage* : espace humain et conscience européenne à la fin du XVI[e] siècle », in *La conscience..., op. cit.*, p. 23-33. On pourra trouver quelques données sur une très timide émergence de l'idée d'Europe dans le royaume d'Angleterre dans J. P. Villquin, « L'idée de l'Europe et les mutations de la société. Le point de vue d'un dramaturge : John Day (c. 1574-c. 1640) », in *L'Europe de la Renaissance. Cultures et civilisations. Mélanges offerts à Marie-Thérèse Jones-Davies*, Paris, 1988, p. 189-211.

pophagique des nations brésiliennes n'est barbare que « par esgard aux règles de la raison ». Le vrai barbare est, alors, le catholique ou le huguenot s'affrontant dans la guerre civile française et comme se dévorant vivants entre eux. La barbarie est pour Montaigne en « nous », non pas dans un manque mais dans un trop d'être [56], et l'évocation de ce paradoxe trop ignoré de ses contemporains dans l'exercice de leurs conflits a pour fin de produire une thérapie de la violence confessionnelle, elle est un outil de la paix destiné à éveiller une prise de conscience, à ramener la Chrétienté à elle-même.

Si la dénomination de l'unité demeure la même et si l'Europe n'apparaît pas, en réalité le sens recouvert par « Chrétienté » a subi une mutation : la Chrétienté, selon l'analyse de Claude Blum, alors qu'auparavant, pourrait-on ajouter, elle était le référent d'une unité eschatologique, est devenue, surtout avec le détonateur des guerres de Religion et du sang qui a coulé dans la plus grande horreur, l'espace dans lequel s'entremêlent l'unité et la diversité, l'union et la désunion, le semblable et le dissemblable, l'humain et l'inhumain. Montaigne semble donc agencer une autre Chrétienté qui n'a plus ni centre ni fin, et qui, par là même, annonce peut-être une certaine conscience européenne fondée sur la perception d'une civilisation des mœurs et coutumes, et ceci malgré le long blocage des mots qui va encore se perpétuer et dont on peut relever des traces immédiates [57].

Entre l'Europe de la fraternité des peuples et des confessions de François de La Noue et la Chrétienté morale et déseschatologisée de Michel de Montaigne, un frémissement est perceptible, peut-être le commencement d'une difficile histoire et d'un long cheminement dont seulement la seconde partie du XX^e^ siècle est parvenue à appréhender le principe d'espérance.

56. Sur ce point, Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. la violence au temps des troubles de Religion vers 1525-vers 1610*, 2 vol., Seyssel, 1990, t. II, p. 164-166.

57. La personnalisation de l'Europe conduit souvent à une volonté hégémonique de la part d'un des État et dut constituer un frein à l'essor conceptuel : voir sur ce point, à titre d'exemple, S. Girault, *Globe du monde contenant un bref trait du Ciel et de la Terre*, A Lengres, Par Jehan des Preys, 1592, p. 70-76 : « vous avez peu veoir la carte de l'Europe représentant une Reigne. La teste demonstre le royaume d'Espaigne : le sein et le cœur la France. L'Angleterre, l'Écosse et Hibernye figurent le bras droict : l'Italye le gauche, l'Allemagne le corps… ».

Klaus Malettke
Marbourg

Les traités de Westphalie

« Les traités de Westphalie constituent la pierre angulaire sur laquelle va se construire l'Europe pendant un siècle et demi [1]. »

Dans le cadre de cette communication, il n'est pas question d'en refaire l'histoire et d'analyser les principales stipulations et règlements des traités de Münster et d'Osnabrück. Je me suis décidé à traiter de la question portant sur la mesure dans laquelle ces traités, qui ne furent pas seulement une paix allemande mais aussi des instruments de liquidation générale, peuvent prétendre avoir apporté une contribution importante à la durée de l'ordre de paix établi en 1648. Nous porterons notre intérêt sur la question de savoir dans quelle mesure et pour combien de temps ces traités influencèrent les relations internationales après 1648. Quelle fonction doit-on donc attribuer à cet ordre de paix et quelle était son influence sur le plan des relations internationales au cours des décennies ultérieures à 1648?

Je concentrerai mon exposé autour de trois lignes directrices :

— Les traités de Westphalie comme « *basis et fundamentum mutuae amicitiae et tranquillitas* » des relations entre les États européens après 1648.

— La « philosophie » des traités de paix de Westphalie.

— Les raisons principales de l'échec de la « philosophie » des traités de paix de Westphalie.

---

1. Georges Livet, *L'équilibre européen de la fin du XV^e^ à la fin du XVIII^e^ siècle*, Paris, 1976, p. 89; cf. aussi Jorg Fisch, *Krieg und Frieden im Friedensvertrag. Eine universalgeschichtliche Studie uber Grundlagen und Formelemente des Friedensschlusses* (= *Sprache und Geschichte*, tome 3), Stuttgart, 1979, p. 536-537; Ulrich Scheuner, « Die großen Friedensschlusse als Grundlage der europaischen Friedensordnung zwischen 1648 und 1815 », dans : Konrad Repgen, Stephan Skalweit, éds., *Spiegel der Geschichte. Festgabe fur Max Braubach zum 10. April 1964*, Munster, 1964, p. 220-250; Karl Otmar Freiherr von Aretin, *Das Reich. Friedensgarantie und europaisches Gleichgewicht 1648-1806*, Stuttgart, 1986; Konrad Repgen, « Der Westfälische Friede und die Ursprunge des europäischen Gleichgewichts », dans : *idem*, *Von der Reformation zur Gegenwart. Beiträge zu Grundfragen der neuzeitlichen Geschichte*, Paderborn, Munich, Vienne, Zurich, 1988, p. 53-66.

I. – Les traités de Westphalie comme « basis et fundamentum mutuae amicitiae et tranquillitas » des relations entre les États européens après 1648

Si on analyse de plus près les stipulations insérées dans les grands traités de paix conclus par les puissances signataires des traités de Westphalie entre 1648 et 1779, date de la conclusion de la paix de Teschen, on constate que les parties contractantes se référèrent dans presque tous ces traités aux « *Instrumenta Pacis Westphalicae*[2] ». Voici quelques exemples : dans les « Propositions faites [le 3 mars 1677, K.M.] à Messieurs les Médiateurs par les Ambassadeurs Extraordinaires et Plenipotentiaires de France, pour parvenir à un Traité de Paix avec l'Empereur, et avec les Princes d'Allemagne ses Alliez » au congrès de paix de Nimègue, on lit :

> «...les Plenipotentiaires en [!] France ont estimé ne pouvoir donner... des preuves plus effectives de la sincerité des intentions de sa Majesté pour le repos public, qu'en facilitant par des propositions justes et raisonnables, les moyens de restablir et de conclure promptement une bonne et seure Paix. C'est à cette fin que lesdits Ambassadeurs Extraordinaires et Plenipotentiaires déclarent, que comme sa Majesté ne s'est pas vue sans beaucoup de peine et de repugnance, engagée dans une guerre, qui embrase aujourd'huy une si grande partie de l'Allemagne, et qu'elle n'a jamais rien désiré davantage qu'une exacte et religieuse observation des Traitez de Westphalie, qu'elle a toujours regardés comme un fondement solide et inébranlable de l'amitié de la France et de l'Empire, elle contribuera avec joye à leur rendre sa premiere force, et verra avec plaisir, que l'Allemagne soit redevable une seconde fois à l'observation de ces Traités du restablissement de son repos[3]. »

Implicitement cette proposition française reprenait la thèse souvent répétée selon laquelle, l'Empereur et l'Empire avaient, en soutenant les ennemis de la France, agi à l'encontre des stipulations des traités de paix de Westphalie. Comme les propositions françaises l'avaient signalé en toute clarté, Louis XIV insistait sur le maintien intégral des traités de paix de Westphalie. Jusqu'en 1677 au moins, la cour de Vienne espérait obtenir leur révision, notamment une révision des stipulations concernant l'Alsace. Mais l'ultimatum français du 15 avril 1678 ne laissa aucun doute sur la volonté du Roi de France qui exigeait le rétablissement de la paix de Westphalie dans toutes ces stipulations. Et finalement, dans leur contre-proposition du 6 décembre

2. Les États qui n'avaient pas signé les traités de Westphalie n'y recoururent pas, du moins en général, dans les traités internationaux qu'ils conclurent après 1648. Mais dans le traité de Breda de 1667, ni le Danemark, ni l'Angleterre, ni la France ne se référèrent non plus aux traités de paix de Westphalie.

3. *Actes et Memoires des Negociations de la Paix de Nimègue*, troisième édition, revue, corrigée et augmentée, tome II, La Haye, 1697, p. 36 (cité par la suite AM II).

1678, les Impériaux acceptèrent le maintien des traités de paix de Westphalie comme base des négociations. En ce qui concerne le maintien intégral de la paix de Münster, les Français imposèrent leur position. Dans l'article 2 du traité de Nimègue conclu entre l'Empereur et le Roi Très Chrétien le 5 février 1679, on lit :

> « Et comme le Traité de Paix conclu et signé à Münster en Westphalie le 24 octobre en l'année 1648 doit faire le fondement inesbranlable de cette Amitié reciproque et tranquillité publique, ledit Traité sera restably dans tous et chacun de ses points en son ancienne vigueur, et demeurera à l'avenir dans sa pleine et entière force, et observation, de la même manière que s'il estoit inseré de mot à mot à l'Instrument de la presente Paix; à l'exception toutefois des points auxquels il est expressément derogé par ce present Traité [4]. »

On trouve des références analogues dans le traité de paix signé entre l'Empereur et le Roi de Suède à Nimègue le 9 février 1679 [5], dans celui que conclurent le Roi de France et l'évêque de Münster le 29 mars 1679 [6] et dans celui que signèrent Louis XIV, le Roi de Suède et son Altesse Electorale de Brandebourg à Saint-Germain-en-Laye le 29 juin de la même année [7].

Lors des négociations de paix à Ryswick, les envoyés français furent chargés de nouveau de faire accepter le traité de paix de Münster comme base de leurs négociations avec l'Empereur et l'Empire. Et dans leurs propositions de paix du 22 mai 1697, les diplomates de l'Empereur réclamèrent, eux aussi, le rétablissement des stipulations du traité de Münster dans toute leur étendue. Le 20 juillet de la même année, les ambassadeurs du Roi de France présentèrent leur projet sous la forme d'un ultimatum. Dans l'article 2, les Français se référaient aux traités de paix de Münster et de Nimègue. On y lit :

---

4. AM III, p. 424.

5. On lit dans l'article III : « on est convenu, que la Paix de Westphalie concluë à Osnabrug le 24 octobre de l'an 1648 soit la ferme base et le fondement de la presente… », AM III, p. 453.

6. On lit dans son préambule : « de concourir au rétablissement du repos de l'Empire, par celuy des Traitez de Westphalie », AM IV, 2, p. 379-380.

7. Article IV : « Et comme les Traités de Westphalie doivent toujours être regardés comme le fondement le plus solide et le plus asseuré de la Paix et de la tranquillité de l'Empire, et que Sa Majesté Tres-Chrétienne s'est declarée dans tout le temps même durant le cours de la guerre, que son intention étoit de les maintenir dans toute leur force que le Roi de Suede s'est expliqué de la même maniere, et que l'Electeur de Brandebourg témoigne d'être dans le même sentiment, il est expressement stipulé par cet Article, que les susdits Traités de Münster et d'Osnabrug, conclus en l'An 1648, demeureront dans toute leur force et vigueur et seront censés repetés dans le present Traité, comme s'ils y étoient inserés de mot à mot, à l'exception toutesfois des changements, qui pourroient être apportés par les Articles suivans », AM IV, 2, p. 492-493.

> « Comme les Traitez de Munster et de Nimègue doivent faire la base et le fondement de celui-ci, et en la manière qu'ils ont été joints l'un à l'autre dans celui de Nimègue [8]... ».

Et le traité de paix conclu entre l'Empereur, l'Empire d'une part et le Roi de France de l'autre le 30 octobre 1697 stipula dans l'article 3 :

> « Les Traitez de Westphalie et de Nimègue sont considerez comme la base et le fondement du présent Traité; et en conséquence immédiatement après l'échange des Ratifications, lesdits Traitez seront entièrement exécutez à l'égard du spirituel et du temporel; et seront observez inviolablement à l'avenir, si ce n'est pas entant qu'il y sera expressément dérogé par le présent Traité [9]. »

Des références analogues se trouvent aussi dans le traité des Pyrénées de 1659 [10], dans les traités d'Utrecht, de Rastatt et de Bade de 1713-1714 [11] et dans le traité de Teschen de 1779 [12]. Ce ne fut qu'à l'époque de la Révolution de 1789 et de Napoléon I[er] que les puissances européennes cessèrent de recourir à l'ordre de paix de Westphalie dans les traités de paix signés par eux dans ces décennies. Mais Jean-Jacques Rousseau considérait encore la paix de Westphalie comme le fondement du système politique de l'Europe [13].

En effet, les traités de paix de Westphalie mirent fin à une longue guerre de dimensions européennes. Ce fut la première fois dans l'histoire que s'établit un concert des nations, une « véritable république des puissances [14] ». Il n'y eut qu'une seule absence véritable au congrès : l'Angleterre qui était alors préoccupée de ses problèmes politiques intérieurs. L'influence du Pape s'exerça à plein au cours des longues négociations afin de réconcilier les puissances catholiques. « Dans cette optique, la paix de Westphalie peut être regardée comme une *pax christiana* [15]. »

---

8. *Actes et Memoires des Negociations de la Paix de Ryswick*, tome II, La Haye, 1707, p. 222 (cité par la suite AMPR II).

9. AMPR III, p. 64.

10. [Jean] Dumont, *Corps Universel Diplomatique du Droit des Gens*, tome 1-8, Amsterdam, La Haye, 1726-1731; concernant le traité des Pyrénées voir tome 6,2, p. 273 (articles LXI et LXII).

11. Dumont, *Corps Universel Diplomatique*, tome 7,1, p. 356-357 (article VI); p. 371 (article XXXIV); p. 416 (article III).

12. [Georges Frédéric] de Martens, *Recueil des principaux Traités... conclus par les Puissances de l'Europe*, volumes 1-7, Gottingen, 1791-1801; concernant le traité de Teschen voir vol. 2,6, article XII.

13. Cf. Kurt von Raumer, *Ewiger Friede. Friedensrufe und Friedenspläne seit der Renaissance*, Munich, 1953, p. 351-352.

14. Cité d'après Livet, *L'équilibre européen de la fin du XV[e] à la fin du XVIII[e] siècle* (note 1), p. 89.

15. *Ibidem.*

Le Saint-Empire demeura au centre des négociations. L'Empereur et l'Empire durent céder des « satisfactions » réclamées par les puissances. Mais l'essentiel demeura cependant la division des deux branches des Habsbourgs et l'échec des tentatives de l'Empereur qui voulait transformer l'Empire en un État unitaire et catholique, bref transformer l'Allemagne en un système monarchique à l'exemple de la France.

Ce qui importa aussi à l'ordre politique européen fut le fait que les États d'Empire virent leur puissance territoriale (*Landeshoheit*) reconnue et étendue par la paix de Westphalie, qui leur garantit la supériorité territoriale (*jus territoriale*). Les prescriptions contenues à ce propos dans l'article VIII de l'« *Instrumentum Pacis Osnabrugense* » au § 1 ne revêtaient certes pas un sens « constitutif », dans la mesure où elles n'introduisaient pas une nouveauté dans l'Empire. Mais en stipulant officiellement la puissance territoriale des États d'Empire, elles prévenaient définitivement toutes les tendances favorables à la transformation de l'Empire en un système monarchique. Il faut globalement constater que la paix de Westphalie favorisa le processus de modernisation et d'étatisation, amorcé au début de l'époque moderne, qui s'accomplissait au niveau des territoires, tout en demeurant coiffés par l'ensemble de l'Empire. Ainsi les États d'Empire se virent-ils reconnaître le droit de conclure des alliances entre eux ou avec des puissances étrangères. Ce « *jus faciendi foedera* » était cependant limité, dans la mesure où ces coalitions ne pouvaient être conclues par les États que pour assurer leur sécurité et ne devaient pas être dirigées contre l'Empereur et l'Empire, ni mettre en péril la paix civile ou le traité de paix de Westphalie. Ce règlement revêtait en quelque sorte un caractère restaurateur, puisqu'il annulait l'interdiction formulée sur ce point par la paix de Prague (30 mai 1635), et doit par conséquent être interprété en premier lieu comme une confirmation de l'ancien droit d'union des États.

Malgré cette réserve, la reconnaissance du droit d'alliance fournissait à la supériorité territoriale des États d'Empire un nouvel élément. Si avant 1648 cette dernière, conformément à son origine et à son objectif, consistait en un pouvoir intérieur, il n'en fut plus de même après la reconnaissance du droit d'alliance aux États d'Empire. « Lorsque le droit d'alliance vient s'ajouter à la supériorité territoriale, il n'en résulte pas simplement un droit régalien supplémentaire, mais une véritable puissance extérieure. La domination générale et la supériorité territoriale s'exerçant à l'intérieur trouvent leur complément dans l'indépendance à l'égard de l'extérieur. Les deux éléments se renforcent et se consolident mutuellement ; ils s'unissent pour créer une puissance gouvernementale au vrai sens du terme, et construire le territoire en tant qu'unité

Le Saint-Empire demeura au centre des négociations. L'Empereur et l'Empire durent céder des « satisfactions » réclamées par les puissances. Mais l'essentiel demeura cependant la division des deux branches des Habsbourgs et l'échec des tentatives de l'Empereur qui voulait transformer l'Empire en un État unitaire et catholique, bref transformer l'Allemagne en un système monarchique à l'exemple de la France.

Ce qui importa aussi à l'ordre politique européen fut le fait que les États d'Empire virent leur puissance territoriale (*Landeshoheit*) reconnue et étendue par la paix de Westphalie, qui leur garantit la supériorité territoriale (*jus territoriale*). Les prescriptions contenues à ce propos dans l'article VIII de l'« *Instrumentum Pacis Osnabrugense* » au § 1 ne revêtaient certes pas un sens « constitutif », dans la mesure où elles n'introduisaient pas une nouveauté dans l'Empire. Mais en stipulant officiellement la puissance territoriale des États d'Empire, elles prévenaient définitivement toutes les tendances favorables à la transformation de l'Empire en un système monarchique. Il faut globalement constater que la paix de Westphalie favorisa le processus de modernisation et d'étatisation, amorcé au début de l'époque moderne, qui s'accomplissait au niveau des territoires, tout en demeurant coiffés par l'ensemble de l'Empire. Ainsi les États d'Empire se virent-ils reconnaître le droit de conclure des alliances entre eux ou avec des puissances étrangères. Ce « *jus faciendi foedera* » était cependant limité, dans la mesure où ces coalitions ne pouvaient être conclues par les États que pour assurer leur sécurité et ne devaient pas être dirigées contre l'Empereur et l'Empire, ni mettre en péril la paix civile ou le traité de paix de Westphalie. Ce règlement revêtait en quelque sorte un caractère restaurateur, puisqu'il annulait l'interdiction formulée sur ce point par la paix de Prague (30 mai 1635), et doit par conséquent être interprété en premier lieu comme une confirmation de l'ancien droit d'union des États.

Malgré cette réserve, la reconnaissance du droit d'alliance fournissait à la supériorité territoriale des États d'Empire un nouvel élément. Si avant 1648 cette dernière, conformément à son origine et à son objectif, consistait en un pouvoir intérieur, il n'en fut plus de même après la reconnaissance du droit d'alliance aux États d'Empire. « Lorsque le droit d'alliance vient s'ajouter à la supériorité territoriale, il n'en résulte pas simplement un droit régalien supplémentaire, mais une véritable puissance extérieure. La domination générale et la supériorité territoriale s'exerçant à l'intérieur trouvent leur complément dans l'indépendance à l'égard de l'extérieur. Les deux éléments se renforcent et se consolident mutuellement; ils s'unissent pour créer une puissance gouvernementale au vrai sens du terme, et construire le territoire en tant qu'unité

politique autonome [16]. » Pourtant le droit d'alliance, dans un premier temps, ne suscita pratiquement pas de tendances centrifuges, mais se révéla au contraire comme un instrument de l'intégration impériale.

Et finalement le Roi de France, celui de Suède, l'Empereur et tous les États d'Empire réunis en corps devinrent garants de l'ordre établi par les traités de paix de Westphalie. Pour la France, cette garantie sera une pièce maîtresse de sa politique étrangère aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

II. – La « philosophie » des traités de paix de Westphalie

Ces règlements importants des traités de paix de Westphalie que nous n'avons pu qu'esquisser ici permettent de comprendre que dès 1648 les puissances contractantes considérèrent les stipulations des traités de Westphalie comme un fondement inébranlable et une base solide de l'ordre politique européen et de la tranquillité publique et qu'elles insistèrent – du moins dans leur majorité – sur le fait qu'ils demeureraient à l'avenir dans leur pleine et entière force et observation. Mais on doit se poser la question de savoir si le fait que les puissances européennes ne cessèrent pas de se référer aux traités de Westphalie ne doit pas être interprété comme le recours traditionnel au droit ancien qui à cause de sa vénérable ancienneté était considéré comme le bon droit. Est-ce que ceux qui faisaient si souvent appel aux traités de Westphalie, savaient exactement ce dont ils parlaient? En réalité, les instruments de paix de Westphalie ne furent-ils pas instrumentalisés pour quelque chose ou pour une politique qui ne correspondait plus guère à l'ordre de paix que les auteurs et les responsables des traités de paix de Westphalie eurent l'intention d'établir en Europe? Pour répondre à ces questions nous devons donc nous pencher sur l'originalité des traités de Münster et d'Osnabrück, ce que nous appelerons sa « philosophie ». D'abord, son originalité réside dans le fait que cette « loi fondamentale » règlant et précisant non seulement la constitution de l'Empire mais aussi sa configuration territoriale fut inséré dans un système naissant de droit international et dans le fait que cette « loi fondamentale » fut placée sous la garantie des puissances contractantes. Il se pourrait que ce terme, c'est-à-dire les notions de « *leges et constitutiones fundamentales* », soit une traduction du concept de « lois fondamentales » dans son acception française.

Dans le § 2 de l'article XVII on lit :

> « Que pour plus grande force et sureté de tous et chacun de ces Articles, cette présente Transaction soit désormais une Loi perpétuelle et une Pragmatique Sanction de

16. Ernst W. Bockenforde, *Der Westfälische Frieden. Das Bündnisrecht der Reichsstände*, dans : *Der Staat* 8, 1969, p. 473.

l'Empire, ainsi que les autres Loix et Constitutions fondamentales de l'Empire, laquelle sera insérée dans le prochain Recès de l'Empire, et même dans la Capitulation Impériale, n'obligeant pas moins les absens que les présens [17]... ».

Nous venons de dire que cette « loi fondamentale » de l'Empire fut insérée dans le droit international; ce faisant, nous devons souligner que ce système de droit international ne fut à l'époque de la paix de Westphalie qu'un système embryonnaire parce que certaines régions, certains États et certains problèmes en restèrent encore exclus [18].

Le nouvel ordre international qui devait alors être établi et dans lequel l'Empire et tous ses États devaient être intégrés avait pour finalité la réalisation de visées primordiales : le contrôle et le maintien du *statu quo* en Europe, ainsi que par voie de conséquence, la paix en Europe. L'Europe centrale pacifiée devait produire un effet pacificateur sur tout le continent. On était convaincu que les puissances garantissant la paix de Westphalie empêcheraient que le centre de l'Europe revînt sous le contrôle politique d'un État agressif et aspirant à des changements politiques fondamentaux dans ces régions. Les garants des traités de paix de Westphalie devaient veiller à ce que des conflits intérieurs de l'Empire n'eussent plus, pour le reste de l'Europe, de conséquences graves pouvant menacer la paix et le repos de tous. En simplifiant un peu les choses, on peut dire que la politique intérieure de l'Empire devait être internationalisée. Autrement dit, l'organisation politique de l'Empire établie et fixée par les traités de paix de Westphalie et la garantie de cette paix par la France, la Suède, l'Empereur et les États d'Empire réunis en corps doivent être interprétées comme des tentatives d'assurer la paix de l'Europe, de rendre la paix en Europe plus sûre et perpétuelle.

Regardons de plus près les fameux articles qui contiennent les stipulations concernant la garantie de la paix. Dans le § 5 de l'article XVII du traité de paix d'Osnabrück on lit :

---

17. Traduction française du texte original latin dans : [Eléazar de Mauvillon], *Le Droit Public Germanique. Où l'on voit l'Etat présent de l'Empire, les principales Lois et Constitutions, l'origine et l'agrandissement des plus considérables Maisons d'Allemagne*, tome II, Amsterdam, 1749, p. 454. Texte original : « *Pro maiori etiam horum omnium et singulorum pactorum firmitudine et securitate sit haec transactio perpetua lex et pragmatica imperii sanctio imposterum aeque ac aliae leges et constitutiones fundamentales imperii nominatim proximo imperii recessui ipeique capitulationi Caesareae inseranda, obligans non minus absentes quam praesentes...* ». *Instrumenta Pacis Westphalicae. Die westfälischen Friedeneverträge. Vollständiger lateinischer Text mit Übersetzung der wichtigeren Teile und Regesten* par Konrad Müller (= *Quellen zur Neueren Geschichte*, cahier 12/13), Berne, Francfort-sur-le-Main, 1975, p. 75.

18. Cf. à ce propos Albrecht Randelzhofer, *Völkerrechtliche Aspekte des Heiligen Römischen Reiches nach 1648*, Berlin, 1967; Heinz Duchhardt, « Westfälischer Friede und internationales System im Ancien Régime », dans : *Historische Zeitschrift* 249, 1989, p. 530-531.

« Que néanmoins la Paix concluë demeure en sa force et vigueur, et que tous ceux qui ont part à cette Transaction soient obligés de defendre et protoger toutes et chacunes des loix ou conditions de cette Paix contre qui que ce soit, sans distinction de Religion ; et s'il arrive que quelque point en soit violé, l'Offensé tâchera premierement de detourner l'Offensant de la voie de fait, en soumettant la cause à une composition amiable, ou aux procédures ordinaires de la Justice [19]. »

Le § 6 ajoute :

« Si dans l'espace de trois ans le differend ne peut être terminé par l'un ou l'autre de ces moyens, que tous et chacun des Intéressés en cette Transaction, soient tenus de se joindre à la Partie lezée, et de l'aider de leur conseil et de leurs forces à repousser l'injure, après que l'Offensé leur aura fait entendre que les voyes de douceur et de iustice n'ont servi de rien, sans préjudice toutefois au reste de la jurisdiction de chacun, et de l'administration competente de la Justice, suivant les Loix et Constitutions de chacun Prince et Etats [20]. »

Et le § 7 précise :

« Et qu'il ne soit permis à aucun Etat de l'Empire de poursuivre son Droit par force et par armes. S'il est arrivé ou s'il arrive ci-après quelque démêlé, que chacun tente les voies ordinaires de la Justice, et quiconque fera autrement qu'il soit tenu pour infracteur de la Paix [21]. »

Les parties contractantes des traités de paix de Westphalie furent la France, la Suède, l'Empereur et l'Empire [22]. Par conséquent l'Empereur et l'Empire furent, eux aussi, garants de cette paix, et non seulement la France et la Suède, comme le prétendent la plupart des historiens.

---

19. [Mauvillon], *Le Droit Public Germanique* (note 17), p. 456-457 ; le texte original : « *Pax vero conclusa nihilominus in suo robore permaneat teneaturque omnes huius transactionis consortes univereas et singulas huins pacis leges contra quemcunque sine religionis distinctione tueri et protegere, et si quid eorum a quocunque violari contigerit, laesus laedentem imprimis quidem a via facti dehortetur, causa ipsa vel amicabili compositioni vel iuris disceptationi submissa* ». *Instrumenta Pacis Westphalicae* (note 17), p. 76.

20. [Mauvillon], *Le Droit Public Germanique* (note 17), p. 457 ; le texte original : « *Verum tamen si neutro horum modorum intra spatium trium annorum terminetur controversia, teneantur omnes et singuli huius transactionis consortes ionctis cum parte laesa consiliis viribusque arma sumere ad repellendam iniuriam a passo miniti, quod nec amicitiae nec iuris via locum invenerit ; salva tamen de caetero uniuscuiusque iurisdictione iustitiaeque iuxta cuiusque principis aut status leges et constitutiones competenti administratione* ». *Instrumenta Pacis Westphalicae* (note 17), p. 76.

21. [Mauvillon], *Le Droit Public Germanique* (note 17), p. 457 ; le texte original : « *Et nulli omnino statuum imperii liceat ius suum vi vel armis persequi, sed qui quid controversiae sive iam exortum sit sive posthac inciderit, unusquisque iure experiatur ; secus faciens reus sit fractae pacis...* ». *Instrumenta Pacis Westphalicae* (note 17), p. 76.

22. Cf. Dickmann, *Der Westfälische Frieden*, Münster, 1965, p. 490-492.

Comme le prouvent non seulement les articles consacrés à la garantie de la paix, mais aussi les stipulations concernant les problèmes confessionnels et les relations entre les partis confessionnels de l'Empire et d'autres passages des instruments de paix, cet ordre de paix reposait en premier lieu sur le droit. L'ordre de droit établi dans le Saint-Empire fut intégré dans un système naissant de droit international par le fait que la paix de Westphalie fut placée sous la garantie des puissances contractantes. Comme nous venons de le souligner, il s'agissait d'établir un nouvel ordre international appelé à intégrer l'Empire et tous ses États; et ce nouvel ordre devait être mis au service de visées primordiales émanant de l'idée de contrôler et de maintenir le *statu quo* en Europe et de sauvegarder ainsi la paix en Europe. Mais comme le prouvent les stipulations concernant la garantie, les puissances devenues garantes ainsi que les « parties lezées » devaient respecter le droit; elles devaient d'abord soumettre « la cause à une composition amiable, ou aux procédures ordinaires de la Justice [23] ».

Dans cette optique, l'ordre européen de paix esquissé dans les traités de Westphalie se distinguait nettement de l'ordre européen envisagé par Richelieu. Le cardinal a esquissé de manière assez concrète un système politique international dont la réalisation devait préserver non seulement la France, mais aussi tous les États de l'Europe d'une revivification de l'idée de la « monarchie universelle » de la part de la Maison d'Autriche. Pour garantir désormais le repos, la tranquillité et la liberté de la Chrétienté, Richelieu envisagea un système de sécurité collective. Cette idée est développée dans l'instruction principale de février-mars 1637, et le libellé du passage, tel que le cardinal le rédigea en 1641 est repris, mot à mot, par Mazarin dans l'instruction qu'il adressa en 1643 aux ambassadeurs français envoyés au congrès de paix de Westphalie. On y lit :

> « Pour l'establissement de cette seureté il faut faire deux lignes, l'une en Italie, l'autre en Allemagne, en vertu desquelles tous les Princes, Potentatz, et Communautéz de ces provinces soient garendz du Traitté qui se fera, et obligez à s'opposer à touts ceux qui y voudront contrevenir, en quelque façon que ce puisse estre, estant spéciffié particulièrement par serment sur les Saintz Evangiles que touts lesdits Princes, Potentatz, et Communautez s'opposeront par négociations et par armes à tous ceux qui y voudront contrevenir [24]... ».

On doit néanmoins souligner que Richelieu n'a pas encore conçu l'idée

---

23. Cf. note 19.

24. *Acta Pacis Westphalicae.* Série I. *Instruktionen,* vol. I : *Frankreich, Schweden, Kaiser,* éd. par Fritz Dickmann et autres, Münster, 1963, p. 71.

d'un système d'« équilibre » permanent, telle qu'elle allait être propagée à la fin du XVII[e] siècle et au début du XVIII[e] siècle.

III. – Les raisons principales de l'échec de la « philosophie » des traités de paix de Westphalie

Comme nous le savons fort bien, l'ordre de paix conçu par les traités de paix de Westphalie, un ordre de paix reposant sur le droit et le système de garantie, n'a pas empêché les guerres de la deuxième moitié du XVII[e] et du début du XVIII[e] siècles. Un bon fonctionnement de cet ordre de paix, c'est-à-dire de la garantie du *statu quo* de 1648, aurait exigé d'abord et surtout de la part des puissances devenues garantes de l'ordre établi par les traités que celles-ci renonçassent à l'avenir à une politique étrangère qui pouvait menacer ce *statu quo* et cet ordre politique. Or elles ne furent pas prêtes à respecter les stipulations de la paix de Westphalie et à les observer inviolablement à l'avenir. Les puissances devenues garantes de cet ordre établi ne s'abstinrent même pas de commettre des infractions à la paix dans l'espace politique dont elles devaient garantir l'intégrité territoriale et politique. Ce fut la Suède qui commença à infliger des entorses à l'ordre établi par les actes agressifs, qu'elle perpétra sur les bords de la mer Baltique. D'autres suivirent comme le Grand Électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg, l'Empereur et – en premier lieu et surtout – Louis XIV.

Nous n'entrerons pas dans les détails des actions et des guerres qui firent échouer l'ordre politique établi par la paix de Westphalie, ce système de paix basé sur la garantie internationale qui était intégrée dans le droit international. Lorsqu'on constata que l'ordre européen établi par la paix de Westphalie n'avait pas pu empêcher les aspirations du Roi de France à ce qu'on appelait à l'époque la « monarchie universelle », on commença à concevoir l'idée de l'« équilibre européen [25] ».

Dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, un changement fondamental intervint dans la mesure où c'était alors la politique extérieure de Louis XIV qui s'attirait la critique d'aspirer à la « monarchie universelle ». Les premiers indices de ce phénomène peuvent être fixés autour de l'année 1651. C'est le publiciste impérial Wunefried Alman de Warendorff qui reprocha au Roi de France de prétendre à la « monarchie universelle [26] ». Par la suite, surtout à

25. Cf. Klaus Malettke, *L'« équilibre » européen versus « monarchia universalis » : les réactions européennes aux ambitions hégémoniques à l'époque moderne* (à paraître).

partir des années soixante, la critique de la politique française s'intensifia. En 1667, le célèbre diplomate de l'Empereur, François-Paul de Lisola publia son « Bouclier d'Estat et de justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle sous le vain prétexte des prétentions de la reyne de France ». On y lit :

> «...il m'a semblé que je devois cette consolation aux peuples, et cette satisfaction aux Estats voisins, de leur faire connoistre evidemment, que tous les pretextes dont on veut couvrir les vastes desseins que la France medite, ne sont que des fausses couleurs pour déguiser le veritable ressort qui fait mouvoir cette machine, et faire passer insensiblement sous le voile de la Justice, une ambition qui marche à grandes pas à la Monarchie Universelle... ».

Et en se servant du duc Henri Rohan comme autorité, Lisola propagea l'idée d'« équilibre » pour faire face aux menaces françaises.

En réaction à la politique extérieure du Roi de France, le concept d'« équilibre » européen connaît une résonance de plus en plus large, même en Allemagne. Et dans les années soixante-dix et quatre-vingts, on observe la publication d'un assez grand nombre de traités ou de pamphlets politiques dont les auteurs critiquent sévèrement les aspirations de Louis XIV à l'hégémonie en Europe. Nous ne citons que quelques exemples : en 1672, Jean Paul, comte de Sardan, publia son traité *L'Europe Esclave Si L'Angleterre ne rompt ses fers.* En 1689, Gregorio Leti fit paraître à Amsterdam *La monarchia universale del re Luigi XIV.* Et à la fin du XVII[e] ainsi qu'au début du XVIII[e] siècles furent publiés : *The Danger of Europe, from the growing Power of France* (1701) ; *La balance de l'Europe ou la recherche des dangers respectifs qu'il y a de donner la monarchie d'Espagne à l'Empereur aussi bien que au roi Philippe avec les suites qui pourront naître de l'un et de l'autre,* traduit de l'Anglais, Namur 1712 ; *Two Essays on the Balance of Europe...* (1720).

Ces publications et d'autres doivent être interprétées comme le reflet du fait indéniable que le concept d'« équilibre » européen en tant que programme politique général avait été largement accepté par le monde politique et la diplomatie internationale. Il fut accepté comme base permettant de réorganiser le système des États européens après que les guerres de la fin du XVII[e] et du début du XVIII[e] siècles eurent pris fin. Les négociations de paix d'Utrecht et les traités qui en résultèrent sont largement imprégnés du

26. Il critiqua l'ambition et le manque de scrupule des Français (...*die Feindschaft der Affektierten allgemeinen Monarchie, die sie bißher wider die Spanier mit so großem Geschrei erwecket, auff sich zu lenken*). Cité par Ernst Kaeber, *Die Idee des Gleichgewichts in der publizistischen Literatur vom 16. bis zur Mitte des 18. Jahrhunderts,* Berlin, 1907, p. 45-46.

concept d'« équilibre » européen. En 1702, la Reine Anne d'Angleterre se servit de cette idée pour justifier l'entrée de la Grande-Bretagne dans la guerre de succession d'Espagne. Le 4 août 1711 Lord Oxford écrivit :

> « I should be glad to have your thoughts for the making such a plan as may be agreeable to the present situation of affairs and may prove a lasting security to the whole and a real ballance of power against France and any one else [27]. »

Et dans le traité de paix conclu entre la France et l'Espagne le 13 juillet 1713, on lit dans son article 2 que les royaumes de France et d'Espagne doivent rester séparés « ad firmendam stabiliendamque pacem ac tranquillitatem Christiani orbis, justo potentiae aequilibrio (*quod optimum et maxime solidum mutuae amicitiae et duraturae undiqusque concordiae fundamentum est* [28]? » Comme l'a constaté, à juste titre, Georges Livet :

« Un nouvel équilibre s'est établi à Utrecht, renforcé à Rastatt et à Bade, étoffé à Passarowitz, fortifié à Stockholm. Les clauses territoriales sont doublées de clauses commerciales qui débordent le cadre proprement européen, il appartient au XVIII[e] siècle de faire jouer les unes et les autres dans le dégagement de nouvelles lignes de force [29] ».

27. Ce document se trouve dans l'annexe du livre d'Ottocar Weber, *Der Friede von Utrecht*, Gotha, 1891, p. 404.

28. Cité par Johann Jacob Schmauss, *Corpus juris gentium academicam*, vol. 2, Leipzig, 1730, p. 1419.

29. Livet, *L'équilibre européen de la fin du XV[e] à la fin du XVIII[e] siècle* (note 1), p. 105.

Jean Bérenger
Université de Paris IV-Sorbonne

De la prépondérance à l'équilibre Quelques réflexions sur la politique étrangère de Louis XIV

Dans la perspective traditionnelle, le gouvernement personnel de Louis XIV est assimilé à l'ère de la prépondérance française, qui fait suite à la prépondérance espagnole (1559-1659) en attendant la prépondérance anglaise du XVIII[e] siècle [1]. Cette vision simple et logique, qui était peut-être commode pour les premiers directeurs de la Collection *Peuples & civilisations*, ne rend, me semble-t-il, pas exactement compte de la réalité européenne, au moins en ce qui concerne la période postérieure à 1680. Si la notion de prépondérance espagnole est parfaitement justifiée jusqu'à la guerre de Trente ans, le déclin de la monarchie d'Espagne comme puissance hégémonique fut consacré par le traité des Pyrénées [2], mais il n'est pas sûr que la France de Louis XIV se soit substituée bien longtemps à l'Espagne face à la montée en puissance de la monarchie autrichienne [3] et au réveil de la puissance britannique. Quant à l'ordre européen issu du traité d'Utrecht, il n'était en aucun cas basé sur la prépondérance de la Grande-Bretagne, qui attachait du prix à une autre notion, celle de la *balance of power*. C'est pourquoi le titre de l'ouvrage de Muret correspond mal à la réalité du XVIII[e] siècle, car le cabinet britannique, quelle que soit sa couleur politique, veillera dorénavant à ce qu'aucune puissance continentale, que ce soit la France ou la Monarchie autrichienne, ne nuise à sa sécurité en dominant l'Europe.

---

1. Pierre Muret, *La prépondérance anglaise*, Paris, P.U.F. Collection Peuples & Civilisations.

2. Henri Hauser, *La prépondérance espagnole*, réédition avec préface de Pierre Chaunu, Paris, P.U.F, 1977.

3. Cf. l'ouvrage classique d'Oswald Redlich, *Die Österreichische Großmachtbildung*, Vienne, 1926. Jean Bérenger, *Finances et absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVII siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1975.

Car, comme l'a bien montré Georges Livet [4], la notion d'équilibre s'est peu à peu substituée à la notion d'hégémonie au cours du XVII[e] siècle, l'idée de Monarchie universelle servant de repoussoir depuis l'époque de Richelieu. Il n'est pas question de reconstituer l'Empire de Charles-Quint et l'archiduc Charles, le « roi des Catalans », l'a appris à ses dépens en 1711 ; lorsqu'il s'est retrouvé, par hasard, seul héritier en ligne masculine des monarchies espagnole et autrichienne, la Grande-Bretagne l'a immédiatement lâché.

À vrai dire, la Grande-Bretagne avait déjà créé la notion d'équilibre européen face à Louis XIV qui, un moment, avait tenté d'imposer l'hégémonie de la France en Europe, après la paix des Pyrénées. Cette évolution avait d'ailleurs été admise par la diplomatie française dès le traité de Ryswyck, en 1697, où elle avait signé une paix de compromis avec Guillaume d'Orange, renoncé aux Réunions et aux têtes de pont en Allemagne (forteresses de Philippsbourg, Fribourg, Kehl et Vieux-Brisach) comme en Italie (Pignerol), envisagé une solution raisonnable pour la succession espagnole. L'accession d'un Bourbon au trône d'Espagne semblait précisément contraire au maintien de l'équilibre en Europe, dans la mesure où une Espagne faible n'aurait été qu'un satellite de la France qui aurait pu exercer à nouveau une position hégémonique sur la façade atlantique du continent, en Méditerranée occidentale et en Italie. La Grande-Bretagne n'a accepté le maintien du Bourbon Philippe V à Madrid qu'à des conditions précises (définies, dès 1701, lors de la signature de la Grande Alliance de la Haye) : elle exigea en particulier la renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France, en contradiction avec les lois fondamentales du royaume de France, ainsi que l'évacuation complète des Pays-Bas méridionaux par les Bourbons. Les négociations d'Utrecht ont consacré le principe de l'équilibre européen [5], qui a été confirmé par l'empereur Charles VI l'année suivante, lors des négociations de Rastadt (1714) entre le maréchal de Villars et le Prince Eugène de Savoie, puis en 1721 par la paix de Nystad, qui mettait un terme définitif à la Grande Guerre du Nord. Tous les gouvernements sont bien d'accord sur le principe qu'aucune puissance n'exercera son hégémonie sur le continent.

Nous allons donc proposer un certain nombre de réflexions pour voir comment le Roi Très Chrétien a dû progressivement abandonner ses rêves d'hégémonie au cours des années 1680, pour envisager une autre conception de l'Europe et, à cet égard, le livre de Charles Boutant [6] s'impose comme un

4. Georges Livet, *L'équilibre européen dans l'Europe moderne*, Paris, P.U.F., Collection Sup. L'historien, 1976.

5. Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1987.

6. Charles Boutant, *L'Europe au grand tournant des années 1680. Aux origines de la guerre de la succession palatine*, Paris, SEDES, 1984.

jalon essentiel. Il est certain que le succès de la paix des Pyrénées a grisé le jeune Louis XIV, trop préoccupé de sa « gloire » et de sa « réputation » et l'a amené à commettre des erreurs d'analyse. L'impérialisme français s'est manifesté jusque dans la politique des Réunions, justifiée du point de vue de la sécurité du royaume, inacceptable dans sa mise en œuvre.

Les tentations hégémoniques

Comme l'a souligné Georges Livet dans son livre sur l'équilibre européen, « jusqu'à la paix de Nimègue, la France possède la prépondérance, c'est-à-dire que le roi ne redoute pas la coalition des puissances du continent, qu'il achète le roi d'Angleterre et fait triompher son interprétation des traités de Münster, des Pyrénées, de Nimègue [7] ». Le paroxysme de la violence est atteint au moment des réunions.

En 1660, au moment où l'Europe semble entrer dans une période de paix relative (seul l'empire ottoman manifeste à nouveau une certaine agressivité), le Roi Très Chrétien manifeste sa satisfaction et ses peuples leur soulagement. Il a pu démobiliser, licencier une bonne partie de ses armées [8], quitte à transférer une partie des vétérans au service de Venise ou du Portugal, toujours en lutte avec la couronne d'Espagne, qui ne reconnaît toujours pas la sécession de 1640.

La France victorieuse d'un long combat d'un quart de siècle, dispose, grâce à Mazarin, d'un bon système d'alliances, tant en Allemagne que dans l'Europe du nord ou en Italie. La paix d'Oliwa s'est faite en partie grâce à la médiation française; elle a sauvé la république de Pologne du désastre dont elle était menacée par l'invasion suédoise de 1655, mais la Suède, qui a obtenu des compensations territoriales aux dépens du Danemark (annexion de la Scanie) demeure néanmoins fidèle à l'alliance française. La reine de Pologne, Louise Marie de Gonzague, rêve de faire élire un prince français sur le trône de Pologne. La seule faiblesse du système d'alliance de revers est la détérioration des rapports franco-ottomans, consécutive à la politique de Mazarin et à l'avènement des vizirs albanais, qui reprennent une politique active depuis 1656; à deux reprises, en 1664 à Saint Gotthard et en 1669, à Candie, les janissaires se heurtent à des troupes françaises camouflées en auxiliaires de l'empereur ou du pape; personne n'est dupe, mais les bonnes relations entre Paris et Constantinople s'en ressentent.

La Ligue du Rhin, signée en 1658 à l'occasion du congrès électoral de Francfort, est peut-être le chef-d'œuvre diplomatique, puisque dans l'esprit des

7. G. Livet, *L'équilibre européen, op. cit.*, p. 94.
8. J. Bérenger, *Turenne*, Paris, Fayard, 1987.

plans de Richelieu et de l'instruction de 1643 à la délégation française au congrès de Münster, Louis XIV apparaît comme le protecteur des libertés germaniques et le garant des traités de Westphalie. En 1658, Mazarin avait réussi à regrouper dans la Ligue du Rhin les Électeurs et les princes favorables à la France, ou tout simplement soucieux de préserver leur neutralité en cas de conflit entre les Habsbourgs et les Bourbons, le prétexte du traité étant précisément le respect de la paix de Westphalie (stricte application des articles 14 et 16 du traité de Münster) et le maintien de la neutralité allemande dans la guerre franco-espagnole. Conclue pour dix ans, elle regroupait les électeurs de Mayence et de Cologne, l'Électeur palatin et son cousin le duc de Palatinat-Neubourg, l'évêque de Münster, l'Électeur de Bavière Ferdinand-Marie; en 1664, le Grand Électeur, déjà lié à la France par un traité bilatéral, rejoignit la Ligue du Rhin. C'est pourtant une alliance défensive, qui n'implique nullement le soutien des princes allemands à Louis XIV dans des entreprises de conquête. Malgré l'adhésion de la Bavière (l'Électeur Ferdinand-Marie, qui a épousé une princesse de Savoie, est très favorable aux intérêts français) et un rapprochement avec le grand Électeur, la Ligue du Rhin, qui trouve son épanouissement en 1664 dans l'intervention française en Hongrie aux côtés de l'armée des Cercles, est un système précaire.

L'alliance franco-anglaise, conclue entre Cromwell et Mazarin, est sortie renforcée de la restauration des Stuart; les relations personnelles de Louis XIV avec son cousin germain Charles II sont cordiales, même s'il faut attendre 1670 pour que le traité de Douvres donne un caractère formel à l'alliance franco-anglaise. Il est vrai que le renouvellement de l'alliance entre la France et les Provinces-Unies, en 1662, ne facilitait pas les rapports entre Paris et Londres et qu'elle impliqua même un engagement de la France aux côtés des Hollandais dans la seconde guerre anglo-hollandaise. Lionne était d'autre part bien conscient de la divergence des points de vue en matière de politique extérieure, entre le Parlement et la Couronne.

Le seul vrai problème européen était celui de la succession d'Espagne, qui ouvrirait une crise grave, lorsque décèderait Philippe IV. Son seul héritier en ligne masculine était, depuis 1661, le chétif Don Carlos et, en cas du décès attendu de ce dernier, le jeune empereur Léopold Ier réaliserait à son profit l'union des deux branches de la Maison d'Autriche, séparées depuis l'abdication de Charles-Quint en 1555, mais toujours étroitement unies [9] et recons-

9. Cf. la déclaration du comte Jörger, conseiller d'État de l'empereur à Sébeville, résident français à Vienne, en mars 1683 : « son maître ne pouvait se séparer de l'Espagne, dont il prétend être successeur et qui n'est point une puissance étrangère à l'Allemagne, le Cercle de Bourgogne faisant partie de l'Empire. »

tituerait à son profit l'empire de Charles-Quint. « La succession d'Espagne, qui nous paraît aujourd'hui une chimère était dans l'esprit de l'ancienne politique et pour les contemporains un sujet constant d'inquiétude [10]. » C'est pourquoi il ne nous paraît pas de bonne méthode de récuser, comme on le fit naguère, l'interprétation de Mignet et de Legrelle, qui ont placé, avec peut-être quelque exagération cette question au cœur de la politique étrangère de Louis XIV. D'autre part, le problème de la succession d'Espagne hypothéqua toute la diplomatie impériale durant la seconde moitié du siècle pour aboutir à un conflit mondial en 1701 et, en 1714, au partage du patrimoine de la Maison d'Autriche.

La guerre de Dévolution fournit à Louis XIV une occasion pour trouver un terrain d'entente avec l'empereur et conclure un traité de partage secret de la succession d'Espagne, au cas où Charles II disparaîtrait sans postérité [11]. C'est le traité de Grémonville du 19 janvier 1668, qui constitue le premier traité de partage de la succession d'Espagne ; la France, ou plus exactement la reine Marie-Thérèse, recevrait les Pays-Bas, la Franche-Comté, Naples, la Sicile, les présides d'Afrique du nord, ainsi que la Navarre, tandis que Léopold Ier aurait Milan, la péninsule ibérique, les Indes occidentales, Final et les présides de Toscane (article 3) ; Louis XIV aiderait Léopold Ier à entrer en possession de son héritage. L'invasion de la Franche-Comté par Condé en février 1668 obligea la régente d'Espagne à traiter à Aix-la-Chapelle ; elle céda Lille et quelques places fortes des Pays-Bas, récupéra la Franche-Comté et Louis XIV signa la paix non par crainte de la triple Alliance de La Haye, un tigre de papier, mais parce qu'il avait obtenu ce qu'il souhaitait, le partage de la Monarchie et la reconnaissance des droits de la Reine par celui que Philippe IV avait institué son légataire universel. Pour la première fois depuis 1555, l'Empereur trahissait les intérêts espagnols en préférant sauver une partie de l'héritage plutôt qu'en risquant de tout perdre dans une guerre avec la France.

Le comportement de Louis XIV est en effet révélateur d'une grande prudence et non d'un monarque désireux d'exercer une hégémonie quelconque en Europe.

Pourtant le rapport des forces est alors très favorable à la France, car aucune armée ne peut se mesurer à l'instrument rénové que lui a fourni Turenne à partir de 1665. L'Empereur, pour des raisons financières, a démobilisé en 1664, après la signature de la paix bâclée avec le grand Turc à Vas-

10. Ernest Lavisse, *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe*, Paris, 1927, p. 144.

11. J. Bérenger, « An attempted *rapprochment* between France and the Emperor », Ragnhild Hatton, sous la direction de, *Louis XIV and Europe*, Londres, Mac Millan, 1976, pp. 133-152.

var. Il conserve une armée d'une trentaine de milliers d'hommes pour défendre la Hongrie, car il veut limiter les dépenses militaires [12]. Ensuite il y a la faiblesse militaire de la Monarchie d'Espagne qui réclame sans cesse de l'aide. En 1657, c'est le parti espagnol du conseil privé, dirigé par le prince Auersperg, qui imposa l'intervention en Pologne et l'envoi d'une armée sous les ordres de Montecuccoli. Dans la guerre hispano-portugaise, où Philippe IV tenta en vain de reconquérir les positions perdues en 1640, Vienne envoya 7 000 hommes de bonnes troupes en 1663, au moment où elle en aurait eu besoin contre les Turcs.

À l'origine, on trouve la crise biologique dont est victime l'illustre maison : en l'espace de 20 ans (1646, mort de Don Balthazar Carlos, fils unique de Philippe IV 1665, mort de ce dernier et de Ferdinand-Charles, dernier rejeton de la branche tyrolienne), on voit en effet disparaître tous les héritiers mâles par suite d'une politique discutable de mariages consanguins ou de célibat justifié par l'occupation des sièges ecclésiastiques dans le Saint-Empire. En 1654, meurt tout d'abord le roi des Romains Ferdinand IV, ce qui ouvre la voie à son cadet l'archiduc Léopold-Ignace, destiné à l'Église ; en 1662, meurt leur oncle l'archiduc Léopold-Guillaume, évêque de Strasbourg, ancien gouverneur des Pays-Bas espagnols ; puis les deux archiducs d'Innsbrück disparaissent successivement : Ferdinand-Charles en 1662 et Sigismond en 1665, tandis que le frère cadet de Léopold, l'archiduc Charles, meurt en janvier 1663. Après le décès de Philippe IV, en septembre 1665, seuls survivent l'empereur Léopold Ier, qui privé de la main de l'Infante Marie-Thérèse, mariée à Louis XIV, doit attendre que l'Infante Marguerite-Thérèse ait 16 ans pour l'épouser et Charles II, un enfant de 5 ans né du second mariage de Philippe IV avec sa nièce, l'archiduchesse Marianne, sœur de Léopold Ier ; des prophéties circulent en Hongrie sur l'extinction prochaine de la Maison d'Autriche, on s'attend à la mort imminente de l'enfant-roi de Madrid et tout l'avenir des Habsbourgs repose désormais sur Léopold Ier et son éventuelle progéniture. Si Don Carlos disparaît, l'empereur Léopold Ier reconstitue à son profit l'empire de Charles Quint, à moins que les Espagnols ne fassent monter sur le trône Don Juan José, un bâtard de Philippe IV. Le conseil d'Espagne demanda à Léopold Ier de venir s'installer à Madrid et lui accorda finalement la main de l'infante Marguerite-Thérèse, qui rejoignit Vienne en 1666.

Le droit de dévolution fournit l'argument nécessaire pour couvrir l'invasion des Pays-Bas au printemps 1667 et pour obliger l'Empereur à recon-

12. Jean Bérenger, *Finances et absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIIe siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1975.

naître les droits de la reine et à accepter l'idée du partage de la monarchie d'Espagne. Il aboutit ainsi au traité de partage secret de la succession d'Espagne, signé à Vienne le 19 janvier 1668 et au traité d'Aix-la-Chapelle de mai 1668, qui permit à la France de conserver les places conquises lors de la campagne de 1667, en particulier Lille.

Par le traité de Montmartre (1662), pacte de succession mutuelle avec la France, Charles IV reniait toute la politique qu'il avait menée depuis trente ans, mais faute d'héritier légitime, il lui était bien égal de déshériter son frère Nicolas et son neveu Charles pour quelques millions de livres. Très vite le traité de Montmartre fut considéré comme caduc et la situation de la Lorraine demeura précaire, étant donné la faiblesse des Espagnols, incapables de défendre les Pays-Bas. Pour des raisons de sécurité, Louis XIV fit occuper Nancy en 1670 et Charles IV, qui reprit le chemin de l'exil, mit son épée au service de l'Empereur. Comme la Lorraine, en dépit du statut privilégié de 1542, faisait partie du Saint-Empire, son occupation, sans base juridique, fut perçue, à Vienne comme à Ratisbonne, comme une agression en pleine paix.

Mais c'est la guerre de Hollande qui acheva de détériorer les relations franco-allemandes, le territoire du Saint-Empire servant de champ de bataille aux armées de Louis XIV. En 1673, Léopold Ier déclarait la guerre à la France, suivi en 1674 par le corps germanique, ce qui valut au Palatinat d'être incendié pour la première fois par l'armée de Turenne, afin d'empêcher les Impériaux d'envahir la Basse-Alsace par le nord et c'est l'armée des Cercles qui envahit l'Alsace par Strasbourg à l'automne 1674. Si militairement, la guerre de Hollande fut loin d'être victorieuse pour les Impériaux, en dépit de succès tactiques indiscutables (mise en échec de Turenne par Montecuccoli en Franconie en 1673, menaces sur le Rhin et invasion de l'Alsace en 1674, prise de Philippsbourg en 1676), elle contribua à transformer radicalement les images respectives de l'empereur et du roi de France et à les inverser par rapport à la période précédente. C'était désormais le Habsbourg qui défendait la sécurité de ses vassaux et l'intégrité du territoire et Louis XIV n'était plus le défenseur des libertés germaniques. En revanche lors du congrès de Nimègue, il ne put obtenir la restitution complète de la Lorraine ducale à Charles V, neveu du défunt Charles IV, qui préféra l'exil aux conditions exorbitantes qui lui étaient imposées. Et Léopold paya d'un morceau de son patrimoine, Fribourg-en-Brisgau, le soutien qu'il avait apporté à ses vassaux, tandis que le Cercle de Bourgogne était définitivement amputé de la Franche-Comté.

En fait la paix de Nimègue marque le début d'une période de crise grave dans les relations entre l'empereur et le Saint-Empire d'une part, le roi de France de l'autre, ce que les historiens nationalistes allemands ont appelé les *Raubkriege*. Louis XIV, fort de son prestige, de sa puissance militaire et de

droits plus ou moins douteux annexa de nombreux territoires sur la frontière du Nord-Est du royaume.

Opérées dans un but défensif, les réunions prirent l'allure d'une politique agressive aux dépens du Cercle de Bourgogne et du Saint-Empire, alors que la France, qui avait conservé son armée sur le pied de guerre, représentait une puissance militaire redoutable. Elles avaient pour but d'assurer une meilleure défense de la frontière du Nord-Est, car, comme ni la Lorraine ni Strasbourg n'étaient sous la souveraineté royale, il existait encore en 1679 des trous béants dans le système défensif du royaume. Louis XIV, poussé par Louvois, annexa, en pleine paix, les dépendances de domaines dont la possession lui avait été confirmée par le traité de Nimègue. Si les réunions, fondées sur une interprétation (discutable) du droit féodal, ne lésaient en rien les particuliers, elles empiétaient largement sur les droits de souveraineté de l'Empereur et de l'Empire : en vertu d'une interprétation large du terme « dépendances », le roi demandait aux vassaux supposés, cités à comparaître, de fournir les aveux et dénombrements, comme ils l'auraient fait devant n'importe quelle chambre des comptes du royaume, et de prêter foi et hommage, moyennant quoi ils jouissaient du fief en toute quiétude; cette cérémonie, en apparence anodine, transformait un vassal de l'Empereur en vassal du roi de France. Cette interprétation large du traité de Nimègue était évidemment un abus de pouvoir, qui toucha essentiellement la Lorraine, le Cercle de Bourgogne et les principautés rhénanes, la mainmise sur Strasbourg ne pouvant juridiquement être considérée comme une réunion, mais comme l'établissement d'un protectorat sur une ville libre d'Empire.

La procédure fut confiée à des chambres de réunion [13]; à Metz, la cheville ouvrière en fut le procureur Ravaux, une créature de Louvois, qui réunit les documents historiques prouvant qu'à une époque donnée tel seigneur s'était déclaré vassal de l'évêque; en sollicitant un peu les textes et en n'étant pas trop regardant sur l'authenticité des chartes, Ravaux se faisait fort de réunir toute la Lorraine ducale. Les biens des princes qui refusaient de comparaître étaient placés sous séquestre, l'exécution de la sentence étant confiée à un huissier accompagné de dragons, tandis que les services des Affaires étrangères essayaient d'apaiser le mécontentement légitime et l'inquiétude provoquée par les réunions, inquiétude que traduit bien cette réaction des ministres de l'empereur après la chute de Strasbourg :

> « Ils conviennent tous que Votre Majesté était en pouvoir d'en faire davantage et disaient que la Souabe et Ulm même étaient prêts de se mettre sous la protection de Votre Majesté et d'en faire autant que Strasbourg. C'est pourquoi les ministres croi-

13. Marie-Odile Piquet-Marchal, *La chambre de Réunion de Metz*, Paris, P.U.F, 1966.

raient l'Empereur fort heureux suivant tout ce que j'entends si Votre Majesté voulait se borner au Rhin car le chagrin qu'ils ont n'est pas de ce qu'ils ont perdu, mais de ce qu'ils craignent de perdre [14]. »

Les résultats furent spectaculaires, la principale région touchée étant la rive gauche du Rhin ; le bourg de Fraulauter enlevé au comte de Nassau-Sarrebruck pour construire la forteresse de Sarrelouis ; dans la vallée de la Moselle Vauban édifia Mont-Royal ; le duché de Deux-Ponts, qui appartenait à un cousin du roi de Suède fut également réuni, ce qui contribua à brouiller Charles XI et Louis XIV ; le comté de Luxembourg, qui appartenait au roi d'Espagne fut déclaré réuni. En Alsace tous les seigneurs qui se déclaraient encore vassaux immédiats de l'Empereur furent obligés de prêter hommage au roi, ainsi que les villes de Lauterbourg et de Germersheim, qui appartenaient à l'électeur palatin. Les opérations contre Strasbourg (1681) et contre Luxembourg (1684), mirent fin aux réunions.

Les conséquences des Réunions furent incalculables, car elles brouillèrent définitivement le roi et l'empereur Léopold Ier, qui s'obstina à défendre les droits imprescriptibles de l'Empire. La réaction des princes alla de l'approbation nuancée (Max-Emmanuel de Bavière, le grand Électeur et l'Électeur de Mayence) à l'inquiétude de l'Électeur de Cologne et de Léopold Ier. Appuyé par le Diète de Ratisbonne, il obtint la convocation d'un congrès diplomatique à Francfort en 1681 ; après une année de discussions, chacun resta sur ses positions. Pour faire plier l'Empereur, Louis XIV soutint les Malcontents de Thököly, qui rompirent les négociations avec la cour de Vienne et reprirent les hostilités en Hongrie en septembre 1681, au moment où Louvois s'emparait de Strasbourg. Comme les négociations de Francfort n'aboutissaient pas, la diplomatie française encouragea la Sublime Porte à soutenir les Malcontents. En 1682, Thököly se déclarait vassal de la Porte et recevait des mains de Kara Mustapha la couronne de roi de Hongrie, tributaire du grand seigneur et c'est dans cette perspective européenne, où Louis XIV fit marcher l'alliance de revers pour assurer ses acquisitions rhénanes, qu'il faut replacer la campagne de 1683 et le siège de Vienne déjà évoqué. Léopold eut alors le choix : ou bien accepter à Francfort les conditions du Roi Très Chrétien pour tourner ses forces contre les Malcontents hongrois ou bien abandonner la Hongrie à Thököly et aux Turcs, pour tourner ses forces contre la France. Cette dernière solution avait sa préférence, mais il ne lui fut pas possible de la mettre en œuvre.

L'Empereur Léopold Ier, demeuré ferme sur les principes, obtint la convo-

14. Dépêche de Sébeville, résident à Vienne, au roi, 17 octobre 1681. Ministère des Affaires étrangères, Paris, Correspondance politique, Autriche, vol. 62.

cation d'un Congrès diplomatique à Francfort à l'automne 1681. Alors que Louis XIV souhaitait que l'Empire reconnût définitivement les Réunions, il s'agissait pour Léopold Ier de défendre les droits imprescriptibles de l'Empire et de ne pas céder à la force. La France avait besoin de l'appui ottoman en Hongrie, pour décider, au moyen de ce chantage, Léopold Ier à reconnaître les Réunions et empêcher la reprise de la guerre sur le Rhin. Dans son instruction à Guilleragues, Louis XIV ne cachait pas l'intérêt qu'il portait à un rapprochement avec la Porte, en particulier pour soutenir les Malcontents de Hongrie et appuyer la politique française des Réunions. Comme Louis XIV ne veut pas apparaître comme l'ennemi de la Chrétienté, en 1682, il prend ses distances par rapport aux Malcontents, dans la mesure où Thököly devient le vassal de la Porte et pousse en sous-main Kara Mustafa à intervenir en Hongrie, en le menaçant d'aider la République de Pologne au cas où il l'attaquerait en Ukraine; à ce moment, le roi de France est d'ailleurs persuadé que Vienne ne court aucun danger et que les Turcs se contenteront d'assiéger Györ en Hongrie; il promet qu'il n'enverra aucun secours militaire à l'Empereur, même sous une forme déguisée. C'est pourquoi il refuse toute intervention en 1683 pour secourir Vienne, en dépit des démarches pressantes du Saint-Siège et il déclare au Nonce à Paris que l'ère des Croisades est terminée. Si Louis XIV a poussé Kara Mustafa [15] à intervenir en Hongrie pour soutenir les Malcontents, il n'a jamais souhaité que les Turcs mettent le siège devant la capitale autrichienne. Il n'y eut, à cette occasion, aucune coopération militaire franco-turque. Le siège de Vienne, opération fort osée du point de vue militaire, a été décidée, en contravention avec les ordres du sultan Mehmet IV, par le grand vizir Kara Mustafa Pacha, commandant en chef de l'armée ottomane. Il devait initialement prêter main-forte aux rebelles d'Emeric Thököly en s'emparant des places fortes de Hongrie que tenaient encore les Impériaux, afin d'assurer la sécurité du royaume vassal de la Porte. Mais attiré par les richesses de la capitale autrichienne et grisé par les premiers succès de la campagne de 1683, il réunit le 25 juin un conseil de guerre à Szekesfehérvar, où il décida de marcher sur Vienne, malgré l'avis de ses adjoints, le Khan des Tatares et le pacha de Bude. L'armée atteignit rapi-

15. Kara Mustafa Pacha. Né vers 1627 en Anatolie, fils d'un modeste sipahi, Kara Mustafa fait partie de la série des « vizirs albanais » car, protégé de Mehmet Köprülü, qui en fit son gendre et facilita sa carrière, il succéda à son beau-frère Achmet, en 1676 comme grand vizir. C'était un homme énergique et cupide, détesté de ses compatriotes. Il pensa, après les succès ottomans contre la Pologne, qu'il pourrait attaquer les Habsbourg. C'est pourquoi, en 1683, il refusa de renouveler la trêve de Vasvar, mobilisa les forces ottomanes et attaqua Vienne, en contravention avec les instructions reçues du sultan Mehmet IV. Il paya de sa tête son échec et sa désobéissance.

dement la capitale autrichienne, où l'on s'était préparé à une telle éventualité et le siège dura deux mois, du 14 juillet au 12 septembre. La victoire du Kahlenberg, acquise en partie grâce à l'aide polonaise, marquait la fin d'un cauchemar pour Vienne et l'Autriche. Au soir du 12 septembre 1683, le péril turc est définitivement écarté, Vienne de place frontière va très rapidement redevenir le cœur de la Monarchie des Habsbourgs et une grande métropole.

Loin d'être, comme à l'accoutumée, le prétexte pour signer une trêve austro-turque, la victoire du Kahlenberg a ouvert la voie à la reconquête de la grande plaine hongroise par les armées de la Sainte Ligue, conclue en 1684 sous l'égide du Pape Innocent XI, afin de repousser définitivement les Ottomans dans les Balkans.

Pourtant, la trêve de Ratisbonne ne fut qu'un demi échec pour la maison d'Autriche, puisque l'empereur victorieux en Hongrie ne reconnaissait que *de facto* l'occupation durant vingt ans des territoires réunis. Malgré un combat diplomatique incessant, jamais la diplomatie française ne put obtenir la transformation de la trêve en annexion définitive des territoires réunis. Pour empêcher la Sainte Ligue de conclure la paix avec la Porte, Louis XIV se cantonna, jusqu'en 1688, dans une stricte neutralité à l'égard de l'Empire ottoman, jugé capable de se défendre tout seul contre les armées chrétiennes. Il espérait même que Léopold Ier, s'engageant à fond dans les Balkans, se détournerait des affaires allemandes. Mais comme, après les succès en Albanie et en Serbie, la cour de Vienne envisageait, en 1688, de marcher sur Constantinople, la libération de la seconde Rome par la Maison d'Autriche eût notablement modifié l'équilibre européen et l'on peut se demander si Louis XIV, renonçant à la stricte neutralité vis-à-vis de la Sublime Porte, n'a pas, à cette date, songé à soulager l'allié ottoman en intervenant militairement sur le Rhin, sans toutefois conclure d'alliance formelle avec *l'ennemi de la Chrétienté*, qui restait le seul maillon de l'alliance de revers, la Suède de Charles XI, qui a adhéré à la Ligue d'Augsbourg (1686), se confinant dans une neutralité hostile, les Malcontents et les Transylvains étant hors jeu et les Polonais de Sobieski acquis à l'alliance autrichienne.

La reconquête de la Hongrie

L'Empereur et le duc de Lorraine avaient eu raison de forcer le destin et d'ordonner le siège de Bude en 1686. Si le succès de Charles de Lorraine fut salué dans toute la Chrétienté comme un événement comparable à la victoire de Vienne trois ans plus tôt, la reprise de Bude marqua le début de la reconquête de la grande plaine hongroise sur l'occupant turc. Elle eut des consé-

quences politiques considérables pour la Monarchie des Habsbourgs en permettant la réorganisation de la Hongrie. L'opposition nobiliaire était effondrée, les Malcontents vaincus, les Impériaux maîtres du pays. L'armée de la Sainte Ligue vola de victoire en victoire, car la route de Belgrade lui était ouverte, aucune place forte importante ne pouvant plus lui barrer sérieusement la route. En 1686, les Impériaux s'emparèrent de Szeged, de Pécs, sur la rive droite du Danube. En 1687, les Alliés reprirent de bonne heure la campagne. Ils rencontrèrent et défirent complètement le 2 août l'armée ottomane à Mohacs; cette victoire ouvrit la route de la Transylvanie au duc de Lorraine; en octobre 1687, le prince de Transylvanie, Michel Apaffi, un Hongrois vassal de la Porte, autorisait les Impériaux à y prendre leurs quartiers d'hiver et se plaçait sous la protection des Habsbourgs, qui vont bientôt la réincorporer dans leur Empire. La campagne de 1688 eut pour but la reprise de Belgrade, tombée aux mains de Soliman le Magnifique en 1521. Max-Emmanuel de Bavière obtint ce beau succès le 8 septembre 1688 après un siège de deux semaines et un assaut général.

Ainsi, en cinq ans, les Turcs avaient perdu le contrôle de la grande plaine hongroise; en 1683, ils croyaient s'emparer de Vienne, porte de l'Allemagne; en 1686, ils avaient du céder la position centrale du bassin danubien, Bude et deux ans plus tard, ils perdirent, momentanément, la porte des Balkans. On commençait à rêver de la libération des peuples chrétiens sous la domination ottomane, voire de la prise de Constantinople par l'empereur romain d'Occident, mais la reprise de la guerre sur le Rhin, sans obliger Léopold Ier à signer une paix bâclée comme en 1664, n'en offrit pas moins un sérieux répit à l'Empire ottoman. La situation s'était donc retournée d'une manière extraordinaire, grâce à la coalition consolidée en 1684, grâce à l'aide militaire des princes allemands et à l'aide financière du pape Innocent XI. Ce qui était une éclatante victoire pour les Habsbourgs était un échec pour le Roi Très Chrétien, dont l'image se détériorait en Allemagne à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Un autre malheur, la Glorieuse révolution, plaçait désormais la Grande Bretagne et les Provinces-Unies dans le camp hostile à la France.

On peut se demander si Louis XIV n'a pas commis une lourde erreur en laissant débarquer à Torbay, dans l'ouest de Angleterre, l'armée que conduisait Guillaume d'Orange, stadhouder de hollande et son ennemi irréductible. En effet, comme le rappelle Georges Livet [16], la « glorieuse révolution » qui exclut en 1688 Jacques II Stuart du trône d'Angleterre et installa à sa place sa fille Marie et son gendre Guillaume III d'Orange, a été, pour la Grande-Bre-

16. Georges Livet, *L'équilibre européen, op. cit.*, p. 98-100.

tagne, pour le monde et pour les intérêts français, un très grave événement. Certains résultats furent immédiats : garantie contre une restauration catholique, publication d'une Déclaration des Droits, collaboration du parlement et de la couronne. D'autres résultats vont apparaître à long terme : c'est alors que la Grande-Bretagne commence à jouer le rôle d'arbitre.

Leibniz le note : Guillaume d'Orange étant à Londres, l'Angleterre devient l'âme des coalitions européennes, la lutte franco-britannique est à la fois personnelle, confessionnelle et gouvernementale. Dans la mesure où Louis XIV accueille son cousin Stuart à Saint-Germain-en-Laye et l'aide à reconquérir son trône, il commet une grave ingérence dans les affaires intérieures anglaises ; de simples rivalités d'intérêts prennent un caractère idéologique et religieux et donnent à la lutte une âpreté que n'aurait pas une guerre menée pour défendre l'équilibre européen.

La guerre de la ligue d'Augsbourg

Deux autres affaires ont contribué à déclencher le conflit dans un climat très dégradé : la succession palatine et la succession de Cologne. En 1685, l'Électeur Palatin Charles, frère de la duchesse d'Orléans (Madame Palatine) est mort sans enfant et l'Électorat est revenu au duc catholique de Palatinat-Neubourg, conformément aux accords de 1662. Mais Louis XIV, s'il a reconnu l'accord en ce qui concerne les fiefs, l'a contesté pour les terres allodiales, qu'il a réclamées au nom de sa belle-sœur et de ses neveux. D'autre part il a tenté d'imposer comme coadjuteur à Maximilien-Henri, archevêque de Cologne, Guillaume de Fürstenberg, évêque de Strasbourg, chef du parti français dans le Saint-Empire contre le candidat de Léopold Ier et du pape Innocent XI, Joseph-Clément de Bavière, frère cadet de Max-Emmanuel. La mort de Maximilien-Henri, en juin 1688, a précipité la crise et à l'automne 1688 l'armée française occupa le Palatinat (avant de le ravager au printemps 1689). Louis XIV obligea une nouvelle fois Léopold Ier à faire un choix ; pour éviter une guerre sur deux fronts, Léopold Ier tenta de négocier la paix avec la Porte, qui a exigé la restitution de Belgrade, positon stratégique de première importance, que les Turcs venaient de perdre ; à vrai dire l'ambassadeur Châteauneuf poussait le grand vizir à l'intransigeance.

Seule la ténacité de la Sublime Porte, les ressources de l'Empire ottoman et la reprise de la guerre en Europe occidentale, allaient retarder l'inéluctable, sanctionné par la paix de Carlowitz, au début de 1699 : la rétrocession officielle du royaume de Hongrie (à l'exception de Temesvar) aux Habsbourgs. La paix de Carlowitz (1699) montrait la justesse de la thèse du Saint-Siège,

qui avait poussé à la constitution de la Sainte Ligue et à a reconquête de la grande plaine hongroise. À l'exception du Banat de Temesvar, celle-ci redevenait possession des Habsbourgs, ainsi que la principauté de Transylvanie. Si le péril turc était définitivement écarté, le centre de gravité de la monarchie se trouvait déplacé vers l'espace danubien, au détriment de l'Allemagne rhénane et de sa fonction de chef du Saint-Empire, qu'il avait pourtant prise à cœur depuis les années 1670, redonnant à la Maison d'Autriche un prestige qu'elle avait perdu grâce aux maladresses de Ferdinand II. Il apparaît désormais comme le garant de la sécurité des Allemands et de l'intégrité territoriale du Saint-Empire.

> « À la suite de la mort de Louvois, le roi eut pour dessein de changer la nature du Conseil, puisqu'il voulut donner au monde l'impression que toutes les violences procédaient du défunt ministre, et qu'à l'avenir il pratiquerait la modération et la conciliation, le roi a nommé ministres d'État le duc de Beauvillier et Monsieur de Pomponne, gens pacifiques, d'esprit droit, très attachés à la justice; M. de Croissy prend appui sur le premier dont il est le neveu et reçoit de l'autre des conseils dans les matières touchant la politique. Le duc de Beauvillier jouit de l'estime universelle pour la bonté exemplaire de ses moeurs, parce qu'il est affable et qu'il jouit de la faveur particulière du roi... Au conseil il se range à l'avis des autres ministres [17]. »

Dans son instruction aux plénipotentiaires français aux conférences de Ryswyck, Louis XIV montre à la fois dans le préambule et dans ses propositions de paix un changement considérable d'attitude :

> « La continuation de la guerre causait moins de préjudice à la France qu'à ses ennemis. Elle est en état de la soutenir encore longtemps et les places que Sa Majesté consent de rendre pour le repos général de la chrétienté pourraient occuper les alliés pendant plusieurs années, quand même ils auraient eu les forces suffisantes pour les attaquer.
>
> Non seulement Elle veut la paix, mais Elle la veut solide. L'utilité de ceux qui traitent avec Elle en sera le fondement le plus assuré. Ainsi Sa Majesté sacrifie sans peine ses propres avantages pour leur faire trouver dans la paix ceux que la continuation de la guerre ne pourrait leur procurer... »

Louis XIV donne en gage de modération la restitution, sans négociation aucune, de toutes les « réunions faites par les chambres de Metz et de Besançon et par le conseil souverain de Brisach depuis le traité de Nimègue ». Il maintient toutefois la souveraineté française sur les dix villes, sur la noblesse d'Alsace et Strasbourg « fort important pour la sûreté des frontières du

17. Relation finale de Pietro Venier, Ambassadeur de Venise auprès de Louis XIV, 1695. Original italien dans *Relazione degli Ambasciatori veneti nel 17 Secolo* Francia, II, pp. 509-516.

royaume ». La reconnaissance du prince d'Orange pour roi d'Angleterre n'aura lieu qu'après avoir réglé les autres articles du traité [18].

Le problème de la succession d'Espagne, toujours à l'arrière-plan, se trouva bientôt posé en d'autres termes, puisque, de son troisième mariage avec Éléonore de Palatinat-Neubourg, Léopold a deux fils, l'archiduc Joseph, né en 1678, et l'archiduc Charles, né en 1685, qu'il destine au trône d'Espagne, le roi d'Espagne se révélant stérile. La survie de Charles II, le redressement autrichien et la naissance de l'archiduc Charles rendaient vain l'espoir d'appliquer un jour le traité de Grémonville, tandis que la naissance de descendants de l'infante Marguerite-Thérèse venait encore compliquer la situation. En effet l'archiduchesse Maria-Antonia, fille unique du premier mariage de Léopold Ier avait épousé Max-Emmanuel de Bavière en 1682, qui abandonnant l'alliance française était passé dans le camp des Habsbourgs; de ce mariage était né le prince électoral Ferdinand qui pouvait prétendre à la succession en vertu du dernier testament de Philippe IV, instituant Marguerite-Thérèse et ses descendants légataires universels de la monarchie d'Espagne. Léopold a en revanche décidé de destiner l'archiduc Joseph au trône impérial et l'archiduc Charles au trône d'Espagne, neutralisant ainsi la puissance bavaroise.

Toutefois la longévité inattendue de Charles II recula la crise, qui poussa les belligérants à trouver un compromis à Ryswyck, comme la mort prochaine de Philippe IV avait naguère obligé Léopold à bâcler la paix de Vasvar. Mais la situation avait considérablement évolué depuis les années 1660; la succession ne concernait plus seulement les Habsbourgs et les Bourbons; d'autre part la monarchie autrichienne, grâce à la reconstruction économique et surtout grâce à la reconquête de la Hongrie était en train de devenir une grande puissance, qui pouvait compter sur l'aide des princes allemands, de sorte que le problème de la succession était devenu une affaire européenne; en outre, par suite de l'essor des puissances maritimes, Guillaume III d'Orange, qui dirigeait leur politique extérieure, était devenu un interlocuteur de premier plan, pour ne pas dire l'arbitre de la situation, car, sans leur alliance Léopold Ier ne pouvait entreprendre une guerre de longue durée. Or les Anglais tenaient ferme au principe de l'équilibre européen (*balance of power*), devenu le fondement de leur politique étrangère; ils refusaient de voir les Habsbourgs ou les Bourbons particulièrement avantagés par le décès de Charles II. Celui-ci s'en tenait à la thèse officielle : s'il mourait sans enfant, il

18. Instruction aux Sieurs de Verjus, de Harlay & de Callières, Plénipotentiaires aux Conférences de la paix générale qui doivent se tenir en Hollande (25 février 1697). Archives des Affaires étrangères, Correspondance Politique Hollande, t.172, f° 12-58.

devait léguer ses États aux enfants de sa sœur Marguerite-Thérèse, et par conséquent à Ferdinand, prince électoral de Bavière, né en 1684.

C'est pourquoi Louis XIV tenta de s'entendre directement avec Guillaume III d'Orange pour faire valoir ses droits, obtenir des compensations et éviter un conflit généralisé. C'est pourquoi il fit preuve de modération lors du Congrès de Ryswyck, restitua les réunions et se contenta de conserver Strasbourg, afin de garantir la sécurité de l'Alsace et les négociations menées à Londres par Tallard aboutirent à un second traité de partage de la Monarchie d'Espagne, qui cédait l'essentiel à Ferdinand de Bavière. La mort inattendue du jeune prince bavarois, qui était de santé fragile, amena Louis XIV à négocier un dernier traité de partage, qui fut conclu en 1699, quelques mois avant la mort dudit Charles II. Ces combinaisons déplaisaient aux Castillans, car elles heurtaient leur sentiment national : ils estimaient que la Monarchie, avec ses dépendances, était une et indivisible et refusaient l'idée de partage, offrant des compensations aux divers héritiers. C'est pourquoi le roi, pressé par le cardinal Portocarrero, après des consultations fit du duc d'Anjou son légataire à la seule condition qu'il ne partagerait pas l'héritage; au cas où il refuserait, tout l'héritage irait à l'archiduc Charles et les Bourbons ne recevraient aucune compensation. Le testament, signé le 2 octobre 1700 par un Charles II déjà très affaibli, bouleversait toute la philosophie de la Maison d'Autriche : par égard pour le sentiment national castillan, il abandonnait la majeure partie du patrimoine de famille et séparait définitivement l'Espagne de l'Allemagne, offrant à la branche allemande des Habsbourgs une autre vocation, celle de grande puissance continentale. Cette option, confirmée en 1701 par la grande alliance de la Haye, sera la base des traités d'Utrecht et de Rastadt, mais il faudra auparavant un long et coûteux affrontement pour qu'elle triomphe.

Le dernier traité de partage (1699) prévoyait au contraire que si Charles était bien le légataire universel, il devait néanmoins offrir des compensations à son cousin Bourbon, le dauphin recevant Milan et la Sicile en compensation, qu'il pourrait éventuellement changer contre la Lorraine et la Savoie, achevant ainsi d'assurer la sécurité du royaume. Comme tout compromis, il ne satisfaisait personne, et en tout cas ni les Espagnols, ni les Autrichiens, ni la France. Cote mal taillée pour tenter d'épargner une guerre aux Anglais, qui n'avaient pas envie de financer un nouveau conflit, ce troisième traité de partage ne fut jamais appliqué car Louis XIV savait qu'il devrait faire la guerre, que ce soit pour annexer deux provinces ou pour conserver le trône d'Espagne à Philippe V et enterrer le conflit franco-espagnol qui durait depuis Charles-Quint. La Monarchie, grande puissance en 1700, n'est pourtant pas suffisamment forte pour imposer le point de vue dynastique et doit, tout

comme Louis XIV, tenir compte du nouveau concept de l'équilibre européen, la *balance of power* anglo-saxonne.

La guerre de la succession d'Espagne (1701-1714)

Finalement Louis XIV, après une brève hésitation, accepta le testament de Charles II, ce qui provoqua la guerre de la succession d'Espagne, car Léopold Ier ne pouvait accepter d'être dépouillé de son héritage et rechercha l'appui des Puissances maritimes pour placer sur le trône d'Espagne l'archiduc Charles. Par la grande alliance de La Haye, l'Empereur, en octobre 1701, s'allie aux puissances maritimes, irritées par quelques mesures maladroites prises par Louis XIV aux Pays-Bas. Leurs buts de guerre sont simples : obtenir des compensations pour la Maison d'Autriche, en Italie et aux Pays-Bas, mais abandonner à Philippe V la péninsule ibérique et l'empire colonial et surtout l'obliger à renoncer à tous ses droits à la couronne de France, pour éviter l'union, au profit des Bourbons, de la France et de l'Espagne.

Contrairement à ce que l'on affirme trop souvent, Louis XIV n'était pas isolé dans la guerre de la succession d'Espagne qui a pris l'allure d'un véritable conflit mondial. Il avait l'appui de la Monarchie espagnole, car les différents pays s'étaient ralliés spontanément à Philippe V, les Pays-Bas, dont le gouverneur était Max-Emmanuel de Bavière, Milan dont le gouverneur était le prince de Vaudémont (un bâtard de Charles IV de Lorraine), Naples et la Sicile. Dans l'Empire, les Wittelsbach, l'Électeur de Bavière et son frère Joseph-Clément, archevêque électeur de Cologne, se rallièrent à la cause des Bourbons, tandis que Léopold Ier ralliait à sa cause la majorité des électeurs et l'ensemble de la Diète, qui déclara la guerre à la France. L'électeur de Brandebourg Frédéric profita de la situation pour se faire reconnaître le titre royal par Léopold Ier et prendre le titre de roi en Prusse (couronnement le 18 janvier 1701 à Königsberg). L'électeur de Saxe devenu roi de Pologne en 1697 sous le nom d'Auguste II rallia également la cause des Habsbourgs, mais fut pratiquement neutralisé par son adversaire Charles XII de Suède et demeura engagé dans la grande guerre du Nord. L'Électeur Georges Ier de Hanovre se rallia immédiatement à la cause des Habsbourgs et fournit des troupes auxiliaires aux Impériaux.

Cette déclaration de guerre de la Diète n'est pourtant pas une pure formalité car elle oblige les princes d'Empire à rompre avec la puissance étrangère devenue l'ennemi commun et l'exemple de Max-Emmanuel et de Joseph-Clément de Bavière, chassés de leurs États, réduits à l'exil, menacés d'être définitivement dépouillés de leur patrimoine, montre que ce n'était pas

une vaine menace, comparable aux sentences d'excommunication encore fulminées par le Saint-Siège.

Fils de l'Électeur de Bavière Ferdinand-Marie et d'Adélaïde de Savoie, Max-Emmanuel, Électeur de Bavière (1680-1726), fut l'un des principaux protagonistes de la politique européenne de 1680 à 1715. Aussi ambitieux que son grand-père Maximilien Ier, il changea de camp à plusieurs reprises mais la paix de Ryswyck lui ouvrit les espoirs les plus insensés : par le second traité de partage de la Succession d'Espagne (1698), son fils Ferdinand serait devenu roi d'Espagne à la mort de Charles II. Après la mort du jeune prince électoral, Louis XIV et de Guillaume III d'Orange songèrent même à faire de Max-Emmanuel un roi d'Espagne! Après 1700, mis au ban de l'Empire, il demeura fidèle aux Bourbons, vit la Bavière occupée et mise en coupe réglée par les Impériaux. Le traité de Rastadt (1714) lui restitua son patrimoine grâce à l'insistance de Louis XIV et jusqu'à sa mort, en 1726, il demeura fidèle à l'alliance française.

Si la diplomatie française ne parvint pas à mobiliser dans l'immédiat l'Empire ottoman qui avait besoin d'un répit pour reconstituer ses forces, la Hongrie, en revanche, se révolta une nouvelle fois et fournit une aide non négligeable à Louis XIV, au moins au début du conflit, en fixant 40000 Impériaux en Hongrie. En effet malgré la libération de la grande plaine par les troupes de la Sainte Ligue, les Hongrois ne se découragèrent pas et reprirent la lutte durant la guerre de la succession d'Espagne sous la conduite d'un Magnat catholique, François II Rakoczi, descendant des princes de Transylvanie. L'idée de monarchie nationale envisagée par Nicolas Zrinyi vers 1660, animait leur mouvement; mais elle ne résista pas à l'épreuve des faits. L'enjeu était l'indépendance nationale, à laquelle les Hongrois durent renoncer, malgré l'appui militaire et financier de Louis XIV, et, s'ils ne retrouvèrent pas l'indépendance perdue en 1526, ils obtinrent néanmoins en 1711 la confirmation de leurs privilèges politiques et confessionnels tout en demeurant dans le cadre de la monarchie des Habsbourgs.

François II Rakoczi s'échappa de Vienne et prit la tête de l'insurrection nationale, dans le but de restaurer l'indépendance complète de la Hongrie historique. Catholique, mais tolérant, il veilla au respect des différentes confessions chrétiennes du pays. Soucieux de ne pas rompre totalement avec les Habsbourgs, il se contenta du titre de prince de Transylvanie; il fut aisément reconnu par Louis XIV qui lui procura secours financiers et assistance technique, mais le prince Rakoczi se heurta à de grosses difficultés dans un pays archaïque, dominé par une noblesse égoïste, profondément divisée, hostile à toute forme d'État moderne. Ses soldats étaient braves mais indisciplinés, aptes à la petite guerre, incapables de vaincre en bataille rangée. Dès

1704, toute chance de vaincre s'évanouit avec la défaite franco-bavaroise de Blenheim, car une opération combinée contre Vienne devenait impossible. L'alliance avec le tsar Pierre le Grand n'apporta aucun résultat concret. Finalement les Hongrois, durement touchés par la peste, ruinés par la guerre, négocièrent en 1711 un compromis à Szathmar, qui garantissait leurs privilèges dans le cadre de la monarchie des Habsbourgs et fit du XVII[e] siècle une période de paix de reconstruction et de spectaculaire croissance pour la Hongrie.

Le dénouement, plutôt inattendu, vint de l'Angleterre et de la brusque disparition de Joseph I[er]. Comme son seul héritier était son frère l'archiduc Charles, prétendant au trône d'Espagne, installé à Barcelone, il était évident que la Grande-Bretagne n'allait pas continuer la lutte pour rétablir l'Empire de Charles-Quint et qu'elle devait trouver un compromis avec les Bourbons las de la guerre.

Abandonné par les Puissances maritimes lors des négociations d'Utrecht, Charles VI a décidé de poursuivre avec ses seules forces la guerre contre les Bourbons. Les États de l'Empire comme les pays héréditaires de l'Empereur ne fournirent même pas, cette année-là, les contributions qu'ils avaient promises, car ils étaient épuisés les uns par la peste, les autres (Cercles de Souabe et de Franconie) par dix ans d'occupation militaire et l'on sait que la campagne d'Allemagne de 1713 fut si défavorable pour Charles VI (prise de Landau et de Fribourg-en-Brisgau par les armées de Louis XIV commandées par Villars) que le Prince Eugène entreprit des négociations de paix avec le Maréchal de Villars à Rastadt. Les puissances maritimes avaient réussi à imposer la vision anglaise de l'Europe, qui prévaudra au XVIII[e] siècle et au XIX[e] siècle : le concert des (grandes) puissances, où un certain équilibre est soigneusement respecté. À ce prix, Philippe V pouvait régner sur une monarchie d'Espagne amputée des Pays-Bas et de l'Italie.

Lucien Bély
Université de Paris IV-Sorbonne

La politique des cabinets au XVIII[e] siècle : les « systèmes » diplomatiques en Europe

Tout au long des Temps modernes, des projets politiques ont été élaborés pour tenter d'imposer la paix perpétuelle et pour écarter les guerres omniprésentes qui pesaient lourdement sur les États et les sociétés, et des traités théoriques ont été publiés qui s'interrogeaient sur les qualités du parfait ambassadeur [1]. Néanmoins aucune organisation politique ne se mit en place à l'échelle de l'Europe, qui simplement disposa au temps des Lumières d'un arsenal de notions et de pratiques pour sauvegarder la paix et lutter contre la guerre. Ces instruments avaient été créés aux siècles précédents pour constituer ce qui fut appelé, à la fin du XVIII[e] siècle justement, la

1. Mattingly (G.), *Renaissance Diplomacy*, 1955; Hrabar (Wladimir E.), *De Legatis et legationibus tractatus varii*, Iourev, 1906. Pour les ouvrages relatifs à l'ambassadeur, signalés par ce dernier, il est possible de relever, les textes du XVII[e] siècle : Charles Paschal, *Legatus*, 1598, 1612; Hieremias Setser, *Legatus*, 1600; David Hoeschelius, *Eclogae Legationum*, 1603; Jean Hotman de Villiers, *L'Ambassadeur*, 1603; *De la Charge et Dignité de l'Ambassadeur*, 2e édition, Paris, 1604. la quatrième édition comporte une liste des auteurs qui ont écrit sur le sujet; Hermann Kirchner, *Legatus*, 1604, rééd. Marbourg, 1610 et 1614 (texte donné par Hrabar); Hermann Kirchner, *Respublica*, dissertatio X, *De legatis*, Marbourg, 1609; Reinhard König (Hoh. Eppinger), *De Legatis et Legationibus*, 1619; Hrabar mentionne aussi Wolfgang Heider et Johann Kirchmann; Christoph Besold, *De legatis*, 1616; D. van Arum, *Discursus Academici de Jure Publico*, 1616, 1621, 1620, 1623; Matthias Bortius, *De legationibus et Legatis*; Van Marselaer (Frederic), Khpykeion 1[re] édition Anvers, 1618, *Legatus libri duo*, Anvers, 1626, nouvelles éditions 1644, 1666; Juan Antonio De Vera, *El Embajador*, 1620; Christoph Besold, *Specilegia politico Juridica De Legatis*, 1624; Joannes a Chokier, *Tractatus de Legato*, Cologne, 1624. Il est possible aussi d'étudier les *Discours politiques de messire Daniel de Priezac*, Paris, 1652, « Des alliances des Estats et des Ambassadeurs », p. 397-408; Abraham de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, 1681; Rousseau de Chamoy (L.), *L'idée du parfait ambassadeur*, 1697, texte publie par L. Delavaud en 1912; Pecquet (Antoine), *De l'art de negocier avec les souverains*, La Haye, 1738, et bien sûr l'admirable traité de François de Callières. Voir Dethan (Georges), « Wicquefort et Callières à l'ombre de Mazarin », in *Guerre et pouvoir en Europe au XVII[e] siècle*, Barrie (Viviane) éd., Paris, 1991. Pour les projets de paix perpétuelle, la liste est plus courte de Sully à Kant en passant par l'abbé de Saint-Pierre.

diplomatie [2] : équilibre raisonnable et recherche de la paix, rationalisation de l'État et cohérence du territoire, art de la négociation et professionnalisation de la carrière diplomatique, respect des règles et des règlements dynastiques, échanges et partages de souverainetés, concert des grandes puissances et interventions ponctuelles. Mais au moment où cet art suprême s'imposait, les réalités internationales évoluèrent pour donner à l'Europe des formes nouvelles.

Les structures nouvelles des relations internationales

Le XVIII[e] siècle fut un temps d'intenses et permanentes négociations internationales. La période 1715-1740, qui fut le temps de la Régence et de Fleury en France et le temps de Walpole en Angleterre, fut révélatrice à cet égard, comme Jeremy Black l'a bien montré [3]. La diplomatie française longtemps se mit dans le sillage de l'Angleterre qui joua le rôle d'arbitre, sinon de gendarme, en Europe. Considérons le témoignage de Chavigny. Ce fut une figure exemplaire de la diplomatie du XVIII[e] siècle. Ayant trompé Louis XIV sur sa véritable identité, il fut découvert et disgracié – bref un audacieux aventurier -, mais se mêlant à l'étranger de négociations secrètes, il sut rentrer en faveur auprès de Torcy, puis gagner l'amitié de Dubois. Employé dans des négociations cruciales, récompensé par des ambassades confortables, Chavigny introduisit son neveu Vergennes dans le monde diplomatique [4]. Dans ses mémoires sur les années 1712 à 1738, il donnait une analyse de la

2. C'est Linguet en 1791 (*Annales politiques, civiles et littéraires du XVIII[e] siècle*, t. 18, p. 349) qui a employé le premier le mot « diplomatie » et Robespierre en 1792 (*Le Defenseur de la Constitution*, n° 1, 1792, p. 181) qui a utilisé le mot « diplomate ». Ces exemples sont cités par Outrey (Amédée), « Histoire et principes de l'administration françaises des Affaires étrangères », in *Revue française de science politique*, 1953, t.3, p. 298-300. Je dois ces références à Madame Claire Béchu que je remercie vivement. Pour l'émergence de ces principes et de ces idées de la diplomatie, on peut se référer à Bély (Lucien), *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, 1990 et *Les relations internationales en Europe XVII[e]-XVIII[e] siècle*, Paris, 1992. Une ébauche de la présente réflexion a été présentée dans *L'année européenne, 1995* : « De l'Europe des rois à l'Europe des nations », p. 114-118 et lors du colloque international des Lumières de 1995 dont les Actes doivent être publiés à Oxford.

3. Black (Jeremy), *British Foreign Policy in the age of Walpole*, Edinbourg, 1985; *Natural and necessary ennemies. Anglo-French relations in the eighteenth century*, Londres, 1986; *The collapse of the Anglo-French alliance 1727-1731*, Gloucester, 1987. Voir aussi du même auteur : « The British attempt to preserve the peace in Europe 1748-1755 », dans *Zwischenstaatliche Friedenswahrung in Mittelalter und Frühere Neuzeit*, Duchhardt (Heinz), Cologne-Vienne, 1991.

4. Sur Chavigny, voir Bély (Lucien), *Espions et ambassadeurs*, p. 121-125; Chevignard (Bernard), « Les racines bourguignonnes de Charles Gravier de Vergennes », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1987, 3-4, p. 191-213; Dureng (Jean), *Mission de Théodore Chevignard de Chavigny en Allemagne. Septembre 1726-Octobre 1731. D'après ses mémoires inédits et sa correspondance politique*,

politique de Dubois : « Je dois rendre à la memoire de M. Le Cardinal Dubois la Justice, que si la nécessite des circonstances l'a entraîne dans une sorte de sujettion de l'Angre il en avoit assés bien connu les inconveniens pour se faire un objet capital de secouer le joug, et même de reprendre sa revanche. Il me disoit souvent, je scais que l'on me reproche et non sans raison mon adhérence à l'Angre mais quand on observera sans passion que j'ay établi une troisième branche de Bourbon dans le centre de l'Italie, que j'ay rompu le nœud gordien qui avoit, Jusques icy, lié si étroitement l'Angre et la hollande avec l'Empereur, mon apologie se fera d'elle-même ; Si je puis continuait-il consommer ma négociation avec le Czar, J'auray mis de tous Cotes de furieuses entraves à la Maison d'Autriche je m'embarasseray pour lors fort peu de L'Angre, et de la hollande, il faudra bien qu'elles dissimulent ce qu'elles ne pourront empêcher quoiqu'il n'y ait sorte de ressort que M. Le Cardinal n'eut mis en mouvement pour disposer L'Angre à consentir de bonne grâce à la conclusion du traité de Petersbourg [5]... » À travers ces confidences de Dubois à Chavigny, transparaissent les structures mêmes des négociations au XVIII[e] siècle. L'ordre européen, dans sa complexité, apparaissait comme un nœud gordien qu'il fallait trancher, pour rétablir une souplesse et une liberté dans les relations internationales. Le ministre français jouait donc avec quelques puissances – un nombre limité d'acteurs -, insistant sur les rigidités anciennes – l'affrontement entre la Maison de France et celle d'Autriche, les coalitions contre la cour de Versailles héritées du temps de Louis XIV – et sur des moyens nouveaux comme le recours à l'alliance russe.

Chavigny montrait aussi à propos de ses propres négociations que les acquis des traités de Westphalie étaient une donnée pour l'Europe : «...mon premier soin fut d'arborer, sans affectation, les traites de Westphalie et de m'y envelopper, si je puis me servir de cette expression [6]... » Les guerres limitées

conservés aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris, Thèse pour le Doctorat ès lettres, Université de Paris, 1911 ; Labourdette (Jean-François), « L'ambassade de M. de Chavigny à Lisbonne (1740-1743) », *Bulletin du Centre des Espaces Atlantiques, série I,* Bordeaux-Talence, 1983, p. 27-80 ; Labourdette (Jean-François), *Vergennes, Ministre principal de Louis XVI,* Paris, 1990.

5. « Mémoire de M. De Chavigny contenans quelques observations sur les anecdotes les plus importantes qu'il a recüeillies dans les difftes négociations qui lui ont été confiées depuis 1712. Jusques au mois de May 1738 », Arch. Aff. étr., Mem. et Doc. France 457, fol. 27v°-28 r°-v°. Selon Chavigny, Dubois se repaissait de l'idée que Stanhope lui avait inspirée d'abolir la dignité impériale lorsqu'elle serait vacante et de donner une forme nouvelle à l'Empire. J'ai présenté le témoignage de Chavigny dans « Les diplomates français dans le Saint-Empire au XVIII[e] siècle », in *Deutsche in Frankreich/Franzosen in Deutschland, 1715-1789* (Colloque « Français en Allemagne, Allemands en France, 1715-1789 », Sorbonne, septembre 1990), Sigmaringen, 1992, p. 15-26.

6. Arch. Aff. étr., Mém. et Doc. France 457, fol. 33 v°.

de 1715 à 1740 et les négociations qui les suivirent achevèrent donc ce que le siècle précédent avait commencé : la stabilisation de l'Italie, après celle du Saint-Empire. Elle fut possible par l'installation de deux nouvelles branches de la maison de Bourbon à Parme et à Naples. L'Espagne, qui avait été évincée de l'Italie par les traités d'Utrecht, n'avait pas accepté cette éviction et Élisabeth Farnese avait incarné, à travers ses ambitions pour ses fils, cette volonté de revanche et de reconquête qui porta ses fruits. Désormais, toute l'Europe moyenne trouvait son point d'équilibre depuis les Provinces-Unies jusqu'au royaume de Naples et, autour de cet axe médian, des puissances s'observaient : Espagne, France, Royaume-Uni, Prusse, Autriche, Russie.

À l'abri de cet équilibre, des puissances moyennes cessèrent d'être des acteurs de la vie internationale : elles vivaient dans une « oisiveté dorée » comme les Provinces-Unies, les pays rhénans, Venise ou la Bavière, elles étaient affaiblies par des querelles internes comme la Suède, ou bien elles étaient en sursis comme la Pologne. Ce fut peut-être aussi à cause de cet équilibre politique que les congrès de paix cessèrent d'être des moments-clefs, d'interminables réunions où des représentants de toutes les souverainetés reconstruisaient la carte de l'Europe. Comment ne pas rappeler ce que fut le congrès de Münster et d'Osnabrück ! L'échec des congrès de Cambrai et de Soissons fut un symbole de cette évolution [7].

Ainsi l'équilibre devenait un idéal politique en Europe et l'objet d'une réflexion à la fois théorique et pratique, comme une référence commune dans le monde des négociateurs. Et la paix perpétuelle fut un thème qui parcourut le siècle. Néanmoins aucune institution n'existait qui aurait eu les moyens d'assurer l'équilibre ou la paix perpétuelle, comme l'a rappelé Dieter Wyduckel, qui a montré que le *jus publicum europaeum* n'évolua pas en droit positif ou en pratique politique [8]. À mon avis, c'est la somme des diplomaties européennes, l'addition des négociations et le travail des professionnels de la paix qui furent peut-être capables d'assurer ces équilibres à la fois fragiles et éphémères. Et ils s'appuyaient sur une célébration de la paix destinée à remplacer, ou au moins à gommer, les idéaux guerriers qui avaient été l'armature même de la société et de la civilisation occidentales.

La modération des États, dans l'Europe occidentale, apparaît par exemple

7. Lingens (Karl-Heinz), « Kongresse im Spektrum der friedenswahrenden Instrumente des Völkerrechts : Cambrai und Soissons als Beispiele Frühneuzeitlicher Praxis », dans *Zwischenstaatliche Friedenswahrung in Mittelalter und Frühere Neuzeit*, Duchhardt (Heinz), Cologne-Vienne, 1991, p. 205-226.

8. Wyduckel (Dieter), « Recht, Staat und Frieden im Jus Publicum Europaeum », dans *Zwischenstaatliche Friedenswahrung in Mittelalter und Frühere Neuzeit*, Duchhardt (Heinz), Cologne-Vienne, 1991, p. 185-204.

dans les discussions à propos des frontières. Au nord du royaume de France, des conventions furent signées par la France et l'Autriche dans un esprit de conciliation et de collaboration, en 1769 et en 1779, pour réduire les derniers enclavements [9]. Cette harmonisation permettait de dessiner une frontière linéaire qui correspondait plutôt à une définition nationale et géographique du territoire et négligeait toutes les définitions féodales, jusqu'alors si vivaces. Même pour se plaindre, les États de Lille reconnaissaient cette mutation paisible : « Tout le monde convient que les échanges qui viennent d'être consommés sur la frontière des pais bas, en assurent a jamais le repos et la tranquillité, qu'elles dégagent le commerce des entraves dans lesquelles une multitude d'enclavemens le retenoit, en mesme tems qu'elles mettent un frein a la contrebande, qu'elles ouvrent nos rivières et facilitent les communications par nos grandes routes, et en un mot que le militaire et l'administrateur de la chose publique, le commerçant, et le financier ont tous un intérêt égal d'y applaudir [10]. » Le progrès, tel qu'il était pensé par les hommes des Lumières, on le voit ici, devait satisfaire tous les intérêts, militaires, administratifs ou économiques.

Néanmoins, derrière cette stabilité apparente, l'Europe était marquée par l'émergence d'au moins deux puissances : la Prusse, qui s'appuyait sur un État militaire, et la Russie, qui comptait sur son immense armée et ses vastes territoires. La Prusse secouait avec brutalité l'ordre établi dans le Saint-Empire. La Russie s'avançait à la fois vers l'ouest et vers le sud, après avoir envahi au nord les rives de la Baltique. La diplomatie dut rechercher des combinaisons savantes pour sauver l'héritage du passé et les négociations durent tenir compte d'une politique du fait accompli, dont les partages de la Pologne furent la forme la plus cynique. Les conflits pour un moulin ou pour un village étaient bien oubliés, puisqu'il s'agissait désormais de repartir à l'est de grands territoires et des millions d'habitants. Derrière cette spectaculaire réorganisation de l'espace oriental, s'affirmait de plus en plus le souci de donner une cohérence géographique à un pays, de faciliter les communications à l'intérieur d'un État, d'en rationaliser l'administration. Les grands réaménagements de l'époque napoléonienne n'étaient pas loin.

L'autre enjeu, c'était le monde extra-européen. L'Angleterre et la France

9. Girard D'Albissin (Nelly), *La genèse de la frontière franco-belge, 1659-1789*, Paris, 1970. Voir aussi Lentacker (Firmin), *La frontière franco-belge. Étude des effets d'une frontière internationale sur la vie de relation*, Lille, 1973.

10. Arch. départ. du Nord, C 541, « mémoire des grands baillis des États de Lille à M. de Caumartin » 14 février 1770, cité par Desmidt (Judith), « Souveraineté et sociétés : la vie de la frontière du nord au XVIII[e] siècle », mémoire de maîtrise soutenu à l'Université Charles de Gaulle Lille III, sous la direction de L. Bély, 1990, p. 35-36.

furent là les deux principales rivales, mais l'Espagne conservait d'immenses intérêts, même si son Empire semblait tranquille. La fin du siècle voyait deux logiques s'affronter : d'un côté la concurrence des puissances européennes, d'un autre côté la volonté d'indépendance des colonies, face à la métropole. Les Européens durent apprendre aussi les diplomaties lointaines et cet apprentissage mériterait d'être l'objet d'études nouvelles. La reine Anne, dès 1710, avait reçu les Sachems de la Confédération iroquoise : ils virent *Macbeth* au théâtre et signèrent un billet de remerciement de leurs totems – un loup, un ours et une tortue [11]. La négociation avec les Indiens devint une préoccupation dans les affrontements de l'Amérique du nord. Tous les succès d'un Dupleix ou d'un Bussy en Inde, comme ceux de Clive, furent permis par une connaissance du monde indien, avec l'art de l'employer. Mais c'est de ces mondes lointains que vint l'une des leçons majeures du siècle. Avec le soulèvement américain contre le roi d'Angleterre, et surtout avec la naissance des États-Unis, une collectivité, à l'échelle d'un grand pays – et non plus d'une ville comme pour les républiques anciennes -, affirmait son identité et s'organisait en toute indépendance. Elle ne se reconnaissait plus dans le monarque, avec lequel elle avait rompu.

Mais si les réalités politiques avaient évolué, la manière de les aborder aussi.

Le recours aux « systèmes »

Il est possible que les changements politiques en Europe aient été favorisés par l'affirmation de spécialistes de la négociation dans la plupart des pays européens. Ils profitèrent de l'étonnant respect qui entourait la fonction d'ambassadeur, modelé humain et social du XVIII[e] siècle. Le travail des diplomates s'appuyait aussi sur une sociabilité cosmopolite, qui fut favorisée par la pratique de la langue française, la langue des diplomates et des Cours au XVIII[e] siècle, et qui était un moyen de nouer des relations politiques, de dissimuler des discussions secrètes ou discrètes, d'obtenir et de diffuser l'information, comme j'ai eu l'occasion de le montrer pour le congrès d'Utrecht [12].

Ce tout petit monde élaborait une culture politique commune. En géné-

11. Barber (Peter), *Diplomacy. The world of the honest spy*, Londres, 1979, p. 57. Voir Bond (R.P.), *Queen Anne 's American Kings, Oxford, 1952*. On se reportera aussi à Havard (Gilles), *La grande paix de Montréal en 1701. Les voies de la diplomatie franco-amérindienne*, Montréal, 1992.

12. *Espions et ambassadeurs*, *op. cit.*

ral, la formation intellectuelle et pratique était acquise par l'expérience, en suivant un ambassadeur à l'étranger ou en travaillant dans les bureaux des Affaires étrangères. Vergennes, le ministre de Louis XVI, fut ainsi initié aux réalités européennes par son oncle, Chavigny que nous avons déjà rencontré. À Paris, exista, à partir de 1712, l'Académie politique, créée par Torcy [13]. À côté d'exercices théoriques, les élèves, qui étaient rémunérés, devaient étudier les correspondances diplomatiques et les archives, faire des exposés, dans le cadre de conférences, qui étaient présidées par le directeur. Les élèves trouvèrent, après la disgrâce de Torcy, le programme des études trop lourd et ne se rendirent plus au Louvre, où était l'Académie. Dubois utilisa ce prétexte pour fermer l'institution en 1719. Ce fut, en 1752, l'historien Shoepflin qui inaugura, dans le cadre de l'Université de Strasbourg, une série de cours qui aboutirent à une véritable école de diplomates, *Europäische Staatschule* ou *Institutum historico-politicum*, que Jürgen Voss a bien décrite [14]. Tout tournait autour des cours de l'historien, puis de son successeur, C.W. Koch : il s'agissait de présenter l'histoire des maisons souveraines d'Allemagne, des grandes dynasties européennes et des traités de paix. Comme Strasbourg avait été épargnée par la guerre de Sept Ans, les étudiants des pays de la Baltique, de Russie, de Saxe et d'Autriche affluèrent, et Schoepflin s'efforçait, dans ses voyages à l'étranger, de faire connaître l'institution qu'il dirigeait. La noblesse européenne et les fils de princes, de comtes ou de ministres ne manquaient pas, d'autant que Schoepflin les assurait d'une « société bien choisie », de plans d'études détaillés, du libre accès à sa bibliothèque, de manuels faits pour eux et de répétiteurs de qualité. Alors que le projet de Torcy ne visait qu'à former des secrétaires, ou des diplomates de second rang, pour la diplomatie française et s'intégrait aux nouveaux cadres de l'État renforcé au temps de Louis XIV, l'école de Schoepflin au contraire était ouverte aux noblesses européennes et, dans le cadre universitaire, échappait ainsi à une stricte définition professionnelle, sociale ou nationale. Ce fut, à n'en pas douter, une réussite.

Au XVIII[e] siècle, le recrutement des diplomates fut majoritairement national [15], dans la plupart des grandes puissances européennes – ce qui contredisait quelque peu la célébration du cosmopolitisme. Il devint rare d'employer,

---

13. Keans-Soper (H.M.A.), « The French political academy, 1712 : A School for Ambassadors », *European Studies Review*, 1972 ; Thuillier (Guy), « L'Académie politique de Torcy (1712-1719) », *Revue d'histoire diplomatique*, 1983, p. 54-74 ; Thuillier (Guy), *La première École d'administration. L'Académie politique de Louis XIV*, Genève, 1996.

14. Voss (Jürgen), *Universität, Geschichtswissenschaft und Diplomatie im Zeitalter der Aufklärung : Johann Daniel Schöpflin (1694-1771)*, Munich, 1979.

15. Horn (David B.), *The British Diplomatic Service 1689-1789*, Oxford, 1961.

à l'étranger, un étranger. En France, la carrière diplomatique était une voie pour les fonctions politiques, d'autant plus que la haute noblesse, dont faisaient souvent partie les ambassadeurs, ne fut plus écartée de la conduite de département ministériels : l'abbé de Bernis ou le duc de Choiseul devinrent ainsi secrétaires d'État aux Affaires étrangères, après avoir été ambassadeurs. Les représentants du roi de France de 1748 à 1791 ont été étudiés par Claire Bénazet-Béchu [16]. Les deux-tiers faisaient partie de l'aristocratie et ils prolongeaient, par la négociation, la carrière des armes. Le rôle des hommes d'Église devint insignifiant dans la diplomatie de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. La robe n'était guère représentée, alors qu'elle avait un rôle social et politique éminent, au même moment, en France. Enfin, ce qui est plus étonnant, la Cour de Versailles fit appel à des « hommes nouveaux » qui avaient été remarqués par leurs qualités ou qui avaient fait leurs preuves dans les bureaux des Affaires étrangères, comme Conrad-Alexandre Gérard, qui fut résident auprès du Congres de Philadelphie de 1778 à 1780.

Les commis du Secrétariat des Affaires étrangères assuraient en France la continuité de l'action diplomatique et c'est eux qui donnaient une cohérence et une continuité singulières à la réflexion et à l'action politiques. Nombre de ces « hauts fonctionnaires » restèrent longtemps en poste, malgré quelques disgrâces momentanées. Après la génération qui avait servi au temps de Torcy (Le Dran, La Porte du Theil), et qui s'effaça dans les années 1740, vint le temps de l'abbé de La Ville qui demeura en poste jusqu'à sa mort en 1774, comme Directeur des Affaires étrangères. Mais la pensée de cet académicien eut encore une influence posthume, auprès de Louis XVI et de Vergennes. Le travail des commis fut facilité par la constitution des archives, qui fixaient la mémoire des événements. Le Dran fut premier commis, et chargé de ce dépôt : il multiplia les synthèses, bien documentées, sur l'histoire internationale. C'était une mémoire de l'État qui s'élaborait, une forme d'histoire à la fois officielle, puisqu'elle était rédigée par des agents de la monarchie, sur des papiers de la monarchie, et secrète puisque de telles synthèses restaient manuscrites et ne devaient servir qu'à de futurs négociateurs. Choiseul décida, en 1761, de faire construire à Versailles un hôtel des Affaires étrangères, terminé en 1763, dont le premier étage, admirablement décoré, faisait correspondre une architecture fonctionnelle et élégante au travail administratif du département : au-dessus des portes, avaient été peintes des vues des principales capitales et des allégories représentaient les grandes décisions

16. Bénazet-Béchu (Claire), « Ambassadeurs et ministres de France de 1748 à 1791. Étude institutionnelle et sociale », *Thèse de l'École des Chartes*, 1982. Je remercie Mme Béchu de m'avoir permis de lire ce travail encore inédit.

diplomatiques du siècle [17]. Les mêmes préoccupations existaient pour des puissances moyennes comme l'a montré Daniela Frigo pour l'administration de la politique étrangère dans le Piémont du XVIII[e] siècle [18].

Les spécialistes des affaires étrangères observaient l'évolution des pays européens, pour préparer des initiatives et pour maintenir la place d'un royaume en Europe. Ils s'efforçaient de définir une politique étrangère cohérente. Ils furent sans doute à l'origine des « systèmes » qui obsédaient ministres, diplomates et agents secrets : une alliance avec un pays étranger s'intégrait dans une série d'autres alliances pour être efficace. Ces constructions systématiques marquèrent par exemple le temps de Chauvelin et du marquis d'Argenson.

Dans un texte qui fut approuvé par le roi en son conseil du 19 octobre 1736 [19], Chauvelin décrivait la situation telle qu'elle était après la guerre dite de Succession de Pologne qui selon lui avait été arrêtée « dès son commencement [20] ». Il signalait que « L'affaire de Pologne avoit été l'occasion de la guerre ; son objet estoit d'abaisser la Puissance autrichienne, de luy fermer les portes de l'Italie et de limiter son pouvoir dans l'Empire [21] ». Si le succès avait été moindre qu'espéré, Chauvelin en attribuait la faute à l'Espagne : « un allié infidèle prest à tout moment à nous sacrifier a des vûes part[res] et à nous faire perdre tout le fruit de nos succès constans et heureux [22]. » Il notait aussi qu'il fallait craindre « la jalousie de l'Angre et de la hollande [23] » mais qu'elle aurait été impuissante si les alliés avaient été unis. Pour la puissance impériale, elle avait souffert du coût de la guerre, elle avait néanmoins vu l'Électeur de Saxe sur le trône de Pologne, elle regardait la Lorraine « comme un bien qui ne luy apartenoit pas [24] », elle ferait tout pour rentrer dans les royaumes de Naples et de Sicile. En revanche l'Autriche serait satisfaite de ses acquis en Italie –

17. Samoyault (Jean-Pierre), *Les bureaux du Secrétariat d'État des Affaires étrangères sous Louis XV*, Paris, 1971. L'hôtel du Secrétaire d'État des Affaires étrangères est l'actuelle Bibliothèque municipale de Versailles.

18. Frigo (Daniela), *Principe, ambasciatori à « jus gentium ». L'amministrazione della politica estera nel Piemonte del Settecento*, Roma, 1991.

19. Arch. Aff. étr., Paris, Mémoires et documents France 418, fol. 218-234, « Veûes sur les affaires générales », en marge « approuvees par le roy en son conseil le 19 octobre », 19 octobre 1736, et aussi « par M. de Chauvelin, Ministre des Affaires Étrangères ». Voir Bély (Lucien), « Schoepflin et Chauvelin, l'historien et le ministre : étude comparative de deux visions des relations internationales », *Strasbourg, Schoepflin et l'Europe au XVIII[e] siècle*, Vogler (Bernard) et Voss (Jürgen), Bonn, 1996, p. 225-242.

20. *Ibidem*, fol. 218 r°.

21. *Ibidem*.

22. *Ibidem*, fol. 218v°.

23. *Ibidem*.

24. *Ibidem*, fol. 219.

Parme et Plaisance, ainsi que la Toscane accordée au duc de Lorraine : « Devenüe par là maitresse des deux rives du Po, Elle se juge beaucoup plus en seureté en Italie, et plus en état de s'y maintenir tant qu'elle ne seroit pas attaquée et battüe a la fois des deux costé du Po [25]. »

Le succès était indéniable : «...nous ne pouvons que nous aplaudir, et d'estre parvenus a la paix et de l'avoir faite aussy avantageuse; Malgré toutes les traverses que nous avons essuyées nous avons sçû proffiter d'un seul moment qui n'auroit pu se retrouver si nous l'avions laissé echaper [26] » Chauvelin était moins affirmatif à l'égard de Vienne et il avait sans doute raison, les événements le montrèrent : « Nous ne pouvons encore connoitre si dans le fond cette paix nous aura attiré l'amitié de la cour de Vienne... peut estre continuera-t-elle à se regarder comme nôtre rivale [27]. » Les alliés de la France seraient « interieurement mecontents [28] » car ils auraient moins obtenu que ce qu'ils espéraient : le commentaire était pessimiste. Selon Chauvelin les puissances maritimes s'attribuaient auprès de l'Empereur le mérite d'avoir forcé la France à reconnaître la Pragmatique Sanction et la Maison de Bavière se regardait « comme sacrifiée [29] ». Il en arrivait à cette terrible maxime « Nous n'avons point d'amis solides dans nôtre propre famille. Et les autres Puissances n'offrent a nôtre vüe aucunes alliances sur lesquelles nous puissions compter [30]. »

De là une politique nouvelle que proposait Chauvelin pour la France : « Dans ces circonstances le meilleur parti qu'il semble donc que la france pourroit prendre seroit que se regardant desormais pour ainsy dire comme Isolee Elle etablit sa propre grandeur par son administration intérieure et par la sagesse de sa politique et qu'elle songeast à se faire respecter sans se faire craindre [31]. » Ainsi s'affirmait ce dialogue de la politique intérieure et le politique extérieure qui était comme une constante depuis le XVII[e] siècle, la réforme, donc le mouvement ou le progrès dans la société, ayant besoin de la paix, la guerre ayant besoin de l'ordre et de l'obéissance. La vision de Chauvelin se faisait à son tour historique : « Le Royaume pour s'accroître et se former une frontière s'est epuisé luy mesme par de longues guerres [32] » et il ajoutait : « La france sous le feu Roy a este en quelque maniere comme les

25. *Ibidem*, fol. 219 v°.
26. *Ibidem*, fol. 220 r° et v°.
27. *Ibidem*, fol. 220 v° – 221.
28. *Ibidem*, fol. 221 r°.
29. *Ibidem*, fol. 221 v°
30. *Ibidem*, fol. 221 v°.
31. *Ibidem*, fol. 221 v°- 222 r°.
32. *Ibidem*, fol. 222.

enfants qui maigrissent d'autant plus qu'ils croissent plus rapidement [33]. » La guerre de Succession de Pologne avait donc été un conflit à l'économie : « Trois campagnes, quoyque soutenües par les moyens les moins onereux, dont il y ait jamais eû d'exemple, nous ont prouve qu'une plus longues guerre estoit impratiquable sans augmenter les dettes déjà exhorbitantes de l'État [34]. » Suivait alors un étonnant programme de politique intérieure, où une des préoccupations était de forcer les officiers à s'instruire, ce qui annonçait l'un des soucis du siècle à travers ses écoles militaires [35]. C'était finalement le prolongement constructif de l'inquiétude marquée en 1733 quant à la situation intérieure de la France.

Louis XV se trouvait libre : « Graces a la saine politique qui nous conduit, le Roy sans estre expose au reproche d'avoir manqué aux traitez faits, mesme pendant sa minorité, se trouve affranchi de tous les embarras que les alliés que l'on luy avoit donnés se croyoient en droit de luy former [36]. » Ainsi la France devait être « une Puissance qui ne veut point se mesler des affaires d'autruy, mais qui en même tems veut toujours avoir les yeux bien ouverts pour ne rien souffrir qui puisse changer, ou alterer le systeme, et l'équilibre fixe par les dernieres conditions de paix [37] ».

---

33. *Ibidem*, fol. 222 r°-v°. Et le texte continuait : « Il est question d'ayder au temperament à se fortiffier; L'interieur de la france a besoin de reparation; Les Campagnes sont pauvres; Les Provinces depeuplées; Les revenus onereux au peuple; Les depenses sont excessives, et passent actuellement les revenus. Un État ainsy constitüé doit fuir les engagemens, dont les suites peuvent estre grandes, et ceux qui le gouvernent doivent donner tous leurs soins à ménager des ressources pour les cas imprevus et forcés. »

34. *Ibidem*, fol. 223.

35. « Comme nous ne devons plus conquerir, nous n'avons pas besoin d'un si grand nombre de Troupes, rendons a la campagne le plus d'habitans que nous pourrons; ce sera un bien en soy, et nous diminüerons d'autant les depenses publiques; Mais ce qui en sera conserve, il faut l'accoutumer à la discipline; Entretenons les Troupes dans l'habitude des images de la guerre; surtout foreons par toutes sortes de moyens les Officiers à s'instruire; L'on a eprouve combien il y en avoit peu capables de conduire les Troupes; si nous n'avons point d'Officiers Generaux sur lesquels nous puissions compter d'une certaine faeon, il est necessaire de tâcher d'en former, et pour cela on doit profiter de toutes les occasions de guerre qui pourront naitre en Europe pour y envoyer des Officiers d'esperance, et capables de profiter de ce qu'ils auront veû.

Dans les guerres qui se sont declarees entre l'Empereur et le Turc, l'on a veû nombre d'officiers aller montrer leur valeur, et aprendre la guerre dans les armées étrangères.

Quand il n'y auroit que six, ou huit jeunes officiers, même generaux, que l'on avancerait comme s'ils avoient servi, ne seroit ce pas toujours un grand bien.

En effet si l'on ne trouve pas le moyen que des officiers puissent se former, et si l'on a une paix un peu longue (et il l'a faut souhaiter telle) il n'y aura plus d'Officiers Generaux tandis que ceux qui deviendront nos ennemis, en auront elevé. » (fol. 224 v° -fol. 225 r° et v°).

36. *Ibidem*, fol. 226v°-fol.227 r°.

37. *Ibidem*, fol. 227 v°.

La France avait des « alliés naturels » : les rois d'Espagne, des Deux-Siciles, de Sardaigne et l'Électeur de Bavière « quand mesme il n'y auroit pas de Traités avec Eux [38] » mais « cette amitié qui est si naturelle en elle mesme, ne nous aveuglera point et ne nous fera donner les mains a aucuns projets trop ambitieux [39]. » À côté des traités, étaient bien soulignés l'amitié et les « liens du sang ».

La France devait éteindre les débuts d'incendie et nous retrouvons ce souci de police internationale qui était un thème constant depuis les traités d'Utrecht : « L'interest que nous avons à prevenir tout changement, ou inversement de l'équilibre, doit nous rendre attentif a ceux des projets de nos voisins que nous sacvons qui pourroient produire ce mauvais effet en Europe [40]... » Les moyens étaient ceux d'une diplomatie secrète : « On y peut reüssir mieux et avec beaucoup moins d'inconvenient par des mesures secretes et de l'argent donne a propos; ce qu'il ne faut pas epargner pour de pareils objets n'est jamais à comparer à ce qu'il en coûte pour remedier au mal quand il est fait [41]. » Chauvelin n'eut pas le temps de réaliser son système puisque Fleury le fit écarter dès 1737. Mais à travers ce mémoire, comme à travers bien d'autres de la plume de ce ministre, apparaît cette volonté de dessiner un système complet, fait de principes et de vues générales, de considérations précises et de décisions pratiques.

Système et équilibre, les mêmes notions servent à comprendre les relations internationales. La « révolution diplomatique » de 1756 imposa une nouvelle façon de comprendre l'Europe qui, à son tour, apparut en France et en Autriche tantôt comme une grande espérance, tantôt comme une lourde contrainte.

Idées reçues et rigidités étaient des conséquences de cette construction systématique et le besoin d'une plus grande souplesse expliquerait les diplomaties parallèles. À Vienne, après la guerre de Succession d'Espagne, le prince Eugène de Savoie dirigea pratiquement les affaires étrangères et employa ses fidèles à l'étranger. Mais l'empereur Charles VI eut aussi des conseillers espagnols, qu'il avait ramenés de son aventure dans la péninsule, et qui étaient vigilants, en particulier pour les relations avec l'Italie. Surtout, à mesure qu'Eugène avança en âge, l'Empereur fit de plus en plus confiance à Bartenstein, un Strasbourgeois, secrétaire de la Conférence secrète, fonctionnaire de la Chancellerie aulique (*Hofrat*) : bientôt les principaux ambassadeurs – Ver-

38. *Ibidem*, fol. 227 v°.
39. *Ibidem*, fol. 228 r°.
40. *Ibidem*, fol. 228v°-fol. 229 r°.
41. *Ibidem*, fol. 229 r°-fol.229 v°.

sailles, Londres, La Haye – firent partie de sa clientèle. Si Eugène avait entretenu avec les diplomates autrichiens une correspondance secrète, Charles VI demanda à Bartenstein, à partir de 1730, de constituer un « canal secret » pour rassembler des renseignements ou lancer des négociations, et bientôt les ambassadeurs se plièrent à cette règle [42]. Ce fut aussi le cas du Secret du roi, si bien étudié par Michel Antoine et Didier Ozanam [43]. Louis XV s'efforçait avec l'aide de quelques fidèles, comme le comte de Broglie, de mener une diplomatie différente de la diplomatie officielle de la France pour maintenir la présence française à l'est de l'Europe. Ce fut aussi l'occasion de juger les diplomates qui étaient initiés au secret et de mieux les connaître. Enfin cette action secrète, après avoir échoué en Pologne, sut parfaitement préparer l'aide aux insurgés américains. Vergennes lui-même était un homme du Secret.

Cette tentative révèle le goût du mystère qui fut un trait de la diplomatie au XVIII[e] siècle, mais aussi de la vie politique, culturelle, intellectuelle – que l'on songe à la franc-maçonnerie. Ces constructions diplomatiques permettaient de proposer des politiques de rechange, pour préparer toute surprise : le renversement des alliances montra que de telles précautions étaient utiles. Le mystère et la curiosité conduisaient à faire confiance à des aventuriers, comme Ripperda en Espagne, D'Eon en France, à utiliser des soldats audacieux pour des aventures politiques, ainsi le maréchal de Belle-Isle ou La Fayette. *A contrario* des princes ou des rois étaient méprisés ou abandonnés comme des aventuriers, comme en témoigne l'attitude de Louis XV à l'égard du prince Charles-Édouard Stuart et même à l'égard du roi Stanislas. Cela me conduit à aborder, dans un troisième temps, la condition des princes.

Le prince oublié

Les princes, comme personnes, ne furent peut-être plus au cœur des relations internationales alors que l'organisation dynastique avait longtemps fait de l'Europe politique une famille des rois. L'équilibre européen passait par une nouvelle définition de la souveraineté.

Les glissements de dynasties apparaissaient comme des solutions aux conflits. Déjà, au moment d'Utrecht, Victor-Amédée II de Savoie attendait

42. Müller (Klaus), *Das kaiserliche Gesandschaftswesen im Jahrhundert nach dem Westfälischen Frieden (1648-1740)*, Bonn, 1976; Müller (Klaus), « Diplomatie und Diplomaten im Zeitalter des Prinzen Eugen », dans Kunisch (J.) éd., *Prinz Eugen von Savoyen und seine Zeit*, Fribourg et Wurzbourg, 1986.

43. Antoine (Michel) et Ozanam (Didier), *Correspondance secrète du comte de Broglie avec Louis XV (1756-1774)*, Paris, 1956.

une couronne, et il eut celle de Sicile. L'inquiétude des Siciliens avait été soulignée par la diplomatie française : «... car il y a beaucoup d'agitation dans cette île et les habitants naturellement inquiets, disent assez hautement qu'il vaut mieux se choisir un maître et se donner à la maison d'Autriche que de souffrir qu'on dispose d'eux comme d'un troupeau de moutons [44]. » Plus tard Victor-Amédée dut abandonner la couronne de Sicile pour celle de Sardaigne. Ces échanges relativisaient peut-être les liens entre un pays, une nation, un peuple et une maison souveraine. Ils impliquaient aussi des changements et des adaptations qui devaient se faire sans troubles ni conflits, ce qui ne voulait pas dire sans douleur. Pour intégrer la Lorraine au royaume de France, le règne du roi Stanislas fut une étape importante [45]. Trois hommes travaillèrent à cet établissement : Orry, le contrôleur général, Amelot, le secrétaire des affaires étrangères et Chaumont de la Galaizière, chancelier du roi de Pologne et parent d'Orry. Il s'agissait de prendre possession des duchés selon les formes les plus solennelles, de s'assurer des archives, de choisir des hommes fidèles pour les conseils de Stanislas, de limiter les initiatives de ce dernier, de régler les questions de fiscalité, mais aussi tout ce qui touchait le bois et le sel. La question se posa de trouver une compensation pour la duchesse douairière de Lorraine, qui était née princesse d'Orléans : ce fut la principauté de Commercy. Cette délicate négociation fut sans doute suivie de près par Fleury lui-même et la correspondance montre que la duchesse d'emblée fut très sensible aux marques de sa souveraineté, redoutant les empiétements des agents du roi sur ses terres [46]. En Toscane aussi, l'avènement de

---

44. Arch. Aff. étr., Paris, Corr. pol. Angleterre 242, Torcy à Bolingbroke, 17 octobre 1712, fol. 133-135.

45. Sur les origines de la guerre de succession de Pologne, outre les ouvrages déjà cités, voir Auer (Leopold), « Das Reich und der Vertrag von Sevilla, 1729-1731 » *Mitteilungen des österreichischen Staatsarchivs*, 22, 1969; Baudrillart, Philippe V et la Cour de France, Paris, 1890-1901; Beyrich (Rudolf), *Kursachsen und die polnische Thronfolge, 1733-1736*, Leipzig, 1913; Boye (Pierre), *Un roi de Pologne et la couronne ducale de Lorraine : Stanislas Leszzynski et le troisième traité de Vienne*, Paris, 1898; Driault (Édouard), « Chauvelin, 1733-1737 : Son rôle dans l'histoire de la réunion de la Lorraine à la France », *Revue d'histoire diplomatique*, VII, 1893, p. 31-74; Haussonville (J.O.B., comte d'), *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, Paris, 1860; Lerer (David), *La politique française en Pologne sous Louis XV (1733-1772)*, Toulouse, 1929; Raynal (Paul de), *Le mariage d'un roi, 1721-1725*, Paris, 1887; Sutton (J.L.), *The King's Honor and the King's Cardinal : the War of the Polish Succession*, Lexington, 1980; Syveton (Gabriel), *Une cour et un aventurier au XVIIIe siècle : le baron de Ripperda*, Paris, 1896.

46. L'acte de cession de la principauté se trouve dans le *Recueil des édits, ordonnances et règlements de Lorraine du règne du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar*, 1748, vol. 6, p. 37-41. Sur Commercy, Dumont (C.E.), *Histoire de la ville et seigneurie de Commercy*, Bar-le-Duc, 1843, 3 vol. Sur les plaintes de la duchesse douairière de Pologne, voir Poirier (Hugues), « Le roi Stanislas, son Chancelier : la Lorraine et son intégration dans l'administration du royaume », Mémoire de maîtrise de l'Université Paris XII, sous la direction de L. Bély, année universitaire 1994-1995.

François-Étienne de Lorraine eut de grandes conséquences sur le système médicéen et Jean-Claude Waquet en a montré les multiples facettes. À Florence, par exemple, le comte de Richecourt secondait le prince de Craon, président du Conseil de Régence et il avait pour cible favorite les restes de république qui, selon lui, gâtaient la constitution du Grand-Duché [47]. Quelque 700 Lorrains avaient suivi l'ancien duc, passant de Lorraine à Bruxelles, puis à Florence. Les Lorrains expliquaient : « A la plupart, on a jetté à Luneville les meubles dans la rue pour placer les gens du roy Stanislas, et icy ils se trouvent presque sur le pavé. Enfin la vie est icy beaucoup plus chère qu'à Bruxelles. Ils y sont estrangers et n'entendent pas la langue [48]. »

La circulation des élites encouragea aussi les voyages de souverains *incognito*. Cela avait été déjà un utile moyen d'éliminer Jacques III, le Prétendant Stuart, et les spécialistes du cérémonial s'étaient alors félicités du parfait *incognito* qu'il avait revêtu [49]. L'Empereur Joseph II multiplia les déplacements : en France il vint *incognito* en 1777. Alors qu'autrefois la guerre était la principale motivation, avec Joseph II, c'était la curiosité intellectuelle et le souci d'une bonne administration qui prévalaient. Son voyage en France fut exemplaire. La *Gazette de France* décrivit par exemple la visite de l'empereur à l'Académie française : «... arrivé dans la salle, il demanda qu'on lui nommât tous les Académiciens présens, & s'assit au milieu d'eux, sans vouloir prendre une place plus distinguée, quelque instance qu'on lui en fît... il sortit, en marquant à ses Membres toute l'estime possible, & en exigeant qu'on ne le reconduisît pas [50]. » Mais l'image de simplicité et de discrétion de l'Empereur finit par nuire à Louis XVI et Marie-Antoinette, jugés trop fastueux et hautains, comme l'atteste le récit de Charles de Mayer en 1778 : « On assure que le Roi demanda à l'Empereur combien son voyage lui coûtait : *Cela ira à un million au plus, & j'aurai fait beaucoup d'heureux.* Le Roi dut être étonné ; rien qu'un million pour un Empereur, pour un si grand voyage, & beaucoup d'heureux! tandis qu'un voyage à Compiègne ou à Fontainebleau excède cette somme [51]. » Cet Empereur connaissait mieux le royaume de France que

47. Waquet (Jean-Claude), *Le Grand-Duché de Toscane sous les derniers Médicis*, Rome, 1990, p. 541 sq.

48. Regg. 12, fol. 149 ; à François-Etienne, 15 nov. 1737, *ibidem*, p. 561.

49. Bély (Lucien), « L'incognito des princes : l'exemple de Jacques III », *Revue de la Bibliothèque nationale*, n° 46, hiver 1992, p. 40-43.

50. *Gazette de France*, vendredi 23 mai 1777, p. 190, cité par Rousso (Karine), « L'image heureuse de Marie-Antoinette de 1770 à 1781 », Mémoire de maîtrise de l'Université Paris XII, sous la direction de L. Bély, année universitaire 1994-1995.

51. Mayer (Charles de), *M. le Comte de Falckenstein ou Voyages de l'empereur Joseph II en Italie, en Bohème et en France...*, Rome et Paris, 1778.

le roi lui-même, qui n'avait pas même pu, pour des questions de protocole, visiter les Invalides. L'*incognito* dissimulait et révélait à la fois les forces et les vertus de la nature humaine, qui est aussi celle de tout prince. La soif de connaissances comme la poursuite des plaisirs, le souci d'information et de formation comme le goût d'une intimité familiale. Mais en mettant un masque sur le visage des princes, en séparant si fortement la dignité sacrée de l'écorce charnelle, l'*incognito* ne brouillait-il pas les traits? En dissimulant le prince, il le faisait peut-être oublier.

L'invasion de la Silésie, la disparition de la Pologne, les rivalités coloniales ébranlèrent le bel équilibre européen, pourtant chèrement acquis, et toujours patiemment reconstitué. Les rigidités des systèmes diplomatiques ainsi que le poids du conformisme et de la convention dans les négociations favorisèrent la naissance de diplomaties parallèles ou le recours à des négociations directes et brutales. Les échanges de souveraineté contribuèrent à user les liens entre un souverain et ses sujets, et la fatigue à l'égard du cérémonial conduisit à dissoudre le respect modelé autour des rois. La négociation inutile, le négociateur contourné, le prince oublié : tel fut le bilan de l'évolution du XVIII[e] siècle.

Avec l'affirmation de l'État, la nécessité de son incarnation par un homme, par une lignée, par une maison, bref la place du monarque, semblait moins nette. La réalité de la nation s'imposait avec une force de plus en plus grande : elle allait remplacer le prince, l'Europe des rois allait céder la place à l'Europe des nations.

Les succès prussiens et le prestige de Frédéric II firent des émules : en France, les réformes, au temps de Choiseul puis de Louis XVI, s'inscrivent dans cette logique. La création des écoles militaires en France comme la réaction nobiliaire dans les armées répondaient au souci de constituer une noblesse militaire. Napoléon est né au temps de Choiseul. À la fin, on aboutit peut-être à une militarisation de la société. Associé à l'émergence de la souveraineté nationale, ce phénomène allait permettre l'affirmation d'une nation en armes, de nations armées : ce fut la révolution américaine, la révolution française, et dans le sillage la nation allemande.

Tel est le paradoxe du XVIII[e] siècle. L'amour et la sauvegarde de la paix ont été des idées communes; les princes se sont efforcés d'avoir recours de façon limitée aux armes, en tout cas, ils se donnèrent l'apparence de la modération. Le monde de la négociation imposa ses pratiques et son arsenal d'instruments, de conventions et de règles. Ils subsistèrent : Metternich sut les employer avec talent à Vienne comme l'ont montré les travaux de Paul W. Schroeder. Pourtant le même siècle laissa se perpétrer des bouleversements, contre toutes les règles du droit, favorisa la naissance de nouveaux États construits pour la guerre et finalement aboutit à des affrontements de nations. Les siècles suivants ont hérité de ce paradoxe.

Jean Tulard
Institut

Le Congrès de Vienne

À son apogée l'Empire napoléonien englobait plus de la moitié du continent : Bruxelles, Amsterdam, Hambourg, Coblence, Trèves, Mayence, Genève, Turin, Florence, Rome étaient des villes françaises au même titre que Perpignan ou Lille. Napoléon était roi d'Italie (un royaume englobant Venise et Milan), médiateur de la Confédération helvétique et protecteur de la Confédération du Rhin dont dépendait le duché de Varsovie confié au roi de Saxe. Joseph Bonaparte était roi d'Espagne, Jérome roi de Westphalie et Murat roi de Naples. Les provinces illyriennes enfin, dont Trieste et Dubrovnik (alors Raguse) étaient soumises à un gouverneur général. Cet immense empire s'est aussi rapidement effondré qu'il s'était constitué.

Les vainqueurs de Napoléon, les souverains d'Autriche, de Russie, de Prusse et d'Angleterre ramenèrent par le traité de Paris du 30 mars 1814 la France à ses frontières de 1792. Elle gardait donc la Savoie, Avignon et Montbéliard. Les conditions seront plus dures en 1815.

Mais qu'allaient devenir les conquêtes napoléoniennes ? Déjà il était stipulé que Malte revenait à l'Angleterre, que la Hollande était placée sous la souveraineté de la Maison d'Orange, que la Suisse devenait indépendante, que l'Italie serait formée d'États souverains, l'Autriche récupérant toutefois ses anciens territoires.

L'article 32 du traité prévoyait : « Dans le délai de deux mois, toutes les puissances qui ont été engagées de part et d'autre dans la présente guerre enverront des plénipotentiaires à Vienne pour régler dans un congrès général les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité. »

Le congrès de Vienne réunit donc l'ensemble des puissances européennes, l'Empire ottoman excepté, pour décider du sort des territoires enlevés à la France.

Ce congrès entendait redessiner la carte de l'Europe pour les siècles à venir en se donnant l'apparence de consulter tous les intéressés. En réalité les quatre vainqueurs de Napoléon ne se retrouvaient que pour régler les questions en suspens, les bases du remaniement ayant déjà été posées.

Sur le congrès de Vienne il est difficile d'apporter du nouveau après les travaux de Webster, Weil, Nicholson, Bertier de Sauvigny et Zieseniss. On ne peut que dégager quelques idées générales.

I. – Le retour de la France sur la scène diplomatique

Metternich avait fait séparer la paix avec la France des autres stipulations car il redoutait dans la partie diplomatique qui s'annonçait que la France n'en profite pour obtenir de substantiels avantages.

On a beaucoup discuté des profits (la paix rétablie en moins d'un mois et le territoire libéré) et des inconvénients (la vulnérabilité de la frontière du nord) du traité de Paris. Talleyrand avait joué les grands seigneurs mais cela convenait au demeurant à son caractère nonchalant.

La paix réglée, pouvait-on exclure la France des négociations de Vienne? Dans le traité de Paris elle s'était engagée à n'élever aucune objection touchant la reconstruction de l'Europe. Ne pas l'inviter aurait affaibli l'autorité de Louis XVIII.

Les instructions de Talleyrend étaient :

— d'éviter qu'un prince autrichien ne mette la main sur les États du roi de Sardaigne;

— d'obtenir la restitution de Naples à Ferdinand IV;

— de ne pas laisser la Pologne passer sous la souveraineté russe;

— d'empêcher l'annexion de la Saxe par la Prusse.

Objectifs en partie atteints. Talleyrand a su profiter des divisions des Alliés sur ces problèmes. Deux camps se dessinent en effet : les Russes et les Prussiens d'un côté, les Autrichiens et les Anglais de l'autre. Placé en position d'arbitre, Talleyrand choisit le camp anglo-autrichien. On sait comment la guerre faillit éclater entre les vainqueurs. Seul le retour de Napoléon permit de reformer la coalition du Pacte de Chaumont.

La France n'en avait pas moins retrouvé son rôle de grande puissance.

II. – En bafouant le principe des nationalités, le congrès de Vienne exposait l'Europe qu'il dessinait à voler rapidement en éclats

Les accords conclus visaient à prévenir des entreprises nouvelles de la France en l'entourant d'une chaîne d'États suffisamment solides pour ne pas tomber dans sa dépendance. Mais en procédant ainsi on ne tint pas compte du droit nouveau des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La Belgique, catholique et industrielle, est réunie à la Hollande, protestante et tournée vers le commerce. De plus les langues des deux peuples sont différentes.

La Russie garde la plus grande partie de la Pologne qui va former un royaume certes autonome mais dépendant en réalité de la Russie.

La Norvège passe du Danemark à la Suède sans consultation de ses habitants.

L'Autriche retrouve son influence en Italie du Nord avec la constitution d'un royaume lombardo-vénitien. Morcelée en sept États, l'Italie voit anéanties ses aspirations à l'unité. Il en va de même pour l'Allemagne. Pas question d'une grande Allemagne unifiée. La Confédération germanique dont l'empereur d'Autriche est président de droit ne répond pas aux aspirations des patriotes allemands et aux promesses faites en 1813 lors du soulèvement contre Napoléon.

III. – Les décisions du congrès de Vienne contenaient en germe plusieurs guerres

En compensation de la perte de la Norvège, le roi de Danemark avait reçu à titre personnel les duchés de Slesvig, Holstein et Lauenbourg. Or deux de ces duchés, le Holstein et le Lauenbourg, étaient peuplés uniquement d'Allemands, le Slesvig comprenant pour moitié des Allemands et pour moitié des Danois. Les deux premiers duchés furent rattachés à la Confédération germanique mais non le Slesvig. De là les protestations de sa population allemande. Des troubles éclatèrent en 1848. Puis ce fut la guerre entre le Danemark et la Diète germanique en 1864.

Faute d'avoir reçu la Saxe, la Prusse s'installa sur la rive gauche du Rhin. Outre une partie de la Pologne, le royaume de Westphalie et le Grand Duché de Berg, la voilà à Trèves, Aix-la-Chapelle et Sarrelouis. Il y a désormais une Prusse rhénane à la frontière de la France. De ces accords devaient sortir les guerres franco-allemandes de 1870, 1914 et 1940.

Enfin, en ne tranchant pas sur le sort des frontières polonaises, le congrès de Vienne créait en plein cœur de l'Europe un troisième foyer de guerre.

À l'Europe des Lumières, celle du cosmopolitisme, avait succédé la Grande Nation dont le nom même indiquait le réveil des nationalismes. Le Grand Empire les avait dédaignés et ce n'est qu'à Sainte-Hélène, dans le *Mémorial,* que Napoléon s'en fera le chantre. À leur tour les souverains réunis à Vienne affectent de ne pas s'en soucier. En 1830, ils peuvent déjà mesurer leur erreur. Les révolutions de 1848 emporteront cette Europe que Metter-

nich et ses alliés avaient cru dessiner pour un siècle au moins. Mais soyons juste : la reconnaissance en 1815 du principe des nationalités eût entraîné automatiquement la dissolution de l'empire des Habsbourgs, constitué de peuples différents, et l'éclatement d'une guerre au cœur même de l'Europe.

Le principe de légitimité des souverains (leur légitimité n'était pas contestable, Bernadotte lui-même avait été régulièrement élu) assurait par ailleurs une stabilité politique au continent.

L'erreur fut de mettre face à face sur le Rhin la France et l'Allemagne, mais quelle autre solution préconiser ?

L'Europe du traité de Versailles qui se voulait une Europe anti-Sainte-Alliance, n'eut pas un sort meilleur.

Georges-Henri Soutou
Université de Paris IV-Sorbonne

Le Concert européen, de Vienne à Locarno

On constate depuis la fin de la Guerre froide une curiosité nouvelle pour les problèmes internationaux européens de type classique, pour les questions de structures de relations et d'alliances, en un mot pour la notion d'équilibre européen à travers l'histoire. Un événement dans ce sens a été la parution en 1994 de *Diplomacy*, de Henry Kissinger, qui a en particulier attiré l'attention d'un large public sur le système diplomatique de l'Europe au XIX[e] siècle [1]. En même temps les thèses néo-réalistes en matière de relations internationales, soulignant l'importance des relations interétatiques, en particulier les problèmes de l'équilibre et des réseaux d'alliances, attiraient à nouveau l'attention des chercheurs, après une période où dominait l'étude des facteurs transnationaux et des constructions supranationales [2]. Les positions de Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations* (1962), positions, on le sait, résolument internationalistes, considérant les États, et non pas les forces transnationales, comme les seuls vrais acteurs sur la scène internationale, suscitent aujourd'hui un regain d'intérêt [3].

Cet intérêt nouveau se porte tout particulièrement sur la notion, classique au XIX[e] siècle depuis le Congrès de Vienne, de Concert européen. Jusqu'à ces dernières années en effet, ce dernier faisait chez les historiens l'objet d'appréciations très réservées. Pour Pierre Renouvin par exemple, le Concert européen n'était qu'une « nouvelle méthode diplomatique », au moyen de conférences permettant aux hommes d'État de se rencontrer directement,

1. Cf. Klaus Hildebrand, « Macht und Staatskunst von Richelieu bis Kissinger », *Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, 1995/2.

2. Cf. par exemple le n° de l'été 1994 d'*International Security*.

3. Cf. l'anthologie de Raymond Aron, *Une histoire du XX[e] siècle*, Plon, 1996 ; Raymond Aron, *Les articles de politique internationale dans Le Figaro de 1947 à 1977*, Tome I, *La Guerre froide (juin 1947 à mai 1955)*, présentation et notes par Georges-Henri Soutou, Paris, Éditions de Fallois, 1990 ; Tome II, *La Coexistence (juin 1955 à février 1965)*, 1994 ; Tome III, *Les crises (1965-1977)*, 1997.

mais nullement « une conception nouvelle des relations internationales [4] ». Seuls comptaient en fait, comme dans le passé, les intérêts des grandes puissances, et l'équilibre qui s'établissait entre elles. Quant aux grands changements dans les relations internationales, ils ne découlaient pas tant de la politique des puissances et de leur « Concert » que de l'évolution des « forces profondes, matérielles ou spirituelles, qui contribuent à déterminer la politique extérieure des États [5]. » On retrouve une vision assez semblable dans le livre fameux de Henry Kissinger sur la conférence de Vienne : *A World Restored : Metternich, Castlereagh, and the Problems of Peace, 1812-1822* [6]. Tout au plus notera-t-on que Kissinger insistait surtout sur une vision très mécaniciste des relations internationales, conçues un peu comme un simple jeu de boules de billard entre les grandes puissances, et laissait peu de place, à la différence de Renouvin, à l'étude des forces profondes déterminant l'équilibre européen. Mais pour lui aussi, le Concert européen n'avait pas d'autre réalité que le jeu d'équilibre classique des Puissances entre elles.

Mais depuis peu une vision nouvelle, plus positive, du Concert européen se fait jour. Il faut citer ici en particulier le livre fondamental de Paul W. Schroeder, *The Transformation of European Politics 1763-1848* [7]. Pour lui en effet, le Concert européen n'a pas été simplement une nouvelle pratique diplomatique, mais le résultat, au tournant des années 1800,

> « d'une transformation qui prit place d'abord dans le champ des idées, des mentalités collectives et des conceptions… Ce qui se produisit, en dernière analyse, fut une prise de conscience générale des États européens du fait qu'ils ne pouvaient plus poursuivre l'ancienne politique et qu'ils devaient essayer quelque chose de nouveau et de différent ».

Pour Paul Schroeder il ne faut plus décrire ce qui a été une véritable révolution des relations internationales simplement comme « la restauration de l'ordre ancien, un nouvel équilibre, un retour à la stabilité et à la solidarité monarchique, ou même comme une ère de réaction et de répression [8] ». Je suis persuadé qu'il a profondément raison, et que les négociateurs de 1815 voulaient effectivement aller beaucoup plus loin et réagir contre la pure

4. Pierre Renouvin, *Histoire des relations internationales*, T. V, *Le XIXe siècle de 1815 à 1871*, Paris, 1954, pp. 47-48. Dans le même sens cf. Jean-Baptiste Duroselle, « Le Concert européen », *Relations internationales*, no 39, automne 1984.

5. Renouvin, *ibid.*, p. 2.

6. La traduction française (*Le chemin de la paix*) est parue en 1972 chez Denoël.

7. Dans la collection *The Oxford History of Modern Europe*, 1994. Cf. aussi l'important recueil dirigé par Peter Krüger, *Das europäische Staatensystem im Wandel*, Oldenbourg, 1996.

8. Paul Schroeder, p. VIII-IX.

« politique de Cabinet » du XVIII[e] siècle, qui répondait, elle, incontestablement à une vision mécaniciste des relations internationales, mais dont ils avaient compris les inconvénients, et en particulier les effets destructeurs sur l'ordre européen, préparant en quelque sorte la voie aux dérives de la période révolutionnaire. Le conseiller de Metternich, Friedrich von Gentz, par exemple, avait compris la nécessité de rétablir l'ordre européen mais en le fondant sur des valeurs communes : la légitimité monarchique, mais aussi les valeurs libérales des Lumières du premier XVIII[e] siècle, avant l'irruption du totalitarisme jacobin de la Révolution française[9]. Metternich lui-même, malgré son scepticisme et son conservatisme, était profondément convaincu que l'ordre européen ne reposait pas uniquement sur l'équilibre mécanique des alliances, mais aussi sur des valeurs (indépendance et solidarité des États, principe de réciprocité, respect des traités) et des pratiques politiques et diplomatiques communes[10].

Je suis persuadé pour ma part que le Concert européen a été une profonde réalité. Pour l'appréhender, il me paraît utile de s'interroger sur la notion (historiquement antérieure) d'équilibre européen. Celle-ci conduit à associer différentes approches, dont je voudrais montrer qu'elles se complètent, et permettent de concilier les vues de Renouvin et Kissinger d'une part, et de Paul Schroeder de l'autre. En effet la notion d'« équilibre européen » est loin d'être simple. Sa première signification dans l'Histoire est classique : c'est celle d'un équilibre quasi mécanique entre les Puissances européennes. Exprimée clairement au XVIII[e] siècle, mais implicite dès les traités de Westphalie ou d'Utrecht, cette notion suppose l'existence en Europe d'un état d'équilibre ; lorsque celui-ci est troublé, les autres États le rétablissent en s'alliant contre le perturbateur, comme lors des grandes coalitions contre Louis XIV ou contre Napoléon. Cette idée a été formulée sur un plan théorique pour la première fois en 1754 dans un petit essai du philosophe anglais David Hume : *On the Balance of Power*. Dans cette vision des choses l'Europe oscille entre deux modèles : celui de l'équilibre, et celui de l'Empire, entre le modèle des cités grecques et celui de Rome.

Incontestablement toute l'histoire des relations internationales entre 1815 et 1914 ou même 1925 et plus tard montre que les considérations d'équilibre, dans le sens de Hume ou de Kissinger, ont toujours eu leur place

9. Adrien Robinet de Cléry, *Un diplomate d'il y a cent ans. Frédéric de Gentz (1764-1832)*, Paris, Payot, 1917 ; Friedrich von Gentz, *Aus dem Nachlasse Friedrichs von Gentz*, 2 vols., Vienne, 1867.

10. Maurice Bourquin, *Histoire de la Sainte-Alliance*, Genève, 1954, et Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Metternich et son temps*, Paris, 1959 (en particulier. pp. 83-84, 88-90), et du même, *La Sainte-Alliance*, A. Colin, 1972.

dans le système européen. En même temps il est clair que la seule approche mécanique de l'équilibre est trop réductrice. L'équilibre européen au XIXe siècle est davantage qu'un simple équilibre mécanique, c'est un équilibre organique, un ordre. En particulier cet ordre, malgré les transformations politiques, économiques et sociales du Continent, reposa toujours sur un ensemble de valeurs communes, sur le sentiment d'une civilisation partagée, sur les forces profondes qu'évoquait Renouvin. Et de fait, jusqu'à la première guerre mondiale et la Révolution russe, le Continent connut un degré d'unité culturelle, économique, juridique, malgré toutes ses différences, qu'il ne commence à retrouver qu'aujourd'hui, après la fin de la Guerre froide. Même la Russie, certes fort différente, était moins éloignée des normes juridiques, économiques et sociales du reste de l'Europe que ne le fut plus tard l'Union soviétique [11]. En outre bien sûr les classes dirigeantes en charge de la politique extérieure, encore très aristocratiques et d'ailleurs souvent « transnationales », facilitaient la traduction dans la diplomatie quotidienne de ces réalités profondes, organiques.

D'autre part cet ordre, cet équilibre était maintenu et conforté, comme l'a bien montré Paul Schroeder, par une nouvelle conception des relations internationales, par une nouvelle pratique de la diplomatie. En d'autres termes l'ordre qu'avaient voulu les signataires de 1815, et qui se maintint vaille que vaille, malgré ses transformations, jusqu'en 1914, ne reposait pas seulement sur un équilibre mécanique, mais aussi sur un équilibre organique, sur la notion de « civilisation », c'est-à-dire sur la réalité de forces profondes, informées et canalisées par une volonté politique constructive. C'est pourquoi on peut parler d'un véritable ordre européen au XIXe siècle.

En outre, à partir du Congrès de Paris de 1856, on alla encore au-delà des pratiques diplomatiques instaurées dès 1815, sur lesquelles je vais revenir, et on assista à l'apparition d'institutions internationales permanentes : encore limitées, elles contribuèrent néanmoins à structurer l'ordre européen, établissant le lien entre l'équilibre mécanique et l'équilibre organique, annonçant de façon lointaine la construction européenne du XXe siècle. C'est ainsi que l'on vit apparaître dans le traité de Paris de 1856 une commission européenne du Danube, tandis que les années suivantes se réunissaient une série de conférences sur les communications télégraphiques, et que la conférence monétaire internationale de 1867 faisait suite à la création de l'Union latine en 1865 [12].

Ce mouvement se développa par la suite avec la multiplication d'« unions

11. Henry Contamine, *L'Europe est dernière nous*, Fayard, 1953.

12. Yves Bruley, « Le Concert européen à l'époque du Second Empire », *Relations internationales*, no 90, été 1997.

administratives » : Union générale des Postes en 1874, convention internationale du télégraphe de Saint-Pétersbourg en 1875, Bureau international des poids et mesures en 1875, Union internationale pour la protection de la propriété industrielle en 1883, Union internationale pour la protection de la propriété littéraire en 1886, par exemple [13].

Cette évolution vers une organisation internationale (mais à l'époque bien sûr d'abord européenne) dépassant les pratiques diplomatiques classiques s'accéléra avec les Conférences de La Haye de 1899 et 1907, qui instaurèrent le principe de l'arbitrage international, et créèrent une Cour permanente d'arbitrage [14].

C'est pour toutes ces raisons qu'il ne nous paraît pas déplacé de parler d'un ordre européen au XIX[e] siècle, appelé à l'époque « Concert européen », combinant un équilibre mécanique souvent modifié mais toujours reconstitué entre 1815 et 1914, un équilibre organique reposant sur une civilisation commune et un minimum de valeurs partagées, le tout progressivement structuré par le développement de pratiques diplomatiques codifiées et d'accords et d'organismes internationaux.

Le Concert européen

Incontestablement, la reconstruction de l'Europe opérée en 1815 reposait sur une série d'équilibres croisés entre les cinq grandes Puissances (Grande-Bretagne, Russie, Autriche, Prusse, France). Les quatre alliés du traité de Chaumont renouvelèrent leur alliance contre la France par le traité de Paris du 20 novembre 1815, et toutes les dispositions territoriales de l'Acte final du Congrès de Vienne à l'ouest du Continent visaient à contenir géostratégiquement une France toujours considérée comme dangereuse : l'installation de la Prusse sur le Rhin, l'établissement du royaume des Pays-Bas, le statut du grand-duché de Luxembourg, possession du roi des Pays-Bas mais membre de la Confédération germanique, le statut fort complexe des forteresses de toute cette région [15]. D'une façon générale, on peut dire que les différentes grandes crises entre 1815 et 1848 (Belgique en 1830, affaire

13. Franz Knipping éd., *Das System der Vereinten Nationen und seine Vorläufer*, Bd. II, *19. Jahrhundert und Völkerbundszeit*, Munich, Beck, 1996.

14. William Langer, *The Diplomacy of Imperialism*, New-York, 1968, pp. 581 ss. Cf. également Verdiana Grossi, *Le pacifisme européen 1889-1914*, Bruxelles, 1994.

15. Maurice Bourquin, *Histoire de la Sainte-Alliance*; Fréderic Nicolas Laux, « Le Royaume Uni et l'affaire du Luxembourg de 1867. Mythe et réalité de la *Pax britannica* », Thèse de l'École des Chartes, 1997.

d'Égypte en 1840) virent chaque fois un rapprochement entre les vainqueurs de 1815, ressoudant leur entente contre le perturbateur français pour ramener l'équilibre.

En même temps il y avait eu en 1815 un accord entre la Grande-Bretagne, l'Autriche et la France pour limiter l'expansion de la Prusse en Allemagne, et pour ne pas lui attribuer la Saxe. En outre dans les années 1820 et 1830 la Grande-Bretagne s'appuya également sur l'Autriche et dans une moindre mesure la France pour maintenir un autre équilibre européen qui lui tenait à cœur, celui-là contre la Russie. D'autre part la Grande-Bretagne (avec parfois l'appui de la France) s'opposa en général ou du moins tenta de freiner la volonté des trois autres grandes monarchies de considérer que le Concert européen n'avait pas seulement vocation à maintenir le règlement territorial intervenu en 1815, mais aussi éventuellement à bloquer, par des interventions militaires, les évolutions politiques intérieures dans tel ou tel pays considérées comme dangereuses. Londres ne put empêcher les interventions autrichiennes en Italie, ou l'intervention française en Espagne en 1823, mais elle réussit à bloquer toute action contre les colonies espagnoles d'Amérique révoltées. Dès le Congrès de Vérone en 1823, en fait, la notion d'intervention était battue en brèche, et la Sainte-Alliance entrait rapidement en décadence. Dès lors le Concert européen restait le cadre et l'instrument de l'organisation territoriale du Continent mais perdait son caractère de gendarme politico-idéologique [16].

D'une façon générale on peut considérer que l'équilibre européen de 1815 à 1848 a reposé très largement sur la Grande-Bretagne. Puissance mondiale, sa marine et son industrie écrasaient celles des autres puissances; sans intérêt direct en Europe continentale, sinon le maintien de l'indépendance des Pays-Bas à l'égard de la France comme de la Prusse, elle consacrait justement ses moyens et son énergie au maintien de l'équilibre, équilibre de plus en plus conçu d'ailleurs en fonction de son idéologie libérale de plus en plus marquée [17].

Mais le nouveau système européen ne reposait pas seulement sur une série d'équilibres de type mécanique. Le Concert européen avait en effet une réalité et une structure juridiques, qui découlaient dans un premier temps de l'Acte final du Congrès de Vienne. Celui-ci impliquait une garantie implicite

16. Sur tous ces aspects cf. Bourquin.

17. François Crouzet, « L'Europe « hors les murs », la *pax britannica* », in *Les enjeux de la paix. Nous et les autres XVIII^e-XX^e siècle*, sous la direction de Pierre Chaunu, Paris, PUF, 1995; Christopher Jones Bartlett éd., *Britain Pre-Eminent. Studies of British World Influence in the Nineteenth Century*, Londres, 1969; John Clarke, *British Diplomacy and Foreign Policy 1782-1865*, Londres, 1989.

apportée par ses huit signataires à tous les traités territoriaux conclus lors du Congrès de Vienne : les frontières établies en 1815 ne pouvaient en principe pas être modifiées sans l'accord de ces huit pays. En effet l'Acte final réunissait tous les traités particuliers conclus à Vienne, les rassemblait en en faisant donc un ensemble juridique et affirmait ainsi que tous ses signataires étaient intéressés au maintien de l'ordre établi en Europe (certains pays avaient même posé la question d'une garantie explicite générale des frontières, mais l'Angleterre et la Russie refusèrent) [18]. D'autre part, par le traité de Paris du 20 novembre 1815, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse se posèrent en gardiennes des traités de 1815. Par le protocole d'Aix-la-Chapelle du 15 novembre 1818, la France les rejoignait : les Cinq principales Puissances s'engageaient collectivement à faire respecter les traités [19].

Le Concert européen reposait aussi sur une méthode nouvelle des relations internationales. Certes, cette méthode s'était développée à partir d'un ensemble de pratiques et de traditions diplomatiques mises au point depuis le XVIII[e] siècle [20]. Elle comportait néanmoins depuis 1815 des caractères fondamentalement novateurs. Cette méthode, qui bien sûr ne supprimait pas la négociation permanente par les voies diplomatiques habituelles, fut proposée à l'origine par la Grande-Bretagne, comme un substitut à une garantie formelle des frontières de 1815. Londres suggéra dans ce sens l'article 6 du traité de Paris du 20 novembre 1815 : ce fut la réunion de Congrès, ou, à un niveau plus modeste, de conférences d'ambassadeurs, au cours desquelles les négociateurs se rencontraient directement, ce qui permettait de dégager le consensus nécessaire en gagnant un temps considérable par rapport aux échanges de notes traditionnels. Et surtout on substituait ainsi à des négociations bilatérales un cadre multilatéral, permettant une délibération collective sur les intérêts généraux de l'Europe. C'était une innovation essentielle dans l'histoire des relations internationales [21]. Cette méthode fut réellement appliquée, même si on sait qu'un certain nombre de propositions de congrès échouèrent, faute de consensus au moment de certaines crises trop graves, comme 1839 ou 1870. On compte en effet sept congrès, entre celui de Vienne en 1815 et celui de Berlin en 1878, et une vingtaine de conférences d'ambassadeurs dans la même période [22].

Il est important de noter que le Concert européen a fonctionné sur deux

18. G. Bertier de Sauvigny, *La Sainte-Alliance*, p. 54.
19. *Ibid.*, p. 149.
20. Cf. le classique *The Evolution of Diplomatic Method* par Harold Nicolson, Londres, 1953.
21. Bourquin, p. 157.
22. Je dois ces indications à Yves Bruley.

niveaux : un niveau général, intéressant les problèmes d'ensemble du Continent, mais aussi un niveau beaucoup plus précis concernant certaines zones vitales pour les équilibres géopolitiques de l'Europe, en particulier la Belgique et le Luxembourg à l'Ouest, et la Question d'Orient à l'Est.

Au niveau général, depuis le Congrès de Vienne jusqu'en 1914, la notion de « Concert européen » signifie que les six grandes puissances (la France, la Russie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Autriche-Hongrie, l'Italie par la suite et dans une certaine mesure) gèrent ensemble les problèmes du continent. Affirmation d'une responsabilité commune envers l'Europe mais qui laisse subsister la pleine souveraineté des grandes puissances, le Concert européen veut être une réaction aussi bien contre les excès de la « politique de cabinet » purement égoïste du XVIII[e] siècle que contre les excès idéologiques de la Révolution et de l'Empire. Il repose sur la pratique d'une concertation permanente et sur la réunion de Congrès ou conférences en cas de crise. Il est entendu que cette concertation ne concerne que les grandes puissances : les petites doivent s'incliner devant l'intérêt supérieur de l'Europe défini par les grandes capitales. Cette notion de Concert européen a été illustrée d'abord par Metternich, mais théorisée par son conseiller, Friedrich von Gentz, qui était persuadé que seule une politique éclairée (dans le sens des Lumières du XVIII[e] siècle) mais équilibrée par la prise en compte réaliste des facteurs de puissance et des données historiques pourrait éviter à l'Europe une rechute révolutionnaire [23].

Certes le Concert européen a changé de nature après 1848 et surtout après la guerre de Crimée, voulue en particulier par Napoléon III pour bouleverser l'ordre de 1815 [24]. Bien entendu dans sa première mouture, la Sainte-Alliance, le Concert européen avait plutôt pour objectif prioritaire, outre bien sûr le contrôle de la France vaincue, de lutter contre le mouvement national et libéral en Allemagne et en Italie, mouvement puissamment encouragé par la période révolutionnaire et impériale. En effet ce mouvement était étroitement lié aux poussées révolutionnaires anti-dynastiques et paraissait compromettre l'ensemble de l'ordre européen issu du traité de Vienne.

Mais après les révolutions de 1848, le « printemps des peuples », et le bouleversement de l'équilibre européen provoqué par la défaite de la Russie dans la guerre de Crimée, on admit que l'Allemagne et l'Italie constituaient des cas à part. Le Concert européen ne s'employa plus dès lors à empêcher des unifications qui apparaissaient désormais comme inéluctables, mais à limiter les crises inévitables qui allaient les accompagner : l'essentiel était

23. Pour la période initiale cf. Paul Schroeder, *op. cit.*
24. Yves Bruley, article cité.

désormais d'empêcher que ces crises ne dégénèrent en conflit général. Il ne pouvait plus être question de maintenir tel quel le règlement de 1815, d'une Europe reposant sur une légitimité monarchique et historique, mais tout au plus de canaliser les changements inévitables introduits par la progression du principe des nationalités. Cependant le Concert européen a continué à jouer son rôle : il n'a plus réussi à empêcher tout conflit important, comme dans sa première période, mais il a souvent réussi à calmer une crise dans sa phase initiale, avant qu'elle ne dégénère en guerre européenne, comme dans le cas des crises belges [25], des crises marocaines de 1905 et 1911, de nombreuses crises balkaniques. Même lorsque la concertation européenne échouait, et que la crise débouchait sur un conflit armé, le Concert européen a toujours au moins pu localiser les guerres et éviter qu'elles n'impliquent l'ensemble du continent, comme la guerre austro-prussienne de 1866, la guerre franco-prussienne de 1870 ou les guerres balkaniques de 1912-1913. Le Concert européen a été suffisamment souple pour absorber sans guerre générale l'unification italienne, l'unification allemande et la libération des Balkans de l'emprise turque. En règle générale le Concert européen a réussi à gérer avec prudence l'explosif problème des nationalités, qui ne furent autorisées à se développer en États que dans la mesure où l'Europe le permettait. Parallèlement les mouvements nationaux et libéraux étaient récupérés par les monarchies prussienne et piémontaise : le compromis ainsi réalisé par Bismarck et Cavour entre les valeurs anciennes et les nouveaux courants fut un précieux adjuvant du Concert européen, en facilitant les transitions et en maintenant un minimum de valeurs communes aux différents pays formant le système. L'Europe de 1914 était très différente de celle de 1815, mais sans rupture de la continuité et sans drame majeur. Équilibre dynamique, accompagnant les mouvements nouveaux tout en préservant un certain nombre de valeurs communes, dans un climat intellectuel et moral de positivisme succédant au romantisme de la première moitié du siècle, le Concert européen se maintint vaille que vaille jusqu'en 1914 [26].

Mais le Concert européen concerne aussi des aspects beaucoup plus précis, dans certains secteurs vitaux pour l'équilibre européen : on pense ici au cas capital de la Belgique, véritable nœud du Concert européen à l'Ouest du

25. Christophe Verneuil, « La Belgique entre la France et l'Allemagne de 1830 à 1914 : Diplomatie et stratégie », thèse soutenue sous ma direction à Paris-IV en 1996 ; du même « La Belgique et l'ordre européen au XIXe siècle », *Relations internationales*, no 90, été 1997.

26. Georges-Henri Soutou, « Les grandes puissances et la question des nationalités en Europe centrale et orientale pendant et après la Première Guerre mondiale : actualité du passé? », *Politique étrangère*, 3/93.

Continent, entre la France, la Grande-Bretagne et la Prusse [27]. D'autre part la garantie internationale de l'intégrité de la Belgique rattache la Grande-Bretagne, isolée dans le « splendide isolement » de la *Pax Britannica*, à un équilibre européen que Londres veut maintenir, sans toutefois s'y engager directement, en dehors justement de la Belgique [28]. On pourrait parler dans le même contexte du rôle géopolitique essentiel du Luxembourg entre la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, la Prusse et la Confédération germanique : le « Gibraltar du Nord » est aussi une harmonique essentielle du Concert européen, comme le montre en particulier la crise de 1867 [29].

L'autre axe capital du Concert européen fut bien entendu la Question d'Orient et les Balkans. L'étude de la Conférence de Paris de 1856, trop peu connue, apporte des éléments passionnants sur la façon dont l'Europe concevait le problème de l'Empire ottoman, et encadrait et accompagnait la renaissance progressive des nationalités des Balkans, la roumaine après la grecque et la serbe [30]. D'autre part la question de la protection des chrétiens dans l'Empire ottoman fut posée : les Puissances renoncèrent à exercer un droit de contrôle, et il fut seulement entendu que le sultan publierait par la suite un édit (hattihumayoun) accordant à ses sujets chrétiens les mêmes droits qu'aux autres. Mais il le communiqua aux gouvernements des grandes Puissances qui déclarèrent « reconnaître la haute valeur de cette communication ». Cela leur permit par la suite des interventions officieuses en faveur des chrétiens tout en respectant la souveraineté ottomane : c'était malgré tout le début de la politique européenne de protection des minorités.

Un autre exemple très caractéristique du Concert européen nous est fourni par la conférence de Berlin de 1878 qui mit fin à la crise balkanique commencée en 1875 avec l'insurrection des chrétiens de l'Empire ottoman dans les Balkans, et la guerre russo-turque qui en fut la conséquence. La conférence fut dominée par trois ordres de considérations : les intérêts des grandes puissances, qu'il s'agissait de concilier vaille que vaille afin d'éviter que la crise locale ne dégénère en crise européenne. L'Autriche-Hongrie en effet voulait faire progresser son influence en direction de Salonique, tandis que la Russie au contraire, se considérant comme la protectrice de tous les orthodoxes des Balkans, voulait susciter une Grande Bulgarie, qui eût été le pilier de son action dans la région. En revanche le Royaume-Uni voulait

27. Christophe Verneuil, thèse et article cités.

28. Pour la politique britannique, cf. François Crouzet, « L'Europe « hors les murs », la *pax britannica* ».

29. Fréderic Nicolas Laux, « Le Royaume-Uni et l'affaire du Luxembourg de 1867. Mythe et réalité de la Pax britannica ».

30. Yves Bruley, article cité.

avant tout maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman, afin d'éviter qu'une autre puissance européenne ne s'empare de points stratégiques essentiels.

Mais on tint également compte de l'évolution des réalités locales : c'est ainsi que l'on reconnut l'indépendance complète de la Roumanie, que l'on engagea le processus d'indépendance de la Bulgarie sous la suzeraineté désormais théorique de La Porte; ainsi se poursuivait l'évolution progressive des Balkans entamée avec l'indépendance de la Grèce (l'une des grandes causes européennes de la période romantique).

D'autre part on reconnut la notion d'une garantie de l'Europe pour les minorités : l'Acte de Berlin garantissait les droits civils et politiques des minorités des Balkans (dont les Juifs) [31] et de toutes les minorités de l'Empire ottoman. Ces dispositions ne furent que plus ou moins respectées, mais elles introduisaient dans le droit public européen une innovation que l'on retrouvera en 1919.

Notons l'idée essentielle, malgré toutes les scories évidentes : le mouvement des nationalités doit être contrôlé et canalisé par les grandes puissances, en fonction de leurs intérêts mais aussi d'une prise en compte prudente et progressive des réalités nationales, accompagnée de garanties en faveur des minorités contre les excès des majorités nationales dominantes. Le principe fondamental n'est pas le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes mais la reconnaissance des Nations par l'Europe. La Nation est considérée comme une construction progressive, à la fois historique, politique et culturelle, inscrite dans un cadre européen, non pas comme l'expression absolue d'une appartenance religieuse ou ethnique en tant que telle [32]. Dans ce contexte elle n'est pas incompatible avec le maintien des équilibres mécaniques et organiques du Concert européen. C'est cette compatibilité qui allait être remise en question après et à la suite de la Première Guerre mondiale.

Pourquoi le Concert européen a-t-il échoué en 1914?

Le Concert européen fonctionna encore vaille que vaille lors des deux guerres balkaniques de 1912 et 1913 (d'abord en 1912 la guerre victorieuse des pays des Balkans alliés contre la Turquie, puis en 1913 entre Balkaniques pour l'attribution de la Macédoine, déjà le point le plus difficile) : par une

31. Esther Benbassa, Aron Rodrigue, *Juifs des Balkans*, La Découverte, 1993, p. 175.

32. Georges-Henri Soutou, « Les grandes puissances et la question des nationalités en Europe centrale et orientale pendant et après la Première Guerre mondiale : actualité du passé? ».

concertation difficile mais permanente (qui eut lieu dans le cadre d'une conférence d'ambassadeurs dite « conférence de Londres ») on parvint à maintenir le conflit localisé et en particulier à éviter l'intervention de l'Autriche contre la Serbie en pleine expansion, intervention qui aurait déclenché une réaction russe et une guerre européenne ; en contrepartie la Serbie dut se modérer et ne put accéder à l'Adriatique, ce qui était considéré par Vienne comme inacceptable. Les grandes Puissances européennes arrivèrent donc à gérer une fois de plus le déclin de la Turquie d'Europe et à arbitrer les rivalités grandissantes des nations balkaniques entre elles. Une fois de plus, la notion d'équilibre européen avait modulé la réalisation des aspirations nationales dans les Balkans.

Mais en 1914, après l'attentat de Sarajevo, ce fut l'échec du Concert européen et la guerre européenne. Pourquoi ? La raison la plus couramment invoquée à l'époque était celle de la corruption du système par la volonté bismarckienne, après 1871, de constituer une alliance permanente dès le temps de paix contre la France, ce qui était tout à fait contraire à l'esprit de collaboration entre les grandes puissances qui était à la base du Concert européen, et ce qui devait entraîner, par réactions successives, la division du continent en deux alliances rivales. Cette raison n'est pas totalement convaincante : jusqu'en 1913 inclusivement les alliances ont eu plutôt un effet calmant, le partenaire le moins directement impliqué dans la crise conseillant à son allié la modération. On a de multiples exemples d'une telle influence modératrice exercée par l'Allemagne sur l'Autriche, ou par la Russie sur la France, ou à l'inverse par la France sur la Russie. Il faut donc chercher ailleurs, même s'il est vrai que l'existence de deux alliances opposées, fondées sur des textes gardés secrets et reposant sur un système militaire qui donnait une prime considérable à celui qui mobilisait le premier et donc anticipait l'irréparable, était en soi profondément déstabilisante.

L'explication réelle me paraît double ; d'une part il faut bien en revenir au point de départ immédiat de la guerre de 1914 : les Balkans. Malgré les tentatives pour trouver d'autres causes au conflit, cette région a bien joué un rôle essentiel. En effet les intérêts vitaux (ou perçus comme tels) des grandes puissances européennes s'y entrecroisent, directement ou indirectement. Vienne ne pense plus seulement, comme lors des crises précédentes, à assurer ses possibilités d'expansion vers Salonique, mais bien à défendre la survie de la Double Monarchie face à l'irrédentisme serbe et à la montée des nationalismes balkaniques. Saint-Pétersbourg ne peut plus ou ne veut plus se permettre, comme lors des alertes précédentes, de ne pas soutenir à fond les Serbes. Les Allemands, de plus en plus inquiets de la progression de la puissance militaire russe, décident cette fois-ci de soutenir à fond leur seul allié réel, l'Autriche-Hongrie. Les Français, de plus en plus persuadés que l'Allemagne veut exploiter sa position de puissance dominante économique et militaire en Europe, ne

pensent plus pouvoir courir le risque d'affaiblir l'alliance franco-russe en ne soutenant pas à fond Saint-Pétersboug et en renouvelant les conseils de prudence qu'ils avaient prodigués lors de crises précédentes, par exemple en 1908 lors de l'affaire bosniaque. Ces attitudes raidies de toute part expliquent l'engrenage, dont les contemporains eurent d'ailleurs conscience. À la différence des crises précédentes, en juillet 1914 Berlin encourage Vienne à l'intransigeance [33], et Paris n'a qu'une crainte, c'est que Saint-Pétersbourg ne lâche et ne laisse la France seule en face d'une Triplice renforcée [34]. L'affaire des Balkans apparaît désormais comme trop vitale aux uns et aux autres pour que l'on puisse transiger, comme on l'avait encore fait l'année précédente.

Plus fondamentalement encore la crise de 1914 s'explique à mon sens par un profond et double changement dans la nature de la vie politique des pays européens et même de leur culture politique depuis la fin du XIX^e^ siècle, changement qui entraîna une modification des valeurs dominantes de la vie internationale. Le Concert européen reposait en effet sur un ensemble de valeurs de civilisation, essentiellement dérivées du libéralisme des Lumières, qui étaient portées par des élites dirigeantes encore peu nombreuses et largement aristocratiques, pour lesquelles les affaires de l'Europe étaient finalement, au figuré mais aussi au propre, des affaires de famille. Or depuis la fin du XIX^e^, la démocratisation de la vie publique, plus ou moins étendue mais partout nette, l'arrivée au pouvoir de couches nouvelles, remettent en cause ce véritable club international qui avait géré jusque-là les affaires européennes. Bien entendu ce club est radicalement remis en cause par l'internationalisme des socialistes marxistes. Mais on voit se développer dans les milieux de la gauche non-socialiste, en France mais aussi au niveau européen, en particulier chez ces nationalités que l'on prend l'habitude de qualifier d'« opprimées », un courant radical qui rejette les Empires (Russie, Autriche-Hongrie) et le principe même du Concert européen. En effet celui-ci faisait dépendre la satisfaction des revendications nationales de l'accord des grandes puissances européennes, ce que dans certains milieux l'on conteste justement de plus en plus depuis le début du siècle [35]. Mais les nationalismes de droite, contes-

33. Fritz Fischer, *Griff nach der Weltmacht*, Droste, 1961.

34. Gerd Krummeich, *Aufrüstung und Innenpolitik in Frankreich vor dem Ersten Weltkrieg*, Wiesbaden, 1980 ; John Kieger, *France and the Origins of the First World War*, Londres, 1986 ; du même, *Raymond Poincaré*, Cambridge UP, 1997.

35. Georges-Henri Soutou, « Jean Pélissier et l'Office central des Nationalités 1911-1918 : renseignement et influence », *Relations internationales*, 78, été 1994. Georges-Henri Soutou, Ghislain de Castelbajac, Sébastien de Gasquet, *Recherches sur la France et le problème des Nationalités pendant la Première Guerre mondiale (Pologne, Lithuanie, Ukraine)* sous la direction de Georges-Henri Soutou, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995.

taient eux aussi souvent le Concert européen : pour Maurras par exemple, dans *Kiel et Tanger* (1910), la France devait prendre la tête des petites puissances contre la suprématie des grands empires.

D'autre part le libéralisme issu des Lumières est battu en brèche par de nouveaux courants, par le marxisme certes mais aussi, de façon sans doute plus immédiatement grave à l'époque, par différentes formes de « darwinisme social », qui se traduisent en matière internationale par le recul de la notion d'une communauté européenne, et en particulier par le développement en Allemagne du pangermanisme, en Russie du panslavisme, c'est-à-dire par l'affirmation de solidarités quasi raciales transcendant les frontières étatiques et plus fortes que la communauté de civilisation européenne. Quand en 1913 le chancelier Bethmann Hollweg (pourtant modéré) parle devant le Reichstag d'un conflit fondamental entre le *Deutschtum* et le *Slaventum*, l'Europe est évidemment bien malade [36]. D'une façon générale il est évident que les germes du totalitarisme, qu'il soit marxiste ou national-socialiste, sont déjà présents dans le système intellectuel de l'Europe d'avant 1914.

Les traités de 1919 et l'ordre européen

Les grands principes du wilsonisme (diplomatie ouverte, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) paraissaient bien sûr opposés, en première analyse, à la théorie et à la pratique du Concert européen : Wilson voulait justement réagir contre le système européen d'avant 1914 et opérer une révolution dans les relations internationales [37]. Et on le sait, les traités de 1919 ont été dès leur conclusion l'objet de nombreuses et vives critiques, non seulement chez les vaincus mais aussi chez les vainqueurs. L'axe essentiel de ces critiques du côté allié (sauf bien sûr ceux qui, à gauche, reprochaient à Wilson de ne pas être allé assez loin dans l'application de ses idées) était que l'on avait abandonné les principes éprouvés du Concert européen en faveur de la « diplomatie ouverte » du président américain, et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, se substituant à la reconnaissance prudente des nationalités par les grandes puissances européennes. C'est en cela que Jacques Bainville, dans *Les conséquences politiques de la paix*, est représentatif. En effet on s'est souvent arrêté à des points de détail de son livre et on n'a pas tou-

36. Thomas Lindemann, « La puissance des perceptions et perceptions de puissances. Le nationalisme « völkisch » (ethno-culturel) et la crise de juillet 1914 », Thèse Paris-I, 1997.

37. Klaus Schwabe, *Woodrow Wilson, Revolutionnary Germany, and peacemaking, 1918-1919*, U. of North Carolina Press, 1985, p. 395 ss.

jours vu l'axe principal de sa réflexion : la paix de 1919 était une paix idéologique, alors qu'il aurait voulu une paix politique, inspirée des leçons du passé, et en particulier du Concert européen du XIX[e] siècle, une paix d'équilibre établie entre un nombre restreint de puissances importantes [38].

Certes, la SDN était censée se substituer au Concert européen. Certes, son conseil comprenait des membres permanents, dont l'existence rappelait le Conseil des Quatre de la conférence de la paix et la différence de statut proclamée en 1919 entre grandes puissances et « puissances à intérêts limités », qui évoque la hiérarchie des puissances du Concert européen. Mais ni les méthodes de travail ni l'idéologie de la SDN, organisation d'ailleurs à vocation mondiale, ne lui permirent de remplacer vraiment celui-ci : l'Europe n'avait plus en fait en 1919 d'organe, formel ou informel, peu importe, de régulation. D'autant plus que l'Allemagne était écartée de la SDN et, en fait, de ce qui subsistait de Concert européen : c'était une des différences les plus graves avec les traités de Vienne, qui avaient d'emblée rétabli l'ancien adversaire français dans son rôle international.

Néanmoins la réflexion de Wilson était plus complexe qu'on ne le croit parfois [39], il ne poussa pas ses principes en 1919 jusqu'aux dernières conséquences et admit souvent des considérations tirées de la notion d'équilibre, et les négociateurs des traités de paix n'avaient pas totalement perdu de vue les formules du Concert européen [40]. C'est ainsi que l'esprit nouveau, celui du wilsonisme, et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes étaient limités et modulés par des considérations géopolitiques plus traditionnelles : l'*Anschluss* était interdit ; les frontières de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Roumanie, les quatre pays alliés de la France après la guerre, furent tracées très largement par les missions militaires françaises dans ces pays durant les premiers mois de 1919 sur la base de considérations stratégiques, afin de tenter de remplacer, face à l'Allemagne, l'allié de revers russe ; ces frontières seront entérinées par les Anglo-Saxons (beaucoup moins hostiles aux projets français qu'on ne l'a dit) au moment de la conclusion des Traités… Les États ainsi constitués ne sont pas strictement homogènes (ou même fort peu comme la Tchécoslovaquie) mais ils sont considérés comme

---

38. À quel point Bainville comprenait le Concert européen dans ce sens, et à quel point il en était partisan, découle de son livre de 1918, *Histoire de trois générations.*

39. Georges-Henri Soutou, *L'Or et le Sang. Les buts de guerre économiques de la Première guerre mondiale*, Fayard, 1989 ; Arthur S. Link, *Wilson*, 4 volumes, Princeton U.P., 1956-1965 ; Lawrence E. Gelfand, *The Inquiry. American Preparations for Peace 1917-1919*, Westport, Greenwood Press, 1976.

40. Cf. les récits de Jules Laroche, *Au Quai d'Orsay avec Briand et Poincaré 1913-1926*, Paris, 1957, et Harold Nicolson, *Peacemaking 1919*, New-York, 1965.

viables et capables de faire barrage à l'Allemagne et à la Hongrie : c'était ce que l'on appelait la « Barrière de l'Est ». Incontestablement les considérations traditionnelles d'équilibre avaient joué.

On a souvent reproché aux négociateurs de 1919 la disparition de l'Autriche-Hongrie, facteur essentiel de l'ancien équilibre européen. Sa disparition, ainsi que celle de l'Empire russe et de l'Empire ottoman, étaient à mes yeux inévitable, dès lors que la guerre s'était prolongée au-delà de l'automne 1917, ultime limite après laquelle une paix de compromis n'était plus envisageable [41]. On ne peut reprocher ces bouleversements aux négociateurs de 1919. Mais on peut leur reprocher de n'avoir pas compris à quel point cette disparition des Empires détruisait le Concert européen, auquel ils apportaient une contribution essentielle justement sans doute parce qu'ils étaient multinationaux, et remettait en cause l'équilibre du continent. En particulier la multiplication de frontières contestées sur les ruines des anciens Empires transformait des tensions internes à ces Empires en tensions internationales, sans les possibilités de jeu et de médiation des anciennes capitales impériales. Entre les Yougoslaves ou les Hongrois et leurs voisins, les occasions de conflits étaient désormais multipliées, sans la présence d'un arbitre régional. En outre l'Allemagne, certes affaiblie, l'était finalement beaucoup moins que ce que l'on aurait pu prévoir, et se retrouverait en position de bénéficier de l'éclatement des structures de l'Europe centrale et orientale. Les auteurs du traité de Versailles avaient beaucoup moins bien rétabli l'équilibre mécanique de l'Europe que ceux des traités de Vienne.

Néanmoins, une fois de plus, les négociateurs de 1919 ne perdaient pas de vue toutes les formules du Concert européen. C'est ainsi que la souveraineté des nouveaux États était limitée par un contrôle européen sur certains points essentiels qui, plus en fait que le wilsonisme, rappelait la période précédant 1914, mais en plus efficace, en particulier en ce qui concernait les minorités. Des traités de minorités (garantissant les droits civiques et politiques à tous les habitants) furent imposés par les Alliés aux nouveaux États, traités garantis et suivis par la Société des Nations; on reprenait dans ce domaine une tradition de limitation de souveraineté apparue au Congrès de Berlin de 1878. D'autre part le Pacte de la SDN, par son article 15, réservait un rôle déterminant dans la résolution des conflits aux membres du Conseil de cette organisation, c'est-à-dire essentiellement aux grandes puissances, à condition qu'elles soient d'accord entre elles. On n'est pas si éloigné qu'on

41. Bernard Michel défend la thèse de l'échec inéluctable de l'Autriche-Hongrie (*La chute de l'Empire austro-hongrois 1916-1918*, Laffont, 1991), contre François Fejtö, *Requiem pour un empire défunt*, Lieu Commun, 1988.

pourrait le croire de la pratique du Conseil européen du XIX^e siècle, qui reposait essentiellement sur une entente entre les grandes puissances pour limiter les conflits entre les petites [42].

Certes il est vrai que les auteurs des traités de 1919 pensaient pouvoir établir le nouvel équilibre mécanique et organique de l'Europe sur le principe des Nationalités, dans la conviction que la reconnaissance de celles-ci et la fin des Empires éliminerait la cause primordiale des tensions. Mais là, malgré les dispositions concernant les minorités que nous avons vues, leur œuvre était frappée par une ambiguïté fondamentale : en effet ni la Pologne, ni la Tchécoslovaquie, ni la Roumanie nouvelles ne respectaient, dans leurs structures mêmes, de façon stricte le principe des nationalités; elles répétaient à plus petite échelle les multinationalismes des Empires. Certes, la conception de l'État-Nation, d'inspiration rousseauiste, imposée par les vainqueurs de 1919 était censée permettre de dépasser ce problème : les membres des minorités nationales des nouveaux États se verraient garantir, d'ailleurs sous l'égide de la SDN, la plénitude des droits civiques et civils et seraient en principe à l'abri de toute discrimination et participeraient à l'élaboration de la « volonté générale » dans le cadre étatique national. Mais cette reconnaissance et cette participation ne se feraient qu'au niveau individuel : aucun groupe national ou ethnique intermédiaire ne pourrait s'interposer entre l'individu et l'État, l'État-Nation rousseauiste issu de la « volonté générale ». Cette vision était celle des Français, de l'Europe occidentale, des Américains, des nouveaux dirigeants de l'Europe centrale issus des milieux radicaux et maçonniques : ce n'était pas celle de beaucoup d'habitants de l'Europe centrale, de culture germanique, pour lesquels les groupes nationaux continuaient à exister au sein des États, et devaient se voir reconnus des droits non seulement individuels mais collectifs, dans un schéma non pas d'État-Nation mais d'État fédéral, reconnaissant la personnalité de ses éléments constitutifs, comme l'avait pratiqué justement l'ancienne Autriche-Hongrie, quelles qu'aient pu être ses maladresses [43]. Disons-le, la conception française était celle de la citoyenneté, alors que la tradition romantique d'inspiration germanique était celle de l'ethnicité. Cette divergence fondamentale de conception taraudera, de la Tchécoslovaquie à la Yougoslavie en passant par les minorités hongroises ici et là, l'ordre établi en 1919 et ne permettra pas de stabiliser de façon durable

42. Georges-Henri Soutou, « 1914 : vers la guerre de Trente ans? La disparition d'un ordre européen », in *Les enjeux de la paix. Nous et les autres XVIII^e-XX^e siècle*, sous la direction de Pierre Chaunu, Paris, PUF, 1995.

43. Sur cette divergence fondamentale cf. le livre lumineux de Bastiaan Schot, *Nation oder Staat? Deutschland und der Minderheitenschutz*, Herder Institut, Marburg, 1988.

les États issus des traités de 1919, malgré, comme nous allons le voir, une première période relativement favorable et qui vit fonctionner de façon à peu près convenable le système de garantie des droits des minorités.

Les négociateurs de 1919 étaient d'autre part parfaitement conscients des nécessités de l'équilibre organique de l'Europe. De même que ceux de 1815 partageaient un certain nombre de valeurs communes, pour leurs successeurs il paraissait clair que les grands principes de la démocratie libérale allaient balayer les structures politiques aristocratiques, autoritaires, « militaristes » d'une partie de la vieille Europe. Il est évident que pour fonctionner dans le cadre idéologique et politique prévu le système de Versailles nécessitait une telle transformation de l'Europe. Mais justement celle-ci ne devait être que très partielle, à cause de la rémanence des anciennes structures de pouvoir (malgré parfois un badigeonnage républicain, comme dans le Reich). En outre l'apparition du bolchevisme en Russie et ses répercussions ailleurs, ainsi que les réactions qu'il suscita, en bref l'apparition des totalitarismes, contribuèrent à faire échouer le modèle démocratique libéral dans toute une partie de l'Europe.

L'échec n'était pas certain : Locarno et le retour au Concert européen

Très critiquée souvent et dès l'époque, l'œuvre des pacificateurs de 1919 doit pourtant être remise en perspective. Il n'était pas possible de sauver l'Autriche-Hongrie ou l'Empire Ottoman, il n'était pas pensable, après une guerre pareille, que l'Allemagne ne perde pas ses territoires polonais et alsaciens-lorrains. Sur bien des points les traités de 1919 ne pouvaient pas être bien différents de ce qu'ils ont été. D'autre part on sous-estime le côté dynamique, évolutif, du Traité de Versailles : à la différence du Traité de Vienne, de nombreuses clauses territoriales (l'occupation de la Rhénanie et le statut de la Sarre en particulier) ou économiques prévoient des délais, des modifications possibles après certaines périodes et à telle ou telle condition. L'occupation de la Rhénanie pouvait durer 15 ans, ou plus, ou moins, en fonction de l'exécution par l'Allemagne du Traité. Les réparations pouvaient être révisées à la baisse en fonction de la situation économique du Reich. Le Traité permettait une politique dure, comme celle de Poincaré en 1922-1923 lors de l'occupation de la Ruhr ; mais il permettait aussi le plan Dawes de 1924, les accords de Locarno en 1925, l'évacuation anticipée de la Rhénanie en 1930, le retour de la Sarre à l'Allemagne en 1935. Le Traité est beaucoup plus souple qu'on ne le croit souvent ; cette souplesse est le résultat des compro-

mis passés en 1919 entre les Anglais, les Américains, les Français. Elle permettait en fait (et c'était le but) de traiter l'Allemagne d'une façon différenciée, suivant son comportement international. L'inconvénient de ce système était l'incertitude, en elle-même déstabilisante; l'avantage était de pouvoir suivre l'évolution politique internationale sans rupture juridique [44].

En particulier ce système souple était compatible avec les accords de Locarno de 1925, qui introduisirent une période assez différente et plus positive des relations inter-européennes. Cette période devait durer environ cinq ans seulement, et accompagner un retour provisoire à la prospérité des économies occidentales ainsi qu'une apparente consolidation de la démocratie libérale et du capitalisme. Dès 1921, les Européens réagirent contre les abstractions wilsoniennes, constatèrent que la SDN serait peu efficace, et envisagèrent de reconstituer, sans le dire, le Concert européen : ce fut chose faite avec les Accords de Locarno en 1925, qui rétablissaient l'Allemagne dans un Concert européen dont elle était écartée depuis 1919, et qui, fondamentalement et au-delà de la lettre même des Accords, investissaient la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne d'un rôle prééminent dans la gestion de l'ordre européen et établissaient entre elles les bases d'une concertation permanente; c'était en fait un retour au Concert européen, certes tenant compte des conditions nouvelles, au moins autant que l'illustration de la « sécurité collective ». En particulier le rôle dirigeant des grandes puissances était évident [45]. Le fond de l'affaire était que la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie s'entendraient désormais, en marge en fait de la SDN même si celle-ci allait fournir le cadre de leurs conversations, pour tenter de rétablir l'équilibre européen. Pour certains, dont semble-t-il Aristide Briand, Locarno allait encore plus loin que le retour au Concert européen, et devait permettre le début d'une organisation politique et économique véritable du Continent [46].

Cet « esprit de Locarno » était soutenu par des forces profondes, par la gauche non-communiste, par certains milieux libéraux proches de la franc-maçonnerie, par de nombreux et influents milieux économiques, par tous les cercles internationaux que l'on voyait graviter autour de la SDN [47]. Mais bien

44. Georges-Henri Soutou, « Deutschland, Frankreich, und das System von Versailles », in Franz Knipping et Ernst Weisenfeld, éds., *Eine Ungewöhnliche Geschichte. Deutschland-Frankreich seit 1870*, Bonn, 1988.

45. Pour cette interprétation des Accords de Locarno comme un retour au Concert européen cf. Peter Krüger, *Die Aussenpolitik der Republik von Weimar*, Darmstadt, 1985.

46. Cf. des déclarations de Briand après Locarno, Georges Suarez, *Briand*, Plon, 1952, pp. 143 et 170.

47. Elisabeth du Réau, *L'idée d'Europe au XX^e siècle*, Complexe, 1996; Gérard Bossuat, *Les fondateurs de l'Europe*, Belin, 1994; Michel Dumoulin et Eric Bussière, *Les cercles économiques et l'Europe au XX^e siècle*, Louvain-la-Neuve, Paris, 1992.

sûr les idéologies anti-libérales, qu'elles fussent communistes, fascistes, nationnal-socialistes ou autoritaires, empêchèrent ces forces de triompher définitivement, contrairement aux espoirs des vainqueurs de 1919. En effet la crise économique et le nouveau climat international, perceptible dès 1929 en Allemagne, firent échouer cette politique, ainsi que son extension, le projet européen de Briand en 1930 [48]. En effet ce projet, semble-t-il, visait à asseoir durablement l'ordre européen en confortant, sans le dire, l'équilibre mécanique mis en place en 1919 et amendé en 1925, et en y ajoutant un nouvel équilibre organique reposant sur une coopération économique et politique à l'échelle du continent, parachevant ainsi l'œuvre entamée à Locarno, modifiant le contexte international sans remettre en cause le Traité de Versailles, qui aurait ainsi été progressivement modifié sans disparaître, comme les traités de Vienne au siècle précédent.

D'une certaine façon on pourrait soutenir que ce furent la crise des années trente et les totalitarismes nazi et soviétique qui conduisirent à la négation même de l'idée de Concert européen, ou d'équilibre européen, dans ses diverses modalités mécaniques et organiques, plus que le Traité de Versailles par lui-même, malgré les innovations dues au wilsonisme. Je pense en effet avoir montré une certaine réalité et une certaine continuité du Concert européen, malgré ses profondes transformations, de 1815 à la fin de l'ère de Locarno.

48. Elisabeth du Réau, *L'idée d'Europe au XX^e siècle*, pp. 97 ss.

Jacques Bariéty
Université de Paris IV-Sorbonne

Le projet d'union européenne d'Aristide Briand

Le 5 septembre 1929, Aristide Briand, depuis des années inamovibles ministre français des Affaires étrangères, alors célèbre dans le monde entier pour sa diplomatie de paix, déclara à Genève, devant l'Assemblée générale de la Société des Nations, qu'« entre des peuples qui sont géographiquement groupés comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral ». Depuis quelques années on assiste à un renouveau d'intérêt pour ce projet, qui échoua alors totalement, du fait de l'actualité de la construction européenne. En septembre 1991, l'Université de Genève et l'Association Internationale d'Histoire Contemporaine de l'Europe organisaient à Genève un grand colloque international sur « le plan Briand d'union fédéral européenne [1] ». D'autre part plusieurs recherches ont été menées sur cette affaire dans le séminaire d'histoire des relations internationales que je dirige à l'Université Paris-Sorbonne [2]. L'exposé que l'on présente ici n'a pas la prétention d'apporter une nouvelle synthèse ; fruit toutefois d'une réflexion déjà longue, nourrie des travaux de mes élèves et de mes propres recherches, il propose une interprétation originale des motivations de l'initiative de Briand.

Il se pose un problème de sources. S'il y a dans les archives du quai d'Orsay une assez riche documentation sur la gestion de la proposition de Briand après son discours genevois du 5 septembre, il n'y a pratiquement rien sur la préparation du projet. Même en faisant la part des habitudes de travail de Briand, qui n'aimait pas écrire, il faut se rendre à l'évidence : le discours du

1. Les Actes de ce colloque, préparés sous la direction d'Antoine Fleury, doivent être publiés en 1998 chez Peter Lang à Berne.

2. Dès 1983, Reinhold Müller a soutenu un mémoire de maîtrise encore inédit sur *Préhistoire et élaboration du mémorandum Briand sur l'Europe de 1930*. En 1996, Marjorie Cauchoix a soutenu un mémoire de maîtrise sur *Le projet Briand d'Union européenne*. En outre une vingtaine de mémoires de maîtrise ont été soutenus dans mon séminaire sur divers aspects de la personnalité et de la politique d'Aristide Briand comme ministre des Affaires étrangères en 1921-1922 et de 1925 à 1932.

5 septembre 1929 ne fut pas l'aboutissement d'un travail d'élaboration des bureaux du quai d'Orsay; ce fut une initiative personnelle de Briand, ce qui ne veut pas dire que cette initiative fut improvisée; elle fut au contraire, selon nous, l'aboutissement d'une réflexion longue et personnelle de l'homme d'État, qui se cristallisa dans le contexte précis de la situation internationale de l'été 1929. Aussi importe-t-il, pour comprendre l'initiative du 5 septembre 1929, de remonter en amont et de rechercher, au travers des déclarations d'Aristide Briand, l'évolution de sa pensée sur l'« Europe ».

Aristide Briand était un orateur et un négociateur. Il fit la découverte de ses dons d'orateur comme avocat, puis comme député. Du discours il fit un instrument politique et même un moyen de gouvernement; en disant ceci, on pense aussi au discours du 5 septembre 1929 sur l'Europe, ce qui aide à comprendre la force immédiate de la forme oratoire que prit cette initiative, mais aussi sa faiblesse à plus long terme. Quant à ses dons de négociateur, il en fit la découverte en 1905, quand la France fut secouée par la grave crise de la séparation des Églises et de l'État; dans cette affaire qui poussait des racines multiséculaires dans l'histoire de la France, de ses passions et de ses divisions, l'action de Briand, riche de prudence et d'imagination, contribua à épargner à la France une guerre civile.

Ceci étant, il importe de rappeler que l'homme ne fut pas seulement un orateur et un négociateur. N'oublions pas qu'il fut aussi « chef de guerre »; il fut président du Conseil d'octobre 1915 à mars 1917. L'image ultérieure du négociateur de Genève ne doit pas faire oublier l'activité de Briand durant les années de guerre. C'est lui qui fut le chef du gouvernement de la France pendant la bataille de Verdun, la bataille la plus dure de la grande guerre. Il est certain qu'il en resta définitivement marqué. Le 26 février 1926, lors du débat de ratification des accords de Locarno, il devait dire à la Chambre : « à l'heure la plus terrible, la plus angoissante, celle de Verdun..., l'homme qui avait le périlleux honneur de porter sur ses épaules les responsabilités redoutables du pouvoir était celui qui parle aujourd'hui à cette tribune... L'abominable boucherie l'a rempli d'une telle horreur qu'il s'est alors juré dans sa conscience que si jamais, la victoire remportée, le hasard des circonstances l'appelait encore au pouvoir, tout son cœur, tout son esprit, tout son être se donneraient à la cause de la paix pour empêcher le renouvellement de pareilles atrocités [3] ».

À vrai dire, si Briand connut ainsi une sorte de « conversion politique », elle ne fut pas immédiate; on a acquis la conviction qu'elle s'effectua au

3. Cité dans Georges Suarez, *Briand*, tome VI, Paris, 1952, p. 162.

contact des réalités du pouvoir et des difficultés de la vie internationale, quand il eut à nouveau la responsabilité de la présidence du Conseil et de ministre des Affaires étrangères, de janvier 1921 à janvier 1922. C'est la majorité parlementaire de « bloc national » qui ramena Briand au pouvoir en 1921, sans doute pour rétablir les relations avec le Saint-Siège, mais aussi pour faire exécuter le traité de Versailles par une Allemagne rétive. Le 20 janvier 1921, présentant son gouvernement à la Chambre, il dit : « La sanction de la grande guerre, la conséquence de la victoire, c'est l'exécution du traité ». Et de fait il s'attacha d'abord à faire exécuter le traité, en accord avec la Grande-Bretagne de Lloyd George, dans les domaines du désarmement et des réparations. Faut-il rappeler que ce furent Briand et Lloyd George qui, en accord avec le maréchal Foch, décidèrent le 8 mars 1921 d'occuper les villes de Düsseldorf, Ruhrort et Duisbourg, sur la rive droite du Rhin, portes du bassin de la Ruhr ? Que ce furent eux qui, le 1er mai 1921, fixèrent à 132 milliards de marks-or la dette des réparations, exigeant de l'Allemagne qu'elle accepte ce chiffre, sous menace de l'occupation de l'ensemble du bassin de la Ruhr ?

Or le Briand de décembre 1921 et de janvier 1922 devait être tout autre, cherchant la négociation et commençant à parler d'« Europe ». Que s'est-il donc passé ? Les recherches menées dans mon séminaire font penser que la conférence de Washington et les déconvenues qu'y connut Briand furent décisives [4]. À cette conférence, rassemblant à l'invitation du président Harding les représentants des puissances alliées, on devait apparemment parler de questions assez techniques : la préparation du désarmement naval et le règlement de diverses affaires d'Extrême-Orient. Mais Briand avait tenu à prendre lui-même la tête de la délégation française, car il s'était imaginé pouvoir, à l'occasion de cette conférence, ramener l'Amérique dans les affaires européennes aux côtés des Alliés, ce qui manquait fort depuis la défection américaine de 1920 qui avait déséquilibré tout le projet de 1919. Or sa déception fut immense : il se trouva devant un front anglo-américain préétabli dans les affaires navales et ne parvint pas à intéresser les Américains aux affaires européennes. Il « découvrit l'Amérique », où il séjournait pour la première fois, et qui se révélait alors, dans toute la force de son explosive jeunesse, de sa bonne conscience, voire de son égoïsme ; il découvrit aussi, au travers des problèmes navals et extrême-orientaux, le Japon, jeune puissance au dynamisme foudroyant, et première nation non-blanche à s'imposer comme puissance d'im-

4. Mémoires de maîtrise inédits de Rodolphe Demaine, *Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, novembre 1921 – janvier 1922*, et de Pierre-Emmanuel Buffard, *la Conférence de Washington (12 novembre 1921 – 6 juin 1922)*.

portance mondiale. Cachant sa déception, et laissant à Washington Viviani pour diriger la délégation française, Briand reprit le bateau pour la France dès le 25 novembre. Il avait pris brutalement conscience de la perte de poids de la France dans les affaires du monde, d'une France sortie victorieuse et glorieuse de la guerre, mais épuisée et exsangue; à Washington on ne l'avait pas écouté. Sa puissante imagination pressentit les problèmes nouveaux et immenses que le XX^e^ siècle allait apporter au monde, la relativité, désormais, des querelles entre Européens et la faiblesse de la France devant les défis de l'avenir. Ainsi s'explique que, dans les conversations qu'il eut à Londres avec Lloyd George à la fin de décembre 1921, Briand entra dans les vues de celui-ci d'une « reconstruction » de l'Europe qui impliquait non seulement le maintien d'une bonne entente entre la France et la Grande-Bretagne, mais aussi la négociation avec l'Allemagne. Ce fut alors la conférence de Cannes de janvier 1922; Aristide Briand n'était plus « en phase » avec la majorité du « bloc national »; ce fut l'échec de la conférence et la démission.

Durant les trois années suivantes, de 1922 à 1924, Briand resta en marge de la grande vie politique, mais il observait et sa pensée mûrissait. En 1923 il laissa l'épreuve de force de l'occupation de la Ruhr se dérouler, et Poincaré s'y user, sans prendre position. Après le changement de majorité aux élections législatives de mai 1924, et le remplacement du « bloc national » par le « cartel des gauches », il laissa Herriot, chef du cartel, s'user dans les difficultés financières, toujours sans prendre position. Il attendait le retour de son heure; toutefois, depuis l'automne 1924, était-il délégué de la France auprès de la Société des Nations. Dans le milieu genevois, son génie oratoire fit merveille; de plus Genève fut pour lui un observatoire exceptionnel; enfin c'est alors que commença sa relation avec Louise Weiss, dont l'hebdomadaire *l'Europe Nouvelle* fut un véritable laboratoire d'idées sur l'Europe [5]. Il est très éclairant de lire côte à côte la collection de *l'Europe Nouvelle* et le *Mémorandum sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne* que Briand devait adresser aux gouvernements européens le 1^er^ mai 1930 pour concrétiser les idées lancées par son discours du 5 septembre 1929; les parentés sont évidentes, jusque dans le vocabulaire; allons plus loin, les parentés se décèlent avec ce qui devait se faire après la seconde guerre mondiale.

En avril 1925, son heure revenue après la chute d'Édouard Herriot, et parce qu'on n'avait pas oublié ses capacités de négociateur et de conciliateur, Briand retrouva le portefeuille des Affaires étrangères, qu'il n'abandonna

5. *Louise Weiss l'Européenne*, Centre de recherches européennes, Lausanne, 1994. Voir notamment les articles de Jacques Bariéty et Corinne Rousseau. Corinne Rousseau a également rédigé un mémoire de maîtrise inédit sur *l'Europe Nouvelle*.

qu'en janvier 1932, quelques semaines avant sa mort. En arrivant au quai d'Orsay, il trouva sur son bureau le projet de « pacte rhénan » que Gustav Stresemann avait proposé à Herriot deux mois plus tôt et auquel celui-ci n'avait pas encore répondu [6]. Briand en fit aussitôt son affaire et se lança dans la grande négociation multilatérale qui devait aboutir, à l'automne 1925, aux accords de Locarno. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser cette complexe négociation ni de rapporter le contenu des accords, qui visaient à consolider la paix entre l'Allemagne et ses voisins – et anciens adversaires – occidentaux, France, Belgique, Grande-Bretagne, Italie. Mais il importe de constater que, dans cette négociation, les préoccupations de Briand allèrent au-delà du souci de dépasser l'antagonisme bilatéral franco-allemand; elles étaient déjà « européennes », dans un sens très moderne du mot; ou aussi, si l'on veut, au sens que l'on donna au XIX[e] siècle au « concert européen ».

La lecture des procès-verbaux de la conférence de Locarno et des débats parlementaires qui suivirent révèlent que Briand fit en 1925 et 1926 un très grand usage des mots « Europe » et « européen [7] ». On ne peut ici que faire quelques citations, mais elles sont révélatrices. À Locarno même il parla d'« une Europe accomplissant son destin, en restant fidèle à tout son passé de civilisation et de noblesse »; le 30 novembre 1925 à Londres, où il était venu pour la signature des accords, qui n'avaient été que paraphés à Locarno : « Ici, nous ne sommes que des Européens; les documents que nous venons de signer doivent rénover l'Europe; il y a là la consécration du génie de l'Europe ».

Il importe aussi de mettre en valeur les limites que Briand donne à l'Europe qu'il est en train d'imaginer. Dès janvier 1922 il avait dit en aparté au diplomate français Jules Laroche : « Nous allons nous trouver bientôt enserrés par deux puissances formidables, les États-Unis et la Russie. Il est indispensable de faire les États-Unis d'Europe ». Le 19 décembre 1925, devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés, à propos des accords de Locarno : « L'Amérique ne participait plus à nos conversations... et, à un moment donné, j'ai senti que si on n'envisageait pas les choses du point de vue européen, il serait difficile d'aboutir à un résultat ». Le 23 février 1926, encore devant la Commission des Affaires étrangères : « Nous espérons... substituer peu à peu l'esprit étroitement national... par un esprit européen dans lequel je crois que la France trouvera ses meilleures conditions de sécurité... Il y aura un moment où l'Europe ne restera pas dans l'état de dis-

6. Maria-Gabriele von Alten, *La sécurité de la France et le mémorandum allemand de 1925*, mémoire de maîtrise inédit.

7. Reinhold Müller a relevé de nombreuses citations dans son mémoire de maîtrise cité note 2.

persion où elle est. Elle sera, comme l'Amérique, un État fédéral. Sinon, et cela faudra, à un moment donné, une espèce d'association d'intérêts qui sera forpour régler une production anarchique, elle va à une catastrophe sociale. Il cément dominée par les préoccupations d'associations politiques. Il faudra trouver une formule d'Union fédérale d'Europe comme en Amérique. La France doit se tourner vers un tel avenir ». La parenté de ces propos, tenus par Briand en 1926 dans la confidentialité de la Commission des Affaires étrangères, et de l'initiative de 1929-1930 est évidente [8]. Enfin, le grand discours à la Chambre du 25 février pour le vote de ratification de Locarno [9]; Briand commença par parler du traité de Versailles, sans le critiquer : « Il est ce qu'il est [10] ». Puis il rappela la non-ratification par les États-Unis du traité et la disparition consécutive des garanties américaine et anglaise; Locarno doit combler cette lacune, par ses dispositions propres et en contribuant à créer un esprit européen : « L'acte de Locarno... a été rédigé, il a été conclu dans un esprit européen... Pour assurer la paix, c'est l'Europe qu'il s'agit d'organiser... Croyez-vous que je sois allé sans émotion à ce rendez-vous, au bord d'un lac, où je devais rencontrer des ministres allemands? Croyez-vous que je n'éprouvais pas les sentiments les plus complexes et les plus profonds? J'y suis allé, ils y sont venus et nous avons parlé européen. C'est une langue nouvelle qu'il faudra bien que l'on apprenne... L'Europe ne peut pas rester divisée comme elle l'est, ni dans ses intérêts politiques, ni dans ses intérêts économiques ».

Enfin, la Russie; Briand n'a jamais aimé la révolution de 1917 et la Russie qui en est sortie; on peut même penser que le danger de « catastrophe sociale » qu'il entend conjurer en construisant l'« Europe » n'est autre que le danger d'une révolution de type communiste. Le 20 janvier 1921, en présentant son gouvernement d'alors devant la Chambre, il avait dit : « Le peuple russe a répandu si généreusement son sang que nous lui en garderons une reconnaissance inaltérable; mais, dans l'état actuel, pas plus que les gouvernements qui nous ont précédés, nous ne reconnaîtrons le pouvoir des Soviets. Nous ne saurions reprendre des relations avec la Russie, tant qu'il n'y aura pas à Moscou un régime qui représente le peuple russe et soit prêt à tenir les engagements pris par les gouvernements antérieurs de ce pays. Le bolchevisme est affaire russe tant qu'il reste confiné dans ses frontières et nous

---

8. On a reproduit les propos de Briand, qui présentent quelques incorrections de langage, tels qu'ils figurent au procès-verbal de la Commission. À notre connaissance, ces propos n'ont jamais encore été publiés.

9. Le discours du 25 février 1926 est largement cité dans Georges Suarez, *op. cit.*, p. 157-171.

10. Une longue fréquentation des discours de Briand ne nous a pas permis de trouver une seule critique directe de lui contre le traité, même à l'occasion de son plan d'union européenne.

n'avons pas à intervenir dans les affaires intérieures de la Russie. Mais il nous est impossible d'admettre que les armées des Soviets sortent de leur territoire pour attaquer nos alliés [11] ». Depuis, il y avait eu le rapprochement germano-russe et le traité de Rapallo d'avril 1922, qui avait fait échouer la conférence de Gênes, qui aurait dû consacrer le projet de reconstruction de l'Europe imaginé par Lloyd George, et auquel Aristide Briand s'était alors rallié [12]; et, en 1924, Herriot, à la tête d'un gouvernement dont Briand ne faisait pas partie, avait renoué les relations diplomatiques avec la Russie, devenue entretemps Union soviétique. Mais Briand n'avait oublié ni Rapallo ni la permanence de la menace d'une conjonction germano-soviétique. Sous la forme d'une interview publiée par la *Revue de Paris* quelques semaines après la signature de Locarno, il s'exprima ainsi : « Les coquetteries des bolchévistes à l'égard des Allemands avaient restitué au vieux rêve bismarckien un éclat nouveau... Dans cette espèce de dissociation de l'Europe, les bolchéviques n'étaient pas en peine de trouver des éléments favorables ». Mais Briand qui l'avait compris, para le coup... : « Vous avez, dit-il aux Allemands, le choix entre deux conceptions : celle de la solidarité avec la communauté européenne et celle de la complicité avec les Soviets; c'est-à-dire l'isolement de l'Allemagne du côté occidental; réfléchissez; vous êtes comme Hercule au carrefour du vice et de la vertu. D'une part, vous êtes assurés du désarmement moral puisqu'il y a nécessité d'union; d'autre part vous glissez au bas de la collectivité européenne et vous accumulez les menaces sur votre tête [13] ». Briand reprit cette argumentation lors du débat de ratification de Locarno le 25 février 1926 : « Si les pourparlers de Locarno avaient échoué, ne se serait-on pas trouvé soudain en face de groupements européens singulièrement inquiétants pour la sécurité de la France? Est-ce qu'à Berlin on n'a pas vu défiler des hommes politiques importants, chargés d'obtenir du gouvernement allemand qu'il renonçât à négocier le pacte de Locarno avec la France [14]? ». Ces textes sont clairs : la politique « européenne » de Briand, politique de construction d'une Europe qui ne doit pas inclure l'Union sovié-

11. Georges Suarez, *op. cit.*, tome 5, p. 110.

12. Marta Petricioli (Éditeur), *Une occasion manquée? 1922 : la reconstruction de l'Europe*, Peter Lang, Berne, 1995. Actes d'un colloque tenu à Florence en 1992 par l'Association Internationale d'Histoire Contemporaine de l'Europe en coopération avec l'Université de Florence et l'Institut Universitaire Européen.

13. Georges Suarez, *op. cit.*, tome 6, p. 136.

14. La publication des archives de la Wilhelmstrasse, qui vient de s'achever précisément avec les documents de 1925, confirme la très grande pression des Soviétiques sur le gouvernement allemand d'alors pour essayer de l'amener à renoncer à la négociation de Locarno. *Akten zur deutschen auswärtigen Politik 1918-1945*, Serie A, Band XIV, *August bis November 1925*, Göttingen, 1995.

tique, tout au moins aussi longtemps qu'elle resterait ce qu'elle était devenue, et sans pour autant promouvoir une « croisade antibolchévique », visait, au-delà de la détente entre l'Allemagne et les pays occidentaux, à ancrer l'Allemagne à l'Ouest et à empêcher une conjonction germano-soviétique.

Toutefois Locarno ne suffisait pas à assurer le succès du projet européen de Briand, et il en était parfaitement conscient. La sécurité n'était pas encore assurée à l'Est de l'Europe; les complexes accords de Locarno ne garantissaient pas vraiment les frontières de la Pologne et de la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne, et la diplomatie allemande ne se laissa pas enfermer dans le choix exclusif entre l'Ouest et l'Est auquel Briand pensait pouvoir la contraindre; aussitôt après Locarno elle entama avec les Soviétiques une négociation qui devait mener à la signature du traité de Berlin du 24 avril 1926 qui, pour l'essentiel, renouvelait le traité de Rapallo [15]. Mais Briand poursuivit sur la route qu'il avait entamée, faisant un pari : que l'« esprit de Locarno », autre expression qu'il créa alors, permette avec le temps d'achever l'œuvre encore incomplète : la construction économique et politique originale d'une Europe indépendante du poids de l'Amérique d'un côté, et de l'autre libérée des menaces venant de l'Union soviétique, de son prosélytisme révolutionnaire et de ses manœuvres diplomatiques.

Ici se pose la question des relations de Briand avec les mouvements « européens » extra-gouvernementaux qui se développèrent après Locarno en se prévalant de son « esprit ». Il y eut tout particulièrement l'« Union paneuropéenne » de Coudenhove-Kalergi et l'organisation à Vienne d'un « congrès paneuropéen ». Briand accepta des présidences d'honneur, peut-être pour se laisser porter par des mouvements dont il n'approuvait sans doute pas toutes les manifestations; il demeurait convaincu des vertus des diplomaties gouvernementales. Il apparaît en tout cas que son initiative de 1929 ne fut pas un ralliement tardif à des mouvements d'opinion qu'il ne contrôlait pas vraiment; ce fut, on espère l'avoir établi, le fruit d'une réflexion personnelle longuement mûrie depuis 1921 au contact des réalités internationales et de la pratique du pouvoir.

Les années 1927 et 1928 parurent marquer un recul, ou au moins une pause, dans l'œuvre européenne de Briand. Certes, l'échec de ce que l'on a appelé le « plan de Thoiry », c'est-à-dire d'un projet de coopération bilatérale privilégiée entre la France et l'Allemagne, à la fin de 1926, a causé quelques troubles; Stresemann, on le sait, l'a toujours regretté [16]. Mais enfin, le bilan des années 1926-1928 fut loin d'être négatif : entrée de l'Allemagne à la

15. Voir Peter Krüger, *Die Aussenpolitik der Republik von Weimar*, Darmstadt, 1985, p. 315-319.

Société des Nations sur un pied d'égalité avec les grandes puissances européennes de l'époque, Grande-Bretagne, France, Italie, ce qui contribua beaucoup à la détente psychologique et politique en Allemagne; conclusion de l'Entente Internationale de l'Acier entre la France, l'Allemagne, la Sarre, la Belgique et le Luxembourg, une sorte de précédent de ce que devait être en 1950-1951 la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier; fin du contrôle militaire interallié en Allemagne, qui supprimait toutes sortes de motifs de frictions; conclusion, en août 1927, du traité de commerce franco-allemand, qui servit pendant plusieurs années de modèle à la régulation des relations commerciales en Europe et contribua efficacement à la pacification économique du continent. Sans doute, entre 1926 et 1928, il s'est agi de progrès dans des relations bilatérales ou multilatérales entre divers pays européens et non de la réalisation de projets « paneuropéens ». Il n'en reste pas moins que l'addition de ces différents progrès contribuait à un apaisement général du continent européen dans son ensemble. L'historien en vient même à s'interroger : pourquoi Briand devait-il estimer nécessaire de prendre en 1929 une initiative à proprement parler européenne, alors que le « concert européen », pour employer l'expression ancienne, semblait se refaire de lui-même, jour après jour, au fil normal de la vie?

Locarno, on l'a vu, n'avait pas tout résolu. Et en 1928 des difficultés nouvelles apparurent [17]. À la Société des Nations, l'Allemagne posa la question des droits des minorités germanophones de Pologne; cela conduisit à un éclat entre Allemands et Polonais au conseil de la SDN de décembre 1928 [18]. Briand était parfaitement conscient de la gravité de l'affaire; l'apaisement en Europe était-il compromis?

Il y eut aussi, pour Briand, la grande déception du pacte Briand-Kellogg. Oui, ce « pacte de renonciation à la guerre » signé à Paris le 27 août 1928 par Briand et le secrétaire d'État américain Kellogg, et après eux par les représentants de cinquante-sept États (dont l'Allemagne le 27 août même et l'Union soviétique dès le 27 septembre suivant...), qui apparut alors comme le sommet des efforts de Briand pour la construction de la paix, fut en fait pour lui une grave déconvenue; il n'était pas ce qu'il avait voulu. En fait Briand, en grande partie sur les conseils de Paul Claudel, alors ambassadeur

16. Christian Baechler, *Gustav Stresemann*, Presses Universitaires de Strasbourg, 1996, pages 687-695. De façon générale, sur Stresemann, il importe désormais de se reporter au très beau livre de Christian Baechler, d'une érudition scientifique remarquable.

17. Franz Knipping, *Deutschland, Frankreich und das Ende der Locarno-Ära, 1928-1931*, München, 1987. Peter Krüger, *op. cit.*, p. 461-465.

18. *Ibidem*, p. 468-473.

à Washington, avait espéré, encore une fois, ramener les États-Unis aux côtés de la France dans la vie internationale, par la conclusion d'un traité bilatéral franco-américain. Or Washington refusa d'entrer dans cette voie et fit dévier la négociation vers le multilatéralisme, ce qui aboutit à la magnifique proclamation d'intentions pacifiques du texte du 27 août 1928, texte sans efficacité réelle, voire dangereux pour la sécurité de la France, car une interprétation abusive de certaines de ses stipulations pouvait fournir prétexte à des demandes de révision du traité de 1919-1920 et des accords de Locarno eux-mêmes [19]. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, Briand cacha sa déception, mais sa décision était prise : puisque la France ne pouvait pas compter sur l'amitié américaine pour l'aider à assurer sa sécurité, il fallait que la France trouve, en Europe même, un système pour le faire.

À cela s'ajoutaient les soucis financiers : entre la France et l'Amérique il y avait le très grave problème de remboursement des dettes contractées pendant la guerre; l'Amérique se montrait intraitable. Et Briand savait bien que l'Amérique, en revanche, prêtait depuis 1924 des sommes considérables à l'Allemagne. Il en vint à penser que la France aurait intérêt à rechercher une solidarité financière « européenne » face à l'Amérique. Sans oublier les difficultés que les droits de douane américains, très élevés, occasionnaient aux exportations de plusieurs grands pays européens.

Tout cela confirma Briand dans la pensée qu'il était de l'intérêt de la France de travailler à la constitution d'une communauté d'intérêts des pays européens, dans laquelle motifs économiques et motifs politiques étaient étroitement mêlés.

Les choses se précipitèrent au printemps et durant l'été 1929. Le 31 mai 1929, le plan Young, qui devait remplacer le plan Dawes de 1924 et être la solution « définitive » du problème des réparations, était prêt; des experts allemands avaient participé à son élaboration. Début juin, le travailliste Mac Donald redevint Premier ministre à Londres, et Briand voulut y voir un facteur favorable. Lui-même, Briand, était à Madrid pour un conseil de la Société des Nations; le 8 juin il y exposa aux Espagnols ses projets européens; ils s'enthousiasmèrent, la pointe antiaméricaine ne leur déplaisant pas [20]. Encouragé par ce premier succès, il en parla à Stresemann lui-même le 11 juin, disant la nécessité d'une entente économique entre Européens pour se protéger de l'hégémonie américaine; l'accueil fut beaucoup plus frais : oui

19. Jacques Bariéty, « Le pacte Briand-Kellogg de renonciation à la guerre de 1928 » in Jacques Bariéty et Antoine Fleury, *Mouvements et initiatives de paix dans la politique internationale*, Actes d'un colloque tenu à Stuttgart en août 1985, Peter Lang, Berne, 1987.

20. Carnets inédits du Professeur Hesnard, interprète et ami de Briand.

à tout ce qui pourrait améliorer les relations entre pays européens, lui répondit Stresemann, mais non à toute pointe antiaméricaine; les intérêts fondamentaux de l'Allemagne ne le lui permettaient pas.

Briand ne se découragea pas; le 10 juillet, à Paris, il évoqua devant quelques journalistes ses projets européens en termes vagues, sans doute pour susciter quelques réactions. Des articles parurent dans la presse. Le 27 juillet, Poincaré, épuisé par la maladie et la tâche accomplie, démissionna de la présidence du Conseil; le 29, Briand constitua le nouveau gouvernement y exerçant les fonctions de président du Conseil et de ministre des Affaires étrangères; il avait désormais les mains libres. Le 31 juillet, à la Chambre, il fut amené à parler de ses projets européens, à la demande du député Gignoux; il dit qu'il y réfléchissait depuis quatre ans et qu'il s'agissait de créer une véritable atmosphère de paix en Europe; il mit l'accent sur la portée politique de son projet : créer une organisation qui permettrait des contacts durables et pourrait donner les moyens, dès que des difficultés apparaîtraient, de délibérer sur ces difficultés et de trouver en commun des solutions. Briand avait défini là lui-même, à l'avance, la signification de la proposition qu'il allait faire le 5 septembre suivant.

En août, ce fut la conférence de la Haye où, tout à la fois, les puissances acceptèrent le plan Young et Briand promit l'évacuation anticipée de la Rhénanie, dès le début de 1930. L'homme d'État pensa que le moment était psychologiquement venu de frapper le grand coup; il ne mit pas dans la confidence de sa décision les bureaux du quai d'Orsay; il ne sollicita pas les sentiments des alliés de la France. S'il faut en croire les témoignages concordants de Geneviève Tabouis et de Jouvenel, qui furent du voyage, Briand, plein d'enthousiasme, leur aurait dit dans le train qui les emmenait à Genève : « Les problèmes hérités de la guerre sont maintenant réglés; il faut nourrir l'imagination des peuples; je vais lancer l'idée des États-Unis d'Europe ». À Alexis Léger et René Massigli, eux aussi du voyage, et qui manifestaient de prudentes inquiétudes, il aurait répliqué que si l'on ne suscitait pas sans attendre un grand mouvement d'enthousiasme dans les opinions publiques, la « cristallisation » se ferait sur les nationalismes, avec tous les dangers qui en résulteraient [21].

Le 5 septembre, ce fut le discours et l'enthousiasme immédiat... au moins dans l'instant. Notre propos n'est pas ici d'étudier comment l'affaire évolua de 1930 à 1932 pour aboutir à l'échec; on se réserve de le faire à une

21. Mémoire de maîtrise inédit de Reinhold Müller, cité note 2.

autre occasion [22]. On voudrait seulement apporter quelques réflexions personnelles sur l'ensemble de l'affaire.

S'il fut donc improvisé et inattendu, le discours de Briand du 5 septembre 1929 était, on croit l'avoir montré, le fruit d'une longue élaboration. Même si le discours fit une large place aux questions économiques (« la crise » n'avait pas encore éclaté – à un mois près – mais des difficultés étaient déjà là), le projet était fondamentalement politique : créer une concertation entre les États européens, pour préparer, le moment venu, des solutions pacifiques aux graves problèmes qui n'allaient pas manquer de se poser et que ni les accords de Locarno, ni le pacte de Briand-Kellogg ni même la Société des Nations – on ose insister sur ce point – ne permettraient, pensait Briand, de résoudre. L'économique, dans sa stratégie, devait être l'instrument pour parvenir à un objectif essentiellement politique. On sait ce qu'il en advint : la Grande-Bretagne et l'Allemagne étaient fondamentalement opposées à la dimension politique du projet, celle-là par sa nature profonde, celle-ci parce qu'elle voulut ne voir dans le projet de Briand qu'un instrument pour maintenir le statu quo en Europe et l'« hégémonie » de la France, et empêcher la révision des traités à laquelle elle aspirait. Aussi bien l'opposition des puissances se marqua-t-elle habilement par la mise en valeur de l'intérêt de la dimension économique des propositions du ministre français; ce fut le sens du discours du 9 septembre par lequel Stresemann répondit à Briand [23]. Ses collègues demandèrent à Briand de préparer un mémorandum pour préciser ses propositions. Il fut remis le 17 mai 1930 aux gouvernements européens; entre temps la grande crise avait éclaté en Amérique et elle était en train de s'étendre en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale; le poids des problèmes économiques pesait de plus en plus lourd sur l'affaire et Briand avait de plus en plus de mal à maintenir la dimension politique; une phrase du mémorandum français inquiéta particulièrement les Allemands : « Une telle conception (de la coopération politique européenne) pourrait impliquer, comme conséquence, le développement général pour l'Europe du système

22. En attendant la publication, que l'on souhaite très prochaine, des Actes du colloque tenu à Genève en 1991, et mentionné à la note 1, signalons les trois recueils préparés pour ce colloque par Antoine Fleury et ses collaborateurs de la Fondation Archives Européennes de Genève : *Le plan Briand d'union fédérale européenne, Documents; État sommaire des fonds d'archives de la Fondation; Travaux de la Commission d'Étude, 1930-1932, Inventaire des documents originaux déposés aux Archives de la Société des Nations.*

23. Ce fut le dernier acte politique de l'homme d'État allemand, qui devait décéder le 3 octobre suivant. Son successeur, Curtius, devait être très opposé au plan Briand, auquel il promit un « enterrement de première classe »; toutefois la documentation allemande mène à constater que l'opposition de la Wilhelmstrasse à la dimension politique des idées de Briand était chose acquise dès avant la disparition de Stresemann.

d'arbitrage et de sécurité, et l'extension progressive à toute la communauté européenne de la politique de garanties internationales inaugurée à Locarno, jusqu'à intégration des accords ou série d'accords particuliers dans un système plus général ». On ne saurait être plus clair; c'était précisément ce dont les Allemands ne voulaient pas.

À l'Assemblée générale de septembre 1930, Briand fut contraint d'accepter la constitution d'une « Commission d'Étude pour l'Union européenne », à la présidence de laquelle il fut élu mais qu'il ne contrôlait pas. En janvier 1931 l'Allemand Curtius et l'Italien Grandi demandaient que l'on invite l'Union soviétique et la Turquie, pays non membres de la SDN, à participer aux travaux de la Commission; l'Anglais Henderson approuva et demanda que l'on invite aussi les Dominions. Le Soviétique Litvinov, invité, participa à la session de mai 1931 de la commission et y présenta un « projet de protocole de non-agression économique [24] ». Que restait-il de l'idée initiale de Briand? Elle était totalement dénaturée; l'affaire lui avait complètement échappé; elle se perdit dans la multiplication de sous-comités qui firent des rapports, parfois fort intéressants, mais qui n'aboutirent à rien. Briand avait perdu tout espoir. Ayant usé ses dernières forces en allant avec Pierre Laval, nouveau président du Conseil qui attendait avec impatience que le quai d'Orsay fût libre, installer André François-Poncet comme ambassadeur à Berlin, pour essayer de sauver ce qui pouvait l'être encore, Briand, épuisé par l'urémie, démissionna le 12 janvier 1932. Le 7 mars, il était mort.

24. Sur tout cela la maîtrise inédite de Marjorie Cauchoix a exploité les archives du quai d'Orsay.

Georges-Henri Soutou
Université de Paris IV-Sorbonne

Y a-t-il eu un ordre européen de Potsdam au Traité 2+4 (1945-1990) ?

Parler d'un « ordre européen » entre 1945 et 1990 peut paraître relever de la gageure ou de la provocation. Il est clair qu'avec la division de l'Europe et la communisation brutale de l'Europe de l'Est, on ne peut pas donner à cette notion le même contenu que pour le XIX[e] siècle ; il est clair également que le communisme soviétique était aussi une contestation radicale de l'ordre européen traditionnel. Le scepticisme est encore plus compréhensible si, comme on le fera dans cette étude, on met entre parenthèses le problème spécifique de la « construction européenne », à l'ouest du continent, et si on veut considérer l'ensemble de l'Europe, de l'Est comme de l'Ouest. Pour éviter toute ambiguïté, peut-être conviendrait-il d'ailleurs ici de parler d'« ordre paneuropéen ».

Néanmoins il apparaît qu'en 1945, à Yalta et à Potsdam, les vainqueurs ont défini, par un ensemble d'accords, les bases politiques et juridiques d'un véritable ordre européen. Malgré l'échec à peu près immédiat de celui-ci à cause de la politique soviétique, certains éléments de ces accords n'ont pas été totalement éliminés dans la période de la Guerre froide. C'est d'ailleurs justement l'une des raisons pour lesquelles la Guerre froide n'est pas devenue chaude... Et en 1989-1990, un retour aux principes posés en 1945 a à la fois accompagné et facilité la fin du communisme en Europe orientale et la réunification allemande. En ce sens il ne paraît pas illégitime de parler d'un « ordre européen », même si entre 1945 et 1989 il a été très largement oblitéré par l'affrontement politique et idéologique de la Guerre froide.

Mais justement cet affrontement a été d'une nature très particulière : il était plus radical que bien de ceux qui l'ont précédé en Europe dans un certain sens, puisqu'il remettait en cause la nature même des régimes politiques et sociaux des adversaires, et au-delà jusqu'à leurs conceptions philosophiques et culturelles ; en même temps la Guerre froide n'a jamais débouché sur un affrontement militaire direct entre les deux blocs, et en Europe même elle n'a

pas conduit à un affrontement indirect à l'instar de la guerre de Corée. Elle est restée de nature potentiellement mortelle, mais essentiellement politique. On dit souvent que ce fut à cause de l'apparition contemporaine de l'arme nucléaire et de l'équilibre militaire entre les blocs. Je pense pour ma part que c'est une explication trop courte, et qu'il était dans la nature de la Guerre froide d'être avant tout politique, ce qui explique que jamais les contacts entre les adversaires n'ont été totalement rompus, et ce qui a permis de conserver les accords de 1945 comme en état d'hibernation, jusqu'à leur réveil en 1990. Bien évidemment sans sous-estimer une seconde l'ambiguïté de cette évolution, et les arrière-pensées opposées des deux camps [1].

Bien entendu, d'autre part, certains penseront sans doute qu'en dernière analyse seule la construction européenne entamée à partir des années cinquante pouvait être porteuse d'un véritable nouvel ordre européen, le « concert européen » du XIX[e] siècle ayant prouvé ses limites avec deux guerres mondiales. Mais il me semble que la mise en place progressive de la construction européenne, son extension, n'ont pas fait disparaître du jour au lendemain le jeu plus traditionnel des puissances européennes ou liées à l'Europe, ni les réalités politiques et juridiques apparues en 1945. Encore à l'heure actuelle on voit coexister deux réalités distinctes : l'Union européenne, issue de la construction européenne des années cinquante et en voie à la fois d'approfondissement et d'élargissement, et l'OSCE, ultime avatar, je vais le montrer, de l'ordre européen défini par les vainqueurs en 1945. Un jour peut-être les deux se confondront : on en est encore loin. Pour toutes ces raisons il me paraît légitime de poursuivre ici cette recherche, entamée dans cet ouvrage avec le XVI[e] siècle.

1945-1947 : la tentative d'instaurer un nouvel ordre européen

On a souvent dit que la conférence de Yalta, en février 1945, aurait provoqué la division de l'Europe. Ce n'est pas exact : la « Déclaration sur l'Europe libérée », adoptée par la conférence, posa au contraire les bases de la

1. Sur la Guerre froide et sa signification cf. Gustav Schmidt éd., *Ost-West Beziehungen : Konfrontation und Détente 1945-1989*, trois volumes, Bochum, Universitätsverlag Dr N. Brockmeyer, 1993 ; Thierry de Montbrial, *Mémoire du temps présent*, Flammarion, 1996 ; Raymond Aron, *Les articles de politique internationale dans Le Figaro de 1947 à 1977*, présentation et notes par Georges-Henri Soutou, Paris, Éditions de Fallois, Tome I, *La Guerre froide (juin 1947 à mai 1955)*, 1990, Tome II, *La Coexistence (juin 1955 à février 1965)*, 1994, Tome III, *Les Crises (février 1965 à avril 1977)*, 1997 ; *The Origins of the Cold War in Europe*, sous la direction de David Reynolds, Yale UP, 1994.

reconstruction politique de l'ensemble du continent, qui devait se faire sur la base d'élections libres. C'est le non-respect par Staline des dispositions de Yalta sur ce point qui conduisit à la division de l'Europe, pas cette conférence par elle-même.

De même la déclaration des Quatre à Berlin le 5 juin 1945 et la conférence des Trois à Potsdam, en juillet-août 1945, instaurèrent-elles le principe de la gestion quadripartite (États-Unis, URSS, Grande-Bretagne, France) de la question allemande. En outre la conférence de Potsdam institua la Conférence des ministres des Affaires étrangères des Quatre, qui fut chargée en particulier de préparer les futurs traités de paix avec l'Allemagne et ses alliés. Pas plus qu'à Yalta il ne fut question à Potsdam de diviser l'Europe, pas même l'Allemagne, qui devait être gouvernée par le Conseil de contrôle de Berlin, c'est-à-dire par les Quatre, en attendant la formation d'un gouvernement allemand et la conclusion avec celui-ci d'un traité de paix dans un délai qui n'était pas spécifié mais que l'on estimait généralement à deux ans, époque où de toute façon il était prévu que les troupes américaines quitteraient l'Europe et ne participeraient donc plus à l'occupation de l'ancien Reich.

La Déclaration de Potsdam posait donc les bases d'une structure de gestion politique de l'Europe, structure quadripartite, avec un rôle primordial dévolu aux grandes puissances, ce qui n'était pas si différent que cela de l'ancien « concert européen », sauf que désormais l'Allemagne ne faisait plus partie du groupe dirigeant alors qu'y figuraient deux superpuissances extra-européennes : les États-Unis et l'URSS.

Troisième série de textes qui me paraissent eux aussi à cette époque contribuer à fonder un nouvel ordre international en Europe : les traités de paix avec les anciens alliés de l'Allemagne conclus le 10 févier 1947, traités qui d'ailleurs dans leur article 2 se référaient explicitement à la Déclaration sur l'Europe libérée de Yalta et qui, tous bâtis à peu près sur le même plan, dessinaient eux aussi, nous allons le voir, les linéaments de la future Europe.

De cet ensemble de traités et de déclarations se dégagent en effet me semble-t-il un certain nombre d'éléments qui sont autant de bases d'un nouvel ordre européen. Tout d'abord celui-ci sera fondé sur la démocratie et sur le principe des élections libres, désormais en quelque sorte inscrits dans le droit des gens de l'Europe, conformément à la Déclaration sur l'Europe libérée. Il sera fondé également sur des obligations spéciales imposées à l'Allemagne et à ses anciens alliés : démocratisation, dénazification et plus généralement respect de l'ordre démocratique et interdiction des anciens groupements ou partis d'extrême droite. Il sera fondé également sur des mesures de sécurité ; démilitarisation complète de l'Allemagne, limitation des

armements de ses anciens alliés (dont par exemple l'interdiction faite à l'Italie de se doter de l'arme nucléaire) [2].

Il était d'autre part entendu que la mise en place de ce nouvel ordre européen, démocratique, serait gérée par les Quatre, au moyen de réunions régulières de la Conférence des Ministres des Affaires étrangères (CMAE). Le quadripartisme, en particulier, devait être le cadre du règlement du problème essentiel : celui de l'Allemagne. Bien sûr désormais les États-Unis et l'URSS étaient les acteurs principaux de ce nouvel ordre européen, et on sait bien que leur affrontement allait réagir très vite sur la situation de l'Europe.

Néanmoins il ne faut pas anticiper : la Guerre froide, même si avec le recul ses prolégomènes sont visibles dès 1945 et en fait dès 1943, dès l'armistice italien, ne se mit vraiment en place qu'en 1947-1948. En 1945, et malgré toutes les ambiguïtés que je vais relever, les États-Unis et l'URSS étaient également attachés à Potsdam : l'URSS parce que Potsdam lui assurait un contrôle sur l'évolution de l'ensemble de la question allemande et de l'Europe, résultat essentiel pour Staline et longtemps inespéré [3]; les États-Unis, parce que Potsdam permettait, pensaient-ils, de ne pas laisser l'URSS agir sans contrôle dans sa zone d'occupation en Allemagne et par voie de conséquence en Europe orientale [4]. Les États-Unis étaient en effet fondamentalement opposés à la notion de sphères d'influence exclusives en Europe, par fidélité aux principes wilsono-rooseveltiens et aussi parce qu'ils étaient conscients, contrairement à une idée fort répandue, du danger de voir les Soviétiques constituer à leur profit une telle zone exclusive. C'est pourquoi Washington avait condamné les tendances souvent exprimées par Londres durant la guerre, visant justement à conclure avec les Soviétiques des accords de partage de zones d'influence, la dernière fois lors du voyage de Churchill à Moscou en octobre 1944 et du fameux « accord des pourcentages ». En 1945, la meilleure façon d'éviter le partage de l'Europe paraissait aux Américains être la poursuite de la politique quadripartite fixée à Potsdam.

Quant à Staline, dans l'immédiat il était très désireux d'exploiter Potsdam à fond, mais dans son sens. On le vit bien par exemple le 10 juillet 1946, à la conférence de Paris, lorsque Molotov exposa la politique soviétique à

2. John W. Wheeler-Bennett et Anthony Nicholls, *Semblance of Peace. The Political Settlement after the Second World War*, Macmillan, 1972. On notera que nous ne disposons pas encore d'une monographie scientifique sur la conférence de Potsdam, pourtant essentielle...

3. Herbert Feis, *Churchill-Roosevelt-Stalin. The War They Waged And The Peace They Sought*, Princeton UP, 1957.

4. Très intéressantes déclarations à ce sujet du général Clay, commandant en chef américain en Allemagne, à un officier de liaison français, le colonel Rotival, le 5 décembre 1945 (Ministère des Affaires étrangères, Secrétariat général, dossier 3).

l'égard de l'Allemagne : en s'appuyant en apparence sur le quadripartisme de Potsdam et le principe du maintien de l'unité allemande, en se couvrant de tous les principes démocratiques proclamés en 1945, Molotov annonçait en fait la volonté claire de Moscou de susciter la création d'un État allemand unitaire à sa dévotion [5].

C'est parce que Washington comme Moscou estimaient chacune de leur côté avoir intérêt à poursuivre la politique de Potsdam que celle-ci persista jusqu'en 1947. Encore à la conférence de Moscou de mars-avril 1947, même si on ne parvint à aucun accord, le référentiel commun restait celui de la Déclaration de Potsdam et des principes du nouvel ordre européen défini en 1945. Ce ne fut qu'avec la conférence de Londres de décembre 1947 qu'il devint définitivement évident pour les Occidentaux que l'on ne sortirait de l'impasse qu'en mettant Potsdam entre parenthèses.

L'échec de l'ordre européen de 1945 et la bipolarisation de l'Europe (1947-1953)

Néanmoins, si les deux principales puissances étaient à mon avis jusqu'en 1947 également désireuses de poursuivre la politique de Potsdam, qui les arrangeaient toutes les deux au moins à court terme, on l'a vu, en même temps les ambiguïtés de cette politique étaient depuis le début trop fortes pour qu'elle pût réussir [6]. En particulier on ne donnait pas le même sens aux mots de la Déclaration de Potsdam : la notion de démocratie, libérale pour les uns, « socialiste » pour les autres, en est l'exemple le plus connu. C'est toute l'ambiguïté d'un référentiel commun aux uns et aux autres (la démocratie et un ensemble de valeurs toutes héritées des Lumières) et qui bien sûr se distinguait radicalement de celui des adversaires que l'on venait de vaincre, mais qui en même temps, on l'avait vu dès la Révolution française, pouvait susciter des réalités bien différentes et même opposées. D'une certaine façon, Potsdam renvoie à une ambiguïté fondamentale du développement politique de l'Europe depuis Jean-Jacques Rousseau : démocratie libérale, ou démocratie totalitaire [7].

Dans l'immédiat une autre raison fondamentale de l'échec de Yalta et de Potsdam fut la différence d'interprétation de ces accords entre les Anglo-

5. *Documents Diplomatiques Français, Annexes 1946*, Paris, Imprimerie Nationale, 1996.

6. Francesca Gori et Silvio Pons éds., *The Soviet Union and Europe in the Cold War, 1943-1953*, Macmillan, 1996.

7. J. L. Talmon, *Les origines de la démocratie totalitaire*, Calmann-Lévy, 1966.

Saxons et les Soviétiques. Pour Washington et Londres, il était entendu que les besoins de sécurité de l'URSS (besoins considérés, à tort, comme le moteur principal de la politique soviétique) devraient être reconnus, et en particulier on admettait que les pays d'Europe orientale devraient, sur le plan de la politique extérieure et de la stratégie, rester proches de Moscou. Mais on pensait qu'ils pourraient cependant conserver vaille que vaille leur liberté intérieure et une organisation économico-sociale libérale. Ce schéma n'était pas totalement irréaliste : la Tchécoslovaquie, au moins en apparence, s'y conforma jusqu'en 1948, la Finlande, plus réellement, jusqu'à la fin de la Guerre froide.

Mais Staline n'était pas disposé à accepter ce schéma, au moins en général et avec l'exception très particulière de la Finlande [8] : pour lui, la sécurité de l'URSS impliquait la communisation totale de l'Europe de l'Est, il n'y avait pas de solution intermédiaire [9]. L'idée, de nouveau à la mode, selon laquelle Staline, sans le durcissement occidental en 1947, se serait contenté à long terme de la présence des partis communistes dans des coalitions gouvernementales en Europe de l'Est (selon la formule des « Fronts patriotiques » effectivement mis en place en 1944-1945) sans utiliser la présence soviétique pour imposer rapidement un pouvoir communiste absolu, cette idée n'est pas recevable [10].

D'autre part Staline, pour le long terme, n'avait pas renoncé à l'expansion idéologique du communisme en Europe : le partage de Yalta est un mythe, Staline n'a jamais promis aux Anglo-Saxons de ne pas s'intéresser à l'Europe occidentale; quant aux accords de Potsdam, ils constituaient pour lui un cadre commode dans la période historique du moment, pas un avenir indépassable. On sait désormais que le Parti communiste français se considérait comme étant dans la même situation que le parti tchèque, donc comme ayant vocation à prendre le pouvoir seul après la phase transitoire du « tripartisme » issu de la Résistance [11]. Certes, le 19 novembre 1944 Staline avait

---

8 Juka Nevakivi éd, *Finnish-Soviet Relations 1944-1948*, Helsinki, 1994.

9. Cf. Philip Mosely, *The Kremlin and World Politics*, New-York, 1960, toujours essentiel, et Milovan Djilas, *Conversations with Stalin*, New-York, 1962 (p. 114, Staline : « cette guerre n'est pas comme celles du passé; celui qui occupe un territoire impose également son système social. Chacun impose son propre système aussi loin que son armée peut parvenir. Il ne peut en être autrement »).

10. Sur ce débat je suis davantage d'accord avec R. C. Raack, *Stalin's Drive to the West 1938-1945*, Cambridge UP, 1995, qui souligne la dureté des objectifs staliniens en Europe orientale dès le début, plutôt qu'avec Vladislav Zubok, Constantine Pleshakov, *Inside the Kremlin's Cold War : From Stalin to Krushev*, Harvard U.P., 1996, ou Vojtech Mastny, *The Cold War and Soviet Insecurity. The Stalin Years*, Oxford UP, 1996, qui tous trois estiment que la période des « fronts patriotiques » aurait pu être, pour Staline, durable.

11. Philippe Buton, *Les lendemains qui déchantent. Le PCF à la Libération*, Paris, 1993.

donné à Thorez, sur le point de rentrer en France, des conseils de prudence : le PCF devait s'allier aux partis de gauche et éviter l'isolement. Mais il précisait bien qu'il s'agissait par là de rendre plus difficile une réaction anticommuniste de la part de De Gaulle, et que dans l'immédiat le plus urgent était de diminuer la dépendance de la France envers les Anglo-Saxons en concentrant les forces du PCF sur la reconstruction du pays. Et il ajoutait : « si la situation change en mieux, alors les forces soudées autour du parti lui serviront pour l'offensive [12] ». Dans un nouvel entretien avec Thorez le 18 novembre 1947 (après la conférence des partis communistes de Szlarska Poreba et la proclamation de la doctrine Jdanov, et à la veille de la vague de grèves insurrectionnelles de novembre-décembre 1947) Staline précisa que l'Armée rouge avait eu l'intention d'aller jusqu'à Paris au cas où le second front aurait été retardé jusqu'en 1945 ; c'est parce qu'il n'en avait pas été ainsi qu'il n'avait pas pu être question pour le PCF de prendre le pouvoir seul, en présence des troupes anglo-américaines. Mais désormais, laissait entendre Staline, les temps étaient changés : « des situations diverses peuvent apparaître ». Et de s'enquérir des besoins en armes et en argent du PCF, et de proposer toute l'aide nécessaire. Il est clair que Staline n'excluait plus désormais, si les circonstances se révélaient favorables, la prise du pouvoir par le PCF [13].

Certes, Staline a presque toujours fait preuve d'une incontestable prudence géopolitique [14]. Mais il ne faut pas s'y laisser prendre, et le caractère même du stalinisme en politique internationale me paraît marqué par la dialectique complexe de la prudence géopolitique et de l'expansionnisme révolutionnaire [15].

Dès 1945 d'ailleurs Staline n'avait pas respecté l'esprit de la Déclaration sur l'Europe libérée en Europe orientale. Certes, des élections à peu près libres eurent lieu en 1946 en Hongrie et en Tchécoslovaquie, mais la Roumanie et la Pologne furent privées de telles élections. En outre et surtout,

---

12. « Notes de l'entretien du Cam. I. V. Staline avec le secrétaire général du C.C. du Parti communiste français le camarade Thorez », *Communisme*, no 45-46, 1996, p. 25. Staline avait donné des instructions parallèles à Togliatti le 4 mars 1944 : le PCI devait entrer dans le gouvernement Badoglio et ne pas rester isolé (Michail M. Narinskij, « Togliatti, Stalin e la svolta di Salerno », *Studi Storici*, no 3, juillet-septembre 1994).

13. *Ibid.*, p. 35 ss.

14. Une bonne description de cette tendance dans Mikhaïl Narinski, « La politique soviétique à l'égard des pays de l'Europe occidentale de 1941 à 1945 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, janvier-juin 1995.

15. Ce complexe est très bien rendu dans Tchouev, *Conversations avec Molotov*, Paris, 1995. Cf. également *Stalin's Letters to Molotov*, Lars T. Lih, Oleg V. Naumov et Oleg V. Khlevniuk, éds., Yale UP, 1995, p. IX. Cf. également les analyses toujours actuelles de Jean Laloy dans *Entre guerre et paix 1945-1965*, Paris, 1966.

dans toute l'Europe orientale la réalité du pouvoir fut dès le début détenue par les services soviétiques et par les partis communistes locaux. Sauf en Tchécoslovaquie (et encore...) les alliances type « Front patriotique » et les gouvernements de coalition mis sur pied en 1944 et 1945 n'étaient que des paravents, qui sautèrent d'ailleurs en 1947-1948 avec la fusion forcée des partis socialistes et communistes et l'application rigoureuse aux démocraties populaires des principes idéologiques définis par Jdanov à la réunion de Szlarska Poreba. Quant à l'expérience tchèque, qui correspondait tant bien que mal à ce que les Occidentaux avaient en fait été prêts à accepter à Yalta pour l'Europe orientale (alliance politico-stratégique avec Moscou, à l'intérieur certes orientation « progressiste » mais maintien des libertés politiques et économiques fondamentales) on sait que Staline la fit échouer en février 1948.

De même pour l'Allemagne, ce fut Staline qui en fait fit échouer les accords de Potsdam, tout en continuant, on l'a vu, à se servir d'eux : dès 1945 il manœuvra en effet afin de constituer une Allemagne tout entière communiste et contrôlée par Moscou, ce qui était incompatible avec le quadripartisme défini à Potsdam [16]. En particulier il fit tout de suite échouer celui-ci sur un point essentiel : le rétablissement de l'unité économique entre les zones. Or il savait bien que le rétablissement de l'unité économique de l'Allemagne profiterait avant tout à l'influence américaine, les États-Unis disposant seuls des capitaux et des matières premières nécessaires pour relancer l'économie allemande. En même temps, dès l'été 1945, les Soviétiques organisaient leur zone d'occupation et sa vie politique afin de permettre à l'Allemagne de l'Est d'être comme le Piémont d'une future Allemagne tout entière communiste. Les Soviétiques utilisaient donc Potsdam pour s'assurer le maximum d'influence sur l'ensemble de la question allemande, en même temps ils s'en évadaient dialectiquement dès que Potsdam risquait de freiner leur mainmise absolue sur leur zone d'occupation en Allemagne.

Du coup Washington réagit d'abord, en 1946-1947, avec la formule de la Bizone anglo-américaine, conçue, dans un premier temps, comme un simple expédient économique, puis, après l'échec de la conférence de Londres de décembre 1947, avec un projet d'État ouest-allemand qui fut discuté et entériné à Londres à l'issue d'une conférence entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et le Benelux, de février à juin 1948. Moscou réagit à son tour en ordonnant au commandant en chef soviétique en Allemagne, le maréchal Sokolovski, de quitter le Conseil de contrôle de Berlin le 20 mars 1948. Ce

16. Wilfried Loth, *Stalins ungeliebtes Kind*, Rowohlt, Berlin, 1994.

départ, qui devait être définitif, portait un coup décisif au quadripartisme. Puis, toujours pour faire échouer la politique allemande des Occidentaux et ce qui allait être la création de la RFA, ce fut le blocus de Berlin à partir de juin 1948, Staline faisant savoir aux Occidentaux que la seule issue à la crise était le retour au quadripartisme et aux accords de Potsdam, violés selon lui par la décision de créer un État ouest-allemand [17]. Désormais on constate que chaque camp, à tour de rôle, invoquera les accords de Potsdam pour essayer de freiner les initiatives de l'adversaire : les Anglo-Saxons l'avaient fait en 1946-1947 face à la politique allemande de Staline, ce fut ensuite aux Soviétiques d'invoquer Potsdam, face à la création unilatérale par les Occidentaux de la RFA, puis, à partir de 1950, face à leur décision de réarmer cette même RFA.

En attendant, la rupture des accords de Potsdam était désormais consommée : en 1949 naissaient deux États allemands que tout opposait, et se trouvaient complètement constitués, avec le durcissement de la domination stalinienne en Europe orientale et la conclusion de l'Alliance atlantique, deux mondes, deux systèmes radicalement différents. La ligne de partage entre ces deux mondes passait par le milieu de l'Allemagne, au cœur de l'Europe, et leurs centres respectifs se trouvaient hors d'Europe : il ne pouvait plus être question d'un ordre européen. Les conceptions concernant l'avenir de l'Allemagne et de l'Europe, jusqu'à la mort de Staline, restèrent totalement antinomiques : pour l'Occident la seule issue était la réunification de l'Allemagne sur la base d'élections libres ainsi que la tenue d'élections libres dans l'ensemble de l'Europe orientale. On estimait que le renforcement de l'Occident, grâce à l'Alliance atlantique et à la construction de l'Europe de l'Ouest, ajouté à la prospérité retrouvée de l'Europe occidentale grâce au Plan Marshall, exercerait une telle attraction sur l'Europe communiste que l'URSS finirait un jour par devoir céder et accepter la « libération » de l'Europe de l'Est. Mais en face Staline ne renonçait nullement à ses objectifs, et d'abord à la communisation d'une Allemagne réunifiée qui aurait donné à Moscou le contrôle de l'ensemble de l'Europe [18]. Il n'y avait donc aucun recouvrement possible, même

17. Cyril Buffet, *Mourir pour Berlin*, Paris, 1992.

18. Contrairement à ce que l'on dit souvent, la note Staline sur l'Allemagne de mars 1952, proposant en apparence la réunification de l'Allemagne en échange de sa neutralisation, n'indique pas un changement de ligne : l'objectif ultime de la note était en fait de pousser les masses ouest-allemandes à rejeter l'intégration de la RFA dans les organisations occidentales et de les amener à préférer la réunification de l'Allemagne dans le communisme. Cf. Gerhard Wettig, « Stalin and German reunification : archival evidence on soviet foreign policy in Spring 1952 », *The Historical Journal*, 37, 2, 1994 ; du même : « Die Deutshland-Note vom 10. März auf der Basis diplomatisher Akten des russischen Aussenministeriums », *Deutschlandarchiv*, juillet 1993.

au prix de l'ambiguïté comme en 1945, entre les conceptions des deux camps à l'égard de l'Europe et de son avenir. Il n'y avait aucune place à première vue pour un ordre européen quelconque, mais tout au plus – ce qui est très différent – pour un équilibre purement mécanique entre les deux blocs opposés.

Néanmoins Potsdam et le quadripartisme n'ont jamais disparu totalement

Pourtant, malgré les apparences, Potsdam n'était pas tout à fait mort, et un germe d'ordre européen subsistait. De part et d'autre, on va le voir, on contenuait, au moins à certains moments, à se référer à Potsdam. En particulier la Déclaration de Potsdam restait le cadre juridique de référence pour la question allemande. On remarquera en particulier que l'ONU n'eut jamais à intervenir dans cette question, ni d'ailleurs sur les affaires européennes. Une des règles non-écrites de l'après-guerre était que celles-ci relevaient exclusivement des Quatre.

D'autre part les Américains se montrèrent plus prudents qu'on ne le croit en général : accusés à l'époque par les Soviétiques et aujourd'hui fréquemment par les historiens, d'avoir abandonné le quadripartisme et remis en cause Potsdam pour pouvoir créer une RFA qui serait leur instrument face à l'URSS, on sait aujourd'hui qu'en fait ils étaient prêts jusqu'en 1949, voire 1950, à revenir au quadripartisme et à Potsdam : dans leur esprit la RFA, au début, était conçue comme un État provisoire en Allemagne de l'Ouest, parce que l'obstruction soviétique ne permettait pas d'autre solution dans l'immédiat. Mais ils souhaitaient revenir au quadripartisme dès que possible. Ce fut la guerre de Corée qui, là comme ailleurs, durcit les choses définitivement [19].

On constate également que les Occidentaux, lorsqu'ils créèrent la RFA en 1949 et lorsqu'ils lui restituèrent sa pleine souveraineté et la réarmèrent par les Accords de Paris de 1954, prirent toujours bien soin de préciser que « les droits réservés des Quatre pour l'Allemagne dans son ensemble et pour Berlin » n'étaient pas touchés. En d'autres termes on réaffirmait par là la validité des accords de Potsdam. D'une part on ne voulait pas provoquer les Soviétiques au-delà du strict nécessaire en écartant la seule base d'accord juridique avec eux qui subsistait, d'autre part on ne voulait pas courir le risque de laisser la RFA discuter seule avec Moscou, un jour, de son avenir national. À certains moments, incontestablement, les Occidentaux se sentaient entravés par Potsdam dans leur volonté de réorganisation politique et militaire de l'Occident, avec intégration

19. Wolfgang Krieger, *General Lucius D. Clay und die amerikanische Deutschlandpolitik 1945-1949*, Klett-Cotta, 1987.

complète de la RFA à l'Ouest. En même temps Potsdam constituait malgré tout un dernier lien avec Moscou, une ultime structure juridique entre l'Est et l'Ouest, et éventuellement une garantie contre un développement que personne, à l'époque, ne parvenait à exclure totalement : celui d'un rapprochement germano-soviétique en dehors des Occidentaux [20].

Les Soviétiques de leur côté se référèrent souvent à Potsdam, dans l'immédiat après-guerre, puis, après le début de la Guerre froide, quand la réaction occidentale fit échouer les projets staliniens d'expansion. Ils accusèrent alors fréquemment les Occidentaux de violer les accords de Potsdam, en particulier lors de la création de la RFA, puis de son réarmement. Comme d'autre part, en l'absence d'un traité de paix avec l'Allemagne, tout le monde, à l'Est comme à l'Ouest, éprouvait le besoin de se raccrocher au seul ordre juridique existant concernant l'Allemagne dans son ensemble, les accords de Potsdam survécurent, en quelque sorte congelés par la Guerre froide…

Il y avait d'autre part Berlin, où la situation même des secteurs occidentaux, enclavés au milieu de la RDA, renvoyait en permanence aux accords de Potsdam. Lors des deux crises de Berlin, celle de 1948-1949 et celle de 1958-1962, ceux-ci furent constamment invoqués. Lors de la deuxième crise les Soviétiques essayèrent certes de s'évader de Potsdam, proclamant qu'à leurs yeux la RDA était pleinement souveraine et menaçant de conclure avec elle un traité de paix qui aurait mis fin aux derniers restes du quadripartisme et pratiquement forcé les Occidentaux à évacuer Berlin-Ouest. Mais les Soviétiques ne mirent pas leurs menaces à exécution, reculant finalement devant la dénonciation des accords de Potsdam [21]. La construction du Mur, le 13 août 1961, était en fait un moyen de donner un minimum de satisfaction à la RDA sans remettre trop directement en cause Potsdam, et avec l'accord à quatre sur Berlin de septembre 1971, qui garantissait l'accès à Berlin-Ouest, Moscou finit par accepter de revenir au quadripartisme.

---

20. Les Français furent les plus attentifs à ce problème : ils pensaient que le quadripartisme, maintenu sous la forme rémanente des « droits réservés », leur permettait de conserver un accord implicite avec Moscou, une réassurance, contre un rapprochement germano-américain trop étroit. Sur ces questions, en attendant la publication de la thèse capitale de Mme Geneviève Rouche-Maelstaf sur « La France et le statut international de l'Allemagne, 1945-1955 », (Paris-IV, 1997) cf. son article : Geneviève Rouche, « Le Quai d'Orsay face au problème de la souveraineté allemande. La conjonction des Accords de Bonn et de Paris des 26 et 27 mai 1952 », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1990/1-2.

21. Michael Beschloss, *The Crisis Years. Kennedy and Khrushchev 1960-1963*, New-York, 1991 ; Vladislav Zubok, « Khrushchev and the Berlin Crisis (1958-1962) », *Cold War International History Project*, n° 6, Woodrow Wilson Center ; Hope M. Harrison, « Ulbricht and the Concrete « Rose » : New Archival Evidence on the Dynamics of Soviet-East German Relations and the Berlin Crisis, 1958-1961 », *ibid.*, n° 5.

Berlin aura donc été à la fois le point focal du conflit Est-Ouest, et en même temps le conservatoire du quadripartisme et de l'ordre européen de Potsdam, qui pendant longtemps ne s'appliquèrent plus que là. En décembre 1989 une réunion des quatre ambassadeurs américain, soviétique, français et britannique à Bonn eut lieu dans le bâtiment du Conseil de Contrôle, inutile depuis le départ des Soviétiques en 1948. Cette réunion avait certes un parfum « rétro », et elle irrita les Allemands, mais elle symbolisait le maintien virtuel de Potsdam depuis 1945, Potsdam qui allait constituer la base juridique de la réunification allemande en 1990 [22].

Comme on le voit, les « droits réservés » des Quatre, découlant des accords de Potsdam, n'ont jamais été oubliés pendant la Guerre froide. Quand celle-ci prit fin, en 1989, et que l'on se prépara à la réunification de l'Allemagne, les juristes des différents ministères des Affaires étrangères reprirent la question, et on rouvrit le dossier des « droits réservés », épicentre de l'ordre européen défini à Potsdam [23].

À partir de la mort de Staline, la notion de « sécurité en Europe » devient la version moderne de l'ordre européen

Après la mort de Staline en 1953, l'URSS commença à adopter une nouvelle stratégie, celle de la « coexistence pacifique », officiellement proclamée au XX[e] Congrès en 1956. Doctrine fort ambiguë, la « coexistence pacifique » revenait en fait à reconnaître que la communisation de l'Europe serait un processus beaucoup plus long que prévu. Il fallait donc prévoir une longue phase intermédiaire. C'est pourquoi, à la conférence de Berlin de février 1954, Moscou proposa la mise en place d'un système de sécurité européen : tout le monde reconnaîtrait les « réalités issues de la seconde guerre mondiale », c'est-à-dire en fait la division de l'Allemagne; on conclurait un traité de sécurité paneuropéen, instituant des organes permanents, mais sans les États-Unis. Bien entendu il s'agissait là d'une proposition qui visait à court terme à faire échouer la CED, à long terme à détacher l'Europe occidentale des États-Unis; ce serait une phase stratégique intermédiaire beaucoup plus longue que la communisation relativement rapide qu'envisageait Staline, mais dont on comprenait désormais à Moscou qu'elle n'était pas réaliste.

L'Occident n'accepta pas les propositions soviétiques de février 1954, ne

22. Philip Zelikow and Condoleezza Rice, *Germany Unified and Europe Transformed*, Harvard UP, 1995, p. 140.

23. *Ibid.*, p. 51-52.

serait-ce que parce que les États-Unis en étaient exclus, mais il ne resta pas insensible au thème de la sécurité en Europe, qui désormais prit progressivement de l'importance et devint comme un substitut de l'ordre européen traditionnel, dans un contexte de division idéologique du continent. La « sécurité », puisque l'on ne pouvait parler d'un ordre véritable face à un affrontement idéologique aussi fondamental, devenait le plus petit commun dénominateur de part et d'autre de la ligne de front de la Guerre froide. C'était une évolution par rapport au sommet de celle-ci, en 1950-1952, et on vit apparaître progressivement certains éléments qui, avec le recul, paraissent annoncer les événements de 1989-1990.

C'est ainsi qu'en 1953-1955 les Occidentaux envisagèrent de donner à l'URSS des garanties de sécurité si elle acceptait la réunification de l'Allemagne, en particulier on était prêt dans ce cas à neutraliser et à démilitariser le territoire de l'ancienne RDA, proposition que l'on retrouvera, mais cette fois du côté soviétique, en 1989-1990 [24]. Mais surtout, dès la conférence de Genève de 1955, les Occidentaux acceptèrent en fait sur un point essentiel la thèse soviétique : contrairement à ce qu'ils avaient dit depuis 1949, la réunification de l'Allemagne n'était plus à leurs yeux la condition de la sécurité en Europe, mais c'était l'établissement d'un système de sécurité en Europe qui permettrait peut-être, un jour, la réunification. C'était la thèse soviétique depuis 1954. En fait la réunification n'était plus considérée par les Occidentaux comme une condition du retour à l'ordre européen. Du coup, puisque la réunification n'était plus un préalable, on pouvait négocier avec les Soviétiques sur le thème de la sécurité. Cela permettait de satisfaire les opinions publiques, lasses de la Guerre froide. Cela permettait surtout aux Américains, devant les progrès nucléaires soviétiques, d'entamer avec eux un dialogue stratégique permettant de limiter et de contrôler la course aux armements.

Dès l'arrivée au pouvoir de Kennedy en 1961 sa priorité fut la négociation stratégique avec Moscou, pour rationaliser les relations entre les deux supergrands, éviter une guerre nucléaire, et empêcher la prolifération des armes nucléaires. La sécurité, reconstruite à partir d'une peur partagée du nucléaire, se substituait de plus en plus aux yeux des Américains aux anciens objectifs de la Guerre froide : la réunification de l'Allemagne et la libération

24. Hans-Peter Schwarz, *Adenauer*, T. II, *Der Staatsman*, DVA, 1991 ; Hermann-Josef Rupieper, « Wiedervereinigung und europäische Sicherheit : Deutsch-amerikanische Überlegungen für eine entmilitarisierte Zone in Europa 1953 », *Militärgeschichtliche Mitteilungen*, 1986/1 ; du même, « Deutsche Frage und europäische Sicherheit : politisch-strategische Überlegungen 1953/1944 », in *Zwischen Kaltem Krieg und Entspannung. Sicherheits-und Deutschlandpolitik der Bundesrepublik im Mächtesystem der Jahre 1953-1956*, Bruno Thoss et Hans-Erich Volkmann éds., Boppard am Rhein, 1988.

de l'« Europe captive ». Les Allemands eux-mêmes, avec l'*Ostpolitik* de Willy Brandt à partir de 1969, parcouraient le même chemin : l'*Ostpolitik*, c'était la sécurité en Europe d'abord, la réunification peut-être un jour...

À partir de là, et à travers des étapes sur lesquelles je passe (comme le rapport Harmel de l'Alliance atlantique en 1967) [25] on aboutit à l'acceptation par les Occidentaux en 1971 de la conférence sur la sécurité européenne que Moscou réclamait en fait depuis 1954. Ce fut la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) d'Helsinki, qui se tint de 1973 à 1975, réunissant tous les États européens, les États-Unis et le Canada, et qui fut suivie ensuite par une série de CSCE, tous les deux ans. En échange, les Soviétiques acceptèrent la demande occidentale de négociations sur la réduction des forces conventionnelles en Europe : les MBFR, qui commencèrent à Vienne en 1973.

À travers ces conférences on commença à négocier tant bien que mal la mise en place d'un système de sécurité européen : celui-ci reposerait sur des réductions concertées d'armements, et sur les principes définis dans l'Acte final de la conférence d'Helsinki de juillet 1975, en particulier par la « Déclaration sur les principes régissant les rapports mutuels des États participants », appelée couramment le « décalogue [26] ». Celui-ci proclamait l'égalité souveraine des États; la renonciation au recours à la force ou à la menace du recours à la force; l'inviolabilité des frontières et l'intégrité territoriale des États (sauf modifications territoriales par accord amiable); le règlement pacifique des différends; la non-ingérence dans les affaires intérieures des partenaires; le respect des droits de l'Homme et des libertés individuelles fondamentales; le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; la coopération entre les États; la bonne foi dans leurs rapports.

Derrière le côté « catalogue de bonnes intentions » de ce texte, il y avait incontestablement les bases juridiques d'un ordre européen, qui furent d'ailleurs développées et précisées lors des CSCE suivantes : ce fut un processus continu jusqu'en 1990 [27]. Ajoutons d'autre part que depuis le milieu des années cinquante, pour être précis depuis l'écrasement de la révolte de Budapest en 1956, les responsables de la construction européenne avaient abandonné ce qui avait été au début leur projet et leur espoir : voir la force

25. Cf. Helga Haftendorn, *Kernwaffen und die Glaubwürdigkeit der Allianz : die NATO-Krise von 1966/1967*, Nomos, Baden-Baden, 1994.

26. Cf. les textes dans Emmanuel Decaux, *Sécurité et coopération en Europe*, Documentation française, 1992, et Victor-Yves Ghebali, « Les valeurs de la Grande Europe, produit du laboratoire politique de la CSCE », *Relations Internationales*, n° 73, printemps 1993.

27. Ghebali, *op. cit.*

d'attraction de l'Europe occidentale en voie d'unification aspirer en quelque sorte l'Europe orientale et l'aider à échapper aux griffes de Moscou. Désormais il était entendu que la sécurité en Europe ne découlerait pas de la construction européenne *per se*, mais de l'évolution générale des rapports Est-Ouest et du processus d'Helsinki. (Cependant il est probable que dans les années quatre-vingt les succès de la Communauté européenne ont exercé une forte attraction sur l'Europe de l'Est, contribuant indirectement au processus de libération de 1988-1989).

Mais les arrière-pensées sont encore antagonistes, et la notion de sécurité en Europe reste ambiguë

Néanmoins chaque camp poursuivait toujours, derrière la « sécurité en Europe », ses propres objectifs, et la Guerre froide était loin d'être terminée. L'URSS voulait faire reconnaître les « réalités issues de la seconde guerre mondiale », c'est-à-dire la RDA, les frontières de 1945, les régimes mis en place alors en Europe orientale. D'autre part elle voulait, en institutionalisant le processus de la CSCE, aboutir progressivement à miner l'Alliance atlantique et à introduire un coin entre l'Europe et les États-Unis [28].

L'Occident pour sa part, par l'Acte final d'Helsinki, voulait réaffirmer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, face à la « doctrine Brejnev » de souveraineté limitée au sein du camp socialiste proclamée par l'URSS lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968. L'Occident voulait également, avec l'affirmation des droits de l'Homme contenue dans la Déclaration d'Helsinki et avec la « Troisième corbeille » de l'Acte d'Helsinki, consacrée aux échanges humains, soutenir les mouvements d'opposition en Europe orientale [29].

L'espoir des Occidentaux a cette époque fut clairement exprimé par un discours de Helmut Sonnenfeldt, adjoint de Henry Kissinger au Département d'État, en 1976 : il fallait désidéologiser l'Empire soviétique ; l'Europe orientale conserverait certes des relations stratégiques avec l'URSS, pour tenir compte des préoccupations de sécurité de celle-ci, mais elle devrait être

28. Gerhard Wettig, *Europäische Sicherheit. Das europäische Staatensystem in der sowjetischen Aussenpolitik 1966-1972*, Bertelsmann, 1972 ; Arkady N. Shevchenko, *Breaking with Moscow*, New-York, 1985, p. 222-226.

29. Henry Kissinger, *Diplomacy*, New-York, 1994, p. 759. Voir Robert M. Gates, *From the Shadows*, New-York, 1996, p. 85-89, et Anatoly Dobrynin, *In Confidence*, New-York, 1995, p. 345-347.

décommunisée sur le plan intérieur [30]. Georges Pompidou exprimait en privé des espoirs du même ordre [31]. On retrouve là les conceptions des Anglais et des Américains en 1945.

On voit donc que la notion de « sécurité en Europe » n'avait pas le même sens pour les deux camps. Pour Moscou il s'agissait de faire reconnaître les acquis soviétiques de 1945 et d'écarter progressivement les États-Unis de l'Europe. Pour les Occidentaux il s'agissait d'éroder, à long terme, le communisme en Europe orientale. Cette divergence fondamentale fut à l'arrière-plan des événements de 1989-1990, qui la tranchèrent définitivement.

1989-1990 : le retour à Potsdam et l'instauration d'un ordre européen

On dispose d'une exceptionnelle richesse d'informations pour apprécier cette période extraordinaire que furent les années 1989-1990 [32]. Ce fut une véritable épreuve de force, au moment où l'URSS se trouvait en pleine crise interne et externe [33]. En outre on assista à l'aboutissement du processus commencé à Helsinki, et à la réactivation des accords de 1945 : ainsi fut mis sur pied en 1990 un ensemble juridique et politique qui fut en quelque sorte la résultante et la synthèse des accords de Potsdam, d'Helsinki et des négociations de désarmement en Europe (MBFR). Cet ensemble résuma les balbutiements de l'ordre européen depuis 1945 et permit enfin à celui-ci d'aboutir. En effet cet ensemble juridique et politique canalisa l'épreuve de force, facilita une solution pacifique de la réunification de l'Allemagne, de la fin du

30. Raymond L. Garthoff, *Détente and Confrontation. American-Soviet Relations from Nixon to Reagan*, Washington, 1985, p. 495-496.

31. Georges-Henri Soutou, « L'attitude de Georges Pompidou face à l'Allemagne », in *Georges Pompidou et l'Europe*, Complexe, 1995.

32. Zelikow et Rice, *op. cit.*; Michael R. Beschloss, Strobe Talbott, *At the Highest Level. The Inside Story of the End of the Cod War*, Little, Brown and Company, Londres, 1993; James A. Baker, Thomas M. Defrank, *The Politics of Diplomacy. Revolution, War and Peace 1989-1992*, G. P. Putnam's Sons, New-York, 1995; Jack F. Matlock, *Autopsy on an Empire*, Random House, N-Y, 1995; R. Fritsch-Bournazel, *L'Allemagne unie dans la nouvelle Europe*, Complexe, 1991; Gabriel Gorodestky, ed., *Soviet Foreign Policy 1917-1991*, The Cummings Center Series, 1994; Karl Kaiser, *Deutschlands Vereinigung. Die internationalen Aspekte*, Lübbe, 1991; Horst Teltschik, *329 Tage*, Siedler, 1991; Edouard Chevardnadzé, *L'avenir s'écrit liberté*, Paris, 1991; Mikhaïl Gorbatchev, *Avant-Mémoires*, Paris, 1993; Michail Gorbatschow, *Erinnerungen*, Siedler Verlag, 1995; Julij A. Kwizinskij, *Vor dem Sturm*, Siedler Verlag, 1993; Valentin Fallin, *Politische Erinnerungen*, Munich, 1993; Anatoli Tschernajew, *Die Lezten Jahre einer Weltmacht*, Stuttgart, 1993; Jacques Attali, *Verbatim III*, Paris, 1995.

33. Georges-Henri Soutou, « La réunification allemande un échec pour Gorbatchev? », *Géopolitique*, n° 29, printemps 1990.

communisme en Europe orientale et permit l'instauration d'un nouvel ordre européen, correspondant enfin aux principes de la Déclaration sur l'Europe libérée de Yalta.

Bien entendu la réalité du règlement de 1989-1990, au-delà de son accompagnement juridique, fut une claire défaite de l'URSS, qui fut non seulement obligée d'accepter la fin de la RDA et du communisme en Europe orientale, mais aussi la réunification de l'Allemagne et son maintien dans l'OTAN, c'est-à-dire une victoire sans appel de Washington et de Bonn. Néanmoins cette victoire occidentale se déroula dans le cadre d'un ensemble juridique, pas en dehors des textes et des accords existants : d'abord parce qu'il le fallait bien, parce que les droits réservés des Quatre, et donc de l'URSS, pour la question allemande, n'avaient jamais été prescrits depuis 1945 et constituaient le seul cadre juridique possible. Et ensuite parce que la référence à Potsdam, nous allons le voir, facilita l'acceptation de ces amères réalités par l'URSS... et même, disons-le franchement, par certains pays d'Europe occidentale, au premier rang desquels la Grande-Bretagne et la France!

En effet, malgré l'évolution de Gorbatchev depuis 1985, l'URSS était encore fort loin en novembre 1989 d'accepter la fin de la RDA et du communisme en Europe de l'Est et la réunification allemande [34]. Les Soviétiques ont tout du long essayé de freiner le processus. Ils ont tenté successivement de le limiter : d'abord en n'acceptant qu'une simple « confédération », fort vague, entre les deux Allemagne; ensuite en n'envisageant la réunification que comme le résultat d'un très long processus; ensuite ils acceptèrent la réunification de l'Allemagne, mais insistèrent alors pour que celle-ci fût neutralisée, dans le cadre d'un système paneuropéen de sécurité, ce qui serait revenu à liquider l'Alliance atlantique [35]!

Il a fallu la plus forte pression du Président Bush et du chancelier Kohl pour parvenir à la réunification pure et simple de l'Allemagne et à son maintien dans l'OTAN, sans limitations de sa souveraineté et de sa participation à l'Alliance [36]. En effet, outre la stratégie de freinage soviétique, certains Allemands, comme le ministre des Affaires étrangères Genscher, et certains hommes d'État occidentaux, comme François Mitterrand, étaient un moment prêts à envisager à cette occasion la fin de l'OTAN et l'instauration d'un système paneuropéen de sécurité conforme aux conceptions sovié-

34. Cf. les chapitres de Tchernaiev et Dachitchev dans Gorodetski, *op. cit.*
35. Cf. Zelikow-Rice et Teltschik, *op. cit.*
36. Zelikow-Rice, p. 174-175.

tiques [37]. Mais justement les Américains rappelèrent avec la plus grande force « qu'ils étaient et resteraient une puissance européenne » et ne se laisseraient pas évincer à l'occasion de la réorganisation du continent [38].

C'était en effet l'enjeu essentiel, face au concept gorbatchévien de « Maison commune européenne », qui reprenait en fait, de façon plus subtile, le projet permanent de l'URSS depuis 1954 : établir un système paneuropéen de sécurité dont seraient à terme exclus les États-Unis [39]. Moscou poursuivit la réalisation de ce projet jusqu'au bout, encore en 1989-1990, mais certes avec beaucoup de maladresses, dues sans doute aussi à d'évidentes divergences au sein de la direction soviétique [40]. Comme nous le verrons, le retour à Potsdam permit de camoufler quelque peu l'ampleur de la défaite soviétique et de la victoire allemande et américaine, et donc facilita le processus.

Ceci dit, l'affaire ne se résuma pas à un affrontement Est-Ouest : les Européens de l'Ouest se montrèrent eux aussi fort préoccupés par la perspective de la réunification allemande, et là aussi le recours à Potsdam et à tous les éléments d'un ordre européen difficilement élaborés depuis les années soixante-dix facilita les choses. C'est ainsi que François Mitterrand se rendit à Kiev le 6 décembre 1989 et à Berlin-Est le 20 décembre (première visite d'un chef d'État français en RDA!) pour essayer de freiner le plus possible le processus de la réunification, voire même de le stopper [41]. Le 12 décembre, le ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, posait deux principes : le droit d'autodétermination des Allemands, mais aussi le nécessaire accord des Européens pour la réunification [42]. Mme Thatcher ne disait pas autre chose : pour la réunification, il fallait prendre en compte les voisins de l'Allemagne [43]. Cela revenait très clairement à vouloir inscrire la réunification dans un cadre plus large, celui d'un ordre européen. Même préoccupation lors du sommet européen des Douze à Strasbourg le 9 décembre 1989 : la déclaration finale, fort prudente, exposait que la réunification devrait se faire de façon pacifique et démocratique, dans le respect des principes de l'Acte final d'Helsinki [44]. Il était certes assez curieux de voir la Communauté européenne, qui avait toujours, dès les textes fondateurs de la CECA en 1951 et des traités de Rome,

37. *Ibid.*, p. 205.
38. *Ibid.*, p. 169-170.
39. Zelikow et Rice, et Georges-Henri Soutou, « La Maison commune européenne : tactique et stratégie », *Géopolitique*, no 36, hiver 1991-1992.
40. Zelikow et Rice, et Dachitchev dans Gorodetski, *op. cit.*
41. Georges-Henri Soutou, *L'Alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands 1954-1996*, Fayard, 1996, p. 395 ss.
42. Karl Kaiser, *op. cit.*, docu. n° 17.
43. Zelikow et Rice, p. 96.
44. *Ibid.*, p. 138.

prévu et incorporé l'hypothèse de la réunification allemande, se référer à la conférence d'Helsinki, voulue au départ par les Soviétiques justement en grande partie pour conforter la division de l'Allemagne. Néanmoins cela répondait là aussi au désir, face à l'inquiétude que suscitait la réunification allemande, d'inscrire celle-ci dans un ordre européen.

C'est pourquoi la nécessité de trouver un cadre juridique pour la réunification qui fût acceptable aux Soviétiques mais aussi aux Européens conduisit à un ensemble de formules qui encadrèrent le processus et le facilitèrent. Ces formules reprirent et rassemblèrent les différents éléments d'un ordre européen apparus depuis 1945, et leur permirent enfin d'aboutir. C'est ainsi qu'on revint au quadripartisme et à Potsdam, juridiquement incontournables, malgré les réticences des Allemands qui y voyaient une limitation de leur souveraineté. On trouva avec eux un compromis : la formule du traité 2+4 (associant les deux Allemagne et les Quatre) du 12 septembre 1990, alors que les Soviétiques auraient préféré au départ un traité signé par les seuls Quatre [45]. Ce traité réunifiait l'Allemagne dans ses limites de 1945, qui devenaient ainsi définitives, et lui rendait sa pleine souveraineté, en supprimant les droits réservés des Quatre. C'était l'accomplissement de Potsdam, qui se trouvait d'ailleurs rappelé dans le traité 2+4, ainsi que l'Acte final d'Helsinki, preuve supplémentaire de la continuité juridique que j'ai soulignée tout au long de cette étude [46]. Même si ce traité n'était pas formellement un traité de paix, l'Allemagne ne l'ayant pas voulu (pour ne pas avoir à négocier avec tous les autres pays qui avaient été en guerre avec elle), il réalisait les objectifs fixés à Potsdam : maintien de l'unité allemande mais dans de nouvelles frontières et engagement du gouvernement allemand à respecter un certain nombre d'obligations. Comme le constatait le préambule du traité, les droits réservés des Alliés n'avaient plus lieu d'être, une fois l'Allemagne réunifiée en un État « démocratique et pacifique ». Ainsi la boucle de 1945 à 1990 était-elle bouclée.

Par le traité 2+4 et par une lettre commune des ministres des Affaires étrangères de RFA et de RDA adressée aux Quatre le même jour, l'Allemagne assumait en effet un certain nombre d'obligations et d'engagements rappelant tout à fait Potsdam mais aussi certaines réflexions occidentales des années 1953-1955 sur les garanties de sécurité à accorder à l'URSS en échange de la réunification. L'Allemagne s'engageait en effet à mener une politique purement pacifique et à ne pas remettre en cause ses frontières désormais définitives (même par des négociations amiables, importante différence avec les

45. Zelikow et Rice, p. 163 et 167-168, et Chernaiev dans Gorodestki, *op. cit.*
46. Kaiser, doc. 50.

traités de l'*Ostpolitik* ou l'Acte d'Helsinki qui, aux yeux de Bonn, avaient toujours réservé cette possibilité). L'Allemagne s'engageait à maintenir un ordre libéral et démocratique et à interdire les partis et mouvements de type nazi. On remarque que la formule d'un ordre « libéral et démocratique » levait l'ambiguïté de la démocratie (libérale ou « socialiste », « formelle » ou « réelle ») telle qu'elle avait été mentionnée dans les textes de Potsdam, j'y reviendrai. Mais tout cela était dans la droite ligne de Potsdam [47].

En ce qui concerne les dispositions militaires du traité 2+4, elles renouaient avec les réflexions occidentales des années 53-55 sur les garanties de sécurité à accorder à l'URSS en cas de réunification : l'Allemagne renonçait définitivement aux armes atomiques, bactériologiques et chimiques. Le territoire de l'ex-RDA était soumis à un statut particulier : après le départ des troupes soviétiques (en 1994) celui-ci serait inclus dans l'OTAN, mais le stationnement d'armes nucléaires ou de forces d'autres pays de l'Alliance que la RFA y seraient prohibés. L'armée allemande serait limitée à 370 000 hommes.

Enfin les bouleversements de l'année 1990 furent inscrits dès le mois de novembre dans un nouvel ordre européen de sécurité : c'est alors que fut signé le traité CFE limitant les forces conventionnelles en Europe (après 17 ans de négociations) et que la CSCE de Paris adopta une Charte européenne affirmant les principes de la démocratie libérale comme norme juridique internationale en Europe et poussant ainsi à son ultime développement l'évolution juridique commencée avec l'Acte d'Helsinki de 1975. En outre la CSCE était à cette occasion institutionnalisée et dotée d'organes permanents, avant de devenir par la suite l'OSCE (Organisation de la Sécurité et de la Coopération en Europe) qui est désormais le forum pan-européen permanent de sécurité [48].

Cet ensemble (la référence à Potsdam, les obligations assumées par la RFA, l'institutionnalisation de la CSCE) a été essentiel pour faire accepter la réunification allemande par une direction soviétique très divisée. Aussi bien le ministre des Affaires étrangères Chévarnadzé, dans son discours du 20 septembre 1990 devant la commission des Affaires étrangères du Soviet Suprême, que le vice-ministre des Affaires étrangères Kwizinski devant le Soviet Suprême le 4 mars 1991 utilisèrent massivement la mise sur pied de cet ensemble juridique et politique pour justifier leur politique et l'acceptation de la réunification allemande [49]. La possibilité pour Moscou d'affirmer une continuité de Potsdam au traité 2+4 a incontestablement facilité les

47. *Ibid.*, docs. 50 et 51.
48. Kaiser, docus n° 74 et 77 ; Emmanuel Decaux, *Sécurité et coopération en Europe, op. cit.*

choses, même si cette continuité était certes quelque peu artificielle et reconstruite largement pour les besoins de la cause en 1990. Néanmoins, on l'a vu, elle n'était pas non plus totalement arbitraire.

En effet on retrouve à la fin de la période les éléments apparus en 1945 : Potsdam, le quadripartisme, la démocratisation comme bases du nouvel ordre européen. Et même dans la période de la Guerre froide les principes de 1945 et le quadripartisme n'ont jamais totalement disparu : ils ont été comme endormis. D'autre part, malgré toutes ses ambiguïtés, le processus de « sécurité en Europe » à partir de 1953 a quand même permis, à travers Helsinki et les négociations de désarmement, de faciliter les choses en 1989-1990 et de donner une réalité à l'ordre européen annoncé en 1945, mais resté jusque-là virtuel, un ordre désormais fondé sur le traité 2+4, le traité CFE, la Charte de Paris et l'OSCE.

Je serais donc tenté de répondre prudemment mais positivement à la question posée au début de cette étude : il y a bien eu un ordre européen après 1945, qui s'est révélé fort utile en 1989-1990, même s'il était resté jusque-là très largement virtuel. Mais ajoutons tout de suite qu'il n'a pu devenir réel en 1990 que parce que furent alors levées les deux grandes ambiguïtés qui avaient dès le début condamné à l'échec la tentative de 1945 : désormais il n'y avait plus d'ambiguïté sur la notion de démocratie, la Charte de Paris affirme clairement la démocratie libérale et la démocratie « du socialisme réel » version soviétique n'a pas survécu à l'année 1990. Le problème de fond de la Guerre froide était ainsi réglé. D'autre part l'arrière-pensée soviétique constante depuis 1945, c'est-à-dire l'élimination des États-Unis des affaires européennes, échouait cette année-là aussi de façon retentissante. Désormais, pour la première fois depuis 1914, on peut envisager le développement d'un ordre paneuropéen reposant sur des normes juridiques, économiques et politiques communes, faisant sa place à la Russie débarrassée du totalitarisme soviétique, mais incluant également les États-Unis, dont la présence, en coopération étroite avec l'Union européenne, reste indispensable pour la sécurité et l'équilibre de l'ensemble.

49. Gorodetski, p. 176, Zelikow et Rice, p. 187, Kaiser, docus. n° 54 et 79.

Philippe Moreau Defarges
Université de Paris IV-Sorbonne

L'ordre européen depuis 1990

1 – En 1989-1991, l'écroulement du bloc communiste en Europe orientale, la chute du rideau de fer, la réunification (ou l'unification) de l'Allemagne et enfin la dissolution de l'Union soviétique marquent la fin de l'ordre Est-Ouest en Europe. Celui-ci a trois caractères :

– *La constitution (à travers un enchaînement de crises entre 1945 et 1949) de deux blocs, ou, pour prendre un vocabulaire classique, de deux espaces impériaux,* l'un à l'Ouest dirigé par les États-Unis, l'autre à l'Est dirigé par l'Union soviétique. L'histoire de l'Europe est hantée par le principe impérial : d'un côté, la nostalgie – toujours actuelle – de l'empire (c'est-à-dire de Rome), perçu comme seul cadre possible d'une vraie paix; de l'autre côté, un rejet permanent de l'empire (qu'il s'incarne dans Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon ou Hitler) comme structure d'oppression, destructrice de la pluralité européenne. Or l'ordre Est-Ouest apporte bien la paix par l'empire, ou plus exactement par le face-à-face de deux empires plaçant, sous tutelle, les États européens.

– *L'équilibre entre ces deux blocs impériaux.* Du Moyen Âge aux deux guerres mondiales, l'ordre européen s'organise autour de l'idée d'équilibre : si un État européen tente d'imposer son hégémonie aux autres, ceux-ci se coalisent pour l'abattre. Or, entre 1890 et 1945, l'Europe se trouve confrontée à une énième ambition dominatrice, celle de l'Allemagne de Guillaume II, puis de Hitler. Ce que l'Europe a réussi dans le passé – retrouver l'équilibre par le jeu de ses propres forces –, elle échoue à le faire cette fois-ci : l'Allemagne n'est abattue finalement en 1945 que par la coalition de deux colosses n'appartenant pas à la « petite » Europe, les États-Unis et l'URSS. Leur face-à-face, de la fin des années quarante à la fin des années quatre-vingt, réinvente et même durcit l'équilibre européen. Il s'agit alors d'un équilibre planétaire (ou presque), dont l'Europe ne constitue que la composante majeure. En outre cet équilibre n'est pas fait par les rivalités européennes; au contraire l'Europe est mise sous tutelle.

– *La quête d'un ordre.* Cette Europe partagée, installée dans une quasi paix dont la maîtrise lui échappe, se fait, dans sa partie occidentale, sous la garde débonnaire des États-Unis, le laboratoire d'un ordre d'un type nouveau. Celui-ci ne reposerait ni sur la force supérieure d'un seul, ni sur l'équilibre entre quelques grandes puissances, mais sur l'acceptation par les États participants de règles et de procédures communes (Conseil de l'Europe, construction européenne).

Ces trois éléments s'emboîtent bien : les deux espaces impériaux, s'ils sont engagés dans une lutte à mort, se soutiennent l'un ou l'autre; avec la détente, ils nouent un dialogue soucieux essentiellement de gérer le *statu quo* (processus de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe – CSCE –). Ce qui pourrait perturber ce *statu quo* – de l'émergence d'un pôle européen autonome, avec la construction européenne, à l'introduction de la question des droits de l'homme dans les rapports Est-Ouest – est ou semble être neutralisé par le formidable poids des deux blocs.

2 – Que se passe-t-il en 1989-1991? Il s'agit bien, comme en 1918 puis en 1945, de la fin d'une guerre.

– Il y a bien un vainqueur (l'Occident sous la direction des États-Unis) et un vaincu (le camp soviétique). D'une certaine manière, rarement victoire a été aussi totale : si deux alliances se sont fait face, aucun coup de feu n'a été échangé, l'Est s'épuisant dans la course aux armements et se décomposant sous ses propres contradictions. En tout état de cause, comme à l'issue de toute guerre, il revient au vainqueur de définir le nouvel ordre.

– *Mais que règle une guerre? Que décide une victoire?*

En 1918, le problème allemand subsiste, massif, inquiétant; si le vieil ordre européen, fondé sur l'équilibre et le concert, est mort, l'ordre qui le remplace, avec, pour principe directeur, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, se révèle illusoire. En 1945, l'écrasement puis la division de l'Allemagne ne font pas disparaître le problème allemand; de même la question de l'équilibre européen – temporairement réglée par l'ordre Est-Ouest – bute sur une autre difficulté lancinante : quelle place pour la Russie?

3 – Alors, en cette fin de xxe siècle, quels sont les éléments-clés de la problématique de l'ordre européen? (I) De plus, l'Europe étant à la recherche d'un ordre, quels sont, en cette période d'incertitudes, les ordres possibles? (II).

I – La problématique de l'ordre européen en cette fin de XX[e] siècle

A – Ordre européen, ordre mondial

Des grandes découvertes aux deux guerres mondiales, l'Europe, les rivalités entre ses grandes puissances déterminent l'ordre mondial. À l'époque de l'antagonisme Est-Ouest, l'Europe est toujours au centre de l'ordre mondial, parce que s'y font face les armées des deux super-grands, au sein de deux alliances; si la guerre avait éclaté entre les États-Unis et l'URSS, l'Europe aurait été son premier champ de bataille.

Avec l'effondrement de l'ordre Est-Ouest, quelles articulations entre ordre européen et ordre mondial?

– Une phase historique révolue ne s'efface pas en un jour. Pour les États-Unis, leur présence en Europe demeure l'une des marques essentielles de leur position de première puissance mondiale. La Russie, privée de l'empire soviétique, occupe toujours le « heartland », cet espace entre l'Europe et l'Asie, dont, selon les géopoliticiens, le contrôle permet de tenir le monde.

– En même temps, le désordre mondial de cette fin de siècle fait de l'Europe une zone à la position politique floue.

Tous les grands équilibres – internationaux et internes – sont en redéfinition. La zone Asie-Pacifique, par son poids démographique et la vigueur de sa croissance économique, se pose en nouveau centre du monde. D'autres zones restent et resteront très sensibles (par exemple, Moyen-Orient, notamment à cause du pétrole). Alors quelle est la valeur politique, stratégique de l'Europe?

Qu'enseigne, à cet égard, la première crise européenne de l'après-guerre froide, la tragédie de la Yougoslavie? L'éclatement même de cet État illustre la disparition ou au moins l'affaiblissement des structures de contrôle de l'ordre mondial (la Yougoslavie, au temps de l'antagonisme Est-Ouest, étant soudée, en dépit des tensions ethniques, certes par la poigne de fer de Tito mais aussi par la pression opposée des deux blocs).

L'envoi de Casques bleus des Nations Unies, en 1992, suggère que désormais un conflit européen peut être traité comme n'importe quel affrontement du Tiers-Monde. Toutefois, à partir de 1994, l'engagement militaire de l'Alliance atlantique et donc des États-Unis rappelle la place particulière que conserve l'Europe. Mais à quel titre? D'abord parce que s'y rencontrent tou-

jours le cœur du dispositif politico-stratégique américain et la masse russe. Ensuite, parce que l'Europe de l'Ouest est, aux côtés des États-Unis et du Japon, l'un des trois piliers du monde occidental.

B – L'héritage institutionnel et ses ambiguïtés

1 – Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe, tirant, semble-t-il, la leçon des deux guerres mondiales, devient un laboratoire institutionnel. Il s'agit de dépasser la logique classique de l'équilibre, qui, finalement, a régulièrement plongé l'Europe dans des affrontements sanglants, par des mécanismes créant entre les États des intérêts communs. Tels sont les principes de la coopération, de l'intégration. Grâce à ces constructions institutionnelles, l'Europe, continent de la guerre, devient celui de la paix.

Cependant cette rupture remarquable avec le passé n'efface pas une évidence : tous ces édifices institutionnels reposent sur des rapports de force.

– *La construction européenne*, lancée en 1950 par le plan Monnet-Schuman de Communauté européenne du charbon et de l'acier, vise à résoudre le problème allemand, en insérant le colosse allemand dans un réseau d'obligations lui assurant son développement tout en le disciplinant. Mais la construction européenne se fait dans une configuration bien précise : l'Allemagne est divisée (seule la partie occidentale participe activement à cette construction) ; les États-Unis sont le protecteur de l'Europe occidentale et au fond le gardien de l'Allemagne – ou plutôt le co-gardien, avec l'Union soviétique.

– Avec la détente, dans les années soixante-dix, naît la CSCE, rassemblant tous les États européens (moins l'Albanie plus les États-Unis et le Canada).

La CSCE est aussi l'incarnation de la paix par les institutions : les États européens, acceptant le statu quo issu de la Seconde Guerre mondiale, se soumettent tous également aux mêmes règles du jeu. Mais, sous la façade démocratique de la CSCE, l'ordre européen s'appuie sur le face-à-face entre les États-Unis et l'URSS, chacun sachant qu'il ne peut déclencher la guerre sans subir des représailles nucléaires terribles.

2 – Au lendemain des bouleversements de 1989-1991, toutes les institutions européennes (à l'exception, certes, de celles propres au camp soviétique) subsistent : Alliance atlantique, Conseil de l'Europe, Communauté européenne (depuis le 1er novembre 1993, Union européenne), enfin CSCE.

Le nouvel environnement européen déforme, redéfinit le sens et le rôle de ces institutions. De plus, cet environnement demeure instable, faisant qu'une même institution peut être tiraillée entre plusieurs vocations.

– *L'Alliance atlantique*, instrument de l'engagement militaire des États-Unis en Europe, tend à se dilater (demandes d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale). En même temps, l'OTAN oscille entre sa fonction originelle d'alliance (défendre des États européens *contre* une menace : soviétique? Russe?) et une fonction de sécurité collective : en 1994, *le Partenariat pour la paix*, initiative des États-Unis, complète le Pacte atlantique (toujours limité à ses membres occidentaux) par un cadre paneuropéen, incluant la Russie (avec un statut spécial), et stipulant, en cas de conflit, une consultation entre les États signataires (bénéfice de l'article 4 du Pacte atlantique, mais non de l'article 5, selon lequel toute attaque contre un État membre de l'Alliance est considérée comme une agression contre l'Alliance elle-même).

– *Le Conseil de l'Europe*, enceinte de surveillance du respect des droits de l'homme, se dilate, les États ex-socialistes le rejoignant et recevant ainsi un brevet de conformité à la démocratie. En février 1995, la Russie est accueillie au Conseil de l'Europe, non parce qu'elle est exemplaire en matière de droits de l'homme, mais dans l'espoir qu'elle ait à cœur de prouver qu'elle est devenue une bonne européenne!

– *La Communauté européenne ou désormais l'Union européenne*, bâtie sous la double protection du rideau de fer et de l'Alliance atlantique, tend, comme les autres structures occidentales, à se dilater (candidatures des pays d'Europe centrale et orientale). Cette Europe de l'intégration doit se repenser : doit-elle et peut-elle n'être qu'une composante de l'ensemble atlantique (États-Unis plus Europe occidentale), sous la direction de Washington? Ou doit-elle devenir un pôle politico-militaire autonome?

– Quant à *la CSCE (devenue en 1994, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe – OSCE –)*, seule structure paneuropéenne à l'époque de la guerre froide, elle est en principe le cadre du système européen de sécurité collective, avec, pour membres sur un pied d'égalité, tous les États européens (la « Fédération yougoslave » – Serbie plus Montenegro – étant suspendue), plus les États issus de l'ex-URSS, plus les États-Unis et le Canada.

Or l'OSCE souffre d'un manque de points d'appui politiques. Les États-Unis, plutôt réservés vis-à-vis de cette structure d'origine soviétique et dépourvue de moyens d'action, disposent de l'OTAN, qui, avec le Partenariat pour la paix, se pose en concurrente directe de l'OSCE. La Russie, héritière de l'URSS, veut faire de l'OSCE une Organisation des Nations-Unies européenne, mais elle est aujourd'hui trop faible pour convaincre l'Europe.

C – Permanence et métamorphose des trois grands enjeux géopolitiques de l'ordre européen

La Première Guerre mondiale montre à l'Europe qu'elle ne peut plus maintenir ou rétablir l'équilibre entre ses États sans l'intervention d'acteurs extérieurs (États-Unis – et aussi Union soviétique). D'où, depuis 1918, trois questions au cœur de l'ordre européen, celles des États-Unis, de la Russie (ou de l'URSS de 1922 à 1991) et de l'Allemagne.

1 – Les États-Unis

Depuis la Première Guerre mondiale, les États-Unis, succédant à l'Angleterre, apparaissent comme le gardien de l'équilibre européen contre toute ambition hégémonique, qu'elle vienne de l'Allemagne ou de l'Union soviétique.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'engagement politico-militaire des États-Unis en Europe a une double fonction : contrer la menace soviétique ; mais aussi tenir l'Allemagne (en la reconstruisant, en la démocratisant, en l'insérant dans l'Alliance atlantique).

En ces années quatre-vingt-dix, le besoin des États-Unis ne diminue guère, semble-t-il : les États d'Europe centrale et orientale (par leur demande d'adhésion à l'Alliance atlantique) réclament la protection américaine ; en Bosnie-Herzégovine, les États-Unis, sous la pression, notamment, du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne, fournissent un tiers des 60 000 soldats de l'IFOR *(Implementation Force)*, chargée d'assurer l'exécution du règlement de paix de Dayton.

D'où des interrogations lancinantes : peut-il y avoir un ordre européen sans une forme de tutelle américaine ? Lequel ? L'Europe peut-elle établir une relation égale avec les États-Unis ?

2 – La Russie

Les relations entre la Russie et l'ordre européen sont plutôt compliquées. D'un côté, par son énormité, sa différence, sa hantise d'être envahie (que ce soit par des armées ou par des idées), la Russie ne cesse d'inquiéter l'Europe, trop petite, trop civilisée face à cette immensité sauvage. De l'autre côté, il ne saurait y avoir d'ordre européen stable sans participation de la Russie ; lorsque celle-ci est exclue (par exemple, au lendemain de la révolution d'Octobre, ou même au temps de la guerre froide), elle fait planer sur l'Europe la menace d'un grand soir apocalyptique.

Que faire de la Russie ? La question est toujours là en cette fin de XX^e^ siècle. Faut-il l'intégrer, parvenir enfin à en faire un pays « comme les autres », libéral, démocratique, commerçant ? Mais la Russie peut-elle être « comme les autres » ? Alors faut-il, pour la énième fois, ressusciter la politique du cordon sanitaire ou celle de l'endiguement (*containment*, selon la formule de George F. Kennan) ?

3 – L'Allemagne

Des années 1860 à la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne est bien la grande perturbatrice de l'ordre européen. Se sentant étouffée au centre de l'Europe, revendiquant son espace vital, amère d'être « la nation tardive » – formée trop tard dans un monde déjà occupé et partagé –, l'Allemagne est perçue comme la puissance menaçante. Et il faut deux guerres mondiales pour briser son rêve hégémonique.

Mais, en cette fin de XX^e^ siècle, la question allemande – « la question européenne par excellence », selon De Gaulle – est-elle enfin réglée ?

– D'un côté, l'Allemagne réunifiée en 1990 est bien désormais une nation « comme les autres ». C'est un État démocratique, inséré dans la communauté internationale, vivant de l'échange, attaché à la prospérité et au confort. La population allemande fait peu d'enfants et vieillit. Les Allemands ont intériorisé leur histoire, reconnu leur culpabilité dans la tragédie européenne du XX^e^ siècle.

– De l'autre côté, l'Allemagne reste, par comparaison avec les grandes-moyennes puissances de la vieille Europe, un petit colosse (en 1995, 81,5 millions d'habitants – France : 58,2 ; Royaume-Uni : 57,9 –; une puissance économique égale à celle de la France et du Royaume-Uni réunis). En outre, l'Allemagne, par sa réunification et sa position géographique, est le cœur de l'Europe, cet espace où se rencontrent Europe riche et Europe

pauvre, Europe démocratique et Europe autoritaire. Comme tout au long de son histoire, l'Allemagne est bien le champ de bataille de l'Europe, ce lieu où se heurtent les contradictions de l'Europe (catholicisme et protestantisme, différents courants des Lumières, libéralisme et autoritarisme...).

Alors, en cette fin de XX^e siècle, quel rôle pour l'Allemagne? Doit-elle devenir une grande Suisse, comme paraissent le souhaiter beaucoup d'Allemands? Doit-elle s'affirmer comme la puissance directrice de l'unification européenne, avec le risque très probable de réveiller les vieilles peurs de l'Europe?

II – Quels ordres européens possibles?

A – L'ordre par les institutions

Dans le sillage de l'écroulement du bloc communiste et de la chute du rideau de fer, l'Europe paraît être appelée à connaître l'ordre qu'a pensé Kant, et qu'a formulé le président Wilson à l'issue de la Première Guerre mondiale : un ordre fondé sur des États partageant les mêmes valeurs (droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, démocratie, économie de marché), et organisant des mécanismes de règlement pacifique des litiges. Telle est la philosophie de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, adoptée par le sommet de la CSCE le 21 novembre 1990, et accompagnée par le plus vaste accord de désarmement de l'histoire (traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, 19 novembre 1990). De plus, l'Europe dispose des cadres institutionnels nécessaires (Conseil de l'Europe et surtout Communauté européenne ou Union européenne).

Or, en ce milieu des années quatre-vingt-dix, cet ordre par les institutions bute contre trois obstacles majeurs.

1 – L'exigence d'États jouant le même jeu

Un ordre par les institutions n'est possible que si les acteurs ont chacun intérêt à respecter le jeu institutionnel et, en particulier, acceptent de soumettre *tous* leurs litiges à des procédures supranationales.

En cette fin de XX^e siècle, la première condition d'un tel ordre est économique : sans un minimum de croissance et de redistribution du surplus, chacun se sent très vite menacé ou perdant : les plus riches renâclent devant tout partage en direction des plus pauvres ; les plus pauvres se convainquent vraiment que la règle est faite par et pour les plus riches. Cela signifie que, dans l'Europe d'aujourd'hui (mais aussi à l'échelle planétaire), croissance économique et paix sont indissociables. Certes l'enrichissement ne résout rien, mais il rend malgré tout moins difficile la gestion des frustrations et des appétits.

Par ailleurs, comment imposer les mêmes règles à des États aussi divers – par exemple, au Luxembourg et à la Russie, à la Suisse et à la Serbie –? Le laboratoire ouest-européen enseigne la nécessité de deux éléments convergents : d'abord, toujours une dynamique économique, montrant aux États et à leurs peuples qu'ils gagnent plus en échangeant qu'en se renfermant sur eux-mêmes et en se disputant ; ensuite, l'égalité des États participants (le plus grand comme le plus petit étant *également* soumis à la même règle). Ici, resurgit la question de la Russie : comment faire que ce géant, avec toutes ses contradictions, accepte d'être à égalité – sans se sentir humilié ou menacé – avec les autres États européens ?

2 – Les institutions et la force

Tout ordre par les institutions a besoin de la force..., pour ramener dans le droit chemin ceux qui violent cet ordre.

Or les constructions institutionnelles européennes ne posent pas ce problème de la force. En ce qui concerne la construction européenne, elle se fait entre des démocraties pacifiques et, en outre, protégées par l'Alliance atlantique. Quant à la CSCE-OSCE, non seulement elle fonctionne selon le principe du consensus (légèrement aménagé, en 1992, afin qu'« en cas de violation flagrante, grave et persistante » des engagements de la CSCE des mesures puissent être prises « si nécessaire sans le consentement de l'État concerné ») mais encore elle ne dispose d'aucun mécanisme comparable à celui du maintien de la paix de l'Organisation des Nations-Unies.

Or, l'affaire yougoslave rappelle que, si l'on veut défendre le droit, il faut bien, à un moment donné, mobiliser la force, et que le seul instrument qu'ait l'Europe est l'Alliance atlantique, dirigée par les États-Unis.

Alors que faire ? Confirmer les États-Unis dans leur rôle de policier de l'Europe ? Mais eux-mêmes, veulent-ils conserver cette responsabilité ? Bâtir un système analogue à celui des Nations-Unies, en espérant qu'il fonction-

nera moins mal ? Et donc réinventer le Concert européen – les États membres étant les États-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne (telle est la composition du « Groupe de contact », chargé, en 1994-1995, du règlement diplomatique du dossier bosniaque) –?

3 – La conciliation des principes

Des principes, posés comme compatibles, peuvent se révéler contradictoires. Ainsi la Charte de Paris fonde-t-elle la nouvelle Europe sur deux principes considérés comme complémentaires : l'inviolabilité des frontières (non-modification par la force) ; le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ainsi que l'illustrent notamment l'ex-Yougoslavie ou le Caucase, ces principes s'opposent, tout d'abord parce que nombre de territoires sont revendiqués par plusieurs peuples, ensuite parce que, dans nombre de parties de l'Europe, les peuples sont enchevêtrés. La compatibilité de l'inviolabilité des frontières et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes suppose que chaque peuple est bien défini et dispose d'un territoire clairement délimité (les autres peuples reconnaissant cette délimitation).

En cette fin de XX^e^ siècle, l'Europe est le terrain de toutes sortes d'expériences visant à concilier ces deux principes : à un extrême, la purification ethnique, faisant coïncider par la force territoires et peuples (avec, évidemment, de très nombreux perdants) ; à l'autre extrême, les régimes de protection de minorités. Le règlement de Dayton (décembre 1995), concernant la Bosnie-Herzégovine, est bien un effort de conciliation de l'inconciliable :

1. la Bosnie-Herzégovine reste une comme entité internationale ;
2. Néanmoins elle est « divisée » selon des critères ethniques (49 % aux Serbes ; 51 % aux Bosniaques et aux Croates – avec donc, pour postulat, la volonté de ces deux communautés de s'unir en une confédération –).

B – L'ordre par les zones d'influence

Ce qui meurt tend à renaître. Ainsi, en Europe, les blocs.

D'un côté, en cette fin de XX^e^ siècle, l'Alliance atlantique n'a pas disparu ; au contraire, des pressions la poussent à s'élargir à l'Europe centrale et orientale. De l'autre côté, la Russie, humiliée, anxieuse de retrouver son statut de

grande puissance, revendique une zone d'influence, s'étendant à l'espace ex-soviétique (à l'exception, semble-t-il, des trois pays Baltes). Ainsi, sur des légitimités et avec une frontière différentes, se reconstituerait l'ordre des blocs : aux États-Unis, l'Europe, de l'Atlantique à la Pologne ; à la Russie, la zone ex-soviétique. Tel serait l'un des enjeux majeurs du marchandage en cours entre Washington et Moscou.

Mais cette perspective soulève au moins deux interrogations :

1 – D'abord, que veulent les États-Unis ?

Aspirent-ils vraiment à accroître leurs responsabilités politico-militaires (en étendant leur protection à l'Europe centrale et orientale), au moment où, aux États-Unis mêmes, se déchaîne – certes, pour la énième fois – une vive allergie pour les engagements extérieurs ?

2 – Ensuite que veut et surtout que peut la Russie ?

La Russie de Boris Eltsine ne peut que retrouver le rêve impérial des tsars et de leurs continuateurs, les dirigeants soviétiques. Mais ce rêve impérial a-t-il encore un sens, une force ? Ce rêve a été porté par l'expansion de la masse russe, repoussant les peuples périphériques ; en cette fin de XX^e^ siècle, les Russes sont en plein repli (rapatriement des « pieds rouges », faible fécondité, mortalité élevée). Face aux Russes fatigués, se dressent des nationalismes effervescents. Toutefois la masse russe demeure considérable (environ 160 millions de personnes).

C – La réinvention de l'ordre par l'équilibre

Le vieux système de l'équilibre européen est-il irrémédiablement mort ?

Dans le passé, ce système a-t-il jamais bien fonctionné ? Certes il y eut de brefs âges d'or (par exemple, les lendemains du Congrès de Vienne), mais les phases de crise, de déséquilibre sont probablement aussi nombreuses que celles de stabilité.

En même temps, dès lors qu'existe un champ avec plusieurs acteurs, les jeux d'équilibre vont en quelque sorte de soi. Certes les plus faibles peuvent

préférer se soumettre aux plus forts, mais ils peuvent tout aussi bien se coaliser et résister.

Enfin, dans les faits, il n'existe pas d'ordre pur. Au sein d'un ordre par les institutions, apparaissent des jeux d'équilibre. De même, dans l'Europe des blocs, la prééminence des liens idéologiques et militaires (au sein de l'Alliance atlantique et du Pacte de Varsovie) n'empêche pas l'épanouissement de diplomaties « traditionnelles », contournant la division idéologique, et guidées par l'intérêt national dans le sens classique du terme (politiques à l'Est de la France gaullienne, mais aussi du Royaume-Uni et surtout de la République fédérale d'Allemagne).

Au sein de la Communauté européenne, ou désormais de l'Union européenne, le cadre multilatéral n'interdit pas des liens privilégiés (principalement entre l'Allemagne et la France), des logiques d'équilibre (Royaume-Uni cherchant à s'insérer entre la France et l'Allemagne; France et Royaume-Uni tentant de se rapprocher – ainsi, au début des années soixante-dix ou en ce milieu des années quatre-vingt-dix – pour faire contrepoids à l'Allemagne).

Dans le cas où les cadres institutionnels européens s'affaibliraient – sous le coup de difficultés économiques, de rivalités nationales, de crises internes –, ces logiques d'équilibre reviendraient au premier plan. Ainsi, dans l'Allemagne des années quatre-vingt-dix, la géopolitique, maudite depuis 1945, comme science hitlérienne, retrouve-t-elle sa place dans la vie intellectuelle. La géopolitique raisonne en termes de masse : en Europe, tout se jouerait en définitive entre la masse russe et la masse allemande, et celles-ci, en retrouvant leur liaison privilégiée d'autres temps, deviendraient les deux piliers d'un ordre européen authentique.

En ces années quatre-vingt-dix, l'ordre européen est donc en pleine redéfinition. Tout ordre est bricolé, il combine toutes sortes d'éléments en une synthèse toujours imparfaite et précaire.

En ce qui concerne l'Europe, le changement fondamental vient peut-être moins de ses évolutions propres (même si elle reste une sorte de laboratoire de l'Histoire) que des relations entre l'Europe et le monde. Pendant des siècles, l'Europe a dominé et façonné l'ordre mondial. À l'époque de la guerre froide, elle n'est plus l'acteur central mais reste l'objet central du système international.

Au XX^e^ siècle, toute grande guerre européenne tendait à être mondiale (dans la tragédie yougoslave, subsiste une trace de cette tendance). Au XXI^e^ siècle, sur une planète sans cesse rétrécie par la multiplication des flux de toutes sortes, l'Europe ne sera plus qu'un continent parmi d'autres, son ordre étant modelé en partie par elle, en partie par l'extérieur. L'ordre (ou le

désordre) mondial, dépourvu de centre, sera alors un ensemble complexe, instable d'équilibres et de déséquilibres.

Bibliographie

BÉHAR Pierre, *Du I^er^ au IV^e^ Reich*, Paris, Desjonquères, 1990 ; *L'Autriche-Hongrie, idée d'avenir*, Paris, Desjonquères, 1991 ; *Une géopolitique pour l'Europe*, Paris, Desjonquères, 1992.

GARTON Ash Timothy, *Au nom de l'Europe*, traduction française : Paris, Gallimard, 1995.

MOREAU DEFARGES Philippe, *Les institutions européennes*, Paris, Collection « Cursus », Armand Colin, deuxième édition : 1995.

MORTIMER Edward, *European Security after the Cold War*, Adelphi Papers, n° 271, Summer 1992, Londres, International Institute for Strategic Studies.

PORTE Anton W. de, *Europe between the Superpowers. The enduring Balance*, New Haven, Yale University Press, 1979.

« Europe Through a Glass Darkly » – *Daedalus*, Journal of the American Academy of Arts and Sciences, vol. 123, n° 2, Spring 1994.

Georges-Henri Soutou
Université de Paris IV-Sorbonne

Conclusion

On croit souvent que la notion d'Europe, conçue comme un ensemble politique, n'est apparue qu'après 1945. Or il n'en est rien. Le sentiment d'une certaine forme de communauté politique unissant les Européens a surgi bien plus tôt. Il a progressivement succédé, à partir de la Réforme, à la conscience de l'appartenance à une Chrétienté désormais divisée.

Bien entendu, ce sentiment européen primitif doit être compris selon les conditions du temps. Il ne ressemble pas au fédéralisme contemporain, et il n'en est probablement pas l'ancêtre intellectuel et idéologique. Mais il existe. Il est de nature culturelle, mais aussi politique et juridique. Il est au départ sans doute le mieux résumé par la notion de « droit des gens ». À partir du XIX[e] siècle on parle couramment de « l'Ordre européen », ou du « Concert européen », qui en est l'instrument. Il s'agit d'un ensemble original, formé d'un sentiment d'appartenance culturelle et morale commune, de civilisation partagée ; cet ensemble est fondé sur la base juridique des grands traités européens, et il est soutenu par des pratiques politiques et diplomatiques progressivement codifiées depuis le XVII[e] siècle.

C'est cette réalité, très vivante dans l'historiographie anglaise, allemande et américaine, un peu trop perdue de vue en France, que nous avons voulu rappeler.

Les travaux rassemblés dans cet ouvrage montrent d'abord que la notion d'Ordre européen est ancienne, et qu'elle est restée permanente jusqu'à ce que les deux guerres mondiales, et surtout la seconde, aient fait douter les Européens d'eux-mêmes. En 1945 cette notion, souvent abusivement assimilée à celle, plus limitée, d'équilibre européen, apparaît disqualifiée : n'avait-elle pas, elle et la diplomatie qu'elle inspirait, celle du « Concert européen », conduit à deux guerres européennes ? Désormais c'était la « construction européenne », tendant à substituer à terme une fédération aux États-Nations traditionnels, qui séduisait les esprits. Ceux du moins qui n'étaient pas emportés par un pur et simple mondialisme, qu'il fût d'inspiration marxiste

ou influencé par l'économisme libéral. L'« Ordre européen » paraissait passéiste, voire suspect.

Il me semble que les lecteurs de ce livre seront convaincus que l'Ordre européen, le Concert européen ne se sont jamais réduits, contrairement à une opinion fréquente, au simple équilibre mécanique des puissances, au jeu froid des États, à la domination des grandes puissances sur les petites. À côté bien sûr de l'équilibre des Puissances, l'Ordre européen en effet a toujours comporté également une signification culturelle, juridique, voire morale. Que ce soit la notion de Chrétienté, encore très présente au point de départ, que ce soit par la suite les valeurs libérales issues des Lumières, que ce soit l'ensemble juridique progressivement construit depuis les traités de Westphalie, approfondi par le Congrès de Vienne, perfectionné tout au long du XIX^e^ siècle et qui fut modifié, mais non point aboli, par les Traités de 1919, et qui survécut même à 1945. Le grand enseignement des recherches récentes sur l'Ordre européen est en effet que celui-ci ne se résumait pas à un équilibre purement mécanique et qu'il était autre chose que la simple expression de l'égoïsme des grandes puissances, car il comportait un véritable équilibre organique, un équilibre de civilisation.

Cette réévaluation de l'Ordre européen n'est peut-être pas sans conséquence pour une réflexion sur l'état actuel de l'Europe. En effet, malgré la fin de la Guerre froide qui permet une réunification culturelle, morale et juridique du Continent, la Construction européenne paraît, après les succès des décennies précédentes et l'optimisme de la fin des années quatre-vingt et du début des années quatre-vingt-dix, parvenue à un palier. Le quasi échec de la conférence d'Amsterdam le 17 juin 1997, la volonté évidente des différents États de maintenir intactes les souverainetés nationales pour tous les problèmes importants, le problème non résolu de la révision des institutions permettant de faire face à l'élargissement de l'Union européenne, le piétinement de la Politique extérieure et de sécurité commune, tout cela amène à penser que l'Union européenne progressera moins vite que prévu et en particulier ne sera pas co-extensive à l'Europe dans un avenir prévisible, contrairement aux espoirs de ses Pères fondateurs. Comment imaginer d'ailleurs, par exemple, que la Russie puisse en faire partie, au moins avant une très longue période d'adaptation réciproque? D'autre part un certain millénarisme fédéraliste a parfois fait perdre de vue que d'anciennes nations n'abandonnent pas leurs particularités et leurs vues propres du jour au lendemain : la construction européenne est un système original, qui ne sera jamais comparable à une fédération comme les États-Unis d'Amérique. Le réalisme commande donc de ne pas abolir par la pensée le jeu d'intérêts nationaux encore bien présents, même au sein de l'Union européenne, mais d'en tenir compte.

On est donc dans la perspective de la coexistence, pendant encore fort longtemps, de l'Union européenne avec des pays européens qui n'en feront pas partie. D'autre part, dans toute une série de domaines capitaux, l'Union européenne devra composer avec la souveraineté nationale inentamée de ses membres. Dans ces conditions la notion d'un Ordre paneuropéen distinct de la construction européenne *stricto sensu*, assurant la stabilité de l'ensemble du Continent et favorisant des coopérations d'un bout à l'autre de celui-ci au-delà des limites géographiques mais aussi constitutionnelles de l'Union européenne, va sans doute s'imposer.

Il est très probable en particulier que, à vues humaines, l'« architecture de sécurité » de l'Europe, qui est au fond la version contemporaine de la notion d'Ordre européen, reposera sur la coexistence et la collaboration informelle de trois instances : l'Union européenne (avec l'UEO), l'OTAN, et l'OSCE [1]. Ce caractère complexe et informel rappellera d'ailleurs d'une certaine façon le « Concert européen ».

Ainsi on reviendrait d'une certaine façon à la situation du XIX^e^ siècle, celle de la convergence dans l'ensemble bénéfique (au moins comparée aux deux guerres mondiales du XX^e^) des deux équilibres, mécanique et organique. L'équilibre organique s'approfondissant progressivement avec l'élargissement de l'Union européenne, mais sans faire disparaître la nécessité d'un ordre paneuropéen englobant les pays non membres de l'Union, et y associant les États-Unis, et sans faire oublier la nécessité réaliste d'accepter la permanence des intérêts nationaux. Cette perspective ne paraîtra sans doute pas enthousiasmante à beaucoup ; elle me semble néanmoins relever d'un optimisme raisonnable. Et ne correspond-elle pas finalement le mieux à la nature même, si profondément diverse, de l'Europe ?

1. Michaël Rühle et Nick Williams, « Europas « unsichtbare » Sicherheitsarchitektur », *Neue Zürcher Zeitung*, 1^er^ avril 1997.

Table des matières

Jean Bérenger
Introduction 5

Denis Crouzet
Chrétienté et Europe : aperçus sur une sourde interrogation du XVI[e] siècle 11

Klaus Malettke
Les traités de Westphalie 51

Jean Bérenger
De la prépondérance à l'équilibre. Quelques réflexions sur la politique étrangère de Louis XIV 63

Lucien Bély
La politique des Cabinets au XVIII[e] siècle 83

Jean-François Labourdette
La politique d'équilibre européen de Vergennes 99

Jean Tulard
Le Congrès de Vienne 113

Georges-Henri Soutou
Le Concert européen, de Vienne à Locarno 117

Jacques Bariéty
Le projet d'Union européenne d'Aristide Briand 137

Georges-Henri Soutou
Y a-t-il eu un ordre européen de Potsdam au Traité 2+4?
(1945-1990) 151

Philippe Moreau Defarges
L'Ordre européen depuis 1990 173

Georges-Henri Soutou
Conclusion 187

Achevé d'imprimer en juin 1998 sur les presses de
IMPRIMERIE FRANCE QUERCY CAHORS
Numéro d'impression : 80980 FF